This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

UNS. 168 i. 4

Holkham

BIBLIOTHEQUE CRITIQUE,

OU

RECÜEIL

DE DIVERSES PIECES CRITIQUES,
Dont la plûpart ne ſont point imprimées, où ne ſe trouvent que très-difficilement,

PUBLIE'ES

Par Mr. de Sainjore qui y a ajoûté quelques notes.

TOME QUATRIE'ME.

A AMSTERDAM,
Chez JEAN LOUIS DELORME

M. DCCX.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
10 JAN 1956
OF OXFORD
LIBRARY

TABLE

De la Bibliotheque Critique.

TOME IV.

Recüeil de diverſes Lettres choiſies & critiques.

LETTRE I. *Reflexions ſur le ſtyle de quelques celebres Ecrivains Italiens. Les belles Lettres ne ſont gueres cultivées preſentement en Italie. Eloge du ſçavant Jaques Mazzoni.* Page 1

LET. II. *Second Volume d'un recüeil de Livres écrits par quelques Grecs modernes contre l'Egliſe Romaine. Ce Volume qui a été imprimé en Angleterre par ces Grecs, n'eſt pas moins rare que le premier, la plûpart des exemplaires ayant été envoyez dans le Levant. Remarques critiques ſur les Ouvrages contenus dans ce ſecond Volume.* p. 11

LET. III. *Des autres Ouvrages des Grecs modernes, contenus dans le ſecond Volume des Pieces qu'ils ont fait imprimer en Angleterre contre l'Egliſe Romaine.* p. 23

LET. IV. *Les Benedictins de la Congregation de S. Maur ont donné au Public un*

Livre Grec avec leur Version Latine pleine de fautes, & ils en ont même alteré le Grec. p.37

LET. V. *Avis donné aux Moines Benedictins, lors qu'ils se mirent en état de publier leur nouvelle Edition des Ouvrages de St. Augustin.* p.40

LET. VI. *La Version Latine que nous avons du Livre Syriaque de Severe touchant les Rits du Baptême & de la sacrée Synaxe, est remplie de fautes. Précautions que prit Abraham Ecchellensis, pour bien traduire d'Arabe en Latin un Livre de Mathematique.* p.43

LET. VII. *Sebastien Munster quoique sçavant dans l'Hebreu de la Bible, n'étoit pas assez versé dans l'Hebreu de Rabbin. Il est tombé dans une infinité de fautes, en traduisant un abregé de Logique écrit en cet Hebreu de Rabbin.* p.47

LET. VIII. *Dans les nouvelles Editions des Peres que les Benedictins donnent au Public, ils ont plûtôt en vûë leur interêt, que celui du Public. Le Commentaire sur le Levitique d'Hesychius, & le* Speculum *de St. Augustin, ne sont plus depuis longtems les mêmes, qu'ils étoient dans les premiers Originaux.* p.52

LET. IX. *On indique les motifs qui firent supprimer l'Histoire critique du Vieux Testament en 1678. Plusieurs particula-*

rité sur cette suppression. La seconde édition de cet Ouvrage a été faite par Elzevir sur une copie pleine de fautes. p. 61

LET. X. *Pourquoi la nouvelle édition des Disputes de Maldonat sur les Sacremens est si peu recherchée. Qui est l'Auteur des Préfaces qui on voit à la tête de cette édition.* p. 71

LET. XI. *Du Livre de Jean Raynold qui a pour titre*, Censure des Livres apocryphes de l'ancien Testament. *Reflexions sur cet Ouvrage qui est très-rare en France.* page 78

LET. XII. *Sur un Decret de Rome contre ceux qui soutiennent le mouvement de la Terre. Reflexions sur ce Decret, & sur les nouvelles Opinions de Descartes, sur la Philosophie d'Aristote, & sur celle de Platon.* p. 94

LET. XIII. *Quatre Anecdotes qui regardent la seconde édition des* Ceremonies & Coutumes *des Juifs, publiées par Mr. Simon en 1681.* p. 103

LET. XIV. *Reflexions sur un Manuscrit Cophte des Evangiles qui est dans la Bibliotheque du Roi, & où l'on voit une figure de* JESUS-CHRIST *qui communioit ses Disciples. On ne se mettoit point autrefois à genoux pour adorer l'Eucharistie.* page 108

LET. XV. *Jaques le Fevre d'Etaples a*

traduit en François tout le nouveau Testament : mais sa Version est très-peu connuë. Elle lui attira des affaires de la part des Theologiens de Paris. Les plus grandes Dames de la Cour l'engagérent à ce travail. Reflexions sur le Decret de la Faculté de Theologie de Paris contre les Versions en langue vulgaire au tems d'Erasme & de Luther. p.112

LET. XVI. *Reflexions sur la Bibliotheque d'Apollodore publiée par Mr. le Fevre de Saumur. Eloge de Meziriac.* p.127

LET. XVII. *De la Dissertation de Pfochen sur le style Grec du nouveau Testament. Les Fables que nous avons sous le nom d'Esope ne sont point de lui.* p.131

LET. XVIII. *D'un Livre de Henri Estienne sur la Latinité de Lipse.* p.134

LET. XIX. *Des Commentaires de Procope sur les 8 premiers Livres de la Bible. Reflexions sur cet Ouvrage qui est devenu rare. Preuve foible de quelques Theologiens contre les Antitrinitaires.* p.143

LET. XX. *L'Abbé Trithéme dans ses Lettres écrites long-tems avant la naissance des Protestans, n'a rien omis pour rétablir l'étude des Livres sacrez & de la belle Literature. Son opposition aux Docteurs scholastiques. Sa grande érudition le fit haïr de ses Moines, & passer pour un Magicien parmi les ignorans. Il attribuë le renouvellement des Sciences à l'Art de*

l'Imprimerie, qui avoit été inventé depuis peu. p. 156

LET. XXI. *Il seroit à souhaiter qu'on imprimât les Lettres des bons Auteurs séparément du reste de leurs Ouvrages. Plusieurs observations curieuses tirées des Lettres de Reuchlin. La Sorbonne étoit autrefois un College, comme sont les autres Colleges de Paris. Pic Comte de la Mirandole, & Reuchlin, sont les premiers Restaurateurs de la langue Hebraique.* p. 167

LET. XXII. *D'un certain Catalogue de Livres défendus en France depuis la révocation de l'Edit de Nantes. Ce Catalogue a été fait avec beaucoup de négligence. On y en a mis quelques-uns qui au contraire devroient être réimprimez. Les Commentaires de Grotius sur l'Ecriture n'y ont point été compris, non plus que ses autres Ouvrages.* p. 174

LET. XXIII. *De la grande érudition de Mr. Gaulmin dans les langues orientales. On trouve dans la Bibliotheque du Roi des notes écrites de sa main sur les Evangiles, qu'il a mises aux marges d'un Exemplaires du nouveau Testament Arabe publié par Erpenius.* p. 183

LET. XXIV. *Remarques sur la Bible Armenienne imprimée en Europe par les Armeniens, & sur leur Liturgie. Qui est l'Auteur de cette Version, & des Caracteres*

Armeniens. Reflexions sur la vie de Mesrop Ermite Armenien qui vivoit sous l'Empereur Theodose le jeune, & sur les Livres Ecclesiastiques des Armeniens. page 190

LET. XXV. *Du Livre de Guillaume Schickard intitulé Bechinath Happeruschim, qui est devenu très-rare. Analyse de ce Livre avec des reflexions.* p. 204

LET. XXVI. *Le Generalat du Superieur general de l'Oratoire est à perpetuité. Dessein de Mr. Arnauld de faire réimprimer tout ce que son Parti a écrit sur les matieres de la Grace & de la Morale, en y ajoutant des notes.* p. 220

LET. XXVII. *De la forme des anciens Rouleaux, qui sont encore aujourd'hui en usage chez les Juifs dans leur Synagogues. Ces Rouleaux sont beaucoup plus exacts que les Bibles communes des Juifs.* p. 226

LET. XXVIII. *L'opinion de quelques Theologiens touchant le salut des anciens Philosophes & de plusieurs Gentils, n'est point seulement de ces derniers tems, étant autrefois assez commune. Les Zwingliens l'ont défendue après Zwingle. Mais l'Abbé Tritheme l'a combattue fortement. Défense de Payna.* p. 233

LET. XXIX. *Nicolas de Lire ce sçavant Interprete de l'Ecriture étoit Normand. Du Proverbe*, Armoirie de Bourges, un âne en chaire. p. 251

LET. XXX. *De la Theologie morale de Henri Henriquez ſçavant Jeſuite Portugais. Reflexions ſur ce Livre, & ſur l'Auteur qui étoit zelé pour la Doctrine des Dominicains.* p. 255

LET. XXXI. *D'un excellent Ouvrage compoſé par un Religieux Dominicain, que ceux de ſon Ordre ont fait ſupprimer, empêchant qu'il n'ait été publié. Reflexion ſur le Livre de Bradwardin Archevêque de Cantorberi intitulé,* De Cauſa Dei contra Pelagianos. p. 271

LET. XXXII. *Leon de Juda fameux Zwinglien n'eſt point de race Juive, comme pluſieurs ſçavans Ecrivains l'ont crû. Caractere de cet Ecrivain. De la methode qu'il a ſuivie dans ſa Verſion de l'ancien Teſtament. Jugement des Theologiens d'Eſpagne ſur cette Verſion, qu'ils citent ſouvent dans leurs Commentaires ſur l'Ecriture ſainte.* p. 281

LET. XXXIII. *Mathurin Veſſire Moine de Saint Germain des prez apoſtaſie, & ſe retire à Berlin. Broüilleries entre les Sçavans de cette Abbaye.* p. 293

LET. XXXIV. *Mr. l'Evêque de Meaux, avant que de mettre ſous la preſſe ſon* Expoſition *de la Doctrine de l'Egliſe Catholique, l'avoit communiquée en manuſcrit à pluſieurs perſonnes : il en avoit même fait imprimer quelques exemplaires qu'il jugea à propos de retirer.* p. 299

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
10 JAN 1956
OF OXFORD
LIBRARY

TABLE

De la Bibliotheque Critique.

TOME IV.

Recüeil de diverſes Lettres choiſies & critiques.

LETTRE I. *Reflexions ſur le ſtyle de quelques celebres Ecrivains Italiens. Les belles Lettres ne ſont gueres cultivées preſentement en Italie. Eloge du ſçavant Jaques Mazzoni.* Page 1

LET. II. *Second Volume d'un recüeil de Livres écrits par quelques Grecs modernes contre l'Egliſe Romaine. Ce Volume qui a été imprimé en Angleterre par ces Grecs, n'eſt pas moins rare que le premier, la plûpart des exemplaires ayant été envoyez dans le Levant. Remarques critiques ſur les Ouvrages contenus dans ce ſecond Volume.* p. 11

LET. III. *Des autres Ouvrages des Grecs modernes, contenus dans le ſecond Volume des Pieces qu'ils ont fait imprimer en Angleterre contre l'Egliſe Romaine.* p. 23

LET. IV. *Les Benedictins de la Congregation de S. Maur ont donné au Public un*

LET. XLII. *On justifie de nouveau la traduction de ce passage de S. Jean 15. 5.* Sine me nihil potestis facere. *Vous ne pouvez rien faire étant séparez de moi.* p.400

LET. XLIII. *On peut suppléer dans une Version de l'Ecriture la particule* comme, *que les Hebreux omettent quelquefois. Un Commentateur Juif de la Secte des Caraïtes l'a suppléée au ch. 19. v. 6. de la Genese. Remarques sur cette Secte.* p.417

LET. XLIV. *L'Auteur de la Version de Tr. n'a rien avancé sur le Decret du Concile de Trente touchant l'autorité de la Vulgate, qui ne soit conforme à ce Concile, & aux plus sçavans Theologiens Catholiques. Eclaircissement de ce Decret. L'Auteur ne l'a point affoibli. Le Latin de la Vulgate qui est quelque fois obscur, n'a point été entendu de quelques Traducteurs pour n'avoir pas eû recours à l'Original.* p.423

LET. XLV. *Le Traducteur a gardé dans sa Version les regles qu'il a données sur l'obligation de traduire selon la Vulgate. Il ne l'a point abandonnée sur le verset 3. du chap. 9. de l'Epitre aux Rom. Les autres exemples qu'on apporte, pour montrer que l'Auteur a abandonné la Vulgate, ne prouvent rien. Les Sociniens ont emprunté beaucoup de choses des Commentateurs Catholiques. Tout ce qui est dans les Livres Sociniens n'est pas Socinien.*

LET. XLVI. *Remarques critiques sur la maniere dont on doit traduire ces paroles de S. Jean. VIII. 58.* Prius-quàm Abraham fieret ego sum. *La Version de l'Auteur est conforme à la Vulgate, & à la plûpart des autres Traducteurs & des Commentateurs. On répond à tout ce qu'on produit pour appuyer la nouvelle interpretation. Pourquoi le Traducteur de Tr. n'a point parlé dans sa Préface de la Regle du Concile de Trente, qui veut que dans l'interpretation de l'Ecriture, on ne s'éloigne point du consentement unanime des Peres. Remarque sur un Carton.* p. 463.

LET. XLVII. *Il n'est pas vrai que le Traducteur ait réduit l'excellence d'une Version de l'Ecriture à la connoissance des langues & de la Critique. Pour bien juger d'une Traduction telle qu'est celle de Tr. ce n'est pas assez d'être sçavant dans la Théologie. La connoissance des langues & de la Critique, est absolument necessaire pour bien traduire les Livres sacrez: il est même à propos qu'un Theologien n'ignore pas les langues. L'Auteur n'a eu aucune part à l'Epître dédicatoire qui est à la tête de sa Version. Des Cartons qui ont été mis dans cette Version. Des fréquens Hebraïsmes du nouveau Testament. Reflexions sur ces Hebraïsmes. Le Censeur a trop étendu le mot de Tradition, & de ce qu'il nomme la Théologie des Peres.* p. 469.

LET. XLVIII. *Du sens sublime & spiri-*

tuel de l'Ecriture. Faux Mystiques distinguez des veritables. L'Auteur n'a jamais avancé, que les Propheties alleguées par J. C. & par les Apôtres ne fussent que des applications ingenieuses. p.494

LET. XLIX. *Nouvelles Remarques sur le double sens qui est particulier aux Livres sacrez: On répond aux objections d'un illustre Censeur contre ce double sens. Ce que signifie sens appliqué. Divers exemples de ce sens.* p.504

LET. L. *Eclaircissemens sur le double sens de quelques Propheties alleguées dans le N. Testament. Les anciens Docteurs de l'Eglise ont eû recours à ce double sens, aussi bien que nos plus celebres Commentateurs de l'Ecriture. On répond aux nouvelles objections de l'illustre Censeur.* p.515

LET. LI. *Le nouveau Traducteur n'a rien avancé sur le mot* haïr, *qui ne se trouve en termes exprès dans les plus sçavans Commentateurs Catholiques. On lui attribuë sans raison des sentimens qu'il a réfutez ouvertement dans tous ses Ouvrages.* p.529

LET. LII. *On répond aux nouvelles objections sur ces paroles,* Jacob dilexi, Esaü autem odio habui, *traduites par, J'ai plus aimé Jacob qu'Esaü.* p.546

Fin de la Table.

BIBLIOTHEQUE CRITIQUE.

OU

RECUEIL DE DIVERSES Lettres Choisies & Critiques.

LETTRE I.

A Monsieur le Comte * Muzio Dandini.

Reflexions sur le style de quelques celebres Ecrivains Italiens. Les belles Lettres ne sont gueres cultiveés presentement en Italie. Eloge du sçavant Jaques Mazzoni.

MONSIEUR,

J'ai de la joye que vous soyez arrivé en bonne santé à Grenoble avec Monsieur le Prince Cesar d'Este. Vous ne serez pas ap-

* *La Famille de Messieurs Dandini est Cesene Ville ancienne de l'Etat Ecclesiastique. Le Cardinal Jerôme Dandini a laissé en manuscrit quelques Memoires sur le Concile de Trente, qui se conservent à Cesene chez ceux de sa Famille.*

paremment long-tems sans repasser les Monts. Souvenez-vous, s'il vous plaît, quand vous serez arrivé à Cesene, de la promesse que vous m'avez faite, de m'envoyer des extraits de ce que vous trouverez de meilleur dans les Memoires du Cardinal Dandini, qui a assisté au Concile de Trente, & dans ceux d'un autre Illustre de vos Parens, qui étoit Nonce en France au tems de nos plus grandes broüilleries sous Henri III. Soyez persuadé, que je ne m'en servirai que bien à propos.

Comme vous avez cultivé avec soin l'étude de vôtre langue, je souscris volontiers au jugement que vous faites de vos meilleurs Ecrivains. Permettez-moi neanmoins de vous dire, que quelque éloge que vous fassiez du Jesuite Bartoli pour son style, je n'y trouve point cette grandeur, & toutes ces beautez que vos Italiens y admirent. Il me paroit guindé. Ses expressions sont ordinairement enflées, lors même qu'il explique les pensées les plus communes. Il affecte un certain circuit de paroles, qui n'est point naturel. En un mot son discours est rempli de ce que vous appellez *concetti*, & de je ne sçai quel faux sublime. Je ne vous parle ici que de sa Défense *de l'Homme de Lettres*, que j'ai lûë depuis peu, & que vos Italiens estiment.

Vos Sçavans, principalement vos Predicateurs ont eû raiſon de preſenter autrefois une ſupplique *al Santiſſimo Padre*, afin qu'on ne les privât pas de la lecture de Bocace, qui eſt vôtre Ciceron pour le ſtyle. J'ai cette Edition corrigée par l'ordre du Saint Pere. Quelques-uns de mes amis à qui j'ai conſeillé de la lire, pour y apprendre le bel Italien, y trouvent encore de certaines expreſſions, qu'on ne devoit point, diſent-ils, laiſſer dans un Livre écrit en langue vulgaire, & qu'on met entre les mains des jeunes gens. Peut-être ſont-ils trop délicats là-deſſus.

En reliſant depuis peu l'Hiſtoire du Concile de Trente publiée par le Cardinal Palavicin en vôtre langue, il m'a paru, que tout Jeſuite qu'il étoit, il a bien lû les Contes de Bocace, qu'il en a emprunté pluſieurs locutions, & quelquefois même des phraſes entieres. Je vous dirai franchement, que pluſieurs de nos François ne peuvent gouter la maniere dont cet illuſtre Ecrivain a compoſé ſon Hiſtoire. Ils diſent qu'il écrit plûtôt en Orateur & en Rheteur, qu'en Hiſtorien judicieux. En un mot ils le regardent comme un homme de College, qui n'a pas aſſez diſtingué l'art d'écrire l'hiſtoire, d'avec la maniere de compoſer des amplifications dans les Ecoles. Je vous

avoüe qu'il y a peu de gens parmi nous, qui ſoient capables d'appercevoir ce qu'il y a de plus fin dans le ſtyle de ce Cardinal, & cette pureté de langage que les habiles Italiens y trouvent. Mais lorſque je leur fais cette objection, ils me répondent, qu'en ſuppoſant même cette pureté de diction dans cet Hiſtorien pour ce qui eſt du langage, on ne peut l'excuſer pour ce qui regarde les choſes, qu'il pouvoit exprimer en bien moins de mots, & avec plus de force, & même plus de netteté. Ils diſent qu'il ne faut conſulter là-deſſus que le bon ſens, & que quoi que les Italiens croyent ſurpaſſer pour ce qui eſt de l'eſprit les Ultramontains, la maniere d'écrire des François, pour ce qui eſt du ſtyle, eſt mieux ſenſée, que celle de la plûpart des Italiens. Ils ne parlent que de ceux qui écrivent bien & avec politeſſe dans nôtre langue.

J'ai acheté depuis peu de jours le Dictionnaire de la Cruſca, que vous avez raiſon d'eſtimer. Il ſeroit à ſouhaiter que nous en euſſions un ſemblable en nôtre langue. Il y a long-tems que nos Meſſieurs de l'Academie nous promettent un Dictionnaire de cette nature: mais bien des gens n'ont pas bonne opinion de leur Ouvrage qui va ſi lentement: J'ai auſſi été curieux de lire l'Anticruſca, & tout le reſte de ce qui a été

composé par vos *Virtuosi* sur ce sujet. J'ai lû avec plaisir tous ces Livres. Il m'a paru que les Défenseurs de la Cruſca ont fait un choix judicieux de leurs bons Auteurs. J'en juge par rapport à ce grand nombre de Livres Italiens que nous avons lûs ensemble dans nôtre retraite, & dont vous sçaviez faire le discernement, tant pour ce qui regarde la diction, que les pensées. S'il m'étoit permis de vous marquer mon sentiment sur vos meilleurs Ecrivains Italiens en leur langue, je vous dirois que je n'en ai trouvé aucun qui puisse être comparé à Augustin Mascardi. S'il est vrai qu'il ait été Jesuite, & qu'il soit sorti de sa Societé, parce qu'on ne vouloit pas lui permettre d'écrire en sa langue, ses Superieurs ont eû grand tort de ne pas conserver un Homme, qui avoit de si rares talens, & qui pouvoit leur être utile en de certaines occasions.

A vous dire le vrai dans un Corps tel qu'est celui des Jesuites, où l'on fait profession d'enseigner les belles Lettres, il est dangereux que les jeunes gens s'attachent trop à l'étude de leur langue maternelle, & qu'ils en fassent leur capital. J'en vois tous les jours des exemples * dans quelques-uns

* *L'Auteur étoit encore alors dans l'Oratoire qui est un Corps libre, d'où l'on peut se retirer quand on veut. Il n'en sortit qu'en* 1678.

des nôtres, qui n'ont aucun goût ni pour la langue Grecque, ni pour la belle Latinité, quoique leurs emplois demandent d'eux qu'ils en fassent une étude particuliere. La langue Françoise & la lecture de quelques livres nouvellement composez en cette langue fait presque toute leur occupation, dans la vûë qu'ils ont de se rendre capables de bien prêcher. Du reste je suis persuadé, que même dans une Compagnie où l'on fait profession d'enseigner les belles Lettres, lorsqu'il s'y presente un Sujet qui a le talent de bien écrire en sa langue, on doit l'y conserver avec soin, & encore plus chez les Jesuites, que par tout ailleurs. Ce qui leur est arrivé en France à l'égard des Gens de Port-Royal, en est une preuve bien évidente. Ceux-ci quoiqu'ils fussent en très-petit nombre, & avec une science assez mediocre, se sont attiré une approbation presque universelle. Les Ecrits qu'ils ont publiez contre cette vaste Societé ont eû un grand applaudissement, parce qu'ils étoient en bon François, & qu'ils se faisoient lire. Tout l'Hebreu, le Grec, & le Latin du Pere Petau, qui fut obligé comme malgré lui de répondre à ces gens-là dans une langue qu'il n'avoit point cultivée, lui fut inutile. Les Port-Royalistes eûrent les rieurs de leur côté. Ils n'oubliérent rien pour tourner les

Jesuites en ridicules. Ceux-ci n'eurent pour eux qu'un petit nombre de Connoisseurs, qui ne les approuvérent pas même en bien des choses. La Societé reconnut alors, mais trop tard, qu'elle manquoit de Sujets propres à repousser les coups de cette petite troupe de gens aguerris.

Je dis la même chose du Calvinisme, qui se répandit en France tout à coup par le moyen de certains Livres écrits en bon François pour ce tems-là, & auxquels les Catholiques n'étoient pas alors en état d'opposer des Ecrivains qui fussent aussi polis qu'eux en nôtre langue. Peu de gens sont capables de juger du fond des choses en matiere de Religion ; au lieu que les femmes mêmes se mêlent de juger du style & de la maniere d'écrire, lorsque les Livres sont en leur langue. Je ne suis pas tout à fait du sentiment de vôtre grand Politique Bocalini, qui croit qu'il n'y a rien qui ait tant multiplié les heresies dans ces derniers tems, que la connoissance du Grec & du Latin. Il est vrai que la connoissance de ces deux langues & celle de l'Hébreu ont donné occasion à quelques nouveautez : mais il est constant, que si l'on n'avoit pas donné au public tant de Livres écrits en la langue du peuple, on n'auroit point vû tout à coup tant de gens revoltez contre l'ancienne croyance. Si vous jettez

les yeux sur l'Alemagne, vous y verrez que le principal desordre vint des livres de Luther écrits en bon Aleman, qui remuérent l'imagination du peuple.

Je ne sçai par quelle fatalité il est arrivé, que la belle Literature qui doit sa naissance à l'Italie, lorsque les Grecs vinrent s'y refugier, en est aujourd'hui comme bannie. Je conviens avec vous qu'il s'y en trouvoit encore quelque étincelle sous le Pape Urbain VIII. qui estimoit les gens de Lettres & qui les favorisoit. Mais vous devez aussi demeurer d'accord, que le Grec & le Latin n'est presque plus aujourd'hui connu en ce pays-là. On regarde cette étude, comme un meuble inutile, pour s'avancer dans les emplois. Pourrez-vous me nommer quelqu'un de la force de vôtre compatriote Jaques Mazzoni dont vous m'avez parlé tant de fois ? Plus je lis les Ouvrages de ce sçavant Homme, qui sont peu connus dans Paris, plus j'admire sa vaste érudition & son grand jugement. A grand peine ai-je pû trouver dans cette Ville, où il y a tant de bons Livres, ses Conclusions qui sont son chef d'œuvre, quoiqu'il y en ait eû une seconde édition. Le docte Gerard Vossius qui nous a donné un si grand nombre de bons Livres, a bien sçû profiter de ce sçavant Ouvrage.

Au reſte je n'ai entendu dire qu'à vous, que Mazzoni ait écrit contre le premier tome de Baronius dès qu'il parût, & que ſon Ouvrage qui n'a pas été publié ſe conſervoit en manuſcrit dans la Bibliotheque du grand Duc. Si vous allez à Rome, quand vous retournerez à vôtre *four* de Ceſene, je vous prie de voir Mr. Fauſte Nairon. Sachez de lui à quoi il travaille preſentement, & ſi les Livres dont il m'a parlé dans quelques lettres qu'il m'a écrites, ſeront bientôt ſous la preſſe. Il eſt ſçavant dans la langue Syriaque & dans l'Arabe qui eſt ſa langue maternelle. Mais il me paroît peu exercé dans la Critique de quelques Auteurs [illegible] & Arabes, ſur leſquels il ſe fonde pour [illegible] de certaines opinions ſur des faits qui regardent les Maronites. Il n'a pas aſſez pris garde, qu'on a inſeré pluſieurs choſes après coup dans les ouvrages de ces Auteurs. Je l'en ai averti dans une lettre que je lui ai écrite. Peut-être ne veut-il pas exprès entrer dans cette Critique pour favoriſer ceux de ſa Nation, de peur qu'on ne croye qu'ils ont été autrefois d'une ſecte qui étoit un *rejetton* des Jacobites. Quelque ſoin que j'aye pris pour l'affaire qu'il m'a recommandée, il ne m'a pas été poſſible d'en venir à bout, quoique j'y aye employé des

perſonnes qui ont été amis d'Abraham Ecchellenſis. *Si ce fin Raguſois dont vous m'avez fait tant de bonnes hiſtoires, eſt encore domeſtique de Mr. le Cardinal d'Eſte, tâchez de tirer de lui tout ce qu'il ſçait ſur les Miſſionnaires de la Chine & des Indes, principalement ſur les Dominicains & les Jeſuites. Ce que vous m'en avez dit, & qui meriteroit de voir le jour, me fait naître l'envie de ſçavoir le reſte. Je ſuis Monſieur &c.

A Paris ce 20. Juin. 1672.

* *Mr. Fauſte Nairon eſt neveu d'Abraham Ecchellenſis Maronite, qui a été Profeſſeur Royal à Paris en Syriaque & en Arabe. Lorſqu'il s'en retourna à Rome, il lui étoit dû quelques années de ſa Charge de Profeſſeur. Mr. Nairon ſon Maronite en ſollicitoit alors le payement ſans en pouvoir bien obtenir.*

LETTRE II.

* A Monsieur I. S. D. R.

Second Volume d'un recueil de Livres écrits par quelques Grecs modernes contre l'Eglise Romaine. Ce Volume qui a été imprimé en Angleterre par ces Grecs, n'eſt pas moins rare que le premier, la plûpart des exemplaires ayant été envoyez dans le Levant. Remarques critiques ſur les Ouvrages contenus dans ce ſecond Volume.

ENfin, MONSIEUR, j'ai deterré après bien des recherches le ſecond Volume de ces Livres imprimez à Londres par les Grecs mêmes contre l'Egliſe Romaine. Il eſt en caracteres plus petits que le premier, & comme je ne l'avois que pour quelques jours, j'ai été obligé de le copier. On y lit d'abord diverſes Lettres de Melece *Archevêque d'Alexandrie, de Libye, de Pentapole, d'Ethiopie, & de toute la terre d'Egypte.* Ces qualitez ſont données à Melece dans le titre de ſon Traité intitulé, *de*

* *Ce Diſcours qui eſt écrit à Mr. Juſtel Secretaire du Roi, eſt une ſuite de la lettre qui ſe trouve la troiſiéme dans le ſecond volume des Lettres choiſies.*

la primauté du Pape, qui eſt une Lettre écrite à Knés Baſile, Deſpote d'Oſtrobie, Duc (Αρχοντῶ) de Lithuanie & de Kiovie, à tous les Seigneurs & Deſpotes de la petite Ruſſie, à tous les Evêques, & à tout le Peuple qui ſe trouve en ce pays-là faiſant profeſſion de la Religion Orthodoxe. Par ce mot *d'orthodoxe* qui eſt joint à tous les noms de ceux auxquels il addreſſe ſa Lettre, il a voulu diſtinguer ceux de ſon Egliſe Grecque, & même quelques Grecs qu'il regarde comme latinizez, d'avec l'Egliſe Latine.

Melece commence par un long exorde, où il gemit de voir, que quelques Aſtres de ſon Egliſe ſoient tombez dans l'apoſtaſie de l'Antechriſt, c'eſt à dire ſelon lui, que quelques Evêques de l'Egliſe Grecque ayent abandonné la doctrine Apoſtolique dans laquelle ils ont été baptizez & inſtruits, & dans laquelle ils ont auſſi baptizé & inſtruit les autres. Il les traite d'apoſtats qui ſe ſont retiré de l'Egliſe Orientale, pour ſe ſoûmettre au pouvoir tyrannique, comme il parle, du Pontife Romain, qui veut être ſeul nommé Pape, & être ſeul reconnu pour Chef de l'Egliſe. Ce Grec moderne qui avoit un grand commerce avec vos Proteſtans eſt fort emporté, & ſon ſtyle ſent plus le Déclamateur, qu'un Théologien de

l'Egliſe Grecque. Car les Grecs bien-ſenſez quoique nous les traitions de ſchiſmatiques, gardent ordinairement plus de moderation dans leurs écrits. En un mot ce nouvel Archevêque Grec dans cet exorde, parle plûtôt le langage des Proteſtans ſes bons amis, que celui de ſon Egliſe.

Les preuves dont il ſe ſert pour montrer que le Pape n'eſt point le Chef de l'Egliſe, qui n'a qu'un ſeul Chef, ſçavoir JESUS-CHRIST, ſont preſque toutes tirées des Livres de vos Controverſiſtes. Il a pris auſſi de leurs Livres les réponſes qu'il fait aux preuves dont les Latins ſe ſervent pour établir la primauté du Pape. Je me trompe fort, ſi les Anglois chez qui cet Ouvrage a été imprimé, n'y ont eû plus de part que Melece. Je ne parle que de cette préface ou exorde. Car on y voit par tout le ſtyle Anglois plein de parentheſes. Cet Ecrivain emporté reproche aux Latins d'avoir corrompu les Peres & entre autres Saint Auguſtin; & il donne pour exemple l'édition de Veniſe, où l'on a marqué dans le titre, qu'elle a été corrigée, & qu'on en a ôté les erreurs qui étoient dans les éditions précedentes de ce Pere. Ce ſeul reproche qui dans le fonds eſt faux, ne vient point d'un Grec, mais de James qui l'a auſſi fait, n'ayant point entendu le titre de cette édition de Veniſe qui eſt in 4°, ſur deux co-

lomnes. Car par les erreurs corrigées on a seulement voulu désigner dans ce titre les sommaires qui sont aux marges, & nullement le texte de Saint Augustin. Vous jugerez par-là quelle foi on doit ajouter au Discours, qui porte le nom de Melece Archevêque d'Alexandrie.

Cet Archevêque vient ensuite aux objections ordinaires que les Grecs font aux Latins. Il leur objecte, qu'ils se servent de pains sans levain avec les Juifs. Il attaque leur sentiment sur la Procession du Saint Esprit, & sur la communion sous une seule espéce. Il leur fait même un procès fort injuste sur leur nouveau Calendrier, comme à des Novateurs, faisant le Pape Auteur de cette nouveauté contre la parole de Dieu. Il n'en faut pas davantage pour juger de l'esprit & du caractere de Melece. Comme les Latins leur ont quelquefois reproché, qu'ils ont perdu l'Empire; il leur répond que le Christianisme ne consiste point dans un regne temporel, puisque JESUS-CHRIST a dit, que son regne n'étoit point de ce Monde. Les Latins représentent aussi très-souvent aux Grecs l'état pitoyable où se trouve l'Eglise Orientale. Melece répond que le propre de la Religion Chrétienne est d'être dans les persecutions & dans l'abaissement.

La ſeconde Lettre du même Melece eſt addreſſée aux Ruſſes Orthodoxes, c'eſt-à-dire aux Grecs de ſa Communion ſoûmis à la Pologne. Il y prend comme dans la précedente, le titre de *Melece par la miſericorde de Dieu Archevêque d'Alexandrie, de Libye*, & le reſte. Il commence enſuite par ces mots: ἄνδρες ῥῶσοι, qui répondent au Latin, *Viri Ruſſi*. Après ſon exorde il leur déclare, qu'il regarde comme un grand miracle leur perſeverance dans la Foi Orthodoxe, vivant dans un lieu où ils ſont ſujets à de grandes tentations, parce que les Latins les attaquent par de frequentes diſputes. C'eſt, dit-il, cette raiſon qui l'a obligé de leur écrire, afin de leur fournir des réponſes aux objections qu'on leur fait. Il s'étend aſſez au long ſur la Hierarchie de l'Egliſe & ſur ſon origine, conſervant aux Patriarches d'Orient les titres qui leur ſont donnez, par exemple celui de Conſtantinople prend la qualité de Patriarche œcumenique.

Son opinion eſt, que Jesus-Christ a donné autorité à l'Egliſe répanduë dans tout le monde, lors qu'il a dit a ſes Apôtres: *Tout ce que vous lierez ſur la terre* &c. & qu'il leur commanda d'aller annoncer l'Evangile à toutes les Nations. Ce ſont ces Apôtres, ajoute-t'il, qui ont ordonné des

Prêtres & des Evêques dans les Villes. Pour mieux faire voir le Gouvernement de l'Egliſe dès les premiers commencemens de la Religion Chrétienne, il rapporte ce qui eſt dit au chap. 1. des Actes des Apôtres touchant l'élection de Mathias, & au ch. 8. v. 14. touchant la miſſion de Pierre, & de Jean; ſur quoi il fait cette obſervation: *Pierre eſt envoyé, mais non pas ſeul.* Il allegue enſuite le chap. 15. v. 2. des mêmes Actes des Apôtres où on lit, que ſur une difficulté qui ſe preſenta, il fut arrêté que Paul & Barnabé avec quelques-uns du parti oppoſé, iroient à Jeruſalem conſulter ſur cette difficulté les Apôtres & les Prêtres. Paul, dit Melece, ne va pas ſeul à Jeruſalem, & il n'eſt pas envoyé ſeulement à Pierre; mais aux Apôtres & aux Prêtres de cette Ville. Il ajoute d'autres exemples ſemblables pris des écrits des Apôtres, & que les Proteſtans employent communément dans leurs Livres de controverſes contre l'autorité du Pape.

Après cela Melece tâche de prouver, que le Gouvernement de l'Egliſe a été different ſelon les diverſes parties du Monde, où l'Evangile a été prêché. Toute l'Europe, dit-il, eſt échûe à Pierre, & l'Egypte à Marc. Il prétend que pluſieurs ſiécles après, l'Evêque de Rome fut déclaré Primat, &

enſuite celui de Conſtantinople : enſorte que ces deux Primaties ne ſont point ſelon lui, ou plûtôt, ſelon Nilus Archevêque de Theſſalonique qu'il ſuit ici, ne ſont point, dit-il, de droit Divin, mais de droit poſitif, il remarque en même-tems, que la Primatie n'eſt qu'une prérogative d'honneur, ou un droit de ſiége, qu'il appelle πρωτοθρόνια, & non pas un pouvoir deſpotique, ou *tyrannique*, δυνάστικα πρωτεῖα. Vous ſçavez que quelques Proteſtans, principalement les Epiſcopaux d'Angleterre ne rejettent point cette Primatie de Rome, de la maniere qu'elle eſt expliquées par les Grecs modernes. Je ſuis perſuadé, que ſi l'on aſſembloit aujourd'hui un Concile general, auquel ces Proteſtans moderez qui ont conſervé chez eux la Hierarchie fuſſent invitez d'aſſiſter, ils ſouffriroient de tout leur cœur, que l'Evêque de Rome y préſidât, comme étant l'Evêque du premier ſiege. Melece ne parle pas ſeulement de la dignité des Patriarches dans l'Egliſe, il vient auſſi à celle des Evêques & des Prêtres, & à diverſes autres dignitez qui ſont dans l'Egliſe Orientale.

La troiſiéme Lettre de Melece eſt écrite à l'Evêque, au Clergé, & au Peuple de Chio. Il leur repreſente, que les afflictions ſont les marques de la veritable Egli-

ſe, & par-là il répond à ceux qui oppoſoient à l'Egliſe Orientale, la miſere où elle eſt preſentement. Nous nous réjoüiſſons, dit-il, avec JESUS-CHRIST & avec les Apôtres, lorſque nous ſommes affligez & perſecutez. Il s'étend beaucoup là-deſſus; puis il paſſe à de certaines controverſes de Religion qui ſont entre les Grecs & les Latins. La premiere ſur laquelle il s'étend peu, regarde la Proceſſion du Saint Eſprit, au lieu que la plûpart des autres Grecs traitent cette queſtion fort au long. Quand il cite Denis qu'on nomme ordinairement *l'Areòpagite*, il ne lui donne pas ce nom; mais celui *d'égal aux Apôtres*, ou qui vivoit en même tems que les Apôtres: ἰσαπόστολος.

Melece traite auſſi en peu de mots la ſeconde Controverſe qui regarde les azymes ou pain ſans levain, dont les Latins ſe ſervent dans la conſecration des Divins Myſteres.

Dans la troiſiéme diſpute ſur laquelle il s'étend auſſi très-peu, il accuſe les Latins de ne communier que ſous une eſpece, contre les propres paroles de JESUS-CHRIST.

La quatriéme Controverſe eſt ſur le feu du Purgatoire qu'il appelle un feu inconnu, un Purgatoire dont on ne ſçait rien.

τοῦ πυρὸς τούτου ἄθλου. Il demande quelles ſont les qualitez de ce feu ? mais il ſe trompe en ce qu'il attaque les Latins, comme ſi c'étoit un article de Foi parmi eux, qu'il y eût un feu réel & corporel appellé *Purgatoire* : au lieu que l'état ſeulement du Purgatoire eſt une choſe définie, & non pas la réalité du feu. Par cette diſtinction qui eſt très-bien fondée il ne ſeroit pas difficile de concilier les deux Egliſes ſur cette controverſe. Il s'étend davantage ſur la queſtion du Purgatoire que ſur les precedentes, parcequ'il expoſe au long la croyance de ſon Egliſe. On lui accordera volontiers, que les prieres qui ſe font pour les morts ne ſont pas une preuve efficace, qu'il y ait un feu réel & corporel appellé Purgatoire. C'eſt de quoi conviennent nos plus habiles Theologiens & Interpretes du nouveau Teſtament ; mais on en conclut très-bien, que les Ames ont beſoin d'être purifiées après la ſeparation de leurs corps, & que les prieres & les aumônes des Fidelles contribuent à cette purification.

L'Archevêque d'Alexandrie traite pluſieurs autres controverſes moins importantes. Il fait par exemple un procès aux Latins de ce qu'ils jeunent les jours de Samedi. Ce qu'il accuſe de nouveauté, parce que la pratique contraire eſt très-ancienne ;

& a été conſervée dans ſon Egliſe. Il parle auſſi du jeûne du Carême, & il ſoutient, que l'Egliſe Romaine a un uſage contraire au 66e. Canon des Apôtres, qui défend de jeûner le Dimanche & le Samedi. Il donne apparemment le nom de Jeûne à l'abſtinence de viande que nous obſervons les jours de Dimanche durant tout le Carême. De plus il chicane les Latins ſur ce qu'ils n'obſervent point le Canon 20. du Concile de Nicée, où il eſt défendu de faire aucune genuflexion dans la priere les jours de Dimanche & durant tout le tems Paſchal, c'eſt à dire depuis Pâque juſques à la Pentecôte.

Au reſte, Melece exaggere quelquefois dans ſes reproches, & il ne paroit pas même avoir une connoiſſance aſſez exacte de ce qui ſe pratique parmi les Latins. Il attaque en particulier les Miſſionnaires Jeſuites comme gens dévoüez au Pape, qui reprochent aux Grecs de n'être point de veritables Chrétiens, parce qu'ils ne lui obéiſſent point. Il ſoutient qu'ils ont une véritable Foi, puiſque les Latins ne baptizent ni ne réordonnent les Grecs qui embraſſent la croyance de l'Egliſe Romaine. Nous confeſſons, dit-il, & nous prêchons une ſeule Egliſe, & non pas deux. Nous ne connoiſſons qu'un ſeul Chef de cette

Egliſe qui eſt Catholique, ſçavoir JESUS-CHRIST, conformément à la doctrine de Saint Paul. Nous reconnoiſſons dans cette Egliſe qui eſt une & Catholique, pluſieurs Chefs particuliers des grandes Egliſes, & ce ſont les Patriarches.

Ce même Volume de Melece contient une quatriéme Lettre, qu'il addreſſe aux Ruſſes & aux Grecs qui ſe trouvent répandus dans la Pologne. Il vient après un long exorde à diverſes queſtions qui avoient été propoſées, & il donne la ſolution à chacune en particulier. La premiere eſt touchant le Mediateur περὶ τοῦ μεσίτου. J'admire, dit-il, qu'il ſe trouve des Chrétiens, qui croyent que JESUS-CHRIST nôtre Seigneur ait ceſſé d'être Mediateur après ſon Aſcenſion: c'eſt pourquoi il montre par pluſieurs autoritez de l'Ecriture, que JESUS-CHRIST eſt Mediateur veritablement dans le Ciel.

La ſeconde queſtion regarde l'ancienne maniere de peindre les Images, & il l'approuve.

Dans la troiſiéme il parle des Simoniaques, dont il dit fort peu de choſes. Et en effet il ſeroit difficile de purger entierement de Simonie les Grecs, ſur tout leurs Patriarches de Conſtantinople, qui achettent le plus ſouvent le Patriarchat.

Dans la quatriéme. Il traite de la Con-

feſſion. En quoi il ne differe point de la croyance des Latins. Il y reconnoit que les Prêtres ont le pouvoir de lier & de délier ceux qui confeſſent leurs pechez.

La cinquiéme queſtion a pour titre, Du Jeûne du Précurſeur. Il y obſerve, que ſon Egliſe celebre avec Jeune la memoire de la decollation du Précurſeur.

La ſixiéme qui eſt la derniere de ces queſtions regarde la Muſique : il n'en rejette point l'uſage, pourvû qu'il ſoit moderé.

Après les Ouvrages de Meléce Patriarche d'Alexandrie, ſuit une Diſpute en forme de dialogue entre George Coreſius, & un certain *Frere*, ou Moine. Coreſius qui étoit de l'Iſle de Chio & Medecin de profeſſion, ſoutient avec chaleur la cauſe de ſon Egliſe dans les diſputes qu'elle a avec l'Egliſe Romaine. Et comme il avoit étudié à Piſe, & qu'il n'ignoroit pas les raiſons que les Latins oppoſent aux Grecs ſur les points controverſez, il repreſente aſſez bien les raiſons du Moine Latin qu'il introduit dans la diſpute.

La queſtion qu'il traite le plus au long eſt celle de la Proceſſion du St. Eſprit ; & parcequ'il avoit là nos Auteurs Latins dans la ſource, il les cite quelquefois en leur langue. Par exemple il allegue les propres paroles de Saint Auguſtin & de Pierre Lom-

bard en Latin, & il ajoûte auſſi-tôt la traduction en Grec. Il affecte de paroître ſçavant dans l'une & dans l'autre Théologie. Je ne vous rapporterai point ici en détail les preuves de Coreſius, non plus que celles du Religieux Latin qu'il fait parler ; parce que cela me meneroit trop loin. Je vous dirai ſeulement, que ſon Dialogue ne regarde gueres d'autre matiere, que celle de la Proceſſion du St. Eſprit, qui eſt bien mieux traitée dans le Livre de George Scholarius, dont je vous ai parlé autrefois. Je ſuis &c.

A Paris, 1675.

LETTRE III.

Au même.

Des autres Ouvrages des Grecs modernes, contenus dans le ſecond Volume des Pieces qu'ils ont fait imprimer en Angleterre contre l'Egliſe Romaine.

MONSIEUR.

Les autres Pieces Grecques de ce Recueil que les Grecs ont fait imprimer eux mêmes à Londres, ne ſont pas toutes ſi rares, que

les deux precedentes. On y lit le petit Livre de Nilus Archevêque de Theſſalonique touchant la primauté du Pape. Vous ſçavez que nous en avons deux éditions outre celle-ci d'Angleterre. Bonaventure Vulcanius a publié le premier cet Ouvrage en Grec ſur un Manuſcrit de la Bibliotheque Vaticane avec ſa Verſion Latine. L'un & l'autre ont été imprimez a Leyde en 1595. par Raphelenge. On trouve auſſi dans l'édition d'Angleterre le petit fragment d'une diſpute entre un Grec & un Cardinal de Rome, que Vulcanius a joint en Grec & en Latin à l'Ouvrage de Nilus.

De plus ce ſecond Volume de Pieces Grecques imprimé en Angleterre par quelques Grecs pour les envoyer en Levant, contient le diſcours de Barlaam touchant la primauté du Pape, dont Saumaiſe a donné au public une belle édition. Ainſi je ne vous en parlerai point, non plus que d'un autre diſcours en forme de harangue touchant le Purgatoire : car vous n'ignorez pas que Vulcanius l'a donné au public en Grec & en Latin. Je vous avertirai ſeulement, que ce petit diſcours n'eſt que l'abregé de deux Harangues prononcées par le fameux Marc d'Epheſe dans le Concile de Florence. Ces deux Harangues ſont entieres dans un Manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, que j'ai copié. On

On trouve dans ce même Volume imprimé à Londres un autre Livre cité à la verité par Leo Allatius, mais qui eſt ſi rare, que juſques à preſent je n'avois pû le déterrer dans aucune Bibliotheque. C'eſt un écrit aſſez long compoſé en Grec vulgaire par Gabriel Archevêque de Philadelphie. Il a pour titre : *Expoſition de Gabriel Severe de Monembaſie humble Metropolitain de Philadelphie, contre ceux qui diſent ignoramment, & enſeignent contre toute équité, que nous qui ſommes les enfans veritables & Orthodoxes de l'Egliſe Orientale, nous ſommes Schiſmatiques.* Gabriel paroit tout autre dans cet Ouvrage, que dans ceux qu'il a écrits ſur les Sacremens, où il ſuit entierement la methode de nos Theologiens Scholaſtiques. Dans celui-ci au contraire, il paroit éloigné du ſtyle ſec & décharné de l'Ecole, & il y affecte de paroître ſçavant. On voit à la tête de ſon Livre une Preface qui commence par ces mots : *Ariſtote qui eſt appellé par excellence le Philoſophe, dit dans le 1. Livre de ſes Metaphiſiques, que tous les hommes ſouhaitent naturellement de ſçavoir.* Il rapporte les propres termes d'Ariſtote qu'il traduit en même tems en Grec vulgaire. Il en uſe de même à l'égard de quelques paſſages des Pſeaumes, qu'il cite en Grec commun, & qu'il traduit enſuite

en Grec vulgaire, parce que tout son Ouvrage est en cette derniere langue.

Du reste quoique cette Preface soit écrite en Grec vulgaire, elle est élegante & d'un Style de Rheteur. Il y expose d'une maniere pathetique les raisons que son Eglise a de se plaindre de quelques nouveaux Théologiens de l'Eglise Romaine, qui écrivent avec emportement contre les Grecs orthodoxes, qui sont traitez par les uns de Scismathiques, & par les autres, d'Heretiques. Il nomme quelques-uns de ces nouveaux Ecrivains Latins, principalement le Jesuite Possevin dans sa *Moscovie*, & dans un autre de ses Ouvrages, où il avance toutes les impertinences imaginables contre l'Eglise Grecque. Il nomme aussi le Cardinal Bellarmin, indiquant Jusques aux pages des Livres de ce Cardinal, qui attaque les Grecs, comme s'ils n'étoient plus dans l'Eglise, & qu'ils fussent Heretiques.

Ces accusations violentes, dit l'Archevêque de Philadelphie, ont porté quelques-uns de nos Freres qui sont Grecs de naissance & Orthodoxes, principalement ceux qui demeurent dans ces cantons d'Italie, à nous venir trouver. Ils nous ont demandé, si les choses dont on accusoit l'Eglise Grecque avoient quelque fondement, souhaitant que si elles n'étoient pas vrayes, nous

cussions à repondre à toutes les calomnies dont ont nous chargeoit. Gabriel leur fait réponse qu'un Ouvrage de cette nature étoit beaucoup au dessus de ses forces. Cependant il condescend enfin à leur demande, & il apporte dans sa preface qui est écrite d'un style d'Orateur plusieurs passages de l'Ecriture, pour montrer qu'eux Grecs étant calomniez d'une maniere si injurieuse par les Latins, ils ne pouvoient pas garder le silence; mais qu'il étoit de leur devoir de faire connoitre à tout le monde, qu'il n'étoient point Schismatiques.

Il expose ensuite sommairement dans cette même Preface le plan de son Ouvrage qu'il divise en trois parties: la premiere consiste à faire voir en abregé & en general les principales controverses qui sont entre l'Eglise Orientale ou Grecque, & l'Occidentale ou Romaine: la seconde est de montrer, ce que c'est que la Sainte Eglise Catholique & Apostolique: la troisiéme est de prouver par de bonnes raisons, que la croyance des Grecs est orthodoxe, & qu'ils ne sont ni Schismatiques ni Heretiques, comme quelques nouveaux Théologiens le publient. Il traite ces nouveaux Théologiens de gens sans Religion, & qui pour un interêt temporel préferent le mensonge à la verité.

Cet Archevêque marque après cela le nombre des controverſes generales qui partagent les Grecs & les Latins ſur les points de la Religion. Il les reduit à cinq principales, dont la premiere regarde *la Proceſſion du S. Eſprit :* la ſeconde regarde *la Monarchie du Pape :* la troiſiéme, *la matiere de la divine Liturgie :* la quatriéme, *le feu du Purgatoire :* & enfin la cinquiéme traite de la béatitude des Saints. Ce ſont-là en effet les cinq chapitres qui furent agitez dans le Concile de Florence entre les Grecs & les Latins. Il ajoûte, qu'il y a encore quelques autres diſputes entre les Grecs & les Latins, ſçavoir ſur le nouveau Calendrier, ſur le jeune du Samedi, ſur les genuflexions du Dimanche : mais il fait profeſſion de ſe renfermer dans les cinq articles Principaux, dont on vient de parler, & il commence par celui de la proceſſion du St. Eſprit, ſur lequel il s'étend fort au long.

Il ſeroit trop ennuyeux de vous faire le détail de ces cinq controverſes. Vous ſçavez que ces matieres ont été rebatuës mille fois par les Grecs. Je vous dirai ſeulement en general que Gabriel de Philadelphie y fait paroître beaucoup plus d'érudition, que dans tous ſes autres Livres, principalement ſur le premier article : où il eſt traité

de la procession du St. Esprit. Plusieurs Grecs avant lui, comme vous sçavez s'étoient beaucoup étendus sur cette matiere, & entre-autres George Scholarius qui semble l'avoir épuisée. Mais personne avant Gabriel n'avoit écrit là-dessus en Grec vulgaire. Il n'a eu apparemment d'autre dessein, que d'instruire le peuple, sur tous les Grecs qui demeuroient à Venise où il faisoit sa residence ordinaire, & qui étoient souvent obligez de disputer avec ceux de l'Eglise Romaine. Mais à dire le vrai la maniere dont il traite la dispute qui regarde la Procession du St. Esprit, & toutes les questions subtiles, qu'il forme sur ce sujet ne sont guerres de la portée du Peuple. Il cite une foule d'autoritez prises également des Ecrivains Grecs & des Latins, & entre ceux-ci il en nomme quelques-uns assez modernes.

Il n'est pas si étendu sur la seconde controverse qui regarde la primauté du Pape; quoiqu'il la traite à fond & avec assez de netteté. D'abord il explique le sentiment des Latins de la maniere qu'il se trouve dans les Livres de Bellarmin, sçavoir que le seul Evêque de Rome est le Vicaire de JESUS-CHRIST en qualité de Successeur de Saint Pierre. Il oppose dans une petite preface à ce sentiment celui de son Egli-

se, & il promet de faire voir, premierement que Saint Pierre n'a point été seul le Chef ou Prince (ἀρχων) de tout le monde; mais que les autres Apôtres l'on été aussi bien que lui; En second lieu, que Saint Pierre n'a eû rien que ses autres Apôtres n'ayent eû également, si l'on excepte la primauté d'ordre & d'honneur: Πρωτοστατης τάξεως & τῆς τιμῆς. Gabriel pretend, que St. Pierre n'a eû à l'égard des autres Apôtres, que cette seule primatie d'honneur, & nullement celle *d'autorité ou de domination*: τῆς ἐξουσίας & τῆς δεσποτείας. En troisiéme lieu il promet de resoudre les objections & les difficultez que les Latins proposent pour établir la primauté.

Après cela il entre dans le détail de tous ces points; ensorte que dans le chap. 1. il produit plusieurs passages de l'Ecriture pour prouver que Saint Pierre n'a point été le Chef unique de tout le monde. Il fait ensuite la même chose au regard des autres points qu'il a indiquez dans sa preface, & il ajoûte aux passages de l'Ecriture les autorités des Peres. Il s'étend beaucoup sur les réponses qu'il fait aux objections des Latins. Et comme il écrit un Ouvrage de controverses, & qu'il avoit lû ce que Bellarmin avoit composé sur cette matiere, il suit la methode de ce Cardinal. Sans cesse il repete, que Saint Pierre n'a pas été le seul

Chef & Pasteur de toute l'Eglise, mais que les Apôtres ont été tous également pasteurs, parce que tous ont été envoyez également par JESUS-CHRIST pour annoncer l'Evangile dans toute la terre. Ils n'ont point, dit-il, été ordonnez par Saint Pierre, mais par JESUS-CHRIST même qui leur a donné le pouvoir d'enseigner, de baptizer & de remettre les pechez. Ce qu'il appuye sur divers passages du nouveau Testament.

Il suit cette même methode dans la troisiéme controverse où il est parlé de la matiere de la Liturgie. L'Eglise Orientale selon lui s'est toujours servie dès le commencement du Christianisme de pain levé & ordinaire; au lieu que l'Eglise Latine qui avoit aussi d'abord employé dans la celebration des sacrez Mysteres du pain levé, a innové dans la suite des tems, en se servant de pains azymes ou sans levain. Il donne à cette controverse sept Chapitres entiers dans lesquels il cite les Liturgies de St. Jaques & de Denis qu'il nomme l'Areopagite, auquel il joint l'Interprete Maxime. De plus il allegue St. Justin dans son Apologie pour les Chrétiens, Saint Chrisostome, Saint Gregoire de Nazianze, Isidore de Peluse, Saint Cyrille de Jerusalem, Saint Jean de Damas, St. Germain Patriarche de Constantinople, qui a fait un Commentaire sur la Liturgie,

Nicolas Cabasile & Samonas Archevêque de Gaza. Il ajoûte à toutes ces autoritez l'usage d'un grand nombre d'Eglises qui se servent toutes de pain levé ; enſorte qu'il n'y a selon lui, que l'Eglise Romaine qui se serve de pain sans levain dans la Liturgie. Il soutient que cette innovation s'est faite sous le Pape Alexandre I. & qu'avant lui les autres Evêques de Rome qu'il nomme, commençant par S. Pierre, se sont tous servis de pain levé, ce qu'il confirme par les Historiens Latins qui ont écrit les vies des Papes, & entre autres Platine, dont il rapporte les paroles.

Enfin pour mettre en une plus grande évidence l'innovation qu'il suppose avoir été faite dans l'Eglise Romaine, il allegue les témoignages de plusieurs Théologiens Latins modernes, sçavoir de Henri Henriquez Jesuite dans sa Somme de Théologie morale, de Suarez dans son tome 3. Question 74. article 4. Il marque jusques à la page des Livres de ces Auteurs auxquels il joint St. Thomas d'Aquin, Jean Osma, & le Cardinal Cusa. Tous ces Theologiens, dit-il, ont reconnu, que l'Eglise Romaine s'est servi de pain levé dans les commencemens.

A l'égard de la quatriéme controverse qui regarde le Purgatoire, l'Archevêque

de Philadelphie reconnoit que sur cet article les Grecs conviennent en quelque chose avec les Latins, & qu'ils different en d'autres. Nous convenons ensemble, dit-il, parce que nous reconnoissons aussi bien que les Latins, que les ames de ceux qui sont morts après avoir bien vecu reçoivent du soulagement dans les lieux où elles se trouvent, par les aumônes & par les prieres qui se font pour elles. Il établit cette verité sur Denis l'Areopagite dans son Livre de la Hierarchie Ecclesiastique, par Saint Athanase dans sa réponse à Antiochus, (il avoit déja cité auparavant ce Livre *des Questions*, comme étant de Saint Athanase quoiqu'il soit constant qu'il n'en est point,) par St. Chrysostome sur l'Epître aux Philippiens, par Saint Basile, & par Theophylacte. Cet aveû est une preuve manifeste, que la croyance des Grecs sur le Purgatoire ne differe point veritablement de celle des Latins. Car ce qu'il ajoûte ensuite pour marquer en quoi ils diferent est de nulle consideration. Il fait par exemple un crime aux Latins de ce qu'ils croyent, que le Pape a le pouvoir de tirer ceux qu'il veut de ce lieu nommé le feu du Purgatoire; & c'est ce qu'ils ne croyent point. Ce qu'il dit ensuite, que le Pape Boniface VIII. est le premier qui se soit attribué le pouvoir de tirer

les Ames du Purgatoire n'a pas plus de fondement.

L'Autre difference qui eſt ſelon Gabriel entre les Grecs & les Latins ſur ce même article eſt que les premiers ne reconnoiſſent point un troiſiéme lieu appellé *Purgatoire*, mais ſeulement deux, ſçavoir le Paradis, & un ſecond où les Ames ſouffrent, qui eſt appellé *Enfer*. L'Ecriture & les Peres, dit-il, ne parlent point d'un troiſiéme lieu. Mais ſi ce ſecond lieu appellé *Enfer* contient diverſes demeures, comme il en convient lui-même, & s'il eſt auſſi bien la demeure des ames qui s'y purifient avant que de joüir de la beatitude, que de celles qui y ſouffriront des peines éternelles, cette diſpute eſt plûtôt une queſtion de nom, qu'une diſpute réelle. Car au fond les deux Egliſes ſont d'accord ſur ce qui regarde l'état du Purgatoire. Il importe peu, que l'Archevêque de Philadelphie nous diſe, qu'il n'appelle point ce lieu *Purgatoire*, de peur que quelqu'un ne croye, que ſon Egliſe convient là-deſſus avec Platon qui a écrit, que les ames des pecheurs ſe purifient. Il n'eſt donc ici queſtion que d'un mot ſelon même cet Archevêque, & nullement du fond de la choſe. Car ſoit qu'on mette deux lieux ou trois pour les ames après la ſeparation de leurs corps, la croyan-

ce des deux Egliſes ſera entierement la même ſur l'état du Purgatoire, Gabriel aſſure en termes précis, qu'on offre dans ſon Egliſe le ſacrifice, & qu'on y fait des prieres pour les Fidelles Orthodoxes qui ont bien vécu, on ne lui en demande pas davantage.

La cinquiéme & la derniere controverſe entre les Grecs & les Latins regarde *la beatitude des Saints*. Les Latins, dit l'Archevêque, croyent que les ames des Saints joüiſſent preſentement d'une béatitude parfaite; au lieu que les Grecs ſont perſuadez que cette beatitude eſt imparfaite, & non pas entiere. Il fait profeſſion de n'appuyer le ſentiment de ſon Egliſe, que ſur les Saints Peres. En effet il allegue en Grec un paſſage de S. Auguſtin dans ſes Commentaires ſur la Geneſe; mais il n'indique point l'endroit. De plus il cite les pretenduës réponſes de Saint Athanaſe à Antiochus, Saint Baſile, Saint Chryſoſtome, Saint Jean de Damas, Saint Juſtin, Gregoire Dialogue, Gregoire le Théologien, Anaſtaſe Sinaïte & Théodoret. Après avoir produit toutes ces autoritez, il ajoûte: Cependant mon ſentiment ſur cette matiere eſt, que les ames des Saints & des Bienheureux joüiſſent de la béatitude & voyent la Gloire de Dieu ſelon ces paroles de l'Ecriture, *les ames des Juſtes ſont*

en la main de Dieu, & conformément au témoignage de Saint Basile. Mais ces mêmes ames joüiroient d'une béatitude plus parfaite, lorsqu'elles seront de nouveau jointes à leurs corps. Ce qu'il prouve par ces paroles de l'Evangile de Saint Jean. *Je m'en vas vous préparer un lieu*, & par un passage de Saint Augustin. Au reste le sentiment de Gabriel Archevêque de Philadelphie sur la béatitude n'est guerres different de celui de nos Théologiens. Je vous prie de faire bien reflexion sur l'Analyse que je viens de vous donner de son Ouvrage sur les cinq chapitres disputez dans le Concile de Florence: vous jugerez par là, qu'il n'est pas vrai, que cet Auteur soit un Grec Latinisé qui n'ait fait autre chose que copier nos Scolastiques, comme quelques-uns des vôtres, qui n'avoient pas vû cette dispute de Gabriel sur les cinq chapitres ont osé l'avancer. Je suis &c.

A Paris 1675.

LETTRE IV.

A Monsieur E. B. [a]

Les Benedictins de la Congregation de Saint Maur, ont donné au public un Livre Grec avec leur Version Latine remplie de fautes, & ils en ont même alteré le Grec.

MONSIEUR,

Comme je sçai que vous mettez dans vôtre Bibliotheque tous les Livres des Grecs modernes qui s'impriment, je vous donne avis qu'il en paroit un depuis peu de jours, sous le titre de [b] *Sinode tenu à Beth-*

[a] *Emeric Rigot.* [b] *Ce Synode a été imprimé à Paris en 1676. chez la Veuve de Martin. Les Moines Benedictins qui eurent honte de voir paroitre un Livre si plein de fautes, supprimerent autant qu'il leur fut possible cette edition qui ne se trouve plus. Ils en firent paroitre un autre en 1678. sous le titre de* Synodus Hierosolymitana, *parce qu'en effet ce Synode se tint à Jerusalem en 1672. sous Dosithée Patriarche de cette Ville. La nouvelle édition porte le titre de* secunda editio, *& le Traducteur témoigne qu'il s'est glissé plusieurs fautes dans la premiere, parceque d'autres avoient eû soin de l'impression pendant son absence. C'est ainsi qu'on prétend couvrir des fautes grossieres, qui sont manifestement des Moines qui a publié la premiere édition, & non pas de ceux qui ont eû soin de l'impression.*

léem. C'eſt un Synode qui a été aſſemblé exprès au ſujet des controverſes agitées entre les Gens de Port Royal & le Miniſtre Claude. Vos bons amis les Benedictins viennent de le donner au Public avec une Verſion de leur façon. Mais je puis vous aſſurer par avance, que cette production ne leur fera pas honneur. La traduction eſt remplie de fautes groſſieres, & qui ſautent aux yeux de ceux qui ont la moindre connoiſſance de la matiere dont il eſt traité dans ce Synode. Je ne vois gueres d'autre remede à ce mal, que de ſupprimer l'édition entiere & d'en ſubſtituer une autre à la place : donnez leur cet avis, afin qu'ils retirent au plûtôt des mains de l'Imprimeur tous les exemplaires. Le texte Grec que le Traducteur n'a pas entendu, ou n'a pas ſçû lire dans le manuſcrit, m'a paru défiguré en quelques endroits.

Je ne vous marque point en détail les fautes de cette Verſion, parce que je ſçai que vous lirez l'Ouvrage entier, qui auroit beſoin de paſſer par vos mains. Si les Moines le ſuppriment avant que vous en ayez reçû un exemplaire, je vous envoyerai le mien. Je me contenterai de vous rapporter un ſeul exemple de ces fautes, qui vous fera juger du reſte de cet Ouvrage. L'Auteur du Synode cite Gabriel Severe,

Archevêque de Philadelphie qu'il appelle Μητροπολίτην τῶν ἐν Κρήτῃ ἀδελφῶν, c'eſt-à-dire, ſelon ce Traducteur : *Archiepiſcopum Fratrum noſtrorum Cretenſium* ; au lieu qu'il falloit traduire, comme vous ſçavez, *Fratrum noſtrorum qui ſunt Venetiis*. Quoique Gabriel fût Archevêque de Philadelphie & non pas de Crete, il faiſoit ſa reſidence ordinaire dans Veniſe, où il y avoit un plus grand nombre de Grecs que dans ſon Archevêché. De plus au lieu de ἐν Κρήτῃ, il faut lire en un ſeul mot Ενετίαις. Car c'eſt de la ſorte que les Imprimeurs de Veniſe ont coûtume de marquer le nom de leur Ville, lors qu'ils impriment des Ouvrages de ces Grecs modernes. Je ne vous en apporte point d'exemple, parce que vôtre Bibliotheque eſt aſſez riche en ces nouveaux Livres Grecs. Je ſuis &c.

à Paris 1676.

LETTRE V.

Au même.

Avis donné aux Moines Benedictins, lorſqu'ils ſe mirent en état de publier leur nouvelle Edition des Ouvrages de Saint Auguſtin.

MONSIEUR

Je ſuis bien aiſe que vos amis les Benedictins de Saint Germain des Prez, ayent profité des avis que vous leur avez donnez ſur leur nouvelle édition des Ouvrages de Saint Auguſtin, l'avertiſſement de Mr. Nicolas Heinſius dans la lettre qu'il vous écrivit ſur ce ſujet il y a cinq ans, demandoit qu'ils marquaſſent exactement les diverſes leçons de leurs manuſcrits. Mais vous ſçavez, que ce ſçavant Homme n'a pas bonne opinion d'eux, dans la prévention où il eſt, que la plûpart des Moines ſont ignorans & remplis de vanité. Car voici ce qu'il dit dans la Lettre * qu'il

* *Cette Lettre de Mr. Nic. Heinſius à Mr. Biget n'a point été Imprimée, non plus que beaucoup d'autres de divers Sçavans, principalement du Nord lui ont écrites. Il ſeroit à ſouhaiter que Mr. Goulé ſavant Eccleſiaſtique de Roüen qui les a entre les mains en fit le choix pour les rendre publiques.*

vous écrivit en 1671. & dont vous avez eû la bonté de me laisser une copie : *De nova operum S. Augustini editione institutum laudo, velim tamen addi discrepantias veteris scripturæ collectas ex membranis : nam Monachi ex insciția aut præpostera ambitione nimium sibi quandoque tribuunt in recensendis Patribus.*

Pour ce qui est des diverses leçons, comme ces Moines ont un grand nombre de manuscrits Latins dans leurs Bibliotheques, il ne leur sera pas mal aisé de les marquer aux marges de leur édition : car il ne faut que du travail & du tems pour cela, & se joindre plusieurs ensemble. Mais je souhaiterois qu'ils ajoutassent à ces diverses leçons, de petites notes critiques sur de certains endroits qui en ont besoin. Quelques sçavans qui m'ont entretenu là-dessus, & qui les connoissent, doutent qu'ils ayent parmi eux des gens assez exercez dans cette sorte de critique, qui demande une longue étude & beaucoup de meditation avec un esprit penetrant.

Ce n'est point d'aujourd'hui que les Critiques paroissent prévenus contre les gens de Cloître, comme s'il n'en pouvoit sortir rien de bon. Il y a long-tems que Jean Baptiste Pius les a appellez *fraterculos bardocucullatos expertes bonarum li-*

terarum. Que n'a-t'on point dit d'eux, & que n'en dit-on point encore presentement ? Après tout, ce Critique n'a pas rendu justice au Moines. C'est une marchandise mêlée. Il y en a de bons & de mauvais, de sçavans & d'ignorans. De tout tems il y a eû de Moines qui par leur science & leur vertu se sont distinguez du commun, & qui se sont rendus capables des plus grands emplois. Nous voyons encore aujourd'hui des Religieux très-doctes. Pour ce qui est du fond de l'érudition des Reformez de Saint Maur, le Public en jugera par leurs nouvelles Editions des Peres qu'ils préparent, & qu'ils font sonner bien haut. Du reste je suis persuadé, que les Jesuites ne verront pas de bon œil les grands Ouvrages que meditent ces nouveaux Reformez, au lieu que les enfans de Saint Ignace ne donnent plus gueres au Public, que de petits Livres, qui ne répondent pas à cette haute reputation que la Societé s'est acquise, par de justes titres en toute sorte de Literature : *oportet cuncta nasci, crescere, & extingui.* Je suis &c.

A Paris 1676.

LETTRE VI.

Au même.

La Version Latine que nous avons du Livre Syriaque de Severe touchant les Rits du Baptême & de la sacrée Synaxe, est remplie de fautes. Précautions que prit Abraham Ecchellensis pour bien traduire d'Arabe en Latin un Livre de Mathematique.

MONSIEUR,

Quelque estime que vous ayez de nôtre celebre Norman Gui le Fevre de la Boderie, il a donné des preuves d'une grande foiblesse, pour ce qui est de la connoissance de la langue Syriaque, dans la Version Latine qu'il a publiée du Livre * *de Severe Patriarche d'Alexandrie*, touchant les ceremonies du Baptême & de la sacrée Synaxe chez les Syriens. Ce sçavant Hom-

* *Ce Livre a été imprimé* in 4°. *en* 1572. *chez Plantin sous ce titre* Severi Alexandrini quondam Patriarchæ de ritibus: baptismi & sacræ Sinaxis apud Syros Christianos receptis liber Guidone Fabricio Bodeniano ex scriptore & interprete.

me s'eſt à la verité acquis beaucoup de reputation pour avoir mis en Latin l'ancienne Verſion Syriaque du nouveau Teſtament qui a été inſeré dans la belle Bible Polyglotte de Philippe II. Mais cette Liturgie Syriaque qu'il a publiée en Syriaque & en Latin ne lui fait gueres d'honneur, tant elle eſt pleine de fautes, & même de fautes groſſieres, tant pour les choſes, que pour les mots. Il ſe trompe dès le titre de ſon édition qui porte le nom de *Severe Patriarche d'Alexandrie*, n'y ayant eû aucun Patriarche de ce nom dans Alexandrie. Et en effet dans trois manuſcrits Syriaques, de ce Livre que j'ai conſultez qui ſe trouvent dans les Bibliotheques de Paris, on lit *Severe Patriarche d'Antioche.*

Il ſeroit trop long de vous rapporter en détail les fautes de ce Traducteur, je les ai corrigées à la marge de mon exemplaire, que je vous communiquerai, lorſque vous viendrez à Paris. Comme il n'entendoit gueres les titres des rubriques Syriaques, il s'y égare ſouvent. Par exemple il traduit le mot *taliotho* par *trinitas*, au lieu qu'il ſignifie *élevation de la voix.* A la page 55. ce que le Diacre recite commence par ces mots dans le Syriaque, *Surgamus omnes decenter* : de la Boderie tourne

ridiculement, *Exurgat omnium optimus.* Il n'y a rien de plus ordinaire dans les Liturgies Orientales, que la priere où l'on invoque le Saint Esprit, sur les saints dons. Ce sçavant Homme, au lieu de traduire, *Invocatio Spiritus Sancti* a traduit, *lectio Spiritus Sancti.* L'origine de ces fautes grossieres où tombent assez souvent, ceux qui se mêlent de traduire les Livres Orientaux, vient ordinairement de ce qu'ils ignorent la matiere dont il est traité dans ces Livres. Si de la Boderie avoit eû quelque teinture des Liturgies Grecques d'où les Syriaques ont été prises, il auroit évité plusieurs fautes. Je puis même vous dire, qu'il n'a pas été assez fidelle dans le texte Syriaque qu'il a fait imprimer.

Abraham Ecchellensis prit bien plus de précaution, dans un Livre de Mathematique qu'il eut ordre de traduire d'Arabe en Latin, & qui originairement étoit Grec; mais dont le texte Grec ne se trouvoit plus. D'abord il s'en excusa, à moins qu'on ne joignit avec lui une personne qui sçût parfaitement la partie de Mathematique dont il étoit traité dans cet Ouvrage, & qui n'ignorât pas les termes Grecs, dont se servent les Mathematiciens. Sans ce secours qui lui étoit absolument necessaire, il ne lui auroit pas été possible de traduire sur

l'Arabe le Livre dont il étoit queſtion, quoique l'Arabe fût ſa langue maternelle. Il trouvoit à chaque pas qu'il faiſoit des termes qui l'arrêtoient, non ſeulement parce qu'il ignoroit la langue Grecque ſur laquelle l'Arabe avoit été compoſé ; mais auſſi parce qu'il ne ſçavoit pas aſſez les matieres dont il étoit traité dans cet Ouvrage. Ce même défaut ſe trouve dans le Latin des Verſions Syriaques & Arabes des Livres ſacrez. Gabriel Sionite qui étoit beaucoup plus ſçavant qu'Ecchellenſis, eſt tombé dans une infinité de fautes, pour avoir ignoré l'Hebreu & le Grec, ſur leſquelles, il devoit jetter les yeux en traduiſant le Syriaque & l'Arabe en Latin. Je ſuis &c.

A Paris 1676.

LETTRE VII.

Au même.

Sebastien Munster quoique sçavant dans l'Hebreu de la Bible, n'étoit pas assez exercé dans l'Hebreu de Rabbin. Il est tombé dans une infinité de fautes, en traduisant un abregé de Logique écrit en cet Hebreu de Rabin.

MONSIEUR

Je suis ravi de voir que ma derniere Lettre soit de vôtre goût. Il n'y a gueres de Livres Orientaux dont les traductions soient exactes, comme je pourrois vous le justifier par un grand nombre d'autres exemples. Je vas vous en produire encore un. Sebastien Munster comme vous sçavez, s'est acquis un grand nom parmi les Hebraïzans pour ce qui regarde la literature Hebraïque; outre sa Version Latine de toute la Bible sur l'Hebreu, nous avons de lui des traductions de plusieurs Livres composez par de sçavans Rabbins, & entre autres ceux d'Elias Levita. Mais lorsqu'il s'est mêlé de traduire de l'Hebreu de

Rabbin en Latin, un petit abregé de Logique qu'il attribuë à R. Simeon. Il donne par tout des marques d'une profonde ignorence en ce genre de Literature. Je ne vous dirai point qu'il se trompe dès le titre de ce petit Ouvrage. Car cette erreur lui est commune avec plusieurs autres Hebraïzans. J'ai connu par quelques exemplaires manuscrits de ce Livre, qui sont dans nôtre Bibliotheque, & qui ont été apportez de Constantinople, qu'il est du fameux R. Moyse surnommé Maïemonides, autrement fils de Maïemon. Ces seuls mots de la préface qui est fort courte le prouvent ouvertement : *Amar Rabbenu Moscaben Cevod, Rabbi Majemon.*

Buxtorf qui n'avoit lû apparemment, que l'édition de Munster, ou plûtôt que le titre de cette édition, l'attribuë *aussi à R. Simeon dans sa Bibliotheque Rabbinique, sur le mot *Higgeion Logique : Logica R. Schimeonis Latinè versa & punctis vocalibus illustrata à Munstero, excusa Basileæ per Frobenium anno* 1527. Cette même faute se trouve dans la seconde édition qui a été publiée par Buxtorf le fils au même lieu en 1640. avec des corrections & des additions. Il faut convenir, que les deux Buxtorfs

* *Buxtorf. Bibl. Rab.*

Buxtorfs ont été très-ſçavans dans le langage des Rabbins : mais c'eſt un défaut commun aux Bibliothecaires, de copier les Livres ou indices de ceux qui les ont précedez. D'autres auſſi ont copié la Bibliotheque Rabbinique de Buxtorf ſans en corriger les fautes.

Vous ſerez ſans doute ſurpris, ſi je vous dis, que Munſter ne fait preſque aucun pas ſans tomber. Par exemple dès le commencement il traduit ces mots Hebreux, *ſçaal ſçar ehhad* par ceux-ci : *rogavit me quidam cantor :* traduction tout à fait ridicule. Car en ce lieu-là, *ſçar* ne ſignifie pas *chantre*, mais *Dominus*. Il n'eſt pas plus exact dans ces autres mots qui ſuivent : *Bileſcon arau*, qu'il tourne par : *in lingua ſuavi* ; au lieu qu'il falloit traduire : *in lingua Arabica*. Il indique à la verité cette autre interpretation dans une note qu'il a miſe à la marge : mais il en eſt d'autant plus coupable pour avoir mis dans le corps de ſa Verſion une interpretation qui ne convient point à cet endroit. De plus ſa note entiere eſt un pur galimatias. La voici : *vel in lingua Arabica, vel in lingua mixtionis id eſt Gentium.*

Ce que je viens de rapporter eſt plus que ſuffiſant pour vous convaincre que Munſter étoit un très-pauvre homme, lorſ-

qu'il ſe mêloit de traduire d'autres Livres, que ceux de la Bible, ou quelques Rabbins grammairiens, dans l'interpretation deſquels il a été aidé par R. Elias Levita. Je veux vous donner encore trois autres exemples du peu d'exactitude de Munſter tirez de ce même Ouvrage, qu'il a défiguré pour l'accommoder à ſes idées. Au chap. 8. il lit : *hattemunoth hannarſiah :* ce qu'il traduit ſans aucun ſens, *figuras ad narſian:* puis il ajoute cette note impertinente à la marge : l'on croit que Narſia eſt l'Eſpagne : *putant Narſiam eſſe Hiſpaniam*, mais au lieu de *hannarſia*, il faut lire, *endeſia, Geometrie.* Dans ce même chap. où il lit & traduit ; *haaſconia, cui tribuitur ventris ſolutio*, il falloit lire : *ſcammonea.* Au chap. 13. où il lit & traduit *Abuchezar*, il falloit lire & traduire : *Abunetſar.*

Je ne m'arrêterai point à vous produire pluſieurs autres fautes groſſieres, dont eſt remplie la Verſion Latine de ce Livre, qui a été traduit de l'Arabe en Hebreu par R. Samuel ben Tibon. Loin que Munſter ait corrigé les fautes de ſon exemplaire Hebreu, il les a augmentées parce qu'il n'entendoit pas la matiere. Il a reconnu lui-même, que dans l'Ouvrage qu'il mettoit d'Hebreu de Rabbin en Latin, il auroit mieux fait d'écouter les autres que de pu-

blier inconsiderement son interpretation : *de quibus ulios mallem audire, quàm propriam inconsultè effutire interpretationem.* C'est ce qu'il témoigne dans une Lettre qu'il écrivit de Bâle en 1526. à Jean Campenses Professeur en Hebreu à Louvain. En effet il a eu grand tort de publier de son chef une traduction si pitoyable d'un Livre, qui d'ailleurs est assez bien écrit en Hebreu de Rabbin. Car si l'on excepte quelques termes d'art tout y est clair & intelligible. Je pourrois m'étendre plus au long sur ces sortes de traductions qui ne font gueres d'honneur à leurs Traducteurs : mais je me reserve pour une autre occasion. Je suis &c.

A Paris 1676.

LETTRE VIII.

Au même.

Dans les nouvelles Editions des Peres que les Benedictins donnent au Public, ils ont plûtôt en vûë leur interêt, que celui du Public. Le Commentaire d'Heſychius ſur le Levitique, & le Speculum *de Saint Auguſtin ne ſont plus depuis long tems les mêmes qu'ils étoient dans les premiers Originaux.*

MONSIEUR,

J'ai appris de Monſieur B. que vous aviez reçu ma derniere lettre, & que vous l'aviez lûë plus d'une fois. Depuis ce tems-là j'ai écrit à Monſieur Thiers qui veut bien m'envoyer un exemplaire de l'*Apologie de Monſieur l'Abbé de la Trappe*, à condition que je ne la communiquerai à perſonne. Ce qui n'empêchera pas que vous ne puiſſiez lire les meilleurs endroits que je vous indiquerai. Je veux avec vous que les Benedictins ſoient loüables pour les belles éditions des Peres qu'ils publient, & que l'Abbé de la Trappe n'a pas eû raiſon de blâmer leur

trop grande attache à l'étude. Mais après tout, j'ai de la peine à croire que ces Religieux ſoient ſi zelez pour le bien public, qu'*ils* veüillent conſacrer une partie de leurs gros revenus à ces nouvelles Editions : c'eſt néanmoins de quoi ils ſe vantent dans une réponſe qu'ils ont faite au * Livre d'un Jeſuite qui avoit attaqué ſous un nom déguiſé leur nouvelle édition des Ouvrages de St. Auguſtin. *A parler franchement*, diſent-ils, *on n'eſt pas peu obligé aux Benedictins d'avoir voulu ſe charger de ces ſortes de tra-*

* C'eſt une Lettre du P. l'Anglois Jeſuite, dans le College de Clermont adreſſée aux Benedictins de la Congregation de S. Maur en 1699. contre leur dernier tome de S. Auguſtin. On les y accuſe d'avoir fait ce qu'ils ont pû pour appuyer le Janſeniſme, outre la réponſe du P. Lami Benedictin, qui a répondu à la Lettre du prétendu Abbé Aleman, il y a eû une réponſe Latine Imprimée à Rome avec permiſſion, *Superiorum permiſſu*, ſous ce titre : *Vindiciæ editionis S. Auguſtini à Benedictinis adornatæ adverſus epiſtolam Abbatis Germani, Auctore D. B. de Riviere. Romæ* 1699. Pluſieurs ont douté à Paris, ſi cet Ouvrage a été veritablement imprimé à Rome ; mais il n'y a nul lieu d'en douter. Dom Bernard de Montfaucon Religieux Benedictin qui y étoit alors, & qu'on en croit l'Auteur, l'y a fait imprimer. Cette querelle qui d'abord à fait beaucoup de bruit dans le monde eſt tombée tout à coup, & ſans avoir aucune ſuite contre les Benedictins accuſez de Janſeniſme.

vaux ſi penibles & en même tems ſi utiles, dont il n'y a proprement qu'eux qui puiſſent ſe charger; 1°. Parce qu'ils ont un grand nombre d'excellens Manuſcrits; 2°. Parce-qu'ils s'appliquent peu à la predication, aux confeſſions, & aux autres fonctions du dehors; 3°. Parce qu'il y a peu de Communautez qui puiſſent fournir à la grande dépenſe qu'il eſt neceſſaire d'y faire pour y bien réüſſir.

A les entendre parler il n'y a perſonne qui ne juge, que ces Moines employent de groſſes ſommes pour l'impreſſion des Livres qu'ils publient. Mais je les défie de montrer ſur leurs regiſtres un ſeul article de miſes pour cela. Bien des gens au contraire ſçavent dans Paris le gros gain qu'ils y font. Je ne vous avance rien dont je ne ſois très-bien informé. Monſieur Touret qui eſt de vos amis & vôtre allié m'a fait part des pieces juſtificatives qui ſont entre ſes mains, que les Religieux de Saint Germain des Prez ont emporté par des voyes tout à fait criantes de la ſucceſſion de la Billaine, vingt neuf mille francs ſur le ſeul fond des Livres qu'elle avoit imprimez pour eux. Il n'eſt point beſoin que je vous faſſe le détail de toute cette affaire: vous l'apprendrez mieux de Monſieur Touret qui en étoit chargé. Au reſte ce n'eſt pas le ſeul endroit

où les Benedictins font valoir les ſervices qu'ils rendent gratis au Public. Ceux de Fécan dans la défenſe qu'ils ont publiée de l'exemption de leur Abbaye contre Monſieur l'Archevêque de Roüen, ont oſé dire, qu'en qualité de grand Vicaire de leur Abbé ils font les viſites ſans en rien prendre. Mais on ſçait que dans l'accord qu'ils firent avec Monſieur le Duc de Verneüil qui étoit alors leur Abbé, ils ſe firent aſſigner une penſion de mille écus pour faire ces viſites ? dont on dit qu'ils ne s'aquitent pas trop bien. C'eſt ce que je ne pretends point examiner.

J'aime mieux répondre à la queſtion que vous m'avez faite ſur le Commentaire de Heſychius ; s'il a été veritablement alteté, comme le pretend Monſieur Simon. Je ſuppoſe que vous avez lû une réponſe qu'il a faite là-deſſus au libelle d'un Moine Benedictin. Et à vous dire la verité, il n'eſt point le premier Auteur de cette penſée, comme quelques uns de vos amis l'ont crû. Le ſçavant Uſſerius d'Armach a été du même ſentiment long-tems avant lui, quoiqu'il ne l'ait pas publié, & il s'appuye ſur les mêmes raiſons. Vous pouvez voir ces raiſons dans la Bibliotheque Literaire de Mr. Cave, qui cite un Manuſcrit de cet habile Critique. Le mélange de nôtre édition

Latine avec celle des Septante, qui se trouve dans ce Commentaire avoit fait juger à Usserius que ce melange venoit plûtôt du Traducteur, que de l'Auteur du Livre, qui a écrit en Grec, outre que c'est, ajoute-t'il, un homme Latin qui parle en beaucoup d'endroits. * Lisez vous même dans le nouveau livre de Monsieur Cave ce que dit Usserius sur ce sujet.

Je pourrois aussi vous marquer des Ecrivains qui ont crû avant Monsieur Simon, que le *Speculum* de St. Augustin n'est point de ce Pere, tel que nous l'avons presentement. Ils ont même, jugé que ce fait est

* *Voici les propres termes d'Usserius* : Et quidem editio quæ hic exponitur ita temperata est, ut cum Septuaginta conveniat, & à vulgata Latina non discrepet: quod tamen temperamentum an ab Auctore sit, an potiùs à Latino interprete videndum est. Alia enim quæ Hesychio Presbytero Hierosolymitano tribuuntur scripta Græco sermone edita habentur, qui verò commentaria in Leviticum, Latini hominis personam passim assumit, ut quando lib. 1. ita scribit: quod nos hostiam dicimus, Græcè dicitur Κάρπωμα, & in cap. 4. hoc septuaginta sic edunt, χιμαῖον & χιμαίραν dicant offerri debere: quod Latini ex eadem editione interpretati sunt Hœdum ex Capris masculum, & Capram de Hœdis femellam: & lib. 2. fecit Moyses ut Dominus Imperaverat, congregata que omni turbâ ante fores ait; quod græcâ linguâ in septuaginta expressiùs translatum est.

si évident, sur tout aux personnes exercées dans la critique des anciens Auteurs Ecclesiastiques qu'il n'avoit point besoin de preuves particulieres. C'est le sort ordinaire des Critiques d'avoir à se défendre contre une foule de demi sçavans prévenus en faveur de certaines opinions communes, principalement quand il s'agit de faits qui regardent, quoiqu'indirectement la Théologie. Les Docteurs de Paris ont condamné au commencement du dernier siecle plusieurs sentimens dans les écrits de Jaques le Fevre, d'Estaples, & d'Erasme, comme des nouveautez dangereuses. Ces sentimens qui paroissoient alors dangereux *à nos très sages Maitres*, sont aujourd'hui reçus de tout ce qu'il y a d'habiles gens.

Erasme pour avoir avancé dans la Lettre qu'il a mise à la tête de sa Paraphrase sur l'Epître 1. aux Corinthiens, que quelques-uns faisoient Auteur des Livres de la Hierarchie un Ecrivain posterieur à Denis l'Areopagite,* fut censuré, comme un homme temerai-

* *La Censure des Docteurs de Paris contre Erasme est exprimée dans ces termes tit.* 31. Non verè eruditis, sed temerariis & novitatum studiosis videtur non esse Dionysius Areopagites qui libros Ecclesiasticæ Hierarchiæ conscripserit, quando quidem ab ipso Dionysio Areopagita fuisse conscriptos constat.

re qui avançoit des nouveautez, par les Docteurs de Paris. Ce seroit aujourd'hui une ignorance grossiere de soutenir que ces livres sont veritablement de Denis l'Areopagite, quoique Monsieur Arnauld dans un de ses premiers Ouvrages les lui ait attribuez, le plaçant dans le rang des Ecrivains du premier siecle.

A l'égard de Jaques le Fevre, quels mauvais traitemens ne reçut-il point de ces mêmes Docteurs, pour avoir dit contre l'opinion commune, qu'on confondoit mal à propos sous le nom de la Magdelaine trois femmes qui étoient réellement distinguées? * Après avoir tenu de frequentes Conferences sur ce sujet, ils arrêterent d'un commun consentement, qu'on suivroit l'opinion de Saint Gregoire le Grand Auteur de l'Office qui se lit dans l'Eglise. Ils décident sans hesiter, que cette opinion doit être embrassé comme étant conforme à l'Evangile, aux Saints Docteurs & aux ceremonies de l'Eglise Catholique. De plus agissant en Maitres ils défendent de soutenir le sentiment opposé, soit dans les predications, soit dans les disputes publiques, soit dans

* *Post frequentes inter nos habitas super hac re conferentias definimus, decernimus, atque determinamus sententiam S. Gregorii qui totius quondam Ecclesia Praeses fuit ac Moderator Sapientissimus, Officii Ecclesiastici Auctor & ordinator.*

des Livres. Je vous avoüe que d'abord j'ai crû qu'une décision si magistrale venoit de Noël Beda qui étoit alors Sindic de la Faculté & qui n'aimoit pas Erasme & Fabri: mais j'ai eû la curiosité de consulter les registres de cette Faculté, & j'y ai lû, que ces très sages Maîtres [a] s'étoient assemblez exprès sur ce sujet en Sorbonne le 9. de Novembre 1521. & de plus, qu'ils avoient ratifié leur arrêté dans une autre assemblée le 10. Decembre de la même année.

Il falloit que ces Théologiens fussent bien prévenus de cette commune opinion. Ils donnérent en 1535. Des remarques en forme de Censure contre le Breviaire du Cardinal Quignon, parcequ'on y lit, que [b] le sentiment de ceux qui distinguent trois femmes, est plus probable, que celui qui n'en met qu'une. Mais leur autorité n'a

[a] *Datum in nostra Congregatione apud Collegium Sorbonæ in ejus majore aula, ad hæc specialiter convocata, die Sabbati nonâ mensis Novembris anno Domini* 1521. — *Et hæc ex abundanti confirmata fuere & ratificata die prima mensis Decembris anno* 1521. — *de mandato Dominorum Decani & Magistrorum sacræ Facultatis Theologiæ* Signé J. de Neri.

[b] *In hoc Breviario novo adversus communem Ecclesiæ ritum & officium à B. Gregorio traditum loquendo de Magdalena dixit* (Quignonius,) *probabilior est opinio, quòd fuerint tres mulieres.*

point empêché un ſçavant Curé de campagne de publier une *Diſſertation ſur S. Magdeleine*, où il leur eſt entierement oppoſé. Il parle de leur déciſion comme d'une erreur populaire a laquelle l'ignorance de ces tems-là avoit donné cours dans les Egliſes d'Occident. C'eſt inutilement ſelon lui, qu'ils ſe prévalent du témoignage de Saint Gregoire le Grand, parce que ce Pape *vivoit dans le 7e. ſiecle, où l'ignorance commençoit à ſe repandre dans l'Europe, la connoiſſance de la langue Grecque & le commerce avec les Auteurs Grecs à devenir plus rare.*

Mais à vous dire la verité il n'étoit pas fort neceſſaire de faire venir le Grec en cet endroit. La meilleure partie des Livres Grecs que Monſieur le Curé de Lyons, qui eſt l'Auteur de cette judicieuſe Diſſertation, cite pour appuyer ſon ſentiment, avoient été traduits long tems avant Saint Gregoire le Grand: outre que le ſeul texte de l'Evangile n'eſt pas moins clair pour cette opinion dans le Latin de la Vulgate, que dans le texte Grec.

Il y a plus de 140. ans que Robert Eſtienne dans ſa nouvelle Gloſe ſur le chap. 8. de Saint Luc v. 2. a très bien remarqué, qu'il étoit manifeſte que Marie Magdelaine qui étoit de Galilée ne pouvoit être ſœur

de Lazare & de Marthe. Il ajoute même, qu'il étoit impertinent de confondre la Magdelaine avec la Pechereſſe. Je ne vous fais tout ce diſcours, que pour vous faire connoitre, que lorſqu'il s'agit de faits qui ſont de pure Critique, il ne faut pas compter les voix des Docteurs qui donnent ſouvent trop à leurs préjugez ; mais il faut peſer les raiſons. C'eſt la methode que Monſieur Simon a ſuivie dans ſes Ouvrages Critiques. Vous êtes trop judicieux pour ne la pas approuver. Je ſuis &c.

LETTRE IX.

Au R. P. D. B.*

On indique les motifs qui firent ſupprimer l'Hiſtoire Critique du vieux Teſtament en 1678. *Pluſieurs particularitez ſur cette ſuppreſſion. La ſeconde édition de cet Ouvrage a été faite par Elzevir ſur une copie pleine de fautes.*

MON R. PERE.

Je ſuis perſuadé auſſi bien que vous, que ſi le *Memoire inſtructif* avoit été d'abord

* *Cette Lettre a été écrite au P. du Brueil de l'Oratoire, de qui Mr. Simon étoit ami, bien qu'ils euſſent*

rendu public, il auroit fait beaucoup d'impression sur l'esprit de plusieurs personnes : mais je n'en fis copier qu'un très-petit nombre d'exemplaires, dont il y en eût quatre donnez à Mr. le Duc de Montausier, qui en communiqua un à Monsieur l'Evêque de C. Ce Prélat qui ne s'attendoit pas à voir une réponse si prompte à tout ce qu'il avoit objecté contre mon Histoire Critique fut un peu surpris. Mais comme il y avoit des raisons secrettes qui le faisoient agir, & que vous découvrirez avec le tems, il ne voulut pas avoir le démenti d'une chose qu'il avoit trop fait éclater. J'eûs néanmoins deux conferences avec lui sur ce sujet. La premiere fut à St. Germain où la Cour étoit, & la seconde, dans vôtre Maison de Paris. Le P. de Saillant fut present à l'une & à l'autre, & il ne put s'empêcher de me témoigner, qu'il y avoit des ressorts cachez qui faisoient remuer des gens qui ne m'aimoient pas, & dont le Pr. n'étoit que l'instrument : c'est ce que vous pourrez ap-

eussent des sentimens fort differens sur plusieurs choses. Ce Pere étoit alors Curé de sainte Croix de Roüen, & estimoit les personnes de Lettres. Sa trop grande facilité l'embarqua dans une très méchante affaire sans en avoir prevû les suites fâcheuses. Mais après tout, c'étoit un Homme d'une grande droiture & d'une très grande probité.

prendre de la bouche même du P. de Saillant, qui reconnut dans ces deux entretiens, qu'on attaquoit plûtôt la personne de l'Auteur, que son Ouvrage qui ne servoit que de prétexte.

Le *Memoire instructif* que vous avez lû est un recit sincere des objections qui me furent proposées par ce Pr. & des réponses que j'y fis sur le champ. Si vous êtes curieux de sçavoir le fin de toute cette affaire, vous n'avez qu'à vous addresser à Mr. Nicole qui est de vos amis. C'est lui qui a eû le plus de part à la suppression de mon Livre, bien qu'il n'en ait pas été le premier Auteur. Mais je puis vous assurer sans lui faire tort, que c'est l'homme de Paris le moins capable d'en juger, parce qu'il ne s'est jamais appliqué à cette sorte de Literature, dont il ignore même les premiers élemens. Soyez persuadé que je ne vous parle point en l'air. On ma communiqué une Lettre *

* *Cette Lettre a été depuis donnée au public. Mr. Arnauld l'a fait imprimer en Hollande en* 1691. *au commencement de la sixiéme partie de ses* Difficultez proposées à M. Steyaert, *& il ne nomme point l'Auteur. Elle commence par ces mots :* J'ai lû depuis peu l'Histoire Critique du P. Simon. *Quand Mr. Arnauld dans ses réponses à Mr. Simon assûre, qu'il n'a eû aucune part à la suppression de l'Histoire Critique, il ne parle pas sincerement : car il n'ignoroit pas que Mr. Nicole qui ne faisoit rien que de concert avec lui avoit écrit la Lettre dont il est question.*

qu'il a écrite là-dessus au Pr. qui l'avoit consulté, & qui lui avoit envoyé de son chef un exemplaire de mon Livre. Cette Lettre ne contient que des raisons vagues & generales, sans venir au fond des matieres, parce qu'il n'en a aucune connoissance, comme vous pourrez en juger vous même, si vous le mettez sur quelque fait qui regarde la Critique de l'Ecriture. Quand je n'aurois pas sçû d'ailleurs que Monsieur Nicole a écrit la Lettre, il m'auroit été facile de le reconnoitre par de certaines expressions qui se trouvent dans ses Livres, & qui lui servent de lieux communs.

Dans le tems que l'Histoire Critique faisoit du bruit dans tout Paris, sans qu'on l'eût encore vûë, je rencontrai dans le faux bourg St. Jaques le Sieur Pralard, qui sortoit du bureau de ses bons amis. Ce Libraire que je connois depuis long-tems, ne pût s'empêcher de me dire, qu'il venoit d'un lieu où il avoit vû une Assemblée de notables Port-Royalistes, qui s'entretenoient sur mon nouveau Livre, qu'on avoit dessein de supprimer. Je lui fis réponse, que ce qu'il me disoit n'avoit gueres de vraisemblance, parcequ'il y avoit un ordre exprès, de Mr. le Chancelier qui défendoit à l'Imprimeur d'en communiquer aucun exemplaire à qui que ce soit sans sa permission. A quoi Pralard répondit sans hesiter,

qu'il en avoit vû un exemplaire entre les mains de ces Meſſieurs. Ce n'eſt point, ajouta-t'il, un conte que je vous fais. Ils étoient ſur l'endroit où vous parlez de la Vulgate. Mr. Herman Chanoine de Beauvais vous a rendu juſtice, ayant fort approuvé cet endroit. Jugez ſi mon ouvrage devoit être renvoyé à un tribunal avec lequel j'étois brouïllé au ſujet de leurs Livres de la *Perpetuité de la Foi* contre le Miniſtre Claude.

Voici une autre particularité qui vous fera connoitre plus préciſément les motifs de la ſuppreſſion de mon Hiſtoire Critique. Monſieur Faure que vous connoiſſez, & qui ne peut être un témoin ſuſpect dans cette affaire, dont il étoit pleinement inſtruit, ſouhaita de m'entretenir là-deſſus en particulier. Quoiqu'il ſoit ami de Monſ. de C.. & qu'il ait de grandes liaiſons avec les Gens de Port Royal, il ne pût s'êmpêcher de me marquer, qu'il compatiſſoit à mon affliction. Sur l'expoſé naïf & ſincere que je lui fis de tout ce qui s'étoit paſſé dans cette occaſion, il me dit qu'il étoit très perſuadé de ce que je lui repreſentois, & que la faute tomboit plûtôt ſur l'Approbateur du Livre, qui avoit été nommé par Monſieur le Chancelier, que ſur l'Auteur qui avoit ſuivi les Loix reçûës dans le Royaume pour l'approbation des Livres. Comme

je lui faisois le détail des raisons qu'on avoit alleguées contre mon Ouvrage, & des réponses que j'avois données dans un Memoire particulier, il m'interrompit tout à coup. Ce ne sont point là, me dit-il, les veritables raisons, pour quoi l'on a pris la resolution de supprimer vôtre Livre. Il y en a d'autres qu'on vous a cachées. C'est que vous y avez parlé trop librement de Saint Augustin, & qu'on croit que les Jesuites qui sont vos amis ont eû part à cela.

Il me fut inutile de representer à ce Docteur, que dans les endroits où j'avois parlé de Saint Augustin, il ne s'agissoit point de doctrine, mais de certains faits qui regardent seulement la grammaire & la critique. A quoi il répondit en Augustinien zelé, que la croyance de l'Eglise étant fondée principalement sur ce Pere, c'étoit donner atteinte à la Religion, de n'en parler pas assez respectueusement, même dans les moindres choses. Au reste je m'apperçus dans un assez long entretien que j'eûs avec ce Théologien, qui s'est acquis beaucoup de reputation, qu'il n'est gueres sçavant dans les matieres dont il s'agissoit. J'ai même appris d'un de ses amis, qu'il ne goûte point cette sorte d'érudition, parce qu'il croit avec plusieurs autres de ses confreres, que nous ne devons point avoir d'autre

Ecriture pour nous ſervir de regle, que la Vulgate, & que l'Hébreu & le Grec ſont des meubles inutiles à un Théologien. Cependant comme il vit que je ſongeois à quiter bientôt Paris, au moins pour quelque tems, il me propoſa un Canonicat de Rheims pour la premiere occaſion. Je le remerciai de ſa bonne volonté, le priant de conſiderer, qu'un benefice de cette nature n'étoit point convenable à mes études, que je vouloïs continuer, ſoit dans Paris, ſoit ailleurs.

Pour ce qui eſt des Jeſuites qu'il n'aime pas, parce qu'il les croit oppoſez à la doctrine de Saint Auguſtin, je l'aſſurai qu'ils n'avoient eû aucune part à mon Livre, qui avoit été compoſé long-tems avant que j'en viſſe aucun, & qu'il y avoit pour le moins ſept ans que je l'avois donné à lire à Mr. Diroys qui étoit de ſes amis. Mais il eſt bien difficile, ajoûtai-je, d'ôter de l'eſprit de Meſſieurs de Port-Royal la prévention où ils ſont à mon égard. Je me ſuis ſeulement ſervit du Canal du P. Verjus Jeſuite, dont le frere eſt de l'Oratoire & de mes amis, pour faire tenir au P. de la Chaiſe mon Epître Dedicatoire : afin qu'il la preſentât au Roy qui étoit à Ipres. La réponſe que j'ai eûë du P. de la Chaiſe qui eſt écrite d'Ipres fait aſſez connoitre, que je n'ai point

eû d'autre liaiſon que celle-la avec les Jeſuites au ſujet de mon Livre.

Au reſte, quoique je ſois à la Campagne, éloigné de tout commerce, je ne laiſſe pas d'apprendre par le moyen de mes amis ce qui ſe paſſe dans Paris & même ailleurs. On m'a écrit depuis peu, que Mr. Colbert à qui l'on a repreſenté, que mon Livre ajant été Imprimé ſur un bon privilege, il n'étoit pas juſte, que le Libraire perdît les frais de ſon Impreſſion, a chargé Monſieur Galois de le lire, & de lui en faire ſon rapport. J'aurois crû que ce Sçavant qui n'ignore pas tout à fait ces ſortes de matieres ſe ſeroit ſervi de cette occaſion pour me faire rendre juſtice, ou plûtôt à l'Imprimeur; parce qu'on ne le pouvoit convaincre non plus que l'Auteur d'avoir prévariqué en quoique ce ſoit. Mais au lieu de correſpondre aux bonnes intentions de ce ſage Miniſtre, ſon rapport * à été, qu'il ne pouvoit pas donner ſon approbation à un Ouvrage où Saint Auguſtin n'étoit pas bien traité, mais s'il n'avoit pas eû des liaiſons avec Monſieur de C. & avec les Gens

* *On a ſçû de Mr. Gallois même ce qu'on rapporte ici de lui : il en entretenoit ſes Amis. Le P. Goudin ſçavant Religieux de l'Ordre de St. Dominique a dit pluſieurs fois, qu'il l'avoit appris de ſa bouche même. Ce que ce Religieux n'approuva point.*

de Port Royal, il étoit de l'équité & même de son devoir, de marquer à Monsieur Colbert, que l'Auteur retoucheroit volontiers les endroits qui regardoient St. Augustin, & même les autres qu'on jugeroit à propos de corriger.

Ce qu'on vous a dit touchant une seconde édition qu'Elzevir se prépare de donner au public, vient apparemment de Monsieur Bigot qui me la mandé. Mais je suis sûr que cette nouvelle édition de mon Histoire Critique sera pleine de fautes; parce qu'Elzevir n'a point d'autre exemplaire qu'une copie manuscrite qui a été faite sur l'imprimé, & qui n'est point exacte. Quelque tems avant qu'on parlât de ce Livre dans Paris Monsieur Justel en prit de ma part deux exemplaires chez l'Imprimeur, dont l'un fut envoyé à Monsieur de Clarendon & l'autre à Monsieur de Compton Evêque de Londres. J'avois vû à Paris ces deux Seigneurs Anglois. Madame la Duchesse Mazarin emprunta un de ces deux exemplaires qu'elle donna à son Chapellain pour le copier; c'est sur cette copie * qu'Elzevir

* *C'est sur l'édition d'Elzevir qui a été faite sur cette copie défectueuse qu'on a traduit en Latin l'Histoire Critique du vieux Testament, & où l'on a augmenté les fautes, parce que le Traducteur qui n'entendoit pas assez la matiere y a fait de son chef plusieurs*

doit faire ſon édition, comme je l'ai appris de Monſieur Juſtel & de Monſieur Bigot; parce qu'il n'a pû recouvrer l'édition de Paris.

Peut-être ne ſçavez-vous pas, que Monſieur de C. dans le deſſein qu'il avoit de ſupprimer entierement l'Hiſtoire critique fit une tentative pour faire revenir de Londres ces deux exemplaires : mais il ne put rien obtenir. Quand même il auroit obtenu quelque choſe de ce côté-là, pouvoit-il empêcher qu'on n'en fît une ſeconde édition dans les pays étrangers ? Je n'étois point à Paris lorſqu'on ſaiſit les exemplaires ſans qu'on les comptât. J'attendois le retour du Roi à qui l'Ouvrage étoit dédié; & ce fut pendant cet intervalle & pendant mon abſence qu'on machinât toute cette affaire. Je revins à Paris ſur l'avis que m'en donna par lettres le P. de Saillant Superieur de la Maiſon de Paris, à qui Monſieur de C. en écrivit de Saint Germain. Il eſt encore bon que vous ſçachiez, que la Dame Billaine qui avoit fait les frais de l'Impreſſion, avoit eû le tems d'en cacher plus de ſix cens exemplaires, qui ne furent

pluſieurs changemens. Je ne ſçai ſi la Verſion Angloiſe qu'on a publiée de ce même Ouvrage n'a point auſſi été faite ſur la mauvaiſe édition d'Elzevir.

point déclarez au Commiſſaire, & dont je ne ſçavois rien. Cette femme fut aſſez imprudente pour découvrir tout le myſtere, ſur la promeſſe qu'on lui fit de faire paroître ce Livre quand il auroit été corrigé. Mais elle fut la dupe de ceux qui lui firent cette promeſſe. Je vous fais tout ce petit détail, parce que vous l'avez ſouhaité. Je ſuis &c.

A Bolleville. fevr. 1679.

LETTRE X.

A Monſieur l'Abbé D. L. R.

*Pourquoi la nouvelle édition * des Diſputes de Maldonat ſur les Sacremens eſt ſi peu recherchée. Qui eſt l'Auteur des Prefaces qu'on voit à la teſte de cette édition.*

MONSIEUR,

Vous ne devez point être ſurpris de voir, que la nouvelle édition des Diſputes de

* *Ce Recüeil eſt intitulé* : Joannis Maldonati Societatis Jeſu Presbyteri ac Theologi præſtantiſſimi Opera varia Theologica tribus tomis comprehenſa, ex variis tum Regis tum doctiſſimorum

Maldonat ſur les Sacremens ait ſi peu de cours. Il eſt vrai que ce Livre a été fort recherché avant qu'il fut réimprimé. Il y avoit long-tems qu'il ne s'en trouvoit plus d'exemplaires chez les Libraires, & ſi par hazard il s'y en trouvoit quelqu'un, le prix en étoit exceſſif. Ce changement vient de ce que le plus ſouvent les Livres ne ſont eſtimez que par rapport au préjugez de ceux qui ſont intereſſez à les faire valoir. Vous ſçavez l'ancien axiome d'un Poëte Latin : *Pro captu lectoris habent ſua fata libelli.* Cet Ouvrage n'eſt pas moins bon preſentement, que lorſqu'il parut pour la premiere fois : mais un certain parti qui avoit beaucoup contribué à lui donner de l'eſtime ne peut plus maintenant le ſouffrir; parce que dans cette nouvelle édition l'on a ajoûté quelques petits traitez ſur le Libre arbitre, ſur la Grace, & ſur la Prédeſtination, qui ſont entierement oppoſez à la doctrine de Saint Auguſtin. Ceux qui font gloire d'être Auguſtiniens avoient été ravis de trouver dans les Diſputes de Maldonat

rum virorum Bibliothecis maximâ parte nunc in lucem edita. *C'eſt un petit* in folio *qui a été ſous la preſſe pendant pluſieurs années ; & enfin l'Impreſſion fut achevée en 1677. le Docteur Faure qui en avoit procuré l'édition en obtint le privilege de Mr. le Tellier alors Chancellier de France.*

nat sur les Sacremens plusieurs choses, qui leur sembloient contraires aux sentimens des autres Jesuites, & principalement dans son Traité de la Penitence. Si le Libraire n'avoit donné au Public que l'ancienne édition, sans y inserer les Opuscules dont je viens de parler, le Livre auroit eû la même estime qu'auparavant : Car ce sont des Augustiniens * qui ont conseillé à Billaine de le réimprimer. Mais ce Libraire selon le style des gens de son métier a crû, qu'en l'augmentant de quelques pieces nouvelles, il en auroit un plus grand debit. En quoi il s'est trompé, tout habile qu'il est en fait de Librairie.

En effet ce docte Jesuite semble avoir pris plaisir non seulement à combattre les sentimens de Saint Augustin ; mais aussi à attaquer de dessein formé les explications que ce Pere a données à plusieurs passages de l'Ecriture, comme s'il les avoit inventées pour refuter plus facilement les Pelagiens. Ce langage comme vous voyez, ne peut pas plaire à des Augustiniens: mais Maldonat qui avoit à combattre les Cal-

* *Mr. Faure Docteur de Sorbonne, qui faisoit profession ouverte d'être Augustinien, & de n'aimer pas les Jesuites, conseilla à Billaine de réimprimer le Livre des Sacremens de Maldonat, qui étoit devenu très rare. Il lui promit d'en obtenir le privilege de Mr le Chancelier le Tellier: ce qu'il fit en effet.*

viniſtes de France, jugea que Saint Auguſtin n'étoit plus gueres de ſaiſon. Il ſemble avoir ſuivi en cela les Conſtitutions de ſon Pere Ignace, qui veulent qu'on ſe ſerve de la fameuſe regle de Lesbos, *regulâ Lesbiâ*, en accommodant la Théologie aux tems & aux lieux, lorſqu'il s'agit de la plus grande gloire de Dieu, *ad majorem Dei gloriam*: en quoi il a très bien réüſſi. Afin que vous puiſſiez juger vous même ſi les expreſſions de ce Jeſuite peuvent être ſupportables à des Auguſtiniens, je veux vous en marquer quelques-unes. Cette interpretation de Saint Auguſtin, dit-il, dans ſon Traité de la Prédeſtination, a été inconnuë juſqu'à lui; & elle montre aſſez d'elle même, qu'il ne l'a inventée, que pour éviter la force de l'argument de ſes Adverſaires: *Interpretatio* * *hæc Auguſtini ante illum fuit inaudita, & ſatis ipſa oſtendit à ſe fuiſſe inventam ad fugiendam vim argumenti.* Il dit encore en ce même lieu, que les preuves dont Saint Auguſtin ſe ſert pour établir ſon opinion, ne répondent point à la capacité de ſon Eſprit: *Argumenta quibus D. Auguſtinus in eam ſententiam adductus eſt indigna ſunt ejus ingenio.* Il pouſſe même les choſes plus loin: car il refute en particulier les raiſons de ce Pere & de ſes Diſciples.

Comme dans la nouvelle édition, ce pe-

* *Maillon. de prædeſtin. p.* 110.

tit Traité & les autres ſur la Grace & ſur le libre Arbitre, ſont joints à ſes diſputes ſur les Sacremens, ceux qui avoient été d'abord portez à loüer celles-ci, n'avoient plus les mêmes raiſons de le faire, voyant que Maldonat combattoit de toute ſa force les opinions de Saint Auguſtin, pour avoir lieu de détruire plus facilement l'Hereſie des Calviniſtes. J'ai en manuſcrit un Ouvrage de ce Jeſuite ſur les Ceremonies en general, & ſur celles de la Meſſe en particulier. Cet Ouvrage qu'il a dicté dans Paris en même tems que ſon Livre ſur les Sacremens, devoit être joint à celui-ci. J'en ai averti Billaine, mais il étoit trop tard : outre que les Docteurs de Paris, loin de donner leur approbation aux Livres de Maldonat, ont une extrême averſion pour lui. Ils ſe ſouviennent toûjours des anciennes diſputes de leurs Confreres avec lui, dans leſquelles il les pouſſa vivement.

C'eſt apparemment pour cette raiſon, qu'il ne paroît aucune approbation doctorale à la tête de ce Recüeil, quoique Monſieur le Chancelier ait donné ſon privilege. Cependant l'Epitre Dédicatoire qui eſt addreſſée à Mr. l'Archevêque de Rheims, & la Preface, ſont de la main d'un Docteur de Sorbonne : mais il n'a oſé mettre ſon nom, *propter metum Judæorum*. Je ne ſuis point

ſurpris que cette Epître Dédicatoire & la Préface ne ſoient point dans l'Exemplaire que vous avez acheté depuis peu : je ne les ai point non plus trouvées dans quelques autres Exemplaires. Il ſe pourroit faire qu'on les en auroit retranchées exprès à cauſe des grandes loüanges qu'on y donne à Maldonat.

Le Docteur Dubois * que vous connoiſſez, eſt l'Auteur de l'Epître dedicatoire qu'il a miſe ſous le nom du Libraire Pralard, qui eſt chargé de la vente de ce Livre. Comme il parle ſous le nom d'un autre, il n'a point craint de juſtifier Maldonat, ſur tout ce qui lui avoit été reproché autrefois par les Théologiens de Paris, tant ſur ſes mœurs, que ſur ſa doctrine. Voici les propres paroles de Monſieur Dubois, auxquelles je vous prie de faire attention : *Joannis Maldonati ſanctitas, morum integritas, ac doctrina catholica, quam ejus Scripta ſpirant, puritas, & ſi norunt invidos, crimen neſciunt : quos inter, illi ſanè timendi magis, qui inducta Religionis ac pietatis larvâ, hoſtilem animum diſſimulant.* C'eſt dire nettement & en peu de mots, que les Docteurs

* *Ce Docteur qui a été long tems le Bibliothecaire de Monſieur l'Archevêque de Rheims, ne l'étoit point encore alors ; mais il avoit de grandes liaiſons avec le Docteur Faure.*

de Paris, qui censurérent avec tant d'aigreur les Ecrits de Maldonat, se servirent du prétexte de Religion & de pieté, comme si les Ecrits de ce docte Jesuite avoient été contraires à l'une & à l'autre.

C'est encore le même Mr. Dubois, qui prend la défense de Maldonat dans la préface qui est au devant de ce Recüeil. Il le justifie pleinement des Heresies qui lui avoient été imputées par les Docteurs de Paris *: puis il ajoûte, que bien que ce sçavant Homme eût été absous de tout ce dont-on l'accusoit, par un Arrêt solemnel du Parlement, & que Pierre de Gondi alors Evêque de cette grande Ville, eût prononcé une sentence en sa faveur, il se retira à Bourges dans le College de sa Societé, pour y vivre en paix. En quoi il fit sagement, pour ne donner pas lieu à de nouvelles calomnies contre lui. Les Jesuites ne manquérent pas alors de publier & de faire afficher dans Paris & dans plusieurs autres grandes Villes du Royaume la Sentence d'absolution prononcée par Mr. de Gondi en faveur de leur Confrere. Cette même

* *Maldonat avoit soutenu fortement contre les Docteurs de Paris, qu'il n'étoit pas constant que la Ste. Vierge eût été exempte du peché* Originel : *sentiment qui ne s'accommode plus avec les opinions & la pratique des Jesuites.*

Sentence ſe trouve auſſi imprimée à la tête des premieres éditions de ſes Commentaires ſur les Evangiles ; mais il y a long-tems qu'ils l'en ont retranchée eux mêmes. Je ne doute point qu'ils n'ayent eû des raiſons pour cela. Car la Societé qui eſt ſage & prudente, ne fait rien que *ad majorem Dei & Beatæ Virginis Gloriam.* Je ſuis &c.

A Paris 1680.

LETTRE XI.

A Monſieur G. Docteur de Sorbonne & Principal du College des Treſoriers. Du Livre de Jean Raynold qui a pour titre,* Cenſure des Livres apocryphes de l'ancien Teſtament. *Reflexions ſur cet Ouvrage qui eſt très-rare en France.*

MONSIEUR,

Je reconnois avec vous, que les Controverſes du Cardinal Bellarmin ont été d'un grand ſecours à la plûpart de nos Theologiens. Mais vous devez auſſi avoüer, qu'elles ont donné occaſion à quelques Proteſtans habiles de fortifier leur parti, en publiant contre lui des Ouvrages pleins

* *Galliot.*

d'érudition. Je mets au nombre de ces Ouvrages celui de Jean Rainold Docteur Anglois Professeur dans l'Academie d'Oxfort. Son Livre qui a pour titre, * *Censure des Livres apocryphes du Vieux Testament*, contient deux gros volumes *in* 4°. où il y a beaucoup de choses inutiles, que l'Auteur auroit apparemment retranchées, s'il l'avoit fait imprimer lui-même. Ce sont des leçons qu'il avoit dictées dans son Academie, & qu'on auroit pû reduire à un petit volume *in* 4°.

Vous remarquerez que ce Rainold est le Docteur Regnault, dont il est parlé dans la Conference de Homptoncour, & qui n'étoit gueres moins opposé aux Episcopaux d'Angleterre, qu'aux Docteurs Catholiques. Il vouloit qu'on abolît plusieurs ceremonies que l'Eglise Anglicane a conservées; & il s'appuyoit principalement sur ce qu'elles étoient en usage dans l'Eglise Romaine. Jaques I. Roi de la grande Bretagne qui assistoit à cette Conference, & qui y pré-

* *Voici le titre entier de ce Livre :* Censura Librorum apocryphorum veteris Testamenti adversus Pontificios, imprimis Robertum Bellarminum, à Joanne Raynoldo Anglo Academiæ Oxoniensis Professore Theologo in duos tomos digesta, in nobili Oppenheimio Collegio Musarum Hieronymi Galleri, sumptibus Viduæ Lavinii Hulsii, & Henrici Laurentii, anno 1611.

ſidoit, lui dit en raillant, que le Docteur Rainold ne devoit point porter de pourpoint, parce que ceux de l'Egliſe Romaine en portoient. Mais mettant à part la raillerie de ce Prince, le Docteur Rainold parle dans ſon Ouvrage en homme qui avoit étudié dans les Originaux les faits dont il traite. C'eſt pourquoi il ne copie pas ordinairement les autres. Il m'a paru au contraire, que ceux qui ont écrit après lui ſur ces mêmes matieres l'ont ſouvent copié. J'ai lû pour mon uſage l'Exemplaire que Naudé avoit apporté d'Alemagne pour la Bibliotheque Mazarine, & qui eſt preſentement dans la Bibliotheque Roi.

Les Ecrits que Bellarmin dictoit dans Louvain, firent d'abord grand bruit, même parmi les Proteſtans. Il ſe répandit juſques dans l'Angleterre, où il y avoit alors deux ſçavans Profeſſeurs, ſçavoir Jean Raynold à Oxfort, & Guillaume Witaker à Cambrige. La réputation que ce Jeſuite s'acquéroit de jour en jour, les obligea de tourner leur armes contre lui. Witaker publia le Livre *in* 4°. que je vous ai prêté; & qui *vous a*, dites vous, *bien fait ſuer*, parce qu'on n'a pas coûtume de faire ces forſortes d'objections ſur les bancs de Sorbonne. L'un & l'autre étoient plus attachez au parti des Calviniſtes Puritains, qu'à

celui des Episcopaux. Rainold * ne sçauroit souffrir l'usage de l'Eglise Anglicane, qui lit dans le Service public les Livres de Judith, de Tobie, &c. par un Decret des Evêques assemblez dans un Synode tenu à Londres, où ils déclarent néanmoins que ces Livres sont apocryphes.

Ce Théologien n'ignoroit pas, que dès les premiers siécles, on lisoit ces mêmes Livres dans le Service public, quoique l'Eglise selon Rufin & Saint Jerôme, ne les mît pas dans le rang des Ecritures canoniques. Mais il prétendoit qu'on devoit se regler sur le Decret du Concile de Laodicée, qui porte qu'on ne lira dans l'Eglise aucun Livre de l'Ecriture qui ne soit canonique : *Prudenter Patres Laodiceni decreverunt, nullos in Ecclesia libros legendos ἀναγνώστους, id est non canonicos.* Il reproche à son Eglise Anglicane de lire entier le Livre de Judith pendant le mois d'Octobre, bien qu'il ne soit pas, dit-il, exempt de mensonges. Et en effet il n'a rien oublié dans le corps de son Ouvrage, pour découvrir ces prétendus mensonges du Livre de Judith. Mais il n'a pas consideré, qu'en suivant sa maniere de raisonner, on lui peut faire les mêmes objections sur les Livres des Paralipomenes, qu'il reconnoît pour canoniques.

* *Rainold. Prælect.* 27.

Le Professeur Anglois a bien mieux entendu le passage de Saint Epiphane, où il est parlé de *l'aron* des Juifs, que plusieurs de nos Theologiens, & même que ce docte Critique Joseph Scaliger. Il a très-bien observé, que cet endroit a été corrompu dans la Version Latine de ce Pere, & qu'il a été même encore plus alteré dans le texte Grec,[a] où l'on ne doit pas lire *Aaron* avec Andradius & quelques autres Ecrivains, mais *aron* qui signifie *arche* ou *armoire*. Les Juifs renfermoient dans cette armoire les Livres canoniques de l'Ecriture, en sorte que tout ce qui n'étoit point dans l'*aron* ou armoire, étoit censé apocryphe. Ce qui confirme cette explication des paroles de Saint Epiphane, qui ont été copiées par Saint Jean de Damas, c'est qu'encore aujourd'hui on voit dans le fond des Synagogues ces sortes d'armoires, où l'on renferme les sacrez rouleaux.

Vous sçavez que dans toutes les éditions de Saint Jerôme, & même presque dans tous les exemplaires manuscrits des préfaces de ce Pere sur Tobie & sur Judith, on lit[b] le mot *Hagiographe*: ce qui a fort embarrassé nos plus sçavans Ecrivains, qui ont distingué sans aucun fondement deux sortes d'Hagiographes chez les Juifs. Scaliger

[a] *Prolect.* 36. [b] *Prolect.* 44.

même avec toute sa Critique a suivi cette fausse leçon, mais Raynold qui avoit l'esprit penetrant à vû tout d'un coup, qu'il falloit necessairement lire dans le texte de Saint Jerôme *apocryphes* & non pas *hagiographes*. Car outre que la suite de tout le discours le montre manifestement, il est certain que les Juifs ne mettent point dans le rang des Ecritures hagiographes les Livres de Judith & de Tobie.

Ce même Auteur, pour appuyer davantage sa pensée, allegue l'autorité d'Isidore de Seville, qui a lû en effet dans Saint Jerôme *apocryphes* : il cite Brito * qui a remarqué sur cet endroit une diversité de leçon, y ayant dans quelques exemplaires, *apocryphes*. Il rapporte aussi l'observation de Comestor, qui dit sur ce passage de Saint Jerôme, qu'il y a une faute, & qu'on n'y doit pas lire *hagiographes*. Ce qu'il confirme par plusieurs autres Ecrivains Catholiques,

* *Ce Brito étoit un Religieux de l'Ordre de Saint François, & bien qu'il vécut dans un siécle barbare, il paroit en cela plus critique que les plus habiles Critiques de ces derniers tems. Voici sa note sur le mot* hagiographa, *qui est dans la preface de Saint Jerôme sur Tobie* : Alia litera habet *apocrypha*, quòd melius est, quia Hieronymus in prologo galeato numeratis Libris canonicis, inter quos iste non est, infert, Quidquid extra hoc est, inter apocrypha est computatum.

auxquels il joint le prologue de la gloſe ordinaire, où l'on remonte juſques à l'origine de cette fauſſe leçon, qui vient de la pieté des Copiſtes, *ex pietate exſcribentium*. Ces Copiſtes, ou plûtôt les anciens Reviſeurs des Livres ont corrigé cet endroit ſelon leurs préjugez, ne voulant pas mettre Judith & Tobie au nombre des Livres apocryphes.

Je ne vous ai fait tout ce détail, que pour vous faire mieux connoître, que le fameux Rainold n'eſt pas du nombre de ces Controverſiſtes du commun. Il releve ſouvent Bellarmin ſur des faits qui regardent la Critique. Par exemple il le reprend de ce que ſans conſulter les originaux des Auteurs qu'il allegue, il ſuit des traductions fauſſes. Je ſuis néanmoins perſuadé, que ce Proteſtant ne rend pas juſtice à ce Cardinal, lorſqu'il le ſoupçonne d'avoir préferé ces fauſſes Verſions, parce qu'elles étoient conformes à ſes ſentimens. Il y a bien plus d'apparence que Bellarmin en a uſé de la ſorte, parce que les Auteurs de ces traductions étant anciens, ils ne pouvoient être ſuſpects aux Proteſtans. Mais après tout, il ſeroit difficile d'excuſer par tout ce ſçavant Controverſiſte, qui paroit bien plus exact dans ſa Bibliotheque des Ecrivains Eccleſiaſtiques, que dans ſes Controverſes.

Raimold fait auſſi le procès à Genebrard ſur la diſtinction du double Canon des Livres ſacrez, l'accuſant d'avoir mal rapporté les paroles de Saint Epiphane. Sa Critique même s'étend juſqu'à reformer de certains endroits des Conciles, qu'il juge avoir été alterez: ce qu'il prétend prouver par la varieté des Editions.

Il examine auſſi en Critique ce que Caſſiodore & Junilius ont dit touchant les Docteurs Syriens dans les Ecoles de Niſibe *; & il en conclut, que ces Docteurs n'ont point mis les Livres dont il eſt queſtion au nombre des Livres canoniques. Car Junilius, quand il fait le dénombrement des Livres canoniques, ne parle point de celui de Tobie; & pour ce qui eſt des autres, il aſſure en termes exprès, qu'ils n'ont point place parmi les Livres canoniques. *Magiſtri ergo publici Niſibenſis Scholæ docuerunt hos libros non eſſe canonicos: Nam Junilius cùm canonicos Libros numerat, Tobiæ mentionem non facit, de cæteris expreſſè affirmat, non currere inter canonicos.* Il ajoute néanmoins que Junilius ne dit pas la même choſe du Livre de l'Eccleſiaſtique: mais il conjecture qu'il y a en ce lieu quelque faute de Copiſte, ou que peut-être le Diſciple Perſan n'a pas bien compris tou-

* *Prolect.* 37.

tes les paroles des Docteurs Syriens, ou même que Junilius avoit oublié quelque chose de ce qu'il avoit lû : *De solo Ecclesiastico idem non pronunciat, errore quidem aliquo fortasse Librarii stemmatis; fortasse Pauli Persæ, qui dictata Magistrorum non omnia ad unguem tenebat; fortasse Junilii eorum quæ legerat nonnulla obliti.* Mais ce ne sont là que des conjectures, d'où l'on ne peut rien conclurre : & à vous dire la verité, ce qui regarde ces Ecoles de Nisibe est fort obscur dans Cassiodore & dans Junilius. Il me paroit même quelque broüillerie dans leur texte de la maniere qu'il a été imprimé.

Outre ces conjectures Rainold infere de la raison que Junilius apporte en ce lieu, qu'il y a quelque faute dans l'exposé de ce passage. Cette raison consiste en ce que Junilius l'appuye sur l'exemple des Hebreux. Il est vrai-semblable, dit nôtre Auteur, que ces Maîtres de l'Ecole de Nisibe ont fait un grand fonds sur l'autorité des Hebreux ; parce qu'ils enseignoient dans l'Ecole de Nisibe, qui est dans la Syrie selon Strabon, & ceux qu'ils enseignoient étoient Hebreux, comme le témoigne Cassiodore : *sed errore factum esse*, dit le Professeur Anglois, *Junilius ipse mihi fidem facit, cùm hanc rationem reddat cur*

excludit illos libros ? quia, inquit, apud Hebræos super hâc quoque differentiâ accipiebantur. Et quidem magnopere Magistros illius Scholæ commotos fuisse auctoritate Hebræorum, ex eo fit verisimile, quòd in Scholæ Syrorum docuerunt. Fuit enim Nisibis in Syria Strabone teste, & quòs docuerunt Hebræi fuerunt, quod Cassiodorus testatur.

Il y auroit plusieurs reflexions à faire sur ces anciennes Ecoles de Nisibe. Il est certain que les Chrétiens d'au delà de l'Euphrate qui parloient la langue Syriaque, ont eû une Version de la Bible faite sur le texte Hebreu, & par consequent ils n'ont point reconnu d'abord comme canoniques les Livres de Judith, de Tobie, & les autres écrits en Grec qui n'ont jamais été dans le Canon des Juifs. Cependant il y a long-tems que ces Peuples ont ces mêmes Livres dans leur langue Syriaque. Je vois même que nos plus habiles Critiques se sont trompez, lorsqu'ils ont crû que les Juifs ont une paraphrase Caldaïque du Livre de la Sagesse. Car cette paraphrase ou Version qui a été citée par quelques Rabbins, est une Version Syriaque, & quoi qu'il y ait peu de difference entre le Caldéen & le Syriaque, les Connoisseurs sçavent mettre de la distinction entre ces deux langues. Je reviens à Rainold.

Ce ſçavant Proteſtant ſuivant ſa methode refute les preuves que Bellarmin a produites, pour montrer que les anciens Docteurs de l'Egliſe ont mis la Sageſſe au nombre des Livres canoniques. Ce Jeſuite avoit cité les paroles d'Euſebe, où il parle de Hegetippe dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, & lui fait dire que Saint Irenée & toute l'Antiquité ont attribué à Salomon le Livre de la Sageſſe auſſi bien que celui des Proverbes : *Irenæus & omnis Antiquorum chorus, librum qui adtitulatur Sapientia, Salomonis eſſe dixerunt, ſicut Proverbia.* Mais Rainold [a] prétend que Bellarmin s'eſt trompé, ayant ſuivi la Verſion Latine de Rufin : au lieu qu'il y a dans le Grec d'Euſebe, que les Anciens ont appellé les Proverbes de Salomon Sageſſe *panarete*, c'eſt-à-dire qui contient les préceptes de toutes ſortes de vertus : *Nimirum deceptus eſt* (Bellarminus) *Rufini Interpretis errore, ſic enim in Græco :* Proverbia Salomonis ſapientiam παράρετον vocarunt. Il inſiſte [b] ſur l'article Grec qui eſt dans Euſebe devant le mot de *Sageſſe*, qui indique ſelon lui que les Proverbes ſont appellez Sageſſe par excellence, παροιμίαν ἀ σοφίαν. Il s'étend fort au long ſur cette matiere : & à ce qu'on lui pouvoit objecter, que Saint Baſile a cité

[a] *Rainold. præl. 13. col. 114.* [b] *Prælect. 14. col. 117.*

le Livre de la Sageſſe ſous le nom de Salomon, il répond que ce Pere nie en d'autres endroits, qu'il ſoit veritablement de Salomon. Car il n'attribuë [a] avec pluſieurs autres anciens Docteurs de l'Egliſe, que trois Livres à Salomon. Il en eſt de même du Livre de l'Eccleſiaſtique : ce qui a fait dire à Alphonſe à Caſtro, qu'il faut interpreter benignement les Peres, lorſqu'ils alleguent ſous le nom de Salomon les paroles de l'Eccleſiaſtique : [b] *Benignè interpretanda ſunt omnia Patrum dicta, ubi citant verba Eccleſiaſtici ſub nomine Salomonis.* En effet Saint Jerôme même qui a reconnu que l'Eccleſiaſtique n'étoit point de Salomon, le cite quelquefois ſous le nom de ce Prince, imitant, comme il fait ſouvent, le langage des autres Ecrivains Eccleſiaſtiques.

Mais Rainold eſt obligé d'avoüer que Saint Auguſtin, lorſque dans ſon Livre 2. de la Doctrine Chrétienne, il fait le dénombrement des Livres canoniques, y renferme la Sageſſe, Judith, Tobie, & les autres que les Proteſtans appellent apocryphes. [b] *Hoc non diffiteor*, dit-il, mais il conjecture que ce Pere n'a pas été conſtant dans ce ſentiment : en quoi il ſe trompe. Car ſi Saint Auguſtin à ſuivi en cela le ſen-

[a] *Præl.* 18. *col.* 152. [b] *Prælect.* 27. *col.* 230.

riment des Egliſes d'Afrique, qui reconnoiſſoient tous ces Livres pour canoniques. Comme l'autorité de Saint Auguſtin devoit être d'un grand poids parmi les Proteſtans, il examine en un autre endroit * ce que ce Pere dit Liv. 17. de la Cité de Dieu, ch. 20. touchant les Livres de la Sageſſe & de l'Eccleſiaſtique, qui ont été regardez comme authentiques & divins par l'ancienne Egliſe, principalement en Occident. Il oppoſe à cette autorité de Saint Auguſtin les témoignages de Saint Hilaire, de Saint Jerôme, & de Rufin. Mais il devoit conſiderer que Saint Jerôme & Rufin vivoient en Orient, & que Saint Hilaire copie ſouvent les Orientaux, & principalement Origene. Saint Auguſtin a donc eû raiſon d'alleguer pour ſon opinion l'autorité des Egliſes d'Occident, puiſque dès les premiers commencemens du Chriſtianiſme, l'Egliſe Romaine qui eſt la principale de toutes les Egliſes du Monde, a reconnu pour divins & canoniques les Livres dont il eſt queſtion. Ce Pere auroit pû encore ajouter à toute l'Egliſe Occidentale, l'Egliſe d'Egypte, qui tient le ſecond rang après l'Egliſe Romaine.

Je conclus de cette obſervation qui me paroit bien fondée, que le Profeſſeur d'Ox-

* *Prol.* 38.

ford se trompe [a] lorsqu'il fixe vers l'an 400. dans le Concile de Carthage ce qu'il appelle une erreur. Car il est manifeste que dès les premiers commencemens de l'Eglise Romaine, ces Livres que les Protestans nomment apocryphes, y étoient reçûs comme veritablement canoniques, quoiqu'il n'y eût aucun Decret là-dessus. Ce que Rainold ajoute au même endroit touchant la Version de St. Jerôme sur l'Hebreu, laquelle ayant été reçûë dans l'Eglise, a fait évanoüir peu à peu l'ancienne opinion, merite bien qu'on y fasse reflexion. *Postquam*, dit-il [b], *Hieronymi Versio ex Hebraeo in Ecclesia recepta est: evanescere paulatim cœpit opinio illa, qua ex priorum exemplarium auctoritate invaluerat, & sententia Hieronymi Canoni Hebraeorum consentiens unâ cum illius Versione stabiliri.* Il n'est pas surprenant que lors qu'on a cessé dans les Eglises d'Occident, de se servir de l'ancienne édition Latine faite sur les Septante, plusieurs Ecrivains ayent embrassé le sentiment de Saint Jerôme, qui avoit traduit le Canon Hebreu : mais cela ne prouve pas, que l'autre opinion ne soit très-ancienne dans les principales Eglises du Monde.

Il est encore inutile à Rainold de pro-

[a] *Prol.* 33. *col.* 364. [b] *Ibid. col* 365.

duire un long Catalogue des Auteurs qui ont ſuivi l'opinion du même Saint Jerôme après Gregoire le Grand, touchant les Livres apocryphes. Il eſt certain que ce Pape eſt un des premiers qui ait commencé à donner cours à la nouvelle Traduction ſur l'Hebreu. Dès qu'on n'a plus fait autre choſe que copier cette nouvelle Traduction avec les préfaces de Saint Jerôme, c'étoit comme une neceſſité d'entrer dans la penſée de ce Pere ſur le Canon de la Bible. Mais pluſieurs ſçavans Hommes ont prétendu, qu'il parloit plûtôt avec les Juifs dont il publioit le Canon, qu'avec l'Egliſe, au moins avec l'Egliſe Occidentale.

Au reſte Il y a bien des inutilitez dans ces deux gros volumes de Rainold : il s'y étend trop au long ſur les matieres de Controverſe : mais c'étoit la maladie des Theologiens de ce tems-là ; & à en juger par leurs gros volumes, on croiroit que les Proteſtans ſont beaucoup plus éloignez de nous, qu'ils ne le ſont en effet. Il a eû cet avantage d'avoir écrit après Witaker dont il a emprunté beaucoup de choſes : & il le cite avec éloge en ces termes.* *Ex animo vehementer gaudeo Virum ornatiſſimum D. Witakerum Profeſſorem Regium Cantabrigiæ ſuas diſputationes de controver-*

* Præl. 70. col. 801.

siis adversus Jesuitas in lucem edidisse. Les Jesuites ; & sur tout Bellarmin, s'étoient rendus formidables à tout le parti Protestant. Bellarmin leur fournit en quelque façon des materiaux. Rainold, comme il le témoigne lui-même, avoit lû en manuscrit les Leçons que ce Jesuite dictoit dans Louvain. J'ai aussi quelque chose de ces Leçons en manuscrit, qui sont écrites de la main d'un Flamand. Je vous les communiquerai, quand vous le souhaiterez. Il n'est pas besoin que je vous en dise davantage là-dessus. J'ajouterai seulement, qu'il paroit d'une préface qui est à la tête du premier volume de Rainold, que cet Ouvrage a été imprimé après la mort de l'Auteur, qui dictoit ses Leçons dans l'Ecole d'Oxfort en 1585. Je suis &c.

A Paris 1681.

LETTRE XII.

A Monſieur D*. Docteur de la Maiſon & Societé de Sorbonne.

Sur un Decret de Rome contre ceux qui ſoutiennent le mouvement de la Terre. Reflexions ſur ce Decret & ſur les nouvelles opinions de Deſcartes, ſur la Philoſophie d'Ariſtote, & ſur celle de Platon.

MONSIEUR,

Il n'y a point de Chrétien qui ne conconvienne avec vous, que l'Ecriture qui eſt la Parole de Dieu, ne contient rien que de très-vrai. Mais ces Philoſophes dont vous m'avez parlé prétendent que lors qu'il s'agit de matieres qui regardent la Philoſophie; l'on ne doit pas ſuivre toûjours à la rigueur de la lettre les paroles du Texte ſacré : & en cela ils n'avancent rien qui ne ſoit conforme au bon ſens & même à l'autorité des Saints Peres. Il arrive quelque fois, diſent-ils, que les Ecrivains ſacrez, quoique inſpirez de Dieu,

* *Dallo.*

ont suivi les opinions vulgaires, & qu'ils se sont accommodez aux locutions reçûës parmi le Peuple.

Ne m'objectez point, que ce langage est de l'impie Spinosa, qui nie absolument les miracles dont il est fait mention dans l'Ecriture. Défaites vous de ce préjugé dont plusieurs abusent aujourd'hui. Il faut condamner les consequences impies que Spinosa tire de certaines maximes qu'il suppose. Mais ces maximes ne sont pas toûjours fausses d'elles mêmes, ni à rejetter. Autrement il faudroit faire le procès à plusieurs Personnes très-doctes, & dont les sentimens sont orthodoxes. Quelques-uns de vos plus habiles Theologiens ont crû aussi-bien que Spinosa, que tout ce qui est dans l'Ecriture ne doit point être pris à la rigueur de la lettre.

Je mets dans ce rang Holden sçavant Docteur de vôtre Faculté, qui dans son Analyse de la Foi dit en termes précis, * qu'on ne doit ni approuver ni rejetter

* *Veritates Philosophica nec probanda nec improbandæ sunt ex puris nudisque sacræ Scripturæ verbis & sententiis. Quamvis enim nullam complectatur Scriptura falsitatem, attamen ipsius loquendi modus ut plurimùm vulgaris est, atque ad communem hominum captum potius quàm ad loquela proprietatem sermonis rigorem adoptans.* Hold. Analys. Fid. div. lib. 1. c. 5. sect. 1.

les veritez philoſophiques par les paroles ſeules de l'Ecriture ſainte. Car bien que les Livres ſacrez ne contiennent aucune fauſſeté, ils parlent ordinairement, comme le vulgaire parle, plûtôt ſelon la portée du commun, que ſelon une maniere exacte. C'eſt pourquoi, continuë ce Docteur de Paris, * celui qui voudroit établir les veritez de la Phyſique, des Mathematiques, de l'Aſtrologie, & de toute autre partie de la Philoſophie, ſur de certains paſſages de l'Ecriture, qui n'en font mention qu'en paſſant, & en des termes uſitez parmi le peuple, feroit une choſe indigne & d'un Theologien & d'un Philoſophe. Selon ce principe qui me paroit bien fondé, je ne voudrois pas tout à fait condamner l'opinion de Copernic, de Gaſſendi, de Deſcartes, & de quelques autres Philoſophes de nôtre tems, ſur le mouvement de la Terre qu'ils croyent être appuyé ſur de bonnes raiſons.

Je vous avoüe que cette opinion a été condamnée par un Decret de Rome. Mais ces Philoſophes ſoutiennent, qu'un Decret émané

* *Qui Phyſicas, Mathematicas, Aſtrologicas, aut alterius cujuſvis Scientiæ philoſophicæ veritates ex ſacræ Scripturæ locis obiter inſertis, & juxta vulgi loquelam expreſſis tradere vellet, & Theologo & Philoſopho indignum ageret.* Hold. ibid.

émané d'une Congregation de Cardinaux, ne doit point prévaloir à la raiſon, lorſqu'il s'agit d'un fait de cette nature. Mr. Hardi qui n'étoit pas moins bon Chrétien, que bon Mathematicien, m'a dit pluſieurs fois, que ce Decret avoit été donné à la ſollicitation du Cardinal Bellarmin, qui avoit ſçû que quelques Jeſuites Alemans aimoient la doctrine de Copernic, & qu'ils avoient deſſein de l'enſeigner. Ce Cardinal pour empêcher cette nouveauté dans ſa Societé fit donner ce Decret. Mr. Hardi croyoit même, que le Pape avoit auſſi prononcé là-deſſus : mais il ajoutoit en même tems, que les Papes ne ſont pas infaillibles ſur ces ſortes de matieres.

Didacus Stunica ſçavant Théologien Eſpagnol, qui nous a laiſſé un docte Commentaire ſur Job imprimé à Tolede en 1584. y appuye de toute ſa force le ſentiment de Copernic, lorſqu'il explique ces paroles du ch. 9. de Job : *Qui commovet Terram de loco ſuo &c.* Il obſerve que ce paſſage paroit difficile *, & qu'il pourroit être

* *Qui locus difficilis quidem videtur, valdéque illuſtraretur ex Pythagoricorum ſententiâ, exiſtimantium Terram moveri naturâ ſuâ, nec aliter poſſe Stellarum motus tam longè tardiores & celeritate diſſimiles explicari. Quam ſententiam tenuit Philolaüs & Heraclides Ponticus, ut refert Plutarchus in Libro de Placitis Philoſophorum : quos ſecutus eſt*

beaucoup éclairci par l'opinion des Pythagoriciens, qui croyent que la Terre a un mouvement de ſa nature, & qu'on ne peut expliquer par d'autre voye les mouvemens des Etoiles qui ſont ſi differens les uns des autres. Ce ſentiment, dit-il, eſt auſſi de Philolaüs, d'Heraclide de Pont, comme on le voit dans Plutarque & auſſi de Numa Pompilius, & de Platon qui étoit perſuadé qu'on ne pouvoit ſoutenir le contraire ſans tomber dans une très-grande abſurdité. De nôtre tems, continuë Stunica, Copernic a expliqué, ſelon cette opinion, le cours des Planetes : *Noſtro verò tempore Copernicus juxta hanc ſententiam Planetarum curſus declaravit.* Ce docte Religieux Auguſtin, dont le Commentaire eſt dedié au Roi Philippe II. va encore plus loin : car il prouve aſſez au long, que le ſentiment de Copernic n'eſt point oppoſé aux paroles de l'Ecriture Sainte ; & enfin il conclut qu'on ne peut apporter aucun paſſage de l'Ecriture, qui diſe ſi clairement, que la Terre n'a point de mouvement, que cet endroit de

Numa Pompilius, & quod magis miror, Plato divinus ſenex factus ; ita ut ſecùs exiſtimare abſurdè ſimum eſſe diceret, ut narrat idem Plutarchus in ſuo Numâ. — Noſtro verò tempore Copernicus juxta hanc ſententiam Planetarum curſus declarat. Didac. Stun. Comm. in c. 9. Job. p. 205.

Job, dit qu'elle en a un * : *Denique nullus dabitur Scripturæ sacro-sanctæ locus, qui tam apertè dicat Terram non moveri, quàm hic moveri dicit.* Voilà ce que soutient Didacus Stunica : c'est un Théologien Espagnol d'un grand merite, qui parle de la sorte dans un pays d'Inquisition, & dans un Ouvrage approuvé avec éloge.

Il est vrai, comme vous le marquez dans vôtre Lettre, que plusieurs Peres de l'Oratoire font profession d'embrasser les opinions de Descartes, quoique depuis peu de tems les Superieurs s'y soient opposez, ou plûtôt ayent fait semblant de s'y opposer. Mais après tout, le Cartesisme n'est point la doctrine du Corps, mais seulement de quelques particuliers. Les gens de Port-Royal qui sont en toutes choses les *Antipodes* des Jesuites, ont aussi pris fortement le parti de Descartes. Messieurs Arnauld & Nicole, ne se cachent point là-dessus. Et en effet cette Philosophie s'accommode bien mieux avec leurs sentimens, que celle de l'Ecole. Vous n'ignorez pas avec quelle chaleur les Théologiens de Flandres Amis ou Disciples de Jansenius d'Ipres, se sont déclarez contre Aristote & ses Partisans.

Mr. de Berulle premier Instituteur des Peres de l'Oratoire de France, estimoit l'es-

* *Idem.*

prit & la perſonne de Deſcartes, ſans entrer dans ſes opinions, dont il n'étoit pas capable de juger. Et à vous dire la verité, bien des gens ſouhaiteroient, que cette Philoſophie queſtionnaire qui regne depuis long-tems dans nos Ecoles, en fût bannie entierement. Je puis vous aſſurer qu'on y attribuë bien des choſes à Ariſtote auxquelles ce Philoſophe n'a jamais penſé. Le petit Livre que Gaſſendi a publié *adverſus Ariſtoteleos*, pour avoir lieu de donner plus de cours à ſa nouvelle Philoſophie, n'eſt qu'un très-petit abregé d'un excellent Ouvrage, compoſé par un Italien * ſur les Ouvrages & la doctrine d'Ariſtote. Quelques-uns ont eû deſſein d'introduire Platon dans les Ecoles publiques, mais ce deſſein n'a point réüſſi, parce qu'Ariſtote y a pris de trop fortes racines, & même parmi nos Théologiens. Dites-moi, je vous prie, que ſeroient devenus les Ecrits de Saint Thomas, ſi l'on avoit banni des Ecoles Ariſtote & ſes Commentateurs ?

Peut-être ne ſçavez-vous pas, que les

* *Cet Ecrivain Italien eſt François Patrice, dont l'Ouvrage a été imprimé* in folio *à Bâle ſous ce titre en* 1581. Franciſci Patricii Diſcuſſionum Peripateticarum tomi quatuor, quibus Ariſtotelicæ Philoſophiæ univerſa hiſtoria atque dogmata cum Veterum placitis collata, eleganter & erudite declarantur.

premiers Peres de l'Oratoire avoient comme formé le deſſein, d'introduire parmi eux la Philoſophie de Platon, qui leur paroiſſoit avoir quelque choſe de plus grand & de plus ſublime pour la Théologie. Quelques-uns d'eux ont publié des Ouvrages ſur cette Philoſophie. Le Pere Fournent qui paſſe pour un de leurs plus habiles en ce genre, a fait imprimer un Cours de Philoſophie, où l'on trouve un mélange peu judicieux de la Philoſophie de Platon avec celle d'Ariſtote. Cet Ouvrage étoit deſtiné pour l'uſage de l'Academie de Juilli: mais il n'a été goûté de perſonne, non pas même de ceux de ſa Compagnie. Ce n'eſt pas qu'il n'y faſſe de très-belles remarques ſur le Platoniſme : mais ce n'eſt pas dequoi il s'agiſſoit. Auſſi n'a-t'il été d'aucun uſage pour leur Collége de Juilli. On l'a regardé comme un Livre qui contient de fort bonne choſes, mais qui dans ſa totalité ne peut être d'aucune utilité : *Infelix operis ſumma.*

On ne ſçauroit nier, qu'il n'y ait d'excellentes choſes dans les Ouvrages de Platon ; mais elles ſont quelquefois accompagnées de je ne ſçai quel galimatias. Ce que vous ne trouverez point dans les Livres d'Ariſtote, qui écrit d'une maniere beaucoup plus exacte. Quelques Sçavans après Ciceron, ont à la verité donné à Platon le

nom de *Divin*. Mais tout Divin qu'il eſt, il a été en quelque façon le Pere des plus anciennes heréſies. Son ſtyle qui eſt fort étudié n'eſt pas entierement du goût de Longin. Cet habile Critique blâme quelques unes de ſes expreſſions qui ſont en effet outrées, & auxquelles on ne peut donner raiſonnablement le nom de *ſublimes*. Il eſt vrai qu'il y a eu des Platoniciens qui ont défendu leur Maître contre Longin. Mais tout ce qu'ils ont pû dire pour ſa défenſe ne le juſtifie point. Il a imité par excès le ſtyle politique, ayant quelque fois encheri ſur les expreſſions hyperboliques des Poëtes. En un mot le *Divin* Platon pour avoir voulu s'élever trop au deſſus des hommes, eſt ſouvent tombé dans un galimatias pompeux, que que quelques-uns confondent avec le *ſublime*. Je ſuis &c.

1682.

LETTRE XIII.

A Monsieur l'Abbé G. de la Maison & Societé de Sorbonne.

Quatre Anecdoctes qui regardent la seconde Edition des Ceremonies & Coûtumes *des Juifs, publiées par Monsieur Simon en* 1681.

JE réponds, MONSIEUR, aux quatre difficultez que vous m'avez proposées, sur la nouvelle Edition des *Ceremonies & Coûtumes qui s'observent aujourd'hui parmi les Juifs.*

1. Vous ne reconnoissez point, dites-vous, mon style dans l'Epître dedicatoire. Aussi n'est-elle point de moi, mais de Mr. de Fremont d'Ablancourt. Voici comme la chose s'est passée. La Billaine qui faisoit la dépense de l'impression de ce Livre souhaita qu'il fût dédié à Monsieur l'Evêque de Condom : à quoi je ne m'opposai point. Le Prélat à qui l'on en donna avis, témoigna qu'il seroit bien aise de lire lui-même le Manuscrit du supplement que l'Auteur avoit ajouté : ce qu'il fit. Et après l'avoir lû il jugea à propos de le renvoyer à Mr. Pirot, pour l'approuver en qualité de Cen-

ſeur Royal. Et c'eſt en effet en cette qualité qu'il a donné ſon approbation à l'Ouvrage après l'avoir bien examiné. Alors je m'en retournai à ma campagne. Mr. d'Ablancourt, plûtôt à la priere de la Billaine, qu'à la mienne, ſe chargea de l'Epître dedicatoire, qui fut auſſi envoyée au Prelat, comme étant de moi, & il l'a lûë, & même aggréée avant qu'elles fût ſous la preſſe. S'il y a donc quelque choſe qui ne vous plaiſe point dans cette Epître, vous en devez rejetter la faute ſur Mr. d'Ablancourt, qui me dit en partant, qu'il alloit faire un *galimatias pompeux*. En quoi il a, direz-vous, très-bien réüſſi: mais il n'y a rien du mien; car je n'étois plus à Paris, lorſqu'elle fut compoſée.

2. Vous me demandez ce que veulent dire de certains crochets ou parentheſes, qu'on voit en quelques endroits du corps de l'Ouvrage, & qui ſemblent y avoir été mis exprès. Pour contenter vôtre curioſité, je vous dirai librement, que tout ce qui eſt entre deux crochets vient de l'Approbateur de l'Ouvrage, & non de l'Auteur. Quand Mr. Pirot m'eût rendu mon Manuſcrit avec les additions qu'il jugea neceſſaires d'y inſerer, je les marquai moi-même entre deux crochets, afin que dans l'Imprimé je pûſſe diſtinguer ce qui étoit

veritablement de moi, d'avec les additions ou gloſes du Cenſeur Royal; parceque j'étois obligé de remettre mon Original à Monſieur le Chancelier, & que je n'en avois point d'autre Copie. Par exemple à la fin de l'Ouvrage après ces mots, *Afin qu'il change le pain & le vin au Corps & au Sang de Nôtre Seigneur*, on lit ceux-ci entre deux crochets: [quoique cela ait été expliqué par les Grecs au Concile de Florence, qui déclarérent croire, que ces paroles, *Ceci eſt mon Corps* font la conſecration]. Tout cela eſt de l'Approbateur, & nullement de moi. Je dis la même choſe de ce qu'on lit au bas de la page 42. & au bas de la page 43. entre deux parentheſes.

3. Vous me demandez encore, pourquoi dans cette nouvelle Edition qui contient un ſupplement ſi conſiderable, on ne trouve point d'autre Privilege, que celui de la premiere édition en 1674. où ce ſupplement n'étoit point. Je répons à cela, que c'eſt une ruſe de la Billaine, parce que le premier Privilege avoit été donné pour un aſſez grand nombre d'années; au lieu que le ſecond ne fut donné que pour quatre ans. Si vous doutez de la verité de ce ſecond Privilege, Lambin qui a été l'Imprimeur, & à qui je l'ai laiſſé étant en mon nom, vous le fera voir quand vous le ſouhaiterez.

4. Enfin vous desirez de sçavoir, pourquoi vous n'avez point trouvé dans vôtre exemplaire l'Approbation de Mr. Pirot ; & pourquoi on lit seulement à la tête du Livre, *avec Privilege du Roi*, sans qu'il y soit fait mention de l'Approbation doctorale. Ce qui a fait juger à quelques-uns, dites-vous, que l'Ouvrage n'avoit point été approuvé. Ceux qui ont eû cette pensée ne sçavent pas apparemment, que Monsieur le Chancelier n'accorde aucun Privilege, que le Livre n'ait été vû & approuvé par un Censeur ou Approbateur Royal, qu'il nomme exprès. Je crois que la Billaine a encore ici usé de ruse, lorsqu'elle a supprimé l'Approbation doctorale, qui est fort posterieure au Privilege qu'elle joignoit à la nouvelle Edition. Si vous avez le moindre doute sur cette Approbation, voyez le Secretaire de Monsieur le Chancelier, à qui j'ai remis l'Original, & vous trouverez à la fin du manuscrit l'Approbation écrite de la main de Monsieur Pirot. Cela est tout-à-fait dans les formes ; & l'on ne devroit jamais en user autrement. Car par ce moyen l'Approbation des Docteurs qui doivent répondre du Livre, demeure entre les mains de Monsieur le Chancelier. J'ai même lû d'anciens Privileges dans lesquels les noms des Approbateurs étoient inserez, sur l'ar-

testation desquels le Roi témoignoit avoit accordé le Privilege. Voilà, Monsieur, tout ce que j'ai à vous dire sur les quatre difficultez que vous m'avez proposées. Je vous laisse la liberté d'en faire part à vos Amis. Madame de la Haye *, cette Heroïne, qui sçait tant de bonnes choses, & de laquelle on peut dire, *Hominum quæ mores vidit & urbes*, m'avoit déja insinué, qu'elle ne me croyoit point l'Auteur de l'Epitre dédicatoire, & elle m'en a même marqué les raisons. Je vous les dirai en particulier, quand j'aurai l'honneur de vous voir à Paris, où j'espere aller dans peu de jours. Je suis Monsieur &c.

A Bollevile 1682.

* *Madame de la Haye de la Maison de Monthelon, étoit Femme de Monsieur de la Haye, qui a été Ambassadeur à Constantinople & à Venise. Elle parloit plusieurs langues, & entre autres le Grec vulgaire & le bel Italien. Elle avoit trop d'esprit & trop d'érudition pour une Femme.*

LETTRE XIV.

A Monsieur J. H.

Reflexions sur un Manuscrit Cophte des Evangiles qui est dans la Bibliotheque du Roi, & où l'on voit une figure de JESUS-CHRIST *qui communiait ses Disciples. On ne se mettoit point autrefois à genoux dans nos Eglises pour adorer l'Eucharistie.*

MONSIEUR

Le Manuscrit Cophte dont on vous a parlé, se trouve dans la Bibliotheque du Roi, n. 329. Il est tel qu'on vous l'a representé. On y trouve une figure de nôtre Seigneur, qui donne son Corps à ses Apôtres dans la derniere Cene qu'il fit avec eux. Ils le reçoivent debout, étant seulement inclinez à la maniere des personnes qui adorent. Les Catholiques inferent de-là avec raison, que les Cophtes adorent JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie. Et encore même aujourd'hui dans l'Orient, la posture de ceux qui adorent est d'avoir le corps incliné. Il n'y a pas même long-tems, que les Chanoines

de Lyon amateurs & conſervateurs de leurs anciennes Ceremonies, plus qu'aucune autre Egliſe de France, ne ſe mettoient point à genoux au tems même de l'élevation de l'Euchariſtie ; & cette même pratique avoit auſſi été dans les autres Cathedrales. * Sur quoi leur Doyen, qui étoit un Docteur de Sorbonne, plus ſçavant dans la Scolaſtique & dans les Ecrits des Théologiens modernes que dans l'Antiquité, leur fit un procès, qui fut porté par ces Chanoines avec éclat juſqu'au Conſeil du Roi.

Monſieur le Moine que vous connoiſſez, étant ſur le point de quiter la France pour ſe retirer à Leyde, où il eſt preſentement Profeſſeur en Théologie, fut curieux de voir ce Manuſcrit, afin d'en pouvoir juger par ſes propres yeux. Il y a environ cinq cens ans qu'il a été écrit par un Cophte nommé Michel, qui étoit Archevêque de Damiete. Les titres ſont en Arabe qui eſt la langue vulgaire du pays. Mr. le Moine que je vis avant ſon départ, m'avoüa que la poſture des Diſciples de JESUS-CHRIST qui recevoient ſon Corps, étoit veritablement la poſture des gens qui adoroient à la ma-

* *Voyez là-deſſus le tome 1. des Lettres Choiſies deuxiéme édition vers la fin. On y rapporte aſſez au long les Piéces qui concernent ce procès des Chanoines de Lyon avec leur Doyen.*

niere des Orientaux : mais il nioit la conſequence que les Catholiques en tiroient, ſans en avoir d'autre raiſon que ſes préjugez. Comme vous le verrez apparemment, lorſque vous vous en retournerez chez vous par la Hollande, ſçachez de luimême ſi ce que je vous dis n'eſt pas la pure verité.

Au reſte je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer à cette occaſion, que vos Epiſcopaux m'ont parû entêtez contre l'adoration de l'Euchariſtie, lorſqu'ils ont fait ajouter depuis peu à leur Liturgie cette note, que quoi qu'on communie à genoux, on n'adore point l'Euchariſtie. Mais ils devoient ſçavoir, que ſoit qu'on communie à genoux ou debout, on ne laiſſe pas d'adorer. Il n'y a pas encore cent ans que les Chanoines de Lyon, dont je viens de vous parler, ſe mettent à genoux dans le tems qu'on adore l'Euchariſtie dans nos Egliſes. C'eſt pourquoi l'addition * que vos Epiſcopaux

* *Cette addition ſe trouve aux pages 207. 208. de l'édition Françoiſe imprimée à Londres en 1678. ſous le Roi Charles II. Voici ce qu'elle porte* : De peur que cette genuflexion ne ſoit mal interpretée & tournée en abus, ſoit par ignorance ou infirmité, ſoit par malice & opiniâtreté, l'on déclare en ce lieu, que par-là l'on n'a point intention de déferer aucune adoration au pain & au vin du Sacrement qui ſont là reçûs corporellement, ou à aucune

ou inſerée en lettres italiques dans l'endroit de leur Liturgie, où il eſt parlé de la Communion ne me paroit pas bien ſenſée. Car les Communians adoroient autrefois auſſi bien dans l'Occident que dans l'Orient étant debout & inclinez. Ces Epiſcopaux, qui ſont pour ainſi dire les ſinges de l'Egliſe Romaine, ont très-mal reformé nôtre Meſſe ou Liturgie, dans un endroit de très-grande importance, & qui devoit être conſervé religieuſement; parce qu'il ſe trouve dans toutes les Liturgies des Egliſes d'Orient. C'eſt la priere qu'on nomme *l'invocation du Saint Eſprit*. Auſſi Caſſandre a-t'il fait il y a long-tems ce reproche aux Proteſtans dans ſa *Conſultation*: reproche qui eſt très-bien fondé, & que Grotius a eû raiſon de renouveller dans ſes Ecrits contre le fameux Rivet. Il n'y a pas long-tems que je m'entretins là-deſſus avec un de vos Epiſcopaux, qui ne pût s'empêcher de m'avoüer, qu'il ſeroit à propos de reformer cet endroit de leur Liturgie, & de la rendre plus conforme qu'elle n'eſt, aux Liturgies Orientales. Mais il faudroit que cette reformation ſe fit par un acte du Parlement;

une preſence corporelle de la chair naturelle & du ſang de JESUS-CHRIST. *Cette note eſt plus digne d'un Calviniſte qui ignore les anciennes ceremonies de l'Egliſe, que d'un ſçavant Epiſcopal.*

au moins dans une Assemblée publique, du consentement du Roi & des Seigneurs. Il y auroit bien d'autres choses à reformer dans cette Liturgie Anglicane, si l'on en venoit là. Je ne vous ai rapporté la remarque que je viens de faire, que pour vous faire connoître que vos premiers Reformateurs n'ont été que des demi-Théologiens, qui ont introduit sans raison plusieurs nouveautez dans l'Office de leur Eglise. Je suis Monsieur &c.

1682.

LETTRE XV.

A Monsieur B.

Jaques le Fevre d'Estaples a traduit en François tout le nouveau Testament : mais sa Version est très-peu connuë. Elle lui attira des affaires de la part des Théologiens de Paris. Les plus grandes Dames de la Cour l'engagérent à ce travail. Reflexions sur le Decret de la Faculté de Theologie de Paris contre les Versions en langue vulgaire au tems d'Erasme & de Luther.

MONSIEUR,

Quoi que je n'aye trouvé à la tête d'aucune Version du nouveau Testament en

nôtre langue, le nom de Jaques le Fevre d'Eſtaples, on ne peut ce pendant douter, qu'il ne ſoit l'Auteur d'une Verſion Françoiſe qui a été imprimée a Paris par Simon de Colines. Les quatre Evangiles de cette Traduction ſont dans la Bibliotheque du Roi : mais le nom du Traducteur n'eſt ni au commencement ni à la fin du Livre. Il n'eſt point non plus dans le Catalogue des Livres de cette Bibliotheque. J'en ai averti Mr. Clement, qui l'y aura apparemment ajouté. Juſqu'à preſent j'avois crû, que le Fevre n'avoit oſé continuer ſon Ouvrage, de peur d'irriter davantage les Docteurs de Paris qui s'étoient déchainez contre lui. Ils condamnoient alors generalement toutes les Traductions de l'Ecriture en langue vulgaire. Eraſme témoigne dans une de ſes Lettres, que Jaques le Fevre avoit été obligé de prendre la fuite pour avoir mis en François les quatre Evangiles ; mais que depuis il avoit été rappellé à la Cour : *Jacobus Faber qui metu profugerat, non ob aliud, niſi quod verterat Evangelia Gallicè, revocatus eſt in Aulam* *. Quand ce Critique écrivit à Bilibaldus cette Lettre en 1526. il ne ſçavoit pas apparemment, que le Fevre avoit publié dès l'année 1523. tout le Nouveau Teſtament en nôtre langue, com-

* *Eraſ. epiſt. lib.* 30. *epiſt.* 4.

me il paroit de ces paroles qu'on lit à la fin du deuxiéme tome : *Cette ſeconde partie du nouveau Teſtament contenant les Epiſtres de S. Pol, les Epiſtres Catholiques, les Actes des Apoſtres, l'Apocalypſe de S. Jehan l'Evangeliſte, fuſt achevée de imprimer en la maiſon de Simon de Colines Libraire juré en l'Univerſité de Paris demeurant en la rue St. Jehan de Beauvais devant les Eſcoles du decret, l'an de grace 1523. le 6e. jour du mois de Novembre.* Ce ſecond tome de la Verſion de Jaques le Fevre eſt encore plus rare que le premier, qui ne contient que les Evangiles. Je ne parle ici que de la premiere edition qui eſt en beaux caracteres demi-Gothiques. Ces ſortes de caracteres étoient du goût de Colines.

Il eſt bon que vous ſçachiez, qu'on trouve au commencement de cette ſeconde partie une longue preface qui eſt de l'Auteur ſous le titre de, *Epiſtre exhortatoire à tous les Chreſtiens & Chreſtiennes.* Elle commence par ces mots : » S. Pol parlant de la » Saincte Eſcripture aux Romains dit, que » toutes les choſes qui ſont eſcriptes ſont » eſcriptes à noſtre doctrine, afin que par » patience & conſolation des Eſcriptures, » nous ayons eſperance, c'eſt à dire que » inſtruits par les Saintes Eſcriptures toute » noſtre fiance ſoit en Dieu. Ce n'eſt donc-

» ques point de merveille ſe ceux qui ſont
» touchez & tirez de Dieu deſirent la vraye
» & vivifiante doctrine, qui n'eſt que la
» Saincte Eſcripture. Auquel deſir paſſez
» trente ſix ans ou environ fuſt incité le
» très-Noble Roy Charles huictiéme de ce
» nom, à la requeſte duquel la Saincte Bible
» fuſt entierement miſe en langue vulgai-
» re, afin que aucunes fois il en peuſt avoir
» quelque paſture ſpirituelle, & pareille-
» ment ceulx qui eſtoient ſous ſon Royau-
» me, cooperant à ſon ſainct & fructueux
» deſir, vng ſçavant Docteur en Theologie
» ſon Confeſſeur, qui avoit nom Jehan de
» Rely, conſtitué en Dignité Epiſcopale
» grand Annonciateur de la parole de Dieu:
» & lors fuſt imprimée la dicte Bible en
» François; & depuis derechief par pluſieurs
» fois, comme encore de preſent eſt, & ſe
» peut trouver de jour en jour aux bouti-
» ques des Libraires. Et preſentement il a
» pleu à la bonté divine inviter les nobles
» cueurs & Chreſtiens deſirs des plus haul-
» tes puiſſantes Dames & Princeſſes du
» Royaume derechief faire imprimer le
» nouveau Teſtament pour leur édification,
» afin qu'il ne ſoit ſeulement de nom dict
» Royaume très-Chreſtien, mais auſſi de
» faict. Et leur a pleu, qu'il ait été reveu
» & conferé à la lettre Latine, ainſi comme

„ le liſent les Latins pour les faultes, ad-
„ ditions, & diminutions qui ſe trouvoient
„ en ceulx qui eſtoient reimprimez, ce que
„ par la grace de Dieu a eſté fidellement
„ faict.

Je vous ai copié cet extrait, parce que la premiere edition de ce nouveau Teſtament eſt très-rare, & il n'y a que peu de jours que je l'ai trouvée par hazard. Il y en a eû d'autres éditions, & ceux mêmes qui ont fait imprimer à Anvers en 1530. une Bible entiere Françoiſe, y ont inſeré cette Verſion de Jaques le Fevre ſans le nommer; mais ils n'y ont point mis la preface qui eſt à la tête de la ſeconde partie. Ce Jaques de Rely dont le Fevre fait l'éloge, a été auſſi bien que lui Docteur de la Maiſon de Navarre. Il a été de plus Doyen de St. Martin de Tours & Evêque d'Angers. La Verſion Françoiſe de la Bible, qu'on liſoit communément en France avant que de Rely en eût fait publier une nouvelle edition ſous le Roi Charles VIII. étoit celle de Guiars des Moulins, qui avoit été faite ſur le Latin de Comeſtor. On ſe contenta de la retoucher en quelques endroits. C'eſt pourquoi le Fevre a raiſon de dire, que les Bibles Françoiſes qui avoient précedé ſa Verſion du nouveau Teſtament, étoient pleines de fautes, d'additions, & de diminutions.

Du reſte après avoir lû l'*Epître exhortatoire* de Jaques le Fevre, je n'ai point été ſurpris, que les Théologiens de Paris lui ayent ſuſcité des affaires au ſujet de ſa nouvelle Traduction, quoi qu'il eût à la Cour de puiſſans Patrons, qui l'avoient porté à donner au public cet Ouvrage. Il ſemble avoir pris plaiſir à combattre ces Théologiens qui ne l'aimoient point. Ce qui n'étoit pas judicieux dans un tems que les Proteſtans d'Alemagne troubloient la paix de l'Egliſe par leurs diſputes. Je ſuis ſûr que vous ne ſerez pas fâché de voir encore un extrait de cette *Epître exhortatoire*, où l'Auteur parle des motifs qu'il a eûs de publier ſa nouvelle Traduction :

» Qui eſt-ce doncques, dit le Fevre, qui » n'eſtimera eſtre choſe deue & convenan- » te à ſalut, d'avoir ce nouveau Teſtament » en langue vulgaire ? Qui eſt choſe plus » neceſſaire à vie, non point de ce monde, » mais à vie ſpirituelle ? Se en chaſcune des » Religions particulieres, ils ordonnent, » que chaſcun d'eulx ignorant le Latin aye » ſa reigle en langue vulgaire, & la porte » ſur ſoi, & l'aye en memoire, & qu'on » leur expoſe pluſieurs fois en leurs chapi- » tres, de tant par plus forte raiſon les ſim- » ples de la Religion Chreſtienne ſeule ne- » ceſſaire (car il n'en peuſt eſtre qu'une

„ neceſſaire) doivent avoir leur reigle qui
„ eſt la parole de Dieu, l'Eſcripture pleine de
„ grace & de miſericorde.... Cette ſaincte
„ Eſcripture eſt le Teſtament de JESUS-
„ CHRIST, le Teſtament de noſtre Pere
„ confermé par ſa mort, & par le Sang de
„ noſtre Redemption. Et qui eſt-ce qui dé-
„ fendra aux enfans de avoir, veoir, & lire
„ le teſtament de leur Pere? Il eſt doncques
„ très-expedient de le avoir, le lire & le
„ oüir, non une fois, mais ordinairement
„ és chapitres de JESUS-CHRIST qui ſont
„ les Egliſes, où tout le peuple tant ſimple
„ comme ſçavant ſe doit aſſembler à oüir &
„ honorer la ſaincte parolle de Dieu. Et telle
„ eſt l'intention du débonnaire Roi tant de
„ cueur que de nom très-Chreſtien, en la
„ main duquel Dieu a mis ſi noble & ſi
„ excellent Royaume à la gloire du Pere
„ de miſericorde, & de JESUS-CHRIST ſon
„ Fils. Laquelle choſe doit donner courage
„ à tous ceulx dudit Royaume de proficter
„ en vraye Chreſtienté, enſuivant, enten-
„ dant, & croyant la vivifiante parolle de
„ Dieu. Et benoiſte ſoit l'heure, quant elle
„ viendra, & benoiſts ſoyent touts ceulx &
„ celles qui procureront ce eſtre mis à effet,
„ non point ſeulement en ce Royaume,
„ mais par tout le Monde.

Quoi qu'il y ait quelque choſe de très-

édifiant dans tout ce discours, il n'est pas mal-aisé de voir, que le Fevre parloit le langage des Protestans d'Alemagne, avec lesquels il avoit de grandes liaisons, & qui vouloient qu'on lût dans les Eglises l'Ecriture sainte en langue vulgaire. En un mot il tendoit à introduire la Reforme en France. Les nouveautez étoient du goût de quelques Seigneurs, & de quelques Dames de la Cour. Jaques le Fevre qui édifioit tout le monde par sa vie exemplaire, donnoit un grand mouvement à ces nouveautez. Son érudition étoit très-grande pour ce tems-là : ses bonnes mœurs le faisoient aimer & estimer de tout le monde. Il n'avoit gueres d'autres Adversaires que les Docteurs de Paris, qui étoient cependant ses Confreres. Le fameux Noel Beda, l'ennemi juré des belles Lettres, se déclara ouvertement contre lui & contre Erasme. Au reste si le Fevre n'avoit pas favorisé dans sa belle preface ou *Epître exhortatoire* les nouveautez, il n'auroit pas été blamable pour avoir mis en meilleure forme une Version qui étoit alors entre les mains de tout le monde. Car on venoit de réimprimer à Lyon toute la Bible en François, telle qu'elle avoit été imprimée par l'ordre de Charles VIII. Cette longue preface qui paroissoit affectée sembloit n'avoit été faite, que pour ap-

puyer quelques propoſitions de Luther, que la Faculté de Théologie de Paris avoit cenſurées deux ans auparavant. Le Fevre devoit faire reflexion ſur cette belle maxime de Saint Paul, *Omnia licent, ſed non omnia expediunt.* Les Verſions de l'Ecriture en langue vulgaire ne ſont point blâmables d'elles-mêmes; mais il y a eû de certains tems où on ne les a dû permettre qu'avec de grandes précautions, à cauſe des ſuites fâcheuſes qui en naiſſoient: & c'eſt alors qu'on doit mettre en pratique ce Vers d'un ancien Poëte:

Non proſit potiùs, quidquid obeſſe poteſt.

La Faculté de Théologie de Paris étoit alors ſi contraire aux Traductions de la Bible en langue vulgaire, qu'en cette même année 1523. elle cenſura cette propoſition: *Tous les Chrétiens, & principalement les Clercs doivent être induits à l'étude de l'Ecriture ſainte, parce que les autres Sciences ſont humaines & peu utiles* *. C'étoit empêcher en quelque maniere les Eccleſiaſtiques de s'appliquer à l'étude de l'Ecriture. Son but

* *Omnes Chriſtiani & maximè Clerici ſunt inducendi ad ſtudium Scripturæ ſanctæ, quia alia Doctrina ſunt humana & parum fructuoſa.*

but principal neanmoins ne tendoit, qu'à ne pas permettre indifferemment à tout le monde la lecture de l'Ecriture sainte. Cette permission, disoit cette Faculté, renouvelleroit les erreurs des Pauvres de Lyon, qui avoient été condamnées. Voici les propres termes de la Censure tirez des Registres de Sorbonne : *Hæc propositio secundum primam partem, Laicos quoscumque ad studium sacræ Scripturæ & difficultatum ejusdem esse inducendos, sicut & Clericos, ex errore Pauperum Lugdunensium deducitur.*

On ne peut pas dire, que ce Decret des Théologiens de Paris n'eut aucun lieu, comme plusieurs autres que ces sages Maîtres ont donnez avec trop de précipitation. Car il fut ensuite autorisé par un Arrêt du Parlement en 1525. qui étoit confirmatif d'une Censure de ces Théologiens contre une Version Françoise de l'Office de la Sainte Vierge. Il est dit expressément dans cet Arrêt, *qu'il n'étoit expedient ni utile à la chose publique, qu'aucunes translations de la Bible fussent permises être imprimées.* On y rapporte même les propres paroles du Decret de cette Faculté. Les voici : *Post maturam omnium Magistrorum deliberationem, fuit unanimi consensu dictum & concluſum, quòd in sequendo concluſiones dudùm per ipsam factas, neque expediens est neque utile*

Reipublicæ Christianæ, imò visâ hujus temporis conditione potiùs perniciosum, non solùm translationem horarum, sed etiam alias translationes Bibliæ, aut partium ejus, prout jam passim fieri videntur, admitti, & quod illæ quæ jam emissæ sunt supprimi magis deberent. Ces Docteurs, comme vous le voyez, veulent que leur Censure soit retroactive, & qu'elle s'étende aux Versions de l'Ecriture qui avoient précedé. Il est bon que vous sçachiez, qu'en ces tems-là, lorsqu'il arrivoit des broüilleries en matiere de Religion, le Roi & son Parlement, s'addressoient ordinairement aux Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, pour sçavoir leur Avis doctrinal. Après quoi le Prince ou ses Officiers donnoient un Arrêt qui devoit tenir lieu de décision.

Il est necessaire, que vous fassiez attention sur ces mots de la Censure, *Visâ hujus temporis conditione, eû égard au tems present.* Ils font voir manifestement, que le Decret de la Faculté n'étoit que provisionnel, & qu'il a été donné à cause des nouvelles Heresies : cependant il se trouve encore aujourd'hui des Docteurs de Sorbonne, qui prétendent que la Censure est generale & sans aucune restriction. Mais il est aisé de montrer, que la question touchant la Version de l'Ecriture en langue

vulgaire eſtdu nombre de celles qui regardent les faits de pure diſcipline, & qui ſe reglent ſelon les tems, les lieux, & les perſonnes. Vous devez auſſi remarquer, qu'en ce tems-là il n'y avoit encore aucune Verſion Françoiſe qui eut été faite par les Calviniſtes ; leur premiere Traduction Françoiſe de la Bible n'ayant paru qu'en 1535. Ainſi toutes ces Défenſes tant de la Faculté de Théologie, que du Parlement de Paris, ne pouvoient gueres tomber que ſur les Bibles Catholiques, eû égard ſeulement au malheur des tems, à cauſe de l'hereſie de Luther.

C'eſt pour cette raiſon, que dans un Arrêt du Parlement de Paris en la même année 1525. contre la doctrine de Luther, on ajoute ces mots : *Ladite Cour a ordonné & ordonne, qu'il ſera enjoint de par le Roi à tous ceux qui ont en poſſeſſion les Livres du Cantique, du Pſeautier, Apocalypſe, les Evangiles, Epîtres de S. Paul, & autres Livres du Vieil & du Nouveau Teſtament contenus en la ſainte Bible, qui ont été de nouveau tranſlatez de Latin en François, & imprimez, & auſſi un Livre imprimé contenant aucuns Evangiles & Epîtres des Dimanches, & aucunes ſolemnitez de l'année, avec certaines Exhortations en François, les mettent & apportent dedans huit jours*

après la publication du present Arrêt.

Comme le Docteur Beda dans ſes Remarques contre le Fevre imprimées à Paris en 1526. parle aſſez au long de ce dernier Ouvrage, qui fut publié pour l'uſage de Meaux, où les nouveautez commencérent à ſe répandre, je veux vous rapporter les propres paroles de Beda, parce que ſon Livre, dont une partie des exemplaires fut ſupprimée, eſt devenu rare. „ Diebus iſtis, „ (dit ce Docteur fol. 119.) oblatus eſt „ Theologorum Pariſienſium Liber unus „ qui vulgò dicitur Liber Exhortationum „ ſuper Epiſtolas & Evangelia pro uſu Mel- „ denſi, quòd complectatur videlicet Epiſ- „ tolas & Evangelia quæ Dominicis & non- „ nullis diebus feſtis in Eccleſia leguntur, in „ Gallicam verſus linguam, adjunctâ cui- „ cumque Epiſtolæ & Evangelio exhortato- „ riâ Oratione ad populum; poſtulatumque „ uti de eo priùs juſtè perpenſo & diſcuſſo, „ Dominis per ſedem Apoſtolicam delegatis „ pro hæreſum extirpatione ſuum daret „ doctrinale Judicium. Libro autem pro „ fidei zelo vigilanter examinato, comper- „ tum eſt, quòd licet paſſim & omni ferè „ paginâ declametur nihil eſſe populo præ- „ ter Evangelium prædicandum, vix tamen „ ulla ipſarum eſt Exhortationum, quæ in „ toto Evangelicæ conſentiat veritati: quod

» Studiosis constare poterit, certo per ipso-
» rum cœtum Theologorum super ea re
» edito judicio. Libri autem illius Auctores,
» ut dicitur, fuerunt Jacobus Faber & ejus
» Discipuli. Vous voyez par cet exposé de Beda, qu'il y avoit alors dans Paris des Docteurs qui prenoient la qualité de Déleguez du Saint Siege pour l'extirpation des heresies, qui étoient une espece d'Inquisiteurs, quoi qu'à parler proprement il n'y eût en France aucun tribunal d'Inquisition.

Si ceux qui rempliſſent aujourd'hui le Monde de leurs écrits ſur les Verſions de la Bible en langues vulgaires, avoient fait les reflexions que je viens de vous marquer, ils n'auroient pas publié tant de volumes ſur une matiere qui ne ſouffre d'elle même aucune difficulté, lors qu'on l'examine ſans aucun préjugé. A quel propos Mr. Arnauld & ſes Diſciples font-ils venir à leur ſecours toute l'Antiquité ſur un point qui n'eſt que de diſcipline ? Les tems ayant changé la diſcipline a pû changer. Si les Docteurs de Paris étoient preſentement requis en Corps de donner leur Jugement doctrinal ſur le même fait, je ſuis ſûr, qu'ils parleroient autrement que leurs Prédeceſſeurs, à la réſerve d'une tres petit nombre. Les raiſons qui portérent alors la Faculté de Théologie de Paris à s'oppoſer aux Verſions de l'Ecri-

ture en langues vulgaires ne subsistent plus.

Je m'étonne que le Docteur Arnauld qui a ramassé sur ce sujet un si grand nombre d'autoritez, n'ait point allegué le témoignage de Riccoldus, qui a écrit docteement contre les erreurs des Mahometans, & principalement contre leur Alcoran. Ce sçavant Religieux Dominicain, qui avoit étudié la langue Arabe dans leur Ecole de Bagdat, leur fait voir, que les Livres sacrez des Chrétiens ont été publiez dans toutes les langues, afin qu'ils fussent lûs de tout le Monde; qu'au contraire l'Alcoran n'a été donné qu'en Arabe, & qu'eux Mahometans sont dans cette croyance, qu'aucun ne peut l'entendre, s'il ne sçait la langue Arabe. *Alcoranus*, dit Riccoldus, *dicit se esse datum à Deo solùm Arabicè, & Saraceni tenent certissimè, quòd nullus potest intelligere nisi sciat linguam Arabicam.* Excusez cette petite digression que j'ai faite à l'occasion de la Version de Jaques le Fevre d'Estaples, & du Decret des Docteurs de Paris contre les Versions de l'Ecriture en langue vulgaire. Je suis &c.

à Paris Juin 1685.

LETTRE XVI*.

Reflexions sur la Bibliotheque d'Apollodore publiée par Mr. le Fevre de Saumur. Eloge de Mezïriac.

AYez patience, mon N. Je vous envoyerai dans peu de jours l'Appollodore de Mr. le Fevre, que vous me demandez avec tant d'instance. Ce petit Ouvrage n'est que l'abregé d'un plus gros, que cet ancien Grammairien avoit composé, & que nous n'avons plus. Je vous avertis par avance, que vous ne trouverez point dans les Notes de Mr. le Fevre, ce qu'il a promis sur cet Auteur dans une de ses Lettres que vous avez lûë. Ce n'est pas que ce sçavant Critique n'ait eû toute l'érudition necessaire pour cela : mais il n'avoit ni le tems ni la commodité de donner au Public des Ouvrages qui demandassent de longues recherches. Outre que dans le lieu où il étoit obligé de demeurer, il n'auroit pas trouvé facilement des Libraires qui eussent voulu se charger de l'Impression de ces sortes de Livres. Vous devez aussi considerer, que

* *Mr. Simon a écrit cette Lettre & les deux autres qui suivent à son Neveu*

le Fevre n'étoit pas à ſon aiſe ; qu'il étoit chargé d'une Claſſe d'Humanitez, en quoi conſiſtoit tout ſon revenu ; & par deſſus le tout, il avoit une femme & des enfans, très-méchant meuble pour un Homme de Lettres. Il n'avoit pas profité de cette belle leçon d'Horace : *Melius nil cœlibe vitâ.* Vous pouvez juger, qu'un Homme tel que je vous le dépeins, & avec qui j'ai eû autrefois un long entretien, ne poſſedoit pas un grand fond de Livres. Auſſi me témoigna-t'il qu'il en avoit peu, *Librorum curta ſupellex.* Loin d'être en état de faire de nouvelles acquiſitions, il ſe voyoit comme dans la neceſſité d'en vendre une partie pour ſubvenir à de plus grands beſoins.

Ce ſçavant Homme a très-bien remarqué au commencement de ſes petites Notes, que nous n'avons point la veritable Bibliotheque d'Apollodore, mais ſeulement un abregé. Ce qu'il juſtifie par Photius dont il rapporte les paroles. Il s'étonne que ce docte Critique n'ait pas vû, que le petit Livre que nous avons encore aujourd'hui n'eſt que l'abregé d'un plus ancien, qui avoit été compoſé par Apollodore. D'où la Fevre infere, que Photius qui a confondu l'un & l'autre, ne parle point exactement, *Itaque non ſatis exactè Photius, qui utrumque confudit.* Mais il me ſemble que

Photius, qui fait profession de parler des Livres qu'il lisoit dans le lieu où il étoit alors, ne peche point contre l'exactitude. Car il caracterize très-bien celui ci, qu'il appelle *biblidarion, petit livre.* Et il observe, que la meilleure partie de ce petit livre est une narration abregée. Tout ce qu'on peut conclurre de-là, est que dés le tems de Photius l'abregé de l'Ouvrage d'Apollodore étoit entre les mains des particuliers, & qu'on n'y trouvoit plus le veritable Apollodore. Il est arrivé la même chose à un grand nombre d'autres Livres Grecs, dont il ne nous reste plus aujourd'hui que des abregez, auxquels même les Abreviateurs ont inseré beaucoup de choses de leur façon. Je mets au nombre de ces abregez le Lexicon d'Hesychius qui est très-imparfait.

Du reste Mr. le Fevre auroit pû produire plusieurs passages citez de l'Ouvrage d'Appollodore par d'anciens Ecrivains Grecs, & entre autres par *Stephanus de Urbibus*; d'où l'on prouve manifestement, que l'exemplaire qui nous est resté n'est en effet qu'un abregé de l'ancien Original qui a été perdu. On se consoleroit en quelque maniére de cette perte, si nous avions les Commentaires que de Meziriac avoit promis de donner au Public. Le Fevre dit qu'on ne doit pas desesperer tout à fait de les recouvrer, *Pre-*

terea nondum fortasse desperandum est promissos olim Meziriaci Commentarios editum iri. Il a raison de dire, que Meziriac a été un très-sçavant Homme sur ces matieres : mais il n'y a rien à esperer de côté-là. J'ai entre les mains un Memoire assez exact de ce que ce docte Ecrivain a laissé après sa mort : il n'y est fait aucune mention de ses Commentaires sur Apollodore qu'il avoit lû & relû. Il le cite presque à chaque page de ses doctes Commentaires sur les Epîtres d'Ovide qu'il a traduites en François. Cet Ouvrage qui est rempli d'une infinité de belles remarques sur l'ancienne Mythologie, est devenu très-rare, même dans Paris. J'en ai un exemplaire imprimé *in* 8°. à Bourg en Bresse en 1632. Je le joindrai à l'Apollodore afin que vous le lisiez. De Meziriac ne se contente pas d'alleguer Apollodore : il le critique & le corrige en beaucoup d'endroits, & il l'éclaircit en d'autres. Quoi qu'il n'en eût aucun exemplaire manuscrit, il étoit si exercé dans la lecture des Ecrivains Grecs, & principalement dans l'ancienne Mythologie, qu'il lui a été facile de redresser par des conjectures qui paroissent fondées, plusieurs leçons d'Apollodore. Je ne vous en apporte aucun exemple, parce que je vous envoyerai son Livre : c'est tout vous dire. Quoique cet Ou-

vrage ſoit écrit en François, je puis vous aſſurer, que nous avons peu de Livres écrits en Latin, qui l'égalent dans la connoiſſance des belles Lettres & de la Critique. Je ſuis &c.

A Paris 1685.

LETTRE XVII.

Au même.

*De la Diſſertation * de Pfochen ſur le ſtyle Grec du nouveau Teſtament. Les Fables que nous avons ſous le nom d'Eſope ne ſont point de lui.*

JE ne manquerai point, mon N. de joindre à l'Apollodore & au Livre de Mr. de Meziriac, la petite Diſſertation de Pfochen. Il prétend faire voir, que le ſtyle du nouveau Teſtament eſt veritablement Grec, & qu'ainſi tout ce qui a été dit par pluſieurs Sçavans touchant cette fameuſe langue Helleniſtique, n'eſt qu'une pure chimere inventée de nos jours. Il ne produit cependant gueres d'autres preuves pour établir

* *Cette Diſſertation a été imprimée* in 12. *à Amſterdam ſous le titre de*, Diatribe de linguæ Græcæ novi Teſtamenti veritate.

ſon opinion, que des exemples tirez des anciens Poëtes Grecs ; & c'eſt de quoi il n'étoit point queſtion. Car ſouvent le ſtyle des Poëtes Grecs n'eſt point conforme à l'uſage ordinaire de la langue Grecque. Cette Diſſertation que vous aurez dans peu de jours merite aſſurement d'être lûë. Je vous exhorte même à la lire plus d'une fois, & de bien examiner tous les paſſages Grecs qu'il produit pour la défenſe de ſa cauſe.

Il eſt à propos que je vous faſſe remarquer, que Pfochen s'eſt trompé, lorſqu'il a oppoſé aux défenſeurs de la langue Helleniſtique le mot στέγη que les Evangeliſtes ont emprunté de la Verſion Grecque des Septante, pour ſignifier le toit d'une maiſon. Car c'eſt ainſi que ces anciens Interpretes Grecs de l'ancien Teſtament, ont traduit le mot Hebreu, *gag*, *tectum*, enſorte que στέγη eſt proprement ce qu'on nomme en Latin *ſolarium* autrement *cœnaculum*, c'eſt à dire le plus haut étage de la maiſon à la maniere des Orientaux. Ce qui a pû jetter Pfochen dans l'erreur, c'eſt qu'il aura crû apparemment, que les Fables qui portent le nom d'Eſope, ſont veritablement de cet ancien Auteur Grec : mais elles ſont de Planudes, au moins il les a interpolées ; enſorte qu'il y a inſeré quelques termes qui

ne ſont point purement Grecs. J'ai appellé ce Grec des Septante dans mes Hiſtoires critiques un Grec de Synagogue. Le Pentateuque Grec qui a été imprimé à Conſtantinople pour l'uſage des Juifs qui parlent Grec, & principalement des Caraïtes eſt auſſi dans un Grec de Synagogue. De même la Verſion Eſpagnole de l'ancien Teſtament qui a été faite par des Juifs Eſpagnols ou Portugais, & qu'on nomme communement *la Bible de Ferrare*, parce qu'elle y a été imprimée, eſt auſſi dans un Eſpagnol de Synagogue, que les Juifs Eſpagnols parlent entre eux. Je dis la même choſe de la petite Hiſtoire des Juifs * compoſée par Leon de Modene Rabbin de Veniſe. Elle n'eſt pas non plus en pur Italien, mais dans un Italien dont les Juifs de Veniſe ſe ſervent, & qu'ils appellent *guet*. Je ſuis &c.

A Paris 1685.

* *Il y a deux éditions en Italien de cette petite Hiſtoire de Leon de Modene. Gafarel eſt le premier qui l'ait fait imprimer à Paris en* 1637. *Mais l'Auteur n'ayant pas trouvé cette édition exacte la fit réimprimer à Veniſe en* 1638. *ſous ce titre*: Hiſtoria de' Riti Hebraici, Vita, & Oſſervanze de gli Hebrei di queſti tempi, di Leon Modena Rabi Hebreo da Venetia. *Il a retranché dans cette ſeconde édition quelques endroits de la premiere. Selden cite dans quelques-uns de ſes Ouvrages un exemplaire*

plus

LETTRE XVIII.

Au même.

D'un Livre de Henri Eſtienne ſur la Latinité de Lipſe. L'Hiſtoire de Tacite juſtifiée devant le Tribunal d'Apollon en la perſonne de Lipſe.

JE n'ai jamais penſé, mon N. à vous ôter des mains les Livres de Lipſe, dont je me ſouviens de vous avoir autrefois recommandé la lecture. Ils ſont remplis d'érudition & de critique. Je vous ai ſeulement parlé de ſon ſtyle qui n'eſt pas à imiter, quoi qu'il ait eû ſur ce ſujet un grand nombre d'Adorateurs. Je ne vous cite point ici Gaſpar Sciopius * ce grand Critique de

plus ample que ces deux éditions, & qui en differoit dans quelques endroits : mais il étoit ſeulement en manuſcrit, & c'étoit l'original même de l'Auteur qui l'avoit communiqué à Guillaume Beſuel : & celui-ci en avoit fait part à Selden. Mr. Simon avant que de donner au Public ſa Verſion Françoiſe du Livre de Leon de Modene, tâcha par le moyen de Mr. Juſtel, qui avoit de bonnes correſpondances à Oxford & à Londres, de tirer une copie de ce manuſcrit ; mais il ne fut pas poſſible d'en avoir aucune nouvelle.

* *Gaſpar Sciopius a été un des plus habiles Critiques de ces derniers tems en fait de Latinité : ſes Ouvrages*

nôtre tems, ou plûtôt ce médisant de tout le genre humain, qui a fait gloire de relever les soleciſmes de Lipſe, auſſi bien que ceux de Joſeph Scaliger, de Caſaubon, & de pluſieurs autres Sçavans. Je ne vous dis rien de ſon libelle contre le Jeſuite Strada, ou plûtôt contre la Societé. Car ſous prétexte de relever les fautes de Latinité, où ce Jeſuite ſelon lui eſt tombé dans ſa belle Hiſtoire de Flandres, il a écrit une infame Satyre ſous le titre de *Infamia Famiani Stradæ.*

Henri Eſtienne a compoſé exprès un Ouvrage ſur la Latinité de Lipſe, qu'il regardoit comme un mal contagieux qui ſe répandoit de tous côtez. En voici le titre qui eſt un peu bizarre : *De Lipſii Latinitate (ut ipſimet antiquarii antiquarium Lipſii ſtylum indigitant, Palæſtra prima Henrici Stephani Pariſienſis, nec Lipſiomimi, nec Lipſiomoni, nec Lipſiocolacis, multòque minus Lipſiomaſtigis.* Il fit imprimer ce Livre en 1595. pendant qu'il étoit à la foire

vrages lui ont attiré cette eſtime. Il fut pendant quelque tems ami des Jeſuites ; mais dans la ſuite il écrivit contre eux pluſieurs libelles. Un des plus fameux eſt celui qu'il a donné ſous ce titre : Alphonſi de Vargas Toletani delatio ad Reges & Principes Chriſtianos, de ſtratagematis & ſophiſmatis politicis Societatis Jesu, ad Monarchiam orbis Terrarum ſibi conficiendam. *Il a été imprimé à Geneve* in 12. *en* 1642.

de Francfort. Il eſt plein de digreſſions & de choſes qui ne viennent pas fort à propos.

Ce Sçavant Imprimeur à qui la Republique des Lettres eſt ſi obligée pour ſon riche Treſor de la langue Grecque, introduit dans cette Lettre (*Palæſtrâ*) deux Combattans, dont l'un ſe nomme *Kanophilus*, ou *Philokanus*, c'eſt à dire Amateur des nouveautez; & l'autre s'appelle *Miſokanus*, *Ennemi de la nouveauté*. *In hac Palæſtra*, dit-il, *duos committo, unum nomine Kanophilum, ſive Philokanum, id eſt novitatis in ſermone amatorem; alterum nomine Miſokanum, id eſt novitatis oſorem.* Eſtienne garde comme le milieu entre l'un & l'autre. Il ne peut approuver ceux qui aiment trop la nouveauté des expreſſions, ni ceux qui ont trop d'averſion pour les mots nouveaux. Il veut une certaine liberté dans le Latin, qui ne ſoit point licentieuſe. Voici comme il s'explique là-deſſus dans ſa préface :

Latinitati ſit aliqua libertas velim:
Licentiam illi neutiquam conceſſerim.
Kanophilus hâc utitur, in hâc ſibi placet;
Non audet uti Miſokanus alterâ.
Non par tamen peccare peccatum puta;

Veniam meretur Misokœnus : haud item
Veniam mereri Kœnophilus creditur.

Il ne garde pas tout à fait le milieu, puisqu'il dit, que le peché de celui qui hait les nouveaux mots est pardonnable ; au lieu qu'on ne doit accorder aucun pardon à celui qui en est amateur. Pour s'expliquer d'une maniere plus abregée, il ajoute ces deux vers phaleuiques.

Libertas volo sit Latinitati ;
Sed licentia nolo detur illi.

Tout ce discours ne tend qu'à condamner la Latinité de Lipse, pour s'être donné une trop grande licence, & qui cependant avoit un grand nombre de Sectateurs. Il appelle ces gens-là, *antiquarios, antiquariorum sectam.* Il compare cette secte d'*antiquaires* à la ligue qui a fait tant de mal à la France. Il dit que comme * cette Ligue avoit abandonné son Prince legitime pour faire venir des Etrangers dans le cœur du Royaume ; de même cette Secte d'*antiquaires* qui étoit devenuë puissante, & s'aug-

* *Ut enim Gallica illa Liga suum Regem suo detrudere solio conata est, ita hæc de qua loquor antiquariorum secta Reginam illam à suo & verè avito deturbare conatur.*

mentoit de jour en jour, s'étoit déclarée contre la veritable Reine de la Latinité, qui avoit tenu son Empire dans Rome; qu'elle faisoit tous ses efforts pour la détrôner.

Je ne vous marquerai point en particulier les nouveaux mots qui se trouvent dans Lipse. Sciopius dans son Discours intitulé, *De stylo, sive de styli historici virtutibus & vitiis judicium*, dit generalement [a], qu'il n'y a aucun Ecrivain soit ancien soit nouveau, qui se soit plus licentié que lui dans les mots; ensorte qu'on pourroit composer un volume entier de ses nouveautez en fait de Latinité: ce qu'il justifie par plusieurs exemples. Lipse est encore accusé par Sciopius [b] d'avoir trop affecté les *archaismes* ou vieux mots; & ce Critique en donne des exemples. Après tout je ne suis point surpris que vous soyez si amateur du style de Lipse, puisque de l'aveu même de Sciopius qui ne l'a épargné en rien, il a compensé ses défauts par de grandes vertus: & comme il avoit un très-bel Esprit, on trouve

[a] *Justus Lipsius plus quàm quisquam Veterum aut Recentiorum in novando sibi indulsit.* —— *Qui omnia nova ab eo dicta colligere volet, justum inde volumen expleverit.*

[b] *Lipsius in hac fuit hæresi, ut nisi prisca subinde verba orationi insereret, omnem sibi facetiæ & elegantiæ famam perituram putaret.*

dans ſes écrits beaucoup de ſel & d'agrément, & un grand nombre de façons de parler & de mots très-bien choiſis : *Magnis forſan (non nego) virtutibus vitia ſua Lipſius redemit ; imprimis acumine, venere, ſalibus, (ut excellens viri ingenium ferebat,) tum plurimis lectiſſimis verbis loquendique modis.*

En effet, ſi l'on excepte cette ſingularité de Lipſe pour le ſtyle, il eſt preſque par tout admirable. Ses notes critiques ſur Tacite lui acquirent beaucoup de reputation. Boccalini dans ſes *Nouvelles du Parnaſſe*, feint agreablement, qu'il fut déferé au Tribunal d'Apollon, comme un Idolâtre qui n'avoit point d'autre Dieu que cet Hiſtorien impie qui ſe moquoit des Dieux & de toute la Religion. Il fut obligé de défendre ſa cauſe chargé de chaines devant Apollon, qui en la preſence d'une troupe de Lettrez, avoit prononcé cette ſentence contre Lipſe : Que c'eſt un Ecrivain odieux à tous les gens de bien, rejetté par les Profeſſeurs de la langue Latine pour la nouveauté de ſon ſtyle, pour l'obſcurité de ſon diſcours, & pour ſa diction trop abregée ; qu'il étoit rempli de maximes impies & cruelles en matiere de politique ; & qu'il avoit eû la malice de faire paſſer les actions les plus noires pour des actions de pieté, & les plus

saintes pour des actions diaboliques. Tu es le seul entre mes Lettrez, dit Apollon en apostrophant Lipse, qui en ma presence voudrois adorer comme ton Dieu, un homme qui fait voir manifestement par ses écrits, qu'il n'a jamais connu Dieu.

Voyez le reste du Discours d'Appollon dans la Centurie premiere des *Nouvelles du Parnasse*, Nouv. 86. où ce Prince & Souverain Maitre des Sciences fait une peinture étrange de l'Histoire de Tacite. Il y expose tous les maux que ce Livre impie à causez dans le Monde. Mais Lipse sans perdre le respect qu'il devoit à la Majesté d'Apollon, soutient hardiment ce qu'il avoit avancé, sçavoir que Tacite est le Maître des Historiens bien sensez, le Pere de la prudence humaine, l'Oracle de la veritable raison d'Etat, le Maître des Politiques, le Coriphée de ces Ecrivains qui sont arrivez à la gloire d'employer dans leurs écrits plus de pensées, que de mots. Lipse s'étendit plus au long sur les grandes & rares qualitez de Tacite, dont le Livre devoit être sans cesse entre les mains des Princes qui vouloient apprendre l'Art de bien commander.

A l'égard de la Religion de cet Auteur, qu'Apollon faisoit passer pour un Impie & un Athée, *per empia Atheista*, Lipse pré-

tendit, que de tous les Ecrivains Gentils il n'y avoit que Tacite, qui par ſon profond ſçavoir fût arrivé juſqu'à cette perfection, de connoître de quelle importance il eſt en matiere de Religion, de croire par la ſeule Foi les choſes qui ne ſe voyent point, ou qui ne ſe peuvent prouver par la raiſon: *Quanto nelle coſe della Religione vaglia la fede di quelle coſe che non ſi veggono, ò non ſi poſſono provar con la ragione.* Il produiſit là-deſſus ces belles paroles de Tacite: * *ſanctiuſquè ac reverentius viſum, de actis Deorum credere, quàm ſcire.* Paroles très-ſaintes, dit Lipſe, qui meritent d'être peſées par ces Théologiens, qui dans leurs écrits ſe ſont perdus pour avoir voulu être trop ſubtils. A ces mots Apollon tout étonné fit mettre Lipſe en liberté, & l'embraſſa tendrement.

Du reſte mon intention n'eſt pas de vous faire l'éloge de Tacite pour ſon ſtyle. Bien des gens ont jugé, qu'il n'avoit point toute la clarté que demande une Hiſtoire. Cependant Grotius a écrit ſon Hiſtoire de Flandres dans ce ſtyle coupé & obſcur, lui qui avoit tous les talens neceſſaires pour bien écrire. Muret dans une Harangue qu'il prononça à Rome, lorſqu'il y faiſoit des Leçons publiques ſur les Annales de

* *Tacit. de morib. Germanor.*

Tacite, ne se contente pas de l'élever au dessus de tous les autres Historiens : il loüe aussi son style qu'il caracterize de la sorte, parlant en même tems du style de Salluste & de celui de Tite-Live : * *Quid enim, ut cæteros in præsens omittam, ipsos modo Principes nominem, aut Sallustio gravius, ac nervosius, aut Livio grandius & uberius, aut Tacito pressius, prudentius, limatius, omni ex parte perfectius fieri potest ?* C'est là beaucoup dire en peu de mots : mais on doit prendre garde qu'en cet endroit Muret fait de dessein formé l'éloge de Tacite, qui est encore aujourd'hui fort estimé des Italiens.

A Paris 1685.

* *Muret.*

LETTRE XIX.

A Monſieur l'Abbé G. de la Maiſon de Sorbonne.

Des Commentaires de Procope ſur les huit premiers Livres de la Bible. Reflexions ſur cet Ouvrage qui eſt devenu rare. Preuve foible dont quelques Theologiens ſe ſervent contre les Antitrinitaires.

MONSIEUR

Quelque recherche que j'aye faite chez nos Libraires de Paris, je n'ai pû trouver les Commentaires de Procope ſur *l'Octateuque*. Villeri & Moëtte qui ont des Magazins de vieux Livres qu'il ſeroit difficile de trouver ailleurs, m'ont avoüé qu'il n'étoit point entré dans leur commerce depuis très-long-tems ; & je ne m'en étonne pas ; car à grand' peine le trouve-t'on dans nos meilleures Bibliotheques. Cet Ouvrage dont nous n'avons qu'une Verſion Latine, a été imprimé à Zurich en 1555. Il ſeroit à ſouhaiter que quelque ſçavant Aleman publiât l'Original Grec qui eſt dans la Bibliotheque d'Ausbourg. Il y a lieu de dou-

ter que l'Interprete ait toûjours bien entendu le sens de son Auteur, qui est rempli de reflexions curieuses & critiques, principalement sur le Pentateuque, où il cite le texte Hebreu, le Samaritain, & l'ancienne Version Syriaque.

Dès le commencement de la Geneſe, il ſemble ne pas approuver la Verſion des Septante, qui ont traduit le verbe Hebreu *bara*, qui ſignifie *créa* par ἐποίησε, c'eſt-à-dire *fit*. Cette interpretation, dit-il, a fait avancer à quelques-uns par erreur, que Moyſe avoit crû avec les Egyptiens par leſquels il avoit été inſtruit, que le Monde avoit été fait d'une matiere préexiſtente. *Hinc quidam in hunc errorem provoluti ſunt, ut vociferarentur Moſem ab Ægyptiis edoctum credidiſſe ex prajacente materia hoc Univerſum conditum.*

Sur ces autres mots, *l'Eſprit de Dieu étoit porté ſur les eaux*, qui ſont interpretez de diverſes manieres par les anciens Commentateurs Grecs, il rapporte l'explication de ceux qui croyent que par *l'eſprit*, il faut entendre en cet endroit le Saint Eſprit. Leur raiſon eſt, que le texte ne dit pas ſimplement *l'eſprit*, mais *l'Eſprit de Dieu*: de plus le Verbe Hebreu qui a été traduit *ferebatur* ſignifie dans la langue originale *couver*, comme ſi le St. Eſprit étoit ici comparé

à

à un oiseau qui couve ses petits : *Quidam volunt hîc*, dit Procope, *intelligendum esse Spiritum sanctum : quod colligunt inde, quia dicit*, Spiritus Dei, *quod de solo Spiritu Sancto dicitur : nam Hebraica vox significat, quasi spiritus incubet, foveat instar avis aquam, eamque ad generationem animalium moveat.*

Pour ne vous arrêter pas long-tems, je me contenterai d'observer en general, que les anciens Ecrivains Grecs n'étoient pas si prévenus en faveur de la Version des Septante, qu'ils n'eussent recours souvent à l'Hebreu : ce Commentateur en donne plusieurs exemples. Ce n'est pas qu'ils consultassent veritablement le texte Hebreu dans sa source : car peu d'entre eux sçavoient cette langue. Mais ils consultoient les Hexaples d'Origene, où étoient Aquila, Symmaque, & Theodosion. Le premier de ces Interpretes ayant traduit sur l'Hebreu à la rigueur de la lettre, ils regardoient sa Version Grecque, comme si en effet elle eût été le pur texte Hebreu. Et c'est apparemment ce qu'il nomme *Hebraica veritas*, comme s'il alleguoit en effet l'original Hebreu.

Je dis la même chose de la Version Syriaque, qui est aussi alleguée en plusieurs endroits par Procope sous ce titres, *le Syriaque*. Ce Commentateur n'a pas veritable-

ment consulté le texte Syriaque : mais il y avoit une Version Grecque qui avoit été faite sur le Syriaque, pour l'usage des Eglises Syriennes qui parloient la langue Grecque. Car il n'y avoit guere que les Chrétiens de de-là l'Euphrate, qui parlassent la langue Syriaque. Aussi avoient-ils, pour l'usage de leurs Eglises une Version en Syriaque, laquelle avoit été faite immediatement sur le texte Hebreu, ou plûtôt en partie sur quelque paraphrase Caldaïque. Il se pourroit faire néanmoins, que Procope & quelques anciens Ecrivains Ecclesiastiques, qui ont cité la Version Syriaque, ne l'ayent citée que sur l'autorité des autres qui en avoient rapporté des fragmens en Grec : ce qui me paroit plus vrai-semblable. Car Procope qui cite ordinairement cette ancienne Version sous le simple terme de *Syrus*, se sert d'une autre expression sur ces mots du ch. 13. v. 4. de la Genese, *Et invocavit in nomine Dei.* Il y observe que quelques-uns disent, qu'il y a dans le Syriaque, *il l'appella nom de Dieu*, c'est-à-dire, il nomma du nom de Dieu cette terre : *Quidam aiunt Syrum dicere, vocavit nomen Dei, id est cognominavit nomine Dei illam terram, quia Dei munere ea terra, ceu hæreditas quædam ipsi obvenerat.* Il ne se seroit pas servi de cette expression, s'il avoit lû la Traduction Syriaque en elle même, ou dans

une Version Grecque, qui auroit été faite sur la Syriaque. Mais quoi qu'il en soit, on infere des remarques critiques de Procope, & de quelques autres anciens Ecrivains Ecclesiastiques qui ont vécu avant lui, que la Version Syriaque n'est pas nouvelle, comme l'assure Isaac Vossius, qui ne paroit pas avoir eû une grande connoissance de cette matiere.

Je dis la même chose du Samaritain que Procope allegue aussi quelque fois, parcequ'il l'avoit lû dans d'autres Ecrivains qui avoient rapporté en Grec le texte Hebreu des Samaritains. Il me semble qu'Origene qui avoit commerce avec les Samaritains aussi-bien qu'avec les Juifs, avoit donné au Public des scolies literales & critiques, où l'on voyoit les diversitez du texte Hebreu des Samaritains, qui est different en plusieurs choses du texte Hebreu des Juifs. Il se peut faire néanmoins, que ceux d'entre les Samaritains qui parloient Grec, ayent eû une Version Grecque faite sur le texte Samaritain, comme dans les lieux où ils parloient la langue ou plûtôt un certain jargon Caldaïque, ils avoient fait une traduction en cette même langue, laquelle traduction a été imprimée de nos jours, sous le titre de Version Samaritaine.

Il semble même que Procope ait voulu

préferer en quelque endroits le texte Hebreu des Samaritains, à tous les autres Exemplaires du Pentateuque. Car il observe sur le Chapitre XI. du Deuteronome, que la prédiction qui y est marquée ne se trouve manifestement dans aucun Exemplaire de l'Ecriture, que dans celui des Samaritains : ce qu'il observe encore d'un autre endroit en ce même lieu. Mais ce docte Commentateur qui tâche de justifier le texte Hebreu des Samaritains, n'a pas sçû qu'ils l'avoient retouché exprès, comme il est aisé de le démontrer.

Ce docte Commentateur : dit quelquefois beaucoup de choses en peu de mots ; parce qu'il fait profession dans cet Ouvrage d'abreger les interpretations de ceux qui l'avoient précedé. Par exemple sur ces mots du ch. 18. v. 2. de la Genese, *Apparuerunt ei tres Viri.* Il observe que selon quelques-uns ces trois Hommes étoient trois Anges ; que d'autres assurent que ceux-là judaizent, qui ne croyent pas qu'un de ces trois étoit Dieu, & que les deux autres étoient veritablement des Anges. Il y en a aussi quelques-uns, ajoute-t'il, qui enseignent que cette Histoire a été le type de la Sainte Trinité ; parce qu'on dit au singulier à ces trois Personnes qui apparoissent, Seigneur, si j'ai trouvé grace devant vous : ce qui in-

finuë trinité de perſonnes : & nous ne voyons point ſi ce n'eſt dans le texte Hebreu le nom ineffable de quatre lettres qui ne convient qu'à Dieu ſeul, & qui étoit gravé ſur la mitre du grand Prêtre. Voici les propre termes de Procope, comme ils ſont dans la Verſion Latine : *Quidam perhibent tres illos Viros fuiſſe tres Angelos. Alii illos judaizare affirmant, qui non credunt ex tribus illis unum eſſe Deum, reliquos duos in Angelorum numerum eſſe referendos. Nec quoque deſunt qui docent Hiſtoriam illam eſſe typum Sanctæ & conſubſtantialis Trinitatis ; quia ad hos dicatur, Domine... declarari unitatem ſubſtantiæ ; quia tres Viri apparent, inſinuari perſonarum Trinitatem. Neque vero in Hebraico textu poni videmus ineffabile Tetragrammaton Dei nomen, quod de ſolo Deo prædicatur, & inſcribitur Pontificali mitræ.* En effet on ne lit point en ce lieu dans l'original Hebreu *Iehova*, qui eſt le grand nom de Dieu, mais *adonai*, & dans les Septante, κύριε, dans le Syriaque, *mono*, qui ſignifie *Seigneur*.

Cela étant, direz-vous, comment Procope, qui n'a point conſulté l'Original, mais ſeulement les anciennes Verſions Grecques faites ſur l'Hebreu, & principalement celle d'Aquila, a-t'il pû connoître que le grand nom de Dieu n'étoit point dans le

l'honneur & tout le respect qu'il leur devoit. Saint Chrysostome qui n'ignoroit pas qu'on appliquoit communément ce passage au Mystere de la Trinité, n'a point cependant suivi cette interpretation, qui lui paroissoit trop éloignée. Ce sçavant Evêque a crû qu'Abraham addressa la parole à celui de ces trois Personnes, qui étoit le plus honorable. Pellican sur ce même passage dit après Saint Chrysostome, qu'Abraham qui crût que c'étoient trois Hommes, addresse la parole à un seul comme au plus honorable, en l'appellant Seigneur : *Tres ipsos credidit viros esse, unum tamen honorabiliorem veluti personam alloquitur communi nomine, Adonai.* Il semble que la coûtume des Orientaux étoit, qu'entre plusieurs personnes il n'y avoit que le plus ancien, ou le plus qualifié qui parlât : ce que j'ai vû pratiqué par les Siamois, que nous avons vû il n'y a pas long-tems à Paris. Il n'y avoit ordinairement qu'un qui parlât au nom de tous les autres. En quoi paroissoit leur politesse & leur civilité.

Procope expliquant les paroles de l'Exode où il est dit, que Jethro étoit le Sacrificateur de Madian, remarque doctement, que bien qu'il fût Payen il étoit Prêtre ou Sacrificateur ; qu'en ces tems-là plusieurs adoroient le Dieu Souverain, par exemple

Melchisedech ; & que néanmoins il ne laissoient pas d'adorer les faux Dieux : & même encore aujourd'hui, dit-il, quelques Grecs adorent le Dieu des Hebreux, & ils ne fuyent pas pour cela l'Idolatrie. Ils tiennent comme le milieu entre la vraye & la fausse Religion, & ils osent prendre le nom de *Pieux*. Les Juifs qui faisoient autrefois la même chose sous Elie, sont repris fortement par ce Prophete qui leur disoit : Jusques à quand clocherez-vous des deux côtez ? *Jetoro Ethnicus fuit & Sacerdos, curabat solitam eo tempore Religionem. Adorabant quidam altissimum Deum, sicuti & Melchisedech, nec tamen interim abstinebant ab idololatriâ, creaturas scilicet conjungentes & applicantes ei cultui qui soli debetur Deo. Sed etiamnum quidam Graci venerantur Hebraeum Deum, nec interim fugiunt idololatriam, & secuti medium quoddam inter veram & falsam Religionem iter, sè nominare audent pios. Hunc Religionis callem olim quondam premerent Judai, gravi increpatione incessabantur ab Helia dicente : Usquequo vos claudicatis in duas cogitationes ?* Ces *Pieux* sont apparemment ceux que les Juifs appellent *Chesidim*, & qui bien qu'ils fussent Gentils, frequentoient les Synagogues des Juifs.

Au reste je ne pretens pas copier le Com-

mentaire de Procope. Ce que je viens de vous en rapporter eſt plus que ſuffiſant, pour vous exciter à le chercher avec le plus de ſoin qu'ils vous ſera poſſible. Car outre les belles remarques critiques dont il eſt rempli, il y éclaircit pluſieurs paſſages difficiles. Mais ſur toutes choſes il ſeroit à deſirer, que ceux d'Ausbourg vouluſſent bien donner au Public l'Original Grec de ce docte Commentaire. Car comme je vous l'ai déja inſinué, je doute que le Traducteur ait toûjours bien pris le ſens de ſon Auteur. Car pour bien traduire ce Livre, il ne ſuffit pas d'entendre le Grec & le Latin, il faut de plus être exercé dans la lecture des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, principalement des Commentateurs Grecs, & dans la Critique de l'Ecriture.

Je doute par exemple que le Traducteur ait bien compris le ſens de Procope, qui rapporte la Verſion d'Aquila au ch. 1. v. 4. de la Geneſe. *Aquilas*, dit Procope, dans la Verſion Latine, *adjecit verbo*, vidit, *præpoſitionem ἐν, quæ in compoſitione* cum *ſignificat; ac ſi diceret, contuitus eſt, conſpexit.* Ce n'eſt point là aſſurément de la Verſion d'Aquila, ſoit que la faute tombe ſur Procope ou ſur ſon Traducteur. Aquila qui dans ſa ſeconde Verſion de la Bible s'eſt rendu ridicule pour vouloir être trop

Grammatical, a tourné le *beth* des Hebreux, qui signifie en Grec σὺν *avec*, quand il est prépositon, par σὺν en tous les endroits où il se trouve, sans considerer que le plus souvent il ne signifie rien, mais qu'il est seulement pour marquer que le nom auquel il est joint est à l'accusatif. Ainsi dans le lieu allegué σὺν ne tombe pas sur le verbe, *vidit*, comme s'il falloit traduire *contuitus est* avec la prépositon *cum*; mais il indique qu'il faut lire le mot de *lumiere* à l'accusatif, comme il y a dans les Septante & dans la Vulgate, & même dans toutes les autres Versions : *& vidit Deus lucem.* C'est de cette même maniere qu'Aquila dans cette Version barbare, avoit traduit les premiers mots de la Genese par ceux-ci Dieu crea σὺν τὸν οὐρανὸν *le Ciel* : car c'est ainsi qu'il faut lire, & non pas σὺν τῷ οὐρανῷ *avec le Ciel*. Car σὺν ne signifie pas *avec* dans Aquila, mais il marque seulement que le mot de *Ciel* est à l'accusatif. Ce sont-là à la verité des minuties de Grammaire ; mais il arrive souvent que pour ne sçavoir pas ces minuties, on tombe dans des fautes grossieres. Je suis Monsieur &c.

A Paris 1685.

LETTRE XX.

A Monsieur E. D. A.

*L'Abbé Tritheme dans ses * Letres écrites long-tems avant la naissance des Protestans, n'a rien omis pour rétablir l'étude des Livres sacrez & de la belle Literature. Son opposition aux Docteurs scholastiques. Sa grande Erudition le fit haïr de ses Moines, & passer pour un Magicien parmi les ignorans. Il attribue le renouvellement des Sciences à l'Art de l'Imprimerie qui avoit été inventé depuis peu.*

NE cesserez-vous jamais, mon cher Caraïte, de nous reprocher avec fierté, que ceux de vôtre Parti ont rétabli dans l'Europe l'étude des Livres sacrez qui y étoit comme abandonnée ? Je conviens avec vous, ou plûtôt avec Driedo Payna, Alfonse à Castro, & plusieurs autres celebres Théologiens, dont quelques uns ont assisté au

* *Les Lettres de Tritheme ont été imprimées à Seleſtat en 1536. avec le privilege de l'Empereur Charles V. sous ce titre*; Joannis Trithemii Abbatis Spanheimii Epistolarum familiarium libri duo, ad diversos Germaniæ Principes, Episcopos, ac eruditione præstantes Viros.

Concile de Trente, que vos Gens ont donné occaſion aux Catholiques de cultiver cette étude plus qu'il ne le faiſoient auparavant : mais je vous ai dit pluſieurs fois, que long-tems avant qu'il y eût aucun Proteſtant dans le monde, il y avoit eû de très ſçavans Hommes qui avoient fait tout leur poſſible, pour rétablir dans les Ecoles la Science de l'Ecriture & celle des belles Lettres, & pour en bannir la barbarie qui y regnoit alors. Je mets au nombre de ces Sçavans Hommes le fameux Abbé Trithéme, qui aima mieux abandonner ſon Abbaye de Spanheim & ſa belle Bibliotheque, que de vivre avec des Moines vitieux & ennemis de toute Literature.

Vous n'avez pas lû apparemment ſes Lettres qui ne ſont point communes préſentement. Il y fait une étrange peinture des Docteurs ſcholaſtiques de ſon tems, qui n'avoient ſelon lui aucune Science ſolide. Dans une qu'il écrivit en 1506. à ſon Frere qui avoit pris le bonnet de Docteur, il lui dit librement : Je n'eſtime guere un titre illuſtre ſans Science, ou un grand nom qui n'eſt accompagné que d'une petite Erudition : mais nous cherchons des perſonnes doctes, parceque nous n'avons que trop de Docteurs. De quoi ſert une enſeigne ſur la porte d'une maiſon où lon ne vend point de

vin ? ou que fait un ſceptre Royal entre les mains d'un ſot ? *Non magnifacio clarum ſine ſcientia gradum, aut magnum cum parva eruditione vocabulum : ſed doctos Viros quærimus qui Doctores multos habemus. — Quid circulus ante domicilium expoſitus, ubi non venditur vinum ? aut quid Regale ſceptrum in manu ſtulti ?* Quelle douleur eſt-ce, ajoute-t'il, de voir aujourd'hui ſi frequemment, qu'on donne dans les Ecoles le bonnet de Docteur à ceux qui nont rien de cequi eſt ſignifié par ce bonnet ? Ce ne ſont pas des fauſſetez que nous vous avançons : car il eſt évident que le Monde eſt rempli de Docteurs, entre leſquels il s'en trouve fort peu de doctes ; & il y en a au contraire un grand nombre d'ignorans : *Proh dolor ! Quam frequens hodie in Scholis apud quoſdam iſte reperitur abuſus, quo gradus Magiſterii datur in ſignum ubi ſufficiens non invenitur ſignatum ? Nunquid tibi non verum dixiſſe videmur, cùm Orbis Magiſtris ſcateat ſimul atque Doctoribus, inter quos docti pauciores, indocti complures occurrunt ?*

Tritheme, comme vous voyez, ne pouvoit ſouffrir les études inutiles des Docteurs de ce tems-là. Il s'étend enſuite fort au long ſur l'étude de l'Ecriture ſainte, qu'il recommande ſur toutes choſes. Ne me dites pas, qu'avant la naiſſance des Proteſtans il n'y

avoit dans l'Egliſe que des ignorans. Cet illuſtre Abbé aucontraire fait voir dans cette même Lettre à ſon Frere Jaques Tritheme, que par le moyen de l'Imprimerie qui avoit été inventée depuis peu à Mayence, la Literature avoit été rétablie, & qu'on ne pouvoit plus dire qu'on manquât de Livres ſoit anciens ſoit nouveaux; enſorte qu'on pouvoit devenir ſçavant à peu de frais. Ecoutez Tritheme parler lui même: *Inopiam librorum Veteres allegare potuerunt; nos verò potiùs inopes copia fecit; quum impreſſoriâ noſtris diebus Arte apud Moguntiacum inventâ, hodieque per univerſum Orbem dilatatâ, tot veterum atque novorum volumina Doctorum veniunt in lucem, ut ære jam modico doctus quilibet eſſe poſſit.* Il ajoute en même tems, qu'on ne manquoit point de Maitres en toute ſorte de Sciences, non ſeulement pour la langue Latine, mais auſſi pour la Grecque & l'Hebraïque. Il appelle ſon ſiecle un ſiecle d'or dans lequel les études negligées pendant long-tems avoient été rétablies: *Neque deſunt hodie bonorum Præceptores ſtudiorum; ſed ubique Terrarum abundant in omni varietate Diſciplinæ, non ſolùm in Latina, ſed in Græca lingua atque Hebraica. Hæc ſunt verè aurea tempora, in quibus bonarum Literarum ſtudia multis annis neglecta reflorucrunt.*

Dites moi, je vous prie mon cher Carzite, où étoit alors vôtre secte, qui n'a tiré son origine que plusieurs années après de quelques Moines *, qui avoient appris & le Grec & l'Hebreux dans leurs Cloîtres, & qui ont abusé des belles connoissances qu'ils avoient acquises parmi nous ? Tritheme dans une autre Lettre qu'il écrivit de sa nouvelle Abbaye cette même année 1506. aux Moines de son ancienne Abbaye, qu'il avoit été obligé d'abandonner, leur marque avec force, que tout son plaisir & toute son occupation pendant qu'il a vécu parmi eux, a été de se donner entierement à l'étude de l'Ecriture sainte : *Nihil mihi dulcius unquam fuit quàm sacras rimari Scripturas, in illisque opportuno tempore diebus occupari & noctibus.* Et pour le prouver. Il prend à témoin cette belle & riche Bibliotheque, tant de Livres imprimez & manuscrits qu'il avoit amassez de toutes parts avec beaucoup

* *Sebastien Munster & Conrad Pelican, qui ont été sçavans dans la langue Hebraïque & dans les Rabbins, avoient fait cette étude dans leur Couvent étant Religieux Franciscains*, Minoritæ. *La premiere Edition du Dictionnaire de Munster imprimé à Bâle par Froben en 1523. porte ces mots dans le titre*, Sebastiano Munstero Minoritâ. *Il avoit étudié l'Hebreu sous Pellican du même Ordre.*

de ſoin & de dépenſes : *In teſtimonium ſtudiorum noſtrorum voco citoque Bibliothecam illam ſolemnem, quam multis laboribus, ſtudio, & impenſis comparavi, non ſine vigilantiâ & fatigatione continuâ, Voluminum in omni varietate Studiorum non modicam multitudinem congregans, non ſolum impreſſorum noviter, ſed ſcriptorum quoque manu & calamo.*

Trouverez-vous parmi vos premiers Reformateurs des gens qui pûſſent-être comparez à ce ſçavant & illuſtre Abbé ? la plus-part d'eux ne ſont ſortis de leurs Cloîtres ſous prétexte de mener une vie plus Evangelique & plus reformée, que pour ſe marier, & pour remplir le Monde de diviſions par leurs factions. Tritheme au contraire aprés avoir demeuré 24 ans dans ſon Abbaye de Spanheim, ſe retira dans une autre Abbaye pour éviter les emportemens & la fureur de ſes Moines, qui ne pouvoient ſouffrir qu'un ſi ſaint Homme fit une étude particuliere des Livres ſacrez. Afin de n'être plus témoin de leurs deſordres, il alla chercher la paix dans un autre Couvent, où il pût continuer ſes études en repos. Je ne veux point vous cacher les plaintes qu'il fait contre eux : il les apoſtrophe de cette ſorte : Ecoutez s'il vous plait les choſes que vous avez commiſes contre nous, afin que vous connoiſſiez que je ne

vous ai abandonnez que pour de très-justes raisons. L'étude que je faisois de l'Ecriture sainte vous a toujours déplû ; & au lieu de respecter les Ecrits que je donnois au public, vous vous en êtes moquez. Vous avez même été plus avant : car vous ne vous êtes pas contentez de tourner en ridicule les Ouvrages que j'avois composez par l'ordre de nos Peres : vous en avez médit parmi le Peuple ignorant : *Audite capita si placet, eorum quæ commisistis in nos, ut cognoscatis vos justissimâ ratione à nobis desertos. Sacra vobis semper displicuere studia nostra, scriptisque nostris omnibus pro reverentia cachinnos reddidistis, & nemini unquam lucubrationes nostræ minùs placuerunt, quàm Filiis nostris : nec satis fuit irrisisse opuscula etiam quæ Patrum jussu conscripsimus, nisi & apud indoctam plebem detractionibus ea carperetis.*

Je ferois trop long, si je voulois vous rapporter en détail toutes les plaintes que l'Abbé Tritheme fait de ses Moines, qui le haïssoient mortellement sans en avoir d'autres raisons, que parce qu'il cultivoit les Lettres ; & qu'il faisoit de la dépense pour acheter des Livres : dépense qui étoit odieuse à des gens amateurs de l'oisiveté & de la bonne chere. Il n'y avoit rien à la verité de si saint que l'Ordre des Benedictins dans ses premiers commencemens. les Princes

qui les regardoient comme des gens utiles à l'Eglise & à l'Etat dans des tems d'ignorance & de barbarie, les comblérent de biens. Ces Moines tenoient des Ecoles publiques chez eux, & ils étoient comme les Maitres des Sciences : mais les grandes richesses dont ils joüissoient les jettérent dans l'oisiveté ; & au lieu de cultiver les Sciences, ils ne pouvoient souffrir parmi eux ceux qui s'y appliquoient. Ils les regardérent comme des gens inutiles à leur Corps. C'est ce que Tritheme fait sentir aux Moines de Spanheim, lors qu'après leur avoir reproché fortement toutes les injures qu'ils lui avoient faites, il leur apporte les exemples de Raban Maur, de Rhegino, & de Benno, qui avoient été obligez d'abandonner leurs Abbayes aussi bien que lui, à cause de la méchanceté de leurs Moines, *Improbitate Monachorum suorum.*

On trouve dans ce Recueil des Lettres de Tritheme, celles de plusieurs particuliers qui loüent sa grande érudition dans les trois langues, & qui font gloire d'avoir été ses Ecoliers. Il y en a une sous le nom d'un de ses Disciples nommé Jean Centurian écrite dès l'année 1507. où il lui marque, qu'il a demeuré deux ans dans son Monastere pour y apprendre l'Hebreu, le Grec, & l'Ecriture sainte, & qu'il n'a jamais rien vû

ni entendu dire de lui, que de saint & de religieux : *Biennio sub tuo magisterio pro discendis Græcis Hebraicisque literis, salutarique scientiâ Scripturarum hauriendâ, in tuo Monasteriò conversatus, nihil unquam videre potui, nihil audire de te; quàm sanctum, integrum, & religiosum.*

Dans une autre Lettre écrite de Cologne en 1507. par Gerbellius à Tritheme, on voit des preuves évidentes, que plusieurs années avant la naissance des Protestans en Alemagne, il y avoit un grand nombre de personnes illustres par leur Science en ces pays-là, entre lesquels il met cet Abbé qui étoit sçavant non seulement en Latin, mais aussi en Grec & en Hebreu : *Gratulor, mihi ipse sæpiusculè*, dit Gerbellius parlant à Tritheme, *me felicissimo hoc seculo progenitum, quo tot illustres Viri nec ignobilis fama in Germania passim prodiere, quos inter tu unus es, qui cum literis Latinis & Hebræas & Græcas apud Germanos fecisti locupletiores.*

Mais la grande Erudition de Tritheme fut exposée à l'envie & à la calomnie. Il ne pût pas empêcher qu'on ne parlât de lui comme d'un Magicien, & d'un Homme qui avoit acquis sa Science par un art diabolique. C'est ce qu'il nous apprend lui même dans une de ses Lettres écrite en 1507. à Jean Cappellan Mathematicien de Paris,

Celui-ci lui avoit demandé, pourquoi il ne faisoit point imprimer sa Steganographie. Tritheme dans sa réponse en marque plusieurs raisons, & entre autres celle-ci : *Le peuple ignorant attribue à l'art magique tout ce qu'il n'entend point. Jusques à present je n'ai rien donné au Public, qui merite d'être admiré ; je n'ai rien fait de fort extraordinaire ; & cependant on fait courir le bruit, que je suis un Magicien. Je vous avoue que j'ai lû la plus part des Livres des Magiciens, non pour les imiter, mais dans la vûe de refuter un jour & de confondre leur tres-méchantes superstitions : Tertia verò causa est inducta plebis æstimatio, quâ omne quod non intelligunt malis artibus adscribunt. Nihil adhuc scripsi de quo meritò quispiam possit mirari, nihil feci stupendum ; & tamen vulgi opinionem patior, dum Magum me plerique arbitrantur. — Libros fateor Magorum pleroſque legi, non ut imitarer, sed ut eorum superstitiones pessimas aliquando redarguendo confunderem.*

Je ne suis pas surpris qu'on ait soupçonné de Magie Tritheme, qui s'explique quelquefois, sur tout dans son Livre 3e. de la *Steganographie*, * d'une maniere à faire

* *La Steganographie de Tritheme a été imprimée à Francfort* en 1608. avec ce titre : Steganographia, hoc est Ars per occultam scripturam animi

croire, qu'il y avoit de la *diablerie* dans ſon fait. Vous ſavez que cet Oùvrage a eû beſoin d'Apologiſtes long-tems même aprés la mort de l'Auteur : mais il y a lieu de s'étonner qu'encore aujourd'hui il ſe trouve des perſonnes graves & Theologiens de profeſſion, qui tombent dans de ſemblables ſoupçons à l'égard de certaines gens dont l'érudition leur paroit trop extraordinaire, pour avoir été acquiſe par les voyes communes. A propos de Magie je veux vous rapporter ce que j'ai appris de Mr. Hardi que vous avez connu. Il m'a dit pluſieurs fois qu'un Italien qui vint apporter le bonnet de Cardinal à Mr. Mazarin avoit ordre d'acheter en France tout ce qu'il pourroit trouver de Livres de Magie. On s'adreſſa pour cela à Mr. Hardi qui ramaſſa tout ce qu'il pût

mi ſui voluntatem abſentibus aperiendi certa, Auctore Reverendiſſimo & clariſſimo Viro Joanne Trithemio Abbate Spanheimenſe & Magiæ naturalis Magiſtro perfectiſſimo. *On a ajouté à cet Ouvrage la clef ou l'introduction pour l'entendre ; & l'on ſuppoſe qu'elle eſt de l'Auteur. Il eſt vrai que ſi lon ne regarde que les paroles dont ſe ſert l'Abbé Tritheme dans ſon Livre, il paroit ſuperſtitieux, & dans le ſtyle de ceux qui ont écrit ſur la Magie, & ſur l'art d'évoquer les Genies : mais dans le fond il ne les a imitez que dans les termes. Il apporte pluſieurs formules de ſon Art ; mais étant écrites en Aleman, elles ne peuvent être entenduës, que de ceux qui ſçavent cette langue.*

trouver de ces ſortes de Livres dans Paris, ſe moquant de la credulité de quelques Romains qui étoient perſuadez, qu'il n'y avoit point de lieu dans le Monde où il y eut plus de Magiciens qu'en France. Excuſez cette petite digreſſion, mon cher Caraïte. Je ſuis &c.

Le Rabbaniſte 1686.

LETTRE XXI.

Au même.

Il ſeroit utile qu'on imprimât les Lettres des meilleurs Auteurs ſéparément du reſte de leurs Ouvrages. Pluſieurs obſervations curieuſes tirées des Lettres de Reuchlin. La Sorbonne étoit autrefois un College comme ſont les autres College de Paris. Pie Comte de la Mirandole & Reuchlin, ſont les premiers Reſtaurateurs de la langue Hebraïque.

JE ſuis bien aiſe mon cher Caraïte, de voir que vous ſoyez enfin revenu des préjugez où vous étiez à l'égard de vos premiers Reformateurs, qui n'ont fait que travailler ſur un champ défriché par les Rabbaniſtes. Je conviens avec vous, qu'il ſeroit à deſirer qu'on imprimât les Let-

tres des plus ſçavans Hommes tant de l'Antiquité, que de ces derniers ſiécles ſeparément de leurs autres Ouvrages : car il arrive ſouvent, que les Particuliers qui ne peuvent pas faire de grandes dépenſes en Livres, ſont obligez d'acheter de gros Volumes qui renferment peu de choſes & bien des inutilitez : au lieu qu'ordinairement dans les Lettres des grands Hommes preſque tout y eſt choiſi, & qu'on y découvre bien mieux leurs propres ſentimens, que dans tout le reſte de leurs Ouvrages.

Afin que vous connoiſſiez encore mieux quel étoit l'état de la Literature en Europe avant la naiſſance des Proteſtans, je joindrai aux Lettres de l'Abbé Tritheme, celles du fameux Jean Reuchlin, qui étoit auſſi Aleman mais il avoit beaucoup frequenté les Ecoles de France. Je ne vous dis rien des diſputes qu'il eut avec les Théologiens de Cologne & de Paris, parce que ce ſont des choſes que peu de gens ignorent, & que les Lettres qui regardent ces diſputes ont été imprimées par Duboulai dans ſon Hiſtoire de l'Univerſité de Paris, qui eſt un Livre très-commun. Mais le Recüeil de ſes Lettres * eſt devenu rare aujourd'hui

* *Les Lettres de Reuchelin ont été imprimées* in 4°. *ſous ce titre* : Illuſtrium Virorum Epiſtolæ Hebraicæ, Græcæ, & Latinæ, ad Joannem Reuchlin

d'hui. Ce recüeil a été imprimé *in* 4°. à Haguenau en 1519.

Reuchlin avoit étudié la langue Hebraïque sous un Juif, & non pas sous Jean de la Pierre à Paris, comme plusieurs l'ont crû, & entre autre Genebrard. Parmi ses Lettres on en trouve une écrite en Hebreu à ce Juif, qu'il appelle son Maître, & il y a joint sa Version en Latin : *Præceptori suo Jacobo Ichiel Loans Judæo.* Elle est datée de l'année du monde 5261. c'est-à-dire de JESUS-CHRIST 1501. Ce Jean de la Pierre * Aleman & Docteur de Sorbonne lui avoit enseigné la Grammaire Latine seulement, comme il le témoigne lui-même dans une Lettre qu'il écrivit de Stutgarde en 1513. à Jaques le Févre d'Estaples, où il dit qu'étant jeune il étoit venu à Paris en 1473. & qu'il y avoit étudié la langue Grecque sous Tiphernos, la Grammaire Latine sous Jean de la Pierre, qui l'enseignoit dans le College de Sorbonne. Il nomme pour ses Maîtres en Rhetorique, Guillaume Tordieu qui enseignoit dans la ruë Sainte Gene-

lin Phoreensem, Virum nostræ ætate doctissimum, diversis temporibus missæ, quibus jampridem additus est liber secundus nunquam antea editus.

* *Jean de la Pierre Docteur de Sorbonne est le premier qui ait fait venir d'Alemagne à Paris des Imprimeurs.*

vieve, & Robert Guaguin, qui enſeignoit dans la Maiſon des Maturins. Il ajoute dans cette même Lettre, qu'étant retourné d'Alemagne à Paris quelques années après, il avoit écouté les leçons de George Hermonyme Lacedemonien, qui y enſeignoit la langue Grecque : *Demùm poſt aliquot annos è Suevia rediens Pariſios, Georgium Hermonymum Spartiaten græcè docentem aſſecutus ſum.*

La Sorbonne étoit alors un College ſemblable aux autres Colleges de Paris, & il y avoit des Bourſiers de toutes ſortes de Nations, *ex omni tribu, gente, & linguâ.* On y voyoit des Alemans, des Eſpagnols, des Italiens, des Anglois *, au lieu qu'aujourd'hui *nos tres-ſages Maîtres* occupent tous les poſtes deſtinez aux Bourſiers qui ne les rempliſſoient que pendant le tems de leurs études. Les Grecs que la faim avoit fait ſortir de leur pays, *Græculi eſurientes*, enſeignoient la langue Grecque auſſi-bien dans l'Univerſité de Paris, que dans l'Italie : & c'eſt dans cette Univerſité que Reuchlin apprit la langue Grecque, qu'il

* *Outre la grande & belle Bibliotheque de Sorbonne, on trouve pluſieurs Livres dans une chambre ſeparée. Parmi ces Livres il y en a quelques uns où les noms des Bourſiers de diverſes Nations, qui les ont donnez, ſont marquez.*

alla porter enſuite dans l'Alemagne. C'eſt pourquoi il ſe vante d'être le premier qui ait enſeigné la langue Grecque & la langue Hebraïque en Alemagne.

Remarquez s'il vous plait, qu'il ne fait mention que de l'Alemagne : & en effet pluſieurs prétendent que l'Illuſtre Jean Pic Comte de la Mirandole, eſt le premier des Chrétiens qui ait eû dans ces derniers ſiécles la connoiſſance de la langue Hebraïque. Il eſt certain que ces deux grands Hommes vivoient & écrivoient en même-tems.

Lorſque la grande affaire de Reuchlin contre les Théologiens de Cologne fût portée à Rome, pluſieurs perſonnes de qualité & de merite s'y déclarerent pour lui, comme il paroit d'une Lettre de Welſer Prevôt de Cologne écrite de Rome en 1515. à Peutinger, & qui ſe trouve parmi les ſiennes. Tout ce qu'il y a dans Rome, dit Welſer, de gens qui aiment les belles Lettres, appuyent la cauſe de Reuchlin, *Patrocinantur illi bonarum Literarum ſectatores omnes.* Or dès ce tems-là il y avoit dans cette grande Ville, des perſonnes ſçavantes non ſeulement en Grec & en Latin, mais auſſi en Hebreu. Gilles de Viterbe General des Ermites de S. Auguſtin, lui écrivit de Rome trois Lettres. Dans la premiere qui eſt daté de 1516. il mêle quel-

ques mots Hebreux, & il se déclare fortement pour la défense de Reuchlin, dont il fait l'éloge.

Quoique les Religieux de Saint Dominique eussent pris parti contre lui dans cette affaire, il avoit cependant toûjours eû de bons Amis dans cet Ordre, & même parmi les autres Religieux, qui le consideroient à cause de sa grande érudition dans les langues. On trouve plusieurs de leurs Lettres écrites à Reuchlin. Jaques Ptinger Provincial de cet Ordre lui écrivit de Bâle une Lettre en 1488. où il lui marque qu'il lui envoye le Manuscrit Grec qu'il avoit demandé. Wigand Professeur en Théologie du même Ordre, lui écrivit de Francfort en 1504. que toute la Famille de S. Dominique lui étoit si obligée, qu'elle lui demeureroit redevable à perpetuité : *Tanta sunt tua dignationis obsequiorum in Ordinem Dominici beneficia, ut meritò omnes tibi ejusdem Religionis homines perpetuos constitueris debitores.*

Erasme lui écrivit d'Angleterre que tous les Doctes de ce Païs-là avoient une grande estime pour lui ; qu'il ne s'en falloit gueres que l'Evêque de Rochester ne l'adorât ; que son nom étoit une chose sacrée à Jean Colet : *Adorat te propemodum Episcopus Roffensis ; Joanni Coleto sacrum est*

tum nomen. Le même Eraſme ajoute, qu'il avoit vû depuis peu le Prieur d'un ancien Monaſtere de Chartreux dans l'Artois, qui en liſant ſes Livres avoit appris la langue Hebraïque ſans le ſecours d'aucun Maître. Le Prieur, dit-il, vous eſt tellement attaché, qu'il a même de la veneration pour vôtre nom. *Nuper inviſi Monaſterium pervetuſtum Cartuſienſium apud S. Odomarum Arteſiæ oppidum. Ejus loci Prior è ſuis Libris mitè literas Hebraïcas aſſecutus eſt nullo præceptore, tibi verò ſic deditus, ut nomen etiam ipſum veneretur.* Direz-vous encore, mon cher Caraïte, qu'on eſt obligé de la connoiſſance de la langue Hebraïque à vos premiers Reformateurs ? Elle étoit répanduë en France, en Italie, & en Alemagne, avant qu'on entendît parler de Réforme. La grande érudition de Reuchlin lui ſuſcita à la verité des envieux & des ennemis ; mais tout ce qu'il y avoit de gens ſçavans & de probité en Europe, ſe déclarerent pour lui, & ſes ennemis ne reçûrent que de la confuſion.

Voilà, mon cher Caraïte, ce que j'avois à vous dire ſur le renouvellement des belles Lettres & des langues ſaintes dans l'Europe, long-tems avant vôtre prétenduë Réforme, j'ajouterai ſeulement à cela, que parmi les Lettres de Reuchlin, il y en a une

de Jaques Margolith Rabbin de la Synagogue de Ratisbonne, que ce Rabbin lui écrivit en Hebreu : on y en trouve quatre en Grec, dont il y en a deux de George Hermonyme, & la troiſiéme eſt d'Andronic Cantoblar Grec de nation, qui lui écrivoit de Bâle en 1478. La quatriéme eſt de Demétrius Chalcondille Athenien écrite de Florence. Je finis ici ma lettre, mon cher Caraïte, & ſuis &c.

LE RABBANISTE.

A Paris 1686.

LETTRE XXII.

A Monſieur * J. S. D. R.

D'un certain Catalogue de Livres défendus en France depuis la revocation de l'Edit de Nantes. Ce Catalogue a été fait avec beaucoup de negligence. On y en a mis quelques-uns qui au contraire devroient être reimprimez. Les Commentaires de Grotius ſur l'Ecriture n'y ont point été compris, non plus que ſes autres Ouvrages.

MONSIEUR,

Vous ne devez point être ſurpris du Catalogue qu'on vient de publier en France, à

* *Juſtel.*

touchant les Livres, qui à l'avenir n'entreront plus dans le commerce ordinaire des Libraires. Il ne s'eſt rien paſſé là-deſſus qui ne ſoit conforme aux Loix du Royaume. Le Roi a donné un Edit le mois d'Août dernier, portant que tous les Livres faits ci-devant contre la Religion Catholique, par ceux de la Religion P. R. ſeroient ſupprimez. Le Procureur General du Parlement de Paris a remontré à la Cour, qu'il étoit neceſſaire de dreſſer un état des Livres qui pouvoient être compris dans la diſpoſition de cet Edit. Sur quoi eſt ſurvenu un Arrêt du Parlement qui charge l'Archevêque de Paris, de faire un état des Livres qu'il juge devoir être ſupprimez. Et c'eſt ce que ce Prelat a executé dans le Catalogue que vous avez vû, & dont vous vous plaignez.

Tant que l'Edit de Nantes a ſubſiſté en France, la Religion Calviniſte y étant tolerée, on y a auſſi toleré les Livres qui regardoient cette Religion, parceque ceux qui la profeſſoient y étoient toûjours conſiderez comme ſujets du Prince. Il eſt vrai que Mr. le Chancelier n'accordoit pas de privilege au nom du Roi pour l'impreſſion de ces Livres; mais le Lieutenant Civil en qualité de Juge de Police donnoit une ſimple permiſſion, pour qu'ils fuſſent impri-

mez. Mais depuis que l'exercice de cette Religion a été défendu abſolument par la revocation de l'Edit de Nantes, ç'a été comme une ſuite neceſſaire d'abolir tout ce qui y avoit quelque rapport. Vous ne devez donc pas vous recrier ſi fort contre ce Catalogue, qui eſt conforme aux Loix Civiles & Eccleſiaſtiques du Royaume, & même à toute l'ancienne Juriſprudence. Ce n'eſt point introduire en France une Inquiſition. Le Calviniſme y étant preſentement regardé comme une heréſie non tolerée, il doit être ſujet à toutes les Loix portées de droit contre les heréſies; & il ne peut plus être permis à qui que ce ſoit de la profeſſer ſous les peines portées par les Loix Civiles & Canoniques. Ce qui au reſte n'empêche point les Catholiques qui ont de l'érudition de les garder & de les lire pour en faire un bon uſage. Il n'y a aucune recherche là-deſſus : mais on empêche ſeulement les Libraires de les vendre publiquement, & l'on tient la main pour qu'ils n'entrent point dans le Royaume.

Au reſte ce Catalogue a été dreſſé avec beaucoup de negligence. Je n'ai pû m'empêcher dans l'occaſion d'en marquer quelque choſe à Mr. l'Archevêque de Paris *, qui m'a avoüé qu'il avoit été fait avec trop

* *Mr. de Harlai.*

de précipitation. Ce Prelat s'eſt ſervi pour cela de quelques Docteurs de Sorbonne, & principalement de Mr. le Févre de Coutance. Mais ce Docteur qui a fait paroître quelque habileté dans l'étude des matieres de Controverſe, ne paroit pas avoir une connoiſſance aſſez étenduë dans cette ſorte de literature, ni même dans les bons Livres qui appartiennent à la Controverſe. En voici un exemple conſiderable. Il a mis dans la claſſe des Livres défendus cet excellent Ouvrage qui a pour titre, *Acta & Scripta Theologorum Wirtembergenſium & Patriarchæ Conſtantinopolitani D. Hieremiæ.* Loin que ce Livre qui a été imprimé en Grec & en Latin à Wirtemberg en 1586. doive être défendu & ôté du commerce des Libraires, il y a long-tems qu'on devroit en avoir fait une nouvelle Edition, étant devenu très-rare. Nous n'avons rien de plus fort contre les Proteſtans, que les Réponſes de ce Patriarche de Conſtantinople.

Il n'y a gueres d'apparence que les Auteurs du Catalogue ayent lû, ou au moins ayent examiné cet Ouvrage. Le nom des Theologiens de Wirtemberg qui eſt à la tête leur aura ſans doute impoſé : mais ils devoient conſiderer, que la Piéce principale conſiſte dans les Réponſes du Patriarche à ces Théologiens, où il leur prouve

d'une maniere docte & judicieuſe, que la Confeſſion de Foi des Proteſtans d'Alemagne eſt oppoſée à la Croyance de l'Egliſe Grecque. Les Theologiens de la Confeſſion d'Auſbourg, qui ont donné ce Livre au Public, y ont été comme forcez, ayant auparavant caché les Réponſes du Patriarche Jeremie autant qu'il leur fut poſſible; parce qu'ils étoient convaincus, que loin de leur être favorables, comme ils l'avoient eſperé, elles étoient entierement contraires à leur doctrine. Staniſlaüs Socolovius ayant recouvré un exemplaire de cet Ouvrage, traduiſit en Latin les Réponſes du Patriarche, qu'il fit imprimer ſéparément. Les Théologiens de Wirtemberg, qui jugérent que cette édition nuiſoit beaucoup à leur cauſe, firent imprimer en Grec & en Latin l'Ouvrage entier, c'eſt-à-dire, tant ce qui venoit d'eux que ce qui venoit du Patriarche. En quoi les Catholiques leur ont beaucoup d'obligation. Socolovius Théologien Polonois avoit mis au commencement de ſa Traduction une preface, dans laquelle il attaque vivement la Confeſſion de ces Lutheriens qui s'étoient fauſſement imaginé, que leur doctrine n'étoit pas beaucoup éloignée de la croyance de l'Egliſe Orientale. Ce fut pour repouſſer l'injure qu'ils croyoient leur avoir été

faite par Socolovius, & pour répondre à quelques Docteurs Catholiques qui leur oppoſoient les Réponſes du Patriarche, qu'ils jugérent à propos de donner ces Actes au Public en Grec & en Latin, auxquels ils ont joint une longue preface pour leur tenir lieu d'apologie. Mais cette preface ou apologie, qui eſt pleine d'emportemens contre l'Egliſe Romaine, ne touche gueres le fait dont il étoit queſtion. Car on voit manifeſtement par les Réponſes du Patriarche, que l'Egliſe Grecque ne s'accorde nullement avec les Proteſtans; qu'au contraire elle convient preſque en toutes choſes avec l'Egliſe Romaine.

Ce que j'admire le plus dans les Réponſes de ce Patriarche, c'eſt d'y voir, que les Grecs dans la miſere où il ſont preſentement, ne ſont pas ſi ignorans que la plûpart de vos Miniſtres le croyent. Il n'y avance rien qu'il n'appuye ſur de bonnes autoritez. Et ce qui rend ſes Réponſes tout à fait authentiques, c'eſt qu'elles ne viennent pas de ſon ſeul fonds, mais elles ont été faites Synodalement dans Conſtantinople, & avec l'aſſiſtance de ſon Clergé. Je ſuis ſûr que ſi les Gens de Port-Royal s'étoient aviſez de donner au Public une nouvelle édition de ces Actes avec quelques notes, par rapport aux diſputes du tems,

cet Ouvrage auroit été plus utile, que leurs gros Livres que peu de perſonnes liſent. Cela ſeul auroit été capable de fermer la bouche à vôtre Miniſtre Claude, qui s'eſt chargé mal à propos, d'une cauſe qui ne ſe pouvoit défendre honnêtement, & dans laquelle les Lutheriens même lui ſont contraires, comme vous l'allez voir.

Il leur faut rendre cette juſtice, qu'ils ont procedé de bonne foi dans la Verſion Latine qu'ils ont publiée de ces Actes. Au chap. 10. de la 1. Réponſe pag. 86. où il eſt parlé de l'Euchariſtie, le Patriarche dit, que *l'Egliſe Catholique enſeigne, qu'après la Conſecration le pain eſt changé au Corps de* JESUS-CHRIST, *& le vin en ſon Sang.* Quoique ce Patriarche ne ſe ſoit ſervi, comme font ordinairement les autres Grecs, que du mot, μεταβάλλεται, *eſt changé*, les Théologiens de Wirtemberg ont mis à la marge du texte Grec, μετουσιοῦται, & à la marge de leur Verſion Latine; *Tranſubſtantiatio.* Ils ont été perſuadez par toute la ſuite du Diſcours, que les Grecs aſſemblez dans un Synode, ont reconnu par cette expreſſion la Tranſubſtantion telle qu'elle eſt établie dans l'Egliſe Latine. Forbeſius Evêque d'Edimbourg, Grotius, & quelques autres Proteſtans ſinceres avoüent la même choſe. Il n'eſt pas beſoin que je m'étende

davantage ſur un Livre qui ne vous eſt pas inconnu, & ſur lequel je vous ai entretenu autrefois en particulier, ayant alors deſſein d'en donner une nouvelle édition, où je retouchois quelques endroits de la Traduction Latine, & où j'ajoutois quelques remarques tirées de pluſieurs Manuſcrits. Ce fut dans cette vûë que je vous priai de faire venir de la Bibliotheque Vaticane, des extraits du Livre de Simeon de Theſſalonique, qui n'eſt pas moins contraire à vos Proteſtans, que le Patriarche Jeremie.

Avant que de finir ma Lettre ſur ce Catalogue qui vous choque ſi fort, j'ajouterai encore deux mots. Il arriva une grande conteſtation au ſujet des Commentaires de Grotius ſur l'Ecriture, & de ſes Ouvrages Théologiques. Mr. Faure ſçavant Docteur de Sorbonne, & quelques autres zelez Auguſtiniens, firent tout leur poſſible pour qu'ils fuſſent mis dans le rang des Livres proſcrits. La raiſon qu'ils en apportérent fut que cet Auteur ſe déclaroit par tout ouvertement contre Saint Auguſtin. Quelques-uns d'eux ajouterent qu'il étoit Arminien, & même un franc Socinien: mais les Libraires qui eurent avis de cela, & qui en qualité de Marchands étoient intereſſez dans l'affaire, à cauſe du grand debit qu'ils font de ces Livres de Grotius, repreſenté-

rent, qu'une partie des Commentaires de cet Auteur avoit été d'abord imprimée dans Paris, & que les Hollandois les avoient réimprimez enſuite. Ils obtinrent que les Livres de Grotius reſteroient comme auparavant dans le commerce ordinaire de la Librairie. Ce qui chagrina un peu le Parti de nos zelez Auguſtiniens. Mais il en fallut paſſer par-là. Le Prélat crût, qu'il y avoit un peu de Janſeniſme mêlé dans la demande de ces Auguſtiniens. De plus on lui avoit donné un memoire particulier, où on lui faiſoit voir, que les Opuſcules Theologiques de Grotius, qui avoient été imprimez par les Libraires d'Amſterdam en 1679. *in folio*, & qui étoient joints à la nouvelle édition de ſes Commentaires, étoient remplis d'une infinité de choſes qui ruinoient le Calviniſme. On marquoit auſſi au Prelat dans ce memoire, que Grotius dans ces mêmes Opuſcules avoit établi un grand nombre de principes & de maximes, qui appuyoient non ſeulement la Religion Catholique contre les nouveautez des Proteſtans; mais auſſi le pouvoir des Rois dans leurs Etats; qu'en un mot ſi l'on peſoit le bien & le mal que pouvoient cauſer le Livre de Grotius, le bien l'emporteroit de beaucoup ſur le mal, & qu'enfin d'empêcher le commerce libre des Ouvrages

de ce grand Homme, c'étoit faire plaisir aux Calvinistes & aux Théologiens de faction. Je suis &c.

A Paris Janvier 1686.

LETTRE XXIII.

A Monsieur ***.

De la grande érudition de Mr. Gaulmin dans les langues Orientales. On trouve dans la Bibliotheque du Roi des notes écrites de sa main sur les Evangiles, qu'il a mises aux marges d'un Exemplaire du nouveau Testament Arabe publié par Erpenius.

MONSIEUR,

Vous avez raison d'admirer la grande érudition de Mr. Gaulmin dans les langues Orientales. Mais cette érudition a plûtôt nui à son avancement, qu'elle n'y a servi. Il est vrai qu'elle lui réüssit d'abord pour le faire connoître au Cardinal de Richelieu, & à le faire sortir plus facilement de sa Province, pour entrer dans une charge de Maître des Requêtes. Mais vous m'avoüerez que tous ces Auteurs Grecs, Hebreux, Arabes, Persans, & autres de cette nature,

qu'il cite si souvent dans ses Ouvrages, ne convenoient gueres à un Homme de sa profession, qui devoit plûtôt s'appliquer aux affaires Civiles & à l'étude des Loix, qu'à déterrer de vieux Manuscrits Orientaux, pour en faire part au Public. Aussi peut-on dire de lui ce que j'ai entendu dire d'un autre Sçavant : *Studuit libris, non liberis.* Il a en effet laissé très-peu de bien à ses enfans qui n'ont pû heriter de sa science. Ses Livres qui étoient en assez grand nombre, au moins les plus rares & les plus curieux, soit imprimez soit manuscrits, sont presentement dans la Bibliotheque du Roi.

Il y a peu de jours qu'étant dans cette Bibliotheque, je tombai sur un exemplaire du nouveau Testament Arabe d'Arpenius, qui a été à l'usage de Mr. Gaulmin. On lit aux marges de cet exemplaire plusieurs notes sçavantes écrites de sa main, qui peuvent être d'une grande utilité pour l'intelligence des Livres sacrez, & principalement pour entendre le style de l'Evangile. Au chap. 2. de Saint Matth. v. 1. sur le mot de *magous*, qui est dans l'Arabe, & qui est le même que μάγοι, dans le Grec, & *magi* dans le Latin, il accuse d'ignorance les Juifs qui ont traduit dans l'Arabe *mecasephim*. En effet le mot de *mecasephim* signifie des Enchanteurs, & ceux que le vulgaire nomme

Sorciers. Il ajoute que l'Interprete Syriaque & l'Ethyopien ont conſervé le mot de *mages* qui eſt dans le Grec, & qui ſelon le témoignage du Geographe Arabe, ſignifie *Ignis cultores*, c'eſt à dire, ces anciens Adorateurs du feu qui étoient parmi les Perſans. Il obſerve en ce même lieu, que la Verſion Perſane de l'Evangile a été faite par un mal-habile Homme, *ab imperito Homine*, à la ſollicitation des Jeſuites.

Sur le verſ. 23. du chap. 4. de S. Matth. où il eſt dit que JESUS-CHRIST *allant par toute la Galilée, prêchoit dans les Synagogues l'Evangile du Royaume*, il cite le *Seder olam zecta*, autrement la petite Chronique des Juifs, où l'on rapporte qu'un certain Rabbin Chanina, ayant voulu prêcher dans une Synagogue, fut refuſé, parceque cela ne ſe faiſoit point, qu'on n'en eût obtenu auparavant la permiſſion du Chef de la Synagogue : mais chacun pouvoit propoſer des queſtions. Ce qu'il prouve par le Livre intitulé, *Juchaſin*, où l'on donne l'exemple d'un Juif, qui étant venu d'Orient en Eſpagne fut fait Chef d'une Synagogue, parce qu'il leur avoit enſeigné doctement pluſieurs choſes que les Juifs d'Eſpagne ignoroient alors.

Gaulmin, ſur ces mots du ch. 5. v. 14. *Vous êtes la lumiere du monde*, remarque

dans ſa note, que c'eſt une façon de parler des Juifs, qui eſt encore en uſage aujourd'hui parmi eux. Lors qu'ils veulent parler de quelque grand Homme, ils diſent, *c'eſt la lumiere du monde, c'eſt la lumiere de la captivité, nehora hagaluth*, on donne ce nom à un Chef de Synagogue dans le Juchaſin.

Il obſerve ſur le même verſet, que ces mots, *Une Ville qui eſt ſur une montagne ne peut être cachée*, & ces autres du v. 15. *On n'allume point une lampe pour être miſe ſous le boiſſeau*, ſont des façons de parler proverbiales qui ſont en uſage parmi les Juifs. Il ajoute qu'on doit auſſi rapporter à ces façons de parler proverbiales, ce qui eſt dit des beatitudes dans ce même chapitre, comme on le voit dans le Talmud & dans quelques autres Livres Juifs. On y loüe par exemple la douceur *manſuetudo* de Hillel; dans les autres & principalement dans les Phariſiens on loüe la pauvreté.

Sur ces paroles du ch. 6. v. 5. *Quand vous prierez n'imitez point les Hypocrites qui aiment à prier debout dans les Aſſemblées & aux Carrefours &c.* il obſerve que les Juifs dans la priere ſe tiennent debout, & que le mot *amida* qui ſignifie *ſtation*, eſt un des ſept noms qu'ils donnent à la priere. Ce qu'il prouve par un de leurs anciens Com-

mentaires, ſur une partie de la Loi intitulé *Peſikta.*

Ce ſçavant Homme remarque judicieuſement dans cette même note, que JESUS-CHRIST a pris la formule de l'Oraiſon Dominicale des anciennes prieres Juifves, en y changeant ſeulement peu de choſes, afin de ne leur enſeigner rien qui fût hors de l'uſage ordinaire. Il éclaircit encore ces mots de l'Oraiſon Dominicale v. 12. *Pardonnez-nous nos offenſes, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offenſez*, par une locution ſemblable qu'on lit dans le traité intitulé, *Pirke-aveth, Chapitres des Peres*, qui eſt un de leurs plus anciens Livres de Morale, où ſont contenus les Apophtegmes ou Sentences de leurs Docteurs. Ils ont tant d'eſtime pour cet Ouvrage, qu'ils l'ont inſeré dans leur Talmud. Ainſi cette belle Sentence étoit en uſage dans leurs anciennes Synagogues.

Les verſets 9. & 10. du ch. 7, où on lit: *Qui d'entre vous donnera une pierre à ſon fils s'il lui demande du pain?* &c. Selon Mr. Gaulmin ſont des proverbes qui étoient communs parmi les Juifs, & répandus parmi tout le Peuple de la Syrie. Il porte le même Jugement ſur les verſets 15. & 16. *Gardez-vous des faux Prophetes qui viennent à vous couverts de peaux de brebis* &c.

C'eſt ſelon lui une façon de parler proverbiale, qui ſe trouvent ſouve dans les Livres des Juifs pour déſigner les Hypocrites: enſorte que JESUS-CHRIST ſe ſert des manieres de parler qui étoient communes parmi les Juifs.

Il ſeroit inutile de parcourir le reſte des notes de ce ſçavant Homme, ſur l'Evangile de Saint Matthieu : ce que je viens de vous en rapporter eſt plus que ſuffiſant, pour vous faire connoître de quelle utilité peut être la connoiſſance des langues Orientales, & principalement de l'Hebraïque, pour entendre les Livres du nouveau Teſtament. JESUS-CHRIST & les Apôtres étoient nez Juifs, & ils parloient à des Juifs ; & par conſequent ils devoient parler leur langage ? Cette Nation, quoique diſperſée dans toute la Terre, a toûjours conſervé, principalement dans les Livres de ſes Docteurs, de certaines locutions & de certains uſages qui lui ſont particuliers. Les paraboles & les proverbes ont eû de tout tems un grand cours dans la Syrie, & même parmi les autres Peuples d'Orient. Ainſi Mr. Gaulmin a eû raiſon dans ſes notes, d'avoir recours aux façons de parler proverbiales des Juifs, pour expliquer les paroles de JESUS-CHRIST. Je ſçai que ces ſortes de reflexions ne ſont pas du goût de

la plûpart de nos Docteurs, parce qu'ils ne cultivent point l'étude des langues. Je pourrois dire aujourd'hui avec plus de raiſon ce que le docte Mr. Gaulmin dit dans l'Epitre dedicatoire d'un de ſes Ouvrages, qu'on eſt malheureux de ſçavoir ce que pluſieurs ne ſçavent point, & qu'il eſt même dangereux de ſçavoir ce que tout le monde ignore : *Infelix eruditio eſt ſcire quod multi neſciunt, etiam periculoſa ſcire quod omnes ignorant.* Je pourrois juſtifier cela par pluſieurs exemples. Mais vous n'en avez pas beſoin. Je ſuis Monſieur &c.

1686.

LETTRE XXIV.

A Monsieur l'Abbé G. de la Maison de Sorbonne.

Remarques sur la Bible Armenienne imprimée en Europe par les Armeniens, & sur leur Liturgie. Qui est l'Auteur de cette Version & des Caracteres Armeniens. Reflexions sur la vie de Mesrop Ermite Armenien, qui vivoit sous l'Empereur Théodose le Jeune, & sur les Livres Ecclesiastiques des Armeniens.

MONSIEUR,

Quand j'ai remarqué dans mon Histoire Critique * du Vieux Testament, que Uscan Evêque Armenien a fait imprimer fidellement & sur de bons Exemplaires la Bible de ceux de sa Nation, je n'ai dit que ce que j'ai appris de la bouche même de cet Evêque. Et en effet il n'y a guéres d'apparence qu'il en ait usé autrement : car tout son

* *Voyez l'Histoire Critique du Vieux Testament liv. 2. chap. 16. où il est parlé au long de la Version Armenienne de la Bible.*

but dans cette Impreſſion a été de porter dans ſon pays ſa marchandiſe, & de la bien vendre. Ainſi il a été de ſon interêt de ne la pas alterer ; autrement elle auroit été décriée comme une marchandiſe de contrebande. Cependant j'apprens, qu'elle n'a pas été ſi bien reçûë qu'il ſe l'étoit imaginé. Je l'ai vû ſouvent pendant tout le tems qu'il a été à Paris, & il m'a même rendu quelques viſites en reconnoiſſance d'un petit ſervice que je lui avois rendu. Il a mangé pluſieurs fois dans la Maiſon des Peres de l'Oratoire avec deux Prêtres qui l'accompagnoient ordinairement. Le Pere de Sainte Marthe, qui eſperoit tirer quelques ſecours d'eux pour ſon *Orbis Chriſtianus*, leur faiſoit de grandes careſſes, & j'étois chargé de les entretenir : ce ſont de bonnes gens qui ne ſe mêlent guéres de Théologie ; mais ils ont beucoup de Religion pour tout ce qui regarde l'exterieur & les Ceremonies. Ils vivent dans une ſi grande ſobrieté, qu'ils ne mangent que du fruit ou des legumes pendant la plûpart de l'année. Auſſi ont-ils pluſieurs Carêmes ou tems de jeune, qu'ils obſervent fort exactement.

Il ne m'a pas été difficile de connoître dans les entretiens que j'ai eûs avec eux, que bien qu'ils ne conviennent pas tout à

fait avec nous ſur de certains points de Religion, ils n'en different gueres, que pour les termes. Auſſi ne ſont-ils pas obligez d'étudier dans nos Ecoles qui ont introduit dans la Théologie de merveilleuſes ſubtilitez. En un mot, les Armeniens ſont de bons Marchands qui s'appliquent à leur negocé, & qui ſe moquent de tous nos rafinemens en matiere de Religion.

Mais, dites-vous, ils ont ſouffert que leurs Liturgies ayent été imprimées avec quelques changemens qui y ont été faits par les Inquiſiteurs de Rome. Vous ne conſiderez pas, comme il me l'a dit lui-même, que la Liturgie Armenienne retouchée n'eſt point en vſage chez eux, ſi ce n'eſt parmi quelques Miſſionnaires & parmi ceux qui font profeſſion ouverte d'être réünis avec Rome. Dans le fond, il n'aprouve point cette correction qui a été en effet trop précipitée; puiſque les mêmes choſes qu'on a corrigées dans la Liturgie Armenienne ſe trouvent la plus-part dans la Liturgie Grecque qui ſe celebre par les Grecs dans Rome, ſans qu'on y trouve à redire: cependant le bon Evêque qui eſt ſage & prudent, fait paſſer pour une ſimple diverſité de leçon cette varieté, comme vous le pouvez voir dans la Réponſe qu'il fit d'Amſterdam aux

gens

gens de Port-Royal * qui lui avoient proposé quelques questions sur l'Eucharistie.

Vôtre seconde difficulté sur les changemens que vous prétendez avoir été faits dans leur nouveau Testament imprimé en Europe, me paroît un peu plus considerable. Le verset 7. du chap. 5. Epist. 1. de Saint Jean, *Sunt tres qui testimonium dant in cœlo Pater, Verbum, & Spititus sanctus*, s'y trouve, dites vous, quoi que j'aye remarqué moi même, que ce passage des trois Témoins celestes, n'est dans aucun exemplaire Grec manuscrit, ni dans aucune des Versions Orientales. Vous pourriez encore ajouter que depuis la composition de mes Histoires critiques, j'ai lû plusieurs autres Exemplaires Grecs manuscrit, & il ne s'en est pas trouvé un seul où ce Verset fût. Vous inferez de là, qu'il ne peut avoir été ajouté dans la nouvelle Edition du nouveau Testament Armenien, que par l'Evêque Uscan, sans qu'il fut dans son Exemplaire manuscrit.

Je veux bien supposer avec vous qu'il ne se trouve aucun nouveau Testament imprimé en Armenien avant celui d'Us-

* *Les Gens de Port Royal ont fait imprimer dans un de leurs tomes de la Perpetuité défenduë cette réponse de l'Evêque Armenien parmi leurs Attestations.*

can. Il ne s'enſuvira pas de là qu'il ſoit le premier Auteur de cette addition. Les Grecs, quoi que ce paſſage des trois Témoins celeſtes ne ſoit dans aucun de leurs Manuſcrits mêmes les plus nouveaux, ne laiſſent pas de le lire depuis longtems dans leurs Livres imprimez, parce qu'ils l'ont lû dans nos Editions Greques & Latines du nouveau Teſtament: ne peut-on pas dire la même choſe des Armeniens? Après tout, je ne ſuis point éloigné de croire que Uſcan, qui ſçait mediocrement le Latin, & qui a lû nôtre Bible Latine ait ajouté à ſa Verſion Armenienne ce paſſage des trois Témoins celeſtes, & quelques autres qu'il a crû y manquer veritablement: mais les Inquiſiteurs de Rome n'ont eû aucune part à celà, puiſque toute la Bible Armenienne à été imprimée à Amſterdam. De plus Uſcan n'eſt point de ces Armeniens, qui font profeſſion d'être réünis avec Rome.

J'avoüe qu'on lit dans la Bible Armenienne quelques Verſets du nouveau Teſtament, qui n'y étoient point autrefois. Je mets dans ce nombre les Verſets 43. & 44. du chap. 22. de Saint Luc, où il eſt parlé de l'Ange qui deſcendit du Ciel pour fortifier JESUS-CHRIST. C'eſt ce que leur a reproché Nicon dans ſon Livre intitulé, *De peſſimorum Armeniorum peſſimâ Reli-*

gione. Ce même Controverſiſte Armenien reproche encore aux Armeniens, d'avoir ôté de leurs Exemplaires du nouveau Teſtament l'Hiſtoire de la Femme adultere. Voici ſes propres terme : *A ſacris quoque Evangeliis abſtulerunt vocem qua dicit, Et factus eſt ſudor ejus ſicut gutta ſanguinis in terram deſcendentes, hoc eſſe imbecillitatis exiſtimantes, non divinæ Majeſtatis : ſed etiam hiſtoriam quæ nos docet, quòd mulier adillum tanquam adultera adducta eſt ejiciunt, hanc auditionem multis eſſe perniciosam dicentes.*

Mais le Controverſiſte Armenien n'a pas eû raiſon de faire tomber en particulier ſur ceux de ſa Nation un reproche qui pouvoit être fait également à pluſieurs Grecs & à pluſieurs Latins ; puiſque dès les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, ce qu'on objecte ici ne ſe trouvoit point dans un aſſez grand nombre d'Exemplaires Grecs & Latins. On ne pouvoit donc accuſer les Armeniens d'autre choſe, que d'avoir ſuivi dans leur Verſion quelques anciens Exemplaires où ces deux Hiſtoires n'étoient point. Si elles y ſont aujourd'hui, comme vous le dites, loin que Uſcan ou d'autres Armeniens avant lui ſoient blâmables pour les y avoir ajoutées, ils ſont loüables au contraire d'avoir reparé ce défaut ſur de bons Exem-

plaires. Il ſe peut faire que Uſcan ait ſuivi cette methode en quelques autres endroits ſur nôtre Verſion Latine, qu'il liſoit ſouvent, & qu'il eſtimoit.

A l'égard des Auteurs de la Verſion Armenienne & des Caracteres Armeniens, je n'ai auſſi rien dit là-deſſus que je n'aye appris de l'Evêque Uſcan, & qui ne m'ait été depuis confirmé par pluſieurs autres Armeniens. Ils ont en leur langue auſſi-bien que nous la Vie des Saints, où il y a des choſes curieuſes & peu communes ſur leurs Saints particuliers. Ce Livre Armenien ſe trouve dans la Bibliotheque du Roi en langage Armenien, & d'une très-belle écriture. L'Evêque Uſcan a bien voulu m'en donner pluſieurs endroits qu'il a mis en Latin. Il a dicté en cette langue à Mr. Lacroix la Vie de Saint Meſrop, dont je parle dans mon Hiſtoire Critique, & que tous les Armeniens croyent être le premier Auteur des lettres Armeniennes. Cette vie eſt à la verité du ſtyle des Faiſeurs de legendes. L'Auteur qu'on dit avoir été un des Diſciples de Meſrop, n'y épargne pas le merveilleux. Car comme les Tables de la Loi furent écrites de la main de Dieu, ce fut auſſi ce même doigt qui traça à Meſrop les Caracteres Armeniens; & de peur qu'on ne croye, que c'eſt une fable ou une viſion

qu'il rapporte, il prévient ſes Lecteurs aſſurant, que ce qu'il dit eſt la pure verité: mais ſi l'on en ôte un peu de cette broderie qui ſe trouve dans la plûpart des Vies des Saints, tout le reſte eſt hiſtorique, & digne de foi. Voici les propres termes de l'Auteur ſelon la traduction d'Uſcan : *Meſrop fide in Deum confidens orationes lacrymoſas Deo obtulit, & precatus eſt Dominum die ac nocte, ut ſibi oſtenderet deſiderabiles characteres, & vidit non in ſomno ſomnii, aut falsâ viſione, ſed corde operanti apparatum ſpiritum, & oculis manum dextram ſcribentem ſuper ſaxum; ita ut manu fines linearum haberet lapis. Id non ſolum apparuit, ſed viſa etiam qualitates omnium literarum, ſicut omninò in mente ejus congregata erant: & ſurgens ex oratione formavit characteres noſtros cum Ruphano Diſcipulo qui in Samra erat Religioſus, qui elaboravit eos ſecundum præceptum Meſropæ Magiſtri beati, tranſmutando ſecundum Armenos ſine obliquitate ſyllabarum ex Græcis, & in eadem interpretatione inchoans conſultè incæpit à proverbiis Salomonis ſapientis, apud ſe ſtatuens viginti duos Libros veteris Teſtamenti transferre in Armenicum ſermonem; cui Diſcipuli ſui Joannes & Joſeph in eo auxilium dabant, & ille artem literaturæ docuit adoleſcentes Diſcipulos.* Si vous ne trouvez une conſtruction exacte

dans ce diſcours Latin, vous devez excuſer un Armenien qui traduit ſur le champ de l'Armenien en Latin.

Du reſte ſi l'on excepte la fiction dont je vous ai parlé, & qui étoit comme neceſſaire pour relever la dignité des Caracteres Armeniens, preſque toute cette Vie eſt un tiſſu d'hiſtoires aſſez bien circonſtantiées. Il ſeroit à ſouhaiter que nos Faiſeurs de Vies des Saints euſſent été auſſi exacts. L'on y dit que cela arriva ſous l'Empereur Théodoſe le Jeune. Le Saint homme Meſrop apporta les Caracteres Armeniens à Iſaac qui étoit leur Patriarche, & à Vramſcaphu alors Roi d'Armenie. Ce fut en ce tems-là qu'on établit dans toute l'Armenie des Ecoles pour ces lettres Armeniennes.

On remarque dans cette même Vie, que lorſque Meſrop inventa les Caracteres Armeniens, le Patriarche Iſaac travailloit à traduire en Armenien les Livres Syriaques; parceque tous les Livres Grecs qui étoient dans l'Armenie avoient été brûlez par les Gouverneurs Perſans, qui ne ſouffroient point le parti des Grecs, ni qu'on s'appliquât à l'étude de la langue Grecque: *Reverſus eſt* (Meſrop) *in Armeniam, & invenit Sanctum Iſaac Patriarcham tranſlationi vacantem Librorum Syrorum: non enim erant Graci, quia à Meruſan incenſi erant Graco-*

rum libri cuncta Regionis. In divisione enim regionis Armenorum non patiebantur Persarum Gubernatores, Græcos incumbere studio sua partis sed solium Syrorum. Je vous dirai à cette occasion, que j'ai vû il y a plusieurs années dans la riche Bibliotheque de Sorbonne une Liturgie Syriaque *, où il étoit marqué qu'elle étoit à l'usage des Armeniens. Ce qui me fait juger, que ces peuples, aumoins une partie d'entre eux ont fait autrefois l'Office Ecclesiastique en langue Syriaque; & je doute même que leurs livres en Armenien & en Caracteres Armeniens, soient aussi anciens qu'ils le prétendent. C'est ce que je vous laisse à discuter.

Il ne faut pas chercher beaucoup d'ordre dans cette Vie de Mesrop, tant pour la suite du discours, que des faits qui y sont marquez. Il suffit pour l'éclaircissement de la difficulté que vous me proposez sur leur Version, de sçavoir qu'elle a été faite sur le Grec des Septante, & non pas sur la Version Syriaque. Il est vrai que les Armeniens avoient bien plus de commerce avec les

* *Cette Liturgie Syriaque à l'usage des Armeniens, qui est dans la Bibliotheque de Sorbonne, est un abregé de la Liturgie Grecque de S. Jaques. Elle est écrite en ces caracteres Syriaques communs dont se servent les Jacobites & les Maronites dans leurs Livres.*

Syriens leurs voiſins, qu'avec les Grecs qui étoient éloignez d'eux. Meſrop même qui fut fait un des Officiers du Roi Vramſcaphu, alla avec ſes Diſciples dans la Meſopotamie des Syriens, où il eut des entretiens avec les plus ſçavans de ce pays-là, & principalement avec un Evêque nommé Daniel. Le même Meſrop & Iſaac ſon Patriarche envoyérent deux Armeniens, dont l'un s'appelloit Eznac, & l'autre Joſeph à Edeſſe, afin de traduire toute la Bible en leur langue Armenienne ſur la Verſion Syriaque. Ces deux Armeniens envoyérent de ce pays-là pluſieurs Livres Syriens au Patriarche Iſaac & à Meſrop, & ils paſſérent plus outre, & allérent juſques à Conſtantinople, où ils apprirent la langue & la Philoſophie des Grecs, & ils devinrent interpretes de la langue Grecque, *Et intelligentes facti ſunt Interpretes ſecundum Græcam linguam.*

Il eſt encore parlé dans cette Vie de quelques autres Armeniens, qui étant joints à ceux-ci traduiſirent les Livres Eccleſiaſtiques & quelques Conciles en leur langue Armenienne avec leur Patriarche Iſaac & le Saint Homme Meſrop. Tout le but de ce diſcours ſemble ne tendre à autre fin, qu'à faire connoître, que les Armeniens ont pris leurs Livres des Grecs, & non pas

des Syriens, & montrer leur orthodoxie dans la Foi. C'eſt pourquoi il y eſt obſervé que quelques partiſans de Neſtorius accuſez dans le Concile d'Epheſe, étant venus dans l'Armenie pour y ſemer leur doctrine, le Patriarche Iſaac & Meſrop en donnérent avis par lettres à ce Saint Concile, & qu'ils les obligérent de ſortir de l'Armenie, qui ne fut point infectée de leur hereſie. En effet les Armeniens ſe déclarérent ſi fort contre le Neſtorianiſme, qu'ils paſſérent à une faction toute oppoſée, qui eſt celle des Monophyſites. Au moins c'eſt de quoi ils ont été toûjours accuſez.

Enfin l'Auteur de la Vie de Meſrop rapporte la mort du Saint Patriarche Iſaac à l'année 1. de Jazdigeid ſecond Fils de Vrama Roi de Perſe. Il mourut dans la Province de Bagrevan dans un lieu appellé Blur ſur la fin du mois Nabaſard. Il décrit auſſi la pompe funebre & toutes les ceremonies qu'on obſerva dans la ſepulture de leur Docteur Meſrop, en l'honneur duquel ils bâtirent une Egliſe trois mois après ſa ſepulture. Voici la deſcription de cette pompe funebre & de ſon apothéoſe, s'il m'eſt permis de me ſervir de ce terme: *Animam commendavit in gloriam Sanctæ Trinitatis, quem aſſumentes Hemaicae & Vaban cum ornamentis defunctorum, coactâ*

regione & congregatis turmis, cum psalteriis & laudatione & canticis spiritualibus, cereis accensis & candelabris candidis, suavibus effusis odoribus, antecedente cruce, aliisque insignibus in Joscacan ascenderunt, & ibi in Martyrum Tabernaculo sanctum virum Dei in requie posuerunt, festumque ordinarunt & celebrarunt in memoriam Beati. Deinde illâ cruce ablatâ singuli in loca reversi sunt glorificantes & benedicentes Deo supra mirabilia quæ Dominus ostendit supra Doctorem. Post tres menses secundum datam à Deo prosperitatem Vahana Amatum Christum amans suscepit Templum adificare gloriæ Dei in nomine sancti Magistri ex lapidibus excisis, & Tabernaculum pulcherrimum construere, & in interiore tabernaculo sepulcrum Sancti facere: unde & congruentibus vasibus, tam exauro, quàm ex argento, & gemmis pretiosis, domum Dei, & altare Corporis & Sanguinis Christi exornavit, Discipulumque suum sobrium & bonum cultorem Thordis Ministrum Templi constituit, & alios subinde Fratres, qui cultum assiduò perficerent, & quos Præceptores populi secundum revelationem Sanctorum Patrum nempe Josephum & Joannem statuit: erant Viri veritatem amantes, & sana cogitantes.

Vous voyez par cet exposé que je vous ai rapporté entier, quel étoit dès ces an-

ciens tems l'uſage de l'Egliſe, lorſqu'on enterroit les Morts : on y chantoit les Pſeaumes & d'autres Cantiques Spirituels : on y allumoit des Cierges en plein jour, & l'on y portoit la Croix. Pour ce qui eſt des Temples, on en bâtiſſoit qui étoient conſacrez à la gloire de Dieu pour honorer la memoire des Saints. Faites attention à ces mots, *Templum edificare gloriæ Dei in nomine Sancti.* Ce n'eſt donc point aux Saints proprement qu'on dédie ou conſacre les Egliſes, mais à Dieu au nom de tel & tel Saint. Enfin les Egliſes étoient ornées & parées magnifiquement : on y voyoit des vaſes d'or & d'argent & de pierres pretieuſes, principalement ſur l'Autel qu'on appelloit l'Autel du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST. J'ai crû que vous ſeriez bien aiſe de lire cet extrait d'un Livre écrit en une langue qui n'eſt preſque connuë que des Armeniens. Je ſuis Monſieur &c.

A Paris 1687.

LETTRE XXV.

A Monsieur B.

Du Livre de Guillaume Schickard intitulé Bechinath happeruſchim, *qui eſt devenu très-rare. Analyſe de ce Livre avec des Reflexions.*

PUiſque c'eſt tout de bon, Monſieur, que vous voulez devenir Rabbin & à peu de frais; je vous indiquerai un petit Livre qui vous ſervira de Pilote pour naviger ſur cette grande mer Rabbinique. C'eſt le *Bechinath happeruſchim* * de Scickard ſçavant Alleman & Profeſſeur en Hebreu, qui a été imprimé à Tubinge en 1624. Vous aurez à la verité de la peine à trouver cet Ouvrage dans les meilleures Bibliothèques de Paris. mais ſi Moëtte ne vous le déterre point, je vous en envoyerai un

* C'eſt à dire, *La pierre de touche des Interpretations Rabbiniques.* Voici le titre entier de l'Ouvrage : *bechinath happeruſchim*, id eſt examinis commentationum Rabbinicarum in Moſen Prodromus, vel ſectio prima in generalem protheoriam de textu Hebraico, Targum Chaldaïco, Verſione Græcâ, Maſoreth, Kabbalah, Peruſchim.

Exemplaire que j'ai à la campagne. L'Auteur s'étoit appliqué avec beaucoup de soins à la lecture des Rabbins ; & ce qui est assez rare aux Alemans, il dit bien des choses dans un petit Volume. Il donne des extraits de plusieurs Rabbins qu'il cite en leur langue, & il y joint toûjours sa Version en Latin. Les matieres qu'il traite sont divisées en diverses disputes ou Theses ; & quoi qu'il ne soit pas long dans chaque dispute, il en dit assez pour instruire suffisamment ses Lecteurs.

Dans sa premiere These ou dispute, il traite de l'autorité interne du texte Hebreu parmi les Juifs, & de la veneration exterieure & superstitieuse qu'ils ont pour les cinq Livres de la Loi : *de textûs Hebræi auctoritate interna apud Judæos. De illius externo superstitioso que honore.* A grand peine, dit-il, peut-on s'imaginer avec quelle curiosité & avec quelle exactitude superstitieuse, ils décrivent le Volume de la Loi qui est destiné aux vsages de leurs Synagogues : *Hîc primò dici credive vix potest, quâ curiositate quâ solicitâ superstitione Volumen Legis illud quod in Synagogarum Archivis ad solennes tantùm Lectiones & publicos vsus asseruant describi curent.* C'est ce qu'il represente au long, & il ne produit pour Témoins de ce qu'il avance, que les

Juifs mêmes : puis il ajoute, que * bien que ce qu'ils obſervent tant à l'égard des parchemins ſur leſquels ils écrivent la Loi, qu'à l'égard de l'encre, ſoit ridicule, ils font voir par-là aux Chrétiens, qu'on ne peut pas les ſoupçonner d'avoir corrompu leurs exemplaires de la Loi.

Il dit auſſi dans cette même diſpute quelque choſe des Thargumin ou Paraphraſes Caldaïques, dont il fait remonter l'origine juſqu'aux tems qui ont ſuivi la captivité de Babylone ; parce que le peuple commença alors à parler une autre langue, *Occaſionem huic tranſlationi præbuit mutata Populi lingua.* Il avoüe neanmoins, que l'uſage de la langue Hebraïque ne ceſſa pas entierement après la captivité, qu'elle ſe conſerva parmi les Sçavans & les Docteurs ; mais qu'au regard des Aſſemblées publiques on conſidera davantage la multitude & le ſimple Peuple : ce qui donna lieu à la compoſition de ces paraphraſes ſur la meilleure partie de la Bible, afin de rendre l'Ecriture intelligible à tout le monde, *Ut ergo promiſcuum quoque Vulgus haberet S. Scriptu-*

* Sed ut ridicula ſint hæc, nihilque præterea poſſint, nos tamen Chriſtianos à textualis corruptionis liberant ſuſpicione, cujus immeritò à quibuſdam inſimulantur Judæi ab hoc facinore omninò alieniſſimi.

rem ſibi intelligibilem, adornata ſunt Chaldaica Thargumin in pleroſque Libros Biblicos. Il obſerve en même tems que ces Paraphraſes ne ſont pas toutes de la même main, ni du même tems : ce qui ſe connoit viſiblement par le ſtyle & par quelques autres marques.

Schickard dans ſa ſeconde theſe ou diſpute examine en particulier chaque Paraphraſe. Il attribuë la premiere qui n'eſt que ſur le Pentateuque à Onkelos avec les Thalmudiſtes. Cet Onkelos vivoit ſelon lui au tems de JESUS-CHRIST. Il rejette l'opinion de ceux qui à cauſe de la reſſemblance des noms, confondent Onkelos avec Aquila, qui a traduit toute l'Ecriture d'Hebreu en Grec. Il s'étend beaucoup plus au long ſur le ſecond Thargum, dont il fait Jonathan Auteur ſuivant en cela le ſentiment des Juifs : mais il ne peut ſouffrir l'opinion de ceux qui croyent, que ce Jonathan eſt le même que Theodotion, ſous prétexte que le nom Grec de Theodotion eſt le même que celui de Jonathan en Hebreu. L'on ne peut rien voir de plus foible, dit-il, que ce raiſonnement tiré de l'étymologie des noms : autrement on pourroit dire avec autant de vrai-ſemblance, que l'Empereur Theodoſe ſeroit l'Auteur de cette Paraphraſe, parce que ces deux noms ſignifient

également *don de Dieu.* Il embraſſe l'opinion des Juifs, qui font ce Jonathan Diſciple du celebre R. Hillel, qui vivoit un ſiecle avant la deſtruction entiere de Jeruſalem par les Romains.

Comme Schickard fait profeſſion de copier les Livres des Rabbins, il rapporte en ce lieu tout ce que les Talmudiſtes diſent de merveilleux touchant ce Jonathan, auquel ils attribuent la Paraphraſe qui eſt ſur les Prophetes prieurs & ſur les poſterieurs, comme parlent les Juifs, c'eſt à dire ſur Joſué, les Juges, les deux Livres de Samuël, & les deux Livres des Rois. Ce ſont là les Livres auxquels ils donnent le titre de Prophetes prieurs, à cauſe de leur inſpiration Prophetique. Les autres ſont Iſaïe, Jeremie, Ezechiel, & les douze petits Prophetes. Car ils ne donnent point à Daniel le titre de Prophete.

Pour ce qui eſt du Thargum ſur la Loi, lequel porte auſſi le nom de Jonathan, il le regarde comme un Ouvrage rempli de fables & de réveries, & qui par conſequent eſt indigne du veritable Jonathan, outre qu'il y eſt fait mention de pluſieurs choſes nouvelles, & poſterieures à ce Jonathan, *Quæ ſanè nugæ in hoc Thargum frequentes, tanti viri grævitate videntur indignæ, & quod potiſſimum eſt quarumdam rerum me-*

minit quæ omninò recentiores ſunt, & poſt magni illius Jonathani tempora demum nata. Mais après tout il ne laiſſe pas d'apporter en même tems les raiſons des Juifs, & de quelques Chrétiens, qui ſoutiennent après eux, que ce dernier Thargum n'eſt pas moins de Jonathan que le premier. Il parle auſſi en ce même lieu du Thargum de Jeruſalem, dont l'Auteur a été inconnu juſques à preſent, même aux Juifs.

Dans la troiſiéme diſpute, l'on y traite de la Verſion grecque des Septante : mais cet Auteur qui eſt beaucoup plus ſçavant dans les Rabbins, que ſur cette autre matiere, ſuppoſe fauſſement que l'exemplaire Grec qui nous eſt reſté de cette ancienne Tradition, n'eſt point le veritable, *nec vulgarem Legis Verſionem quam hodie tenemus, illorum eſſe genuinam.* Il eſt plus exact ſur la Maſſore, dont il traite auſſi dans cette même diſpute ; parce qu'il a copié Elias Levita, ſçavant Juif, qui en a parlé doctement & en habile Critique.

Schickard s'étend encore ſur la Maſſore dans ſa quatriéme diſpute, où il examine ſon origine, qu'il fait remonter bien plus-haut que n'a fait Elias Levita. Il prétend que la celebre Ecole de Tiberiade, à qui celui-ci l'attribue, ne lui a pas donné ſa naiſſance ; que cette Ecole fameuſe n'a fait

autre choſe que rétablir une étude qui étoit entierement tombée : *Tandem anno poſt Templi everſionem 436. vel circiter, in Urbe Tiberiade celebres quidam eruditorum illius ſeculi conventus inſtituebantur, qui collapſum Maſora ſtudium denuò reſtaurarunt.* En quoi il ſe déclare pour le ſentiment de Buxtorf le Pere qui a été ſuivi, que la plûpart des Proteſtans du Nord ont embraſſé. Il avoüe cependant que Munſter * & pluſieurs autres ſçavans Hommes ont approuvé l'opinion d'Elias, & que Buxtorf même n'en étoit pas éloigné dans le tems qu'il compoſa ſon Dictionnaire Hebreu.

Dans cette même diſpute quatriéme, il eſt parlé au long de la Cabbale que Rabin Elias definit : *les Secrets de la Loi & des Prophetes ; leſquels Secrets ont été reçûs de main en main : & c'eſt delà qu'eſt venu le mot de Cabbale qui ſignifie reception.* Selon ce Rabbin elle eſt diviſée en deux eſpeces, ſçavoir en ſpeculative & en pratique. Nôtre Auteur qui n'a pas crû que cette définition d'Elie, qui avoüe qu'il n'eſt pas exer-

* *Hanc erroneam Elia opinionem, qua Munſterum & alios magnoſque in Hebraiſmo Viros decepit, ſolidè multiſque argumentis refutat D. Buxtorfius in Commentario Maſor. quamvis & ipſe olim, dum Lexicon ederet, in præfatione illius aliter ſenſiſſe, nunc verò, ut ſemper poſterior dies præcedentem docet, in melius mutaſſe videtur.*

cé dans cet Art, fût assez exacte ; en donne une autre ou plûtôt une longue description : *Dabo igitur*, dit Schickard, *planiorem ejus descriptionem talem, quòd sit abstrusior doctrina Hebræorum de Dei & Angelorum naturis, atque mutuo consortio, de Religionis præsertim Christiana mysteriis in veteri Testamento latentibus, de morum disciplinâ, item Philosophia & bonarum Artium arcanis olim clam habita, nec cui vis concredita, multò minùs scriptis in vulgus prodita, sed orali tantum traditione inter sapientes diversorum seculorum continuâ successione propagata ; partim variis literarum combinationibus, abbreviaturis, & permutationibus constans, & plerumque per ejusmodi secretiores modos à divinis scriptoribus Mosis & Prophetarum elicita.* Cette longue description de la Cabbale en donne une idée assez juste, par rapport même à la Religion Chrétienne ; mais on pourroit dire, qu'elle ne consiste que dans l'Imagination de certaines gens, qui ont abusé du nom de *Cabbale* pour débiter leurs réveries.

Schickard ajoute encore en cet endroit, que quelques Juifs superstitieux abusent de cet Art nommé Cabbale, qu'ils ont changé en des mysteres vains & ridicules, pour faire des operations de medecine & de magie. Il montre qu'elle n'a pas été

inconnuë à Pline, qui dit, que c'eſt une faction de l'Art magique, laquelle dépend de Moyſe & des Juifs, mais qui eſt poſterieure à Zoroaſtre de pluſieurs ſiécles : *Aſſerens* (Plinius) *eſſe quandam Magices factionem à Moſe & Judais pendentem, multis tamen millibus annorum Zoroaſtre junioremem &c.* Il croit que le mot de Cabbale n'a point été connu aux Chrétiens avant Pic Comte de la Mirandole, qui en parle dans ſes fameuſes Theſes ſoutenuës à Rome, & qui firent tant de bruit. Ce diſcours ſur la Cabbale eſt trop étendu pour le deſſein que l'Auteur s'étoit propoſé dans ſes Theſes ou diſputes. Il a eû apparemment en vûë les controverſes d'alors ſur la *Cabbale* ; & peut-être même ſongeoit-il à Reuchlin, qui avoit été ſon Prédeceſſeur dans l'Ecole de Tubinge. Du reſte cet endroit eſt un des plus curieux de ſon Livre.

Il traite encore de la *Cabbale* dans la diſpute ſuivante, où il fait cette remarque judicieuſe. Si l'on veut faire paſſer pour des articles de Foi tout ce que j'ai avancé ſur ce ſujet, je m'y oppoſe ; mais ſi on le veut prendre pour un jeu d'eſprit, je le reçois. *Hæc præcedentia, ſi pro Fidei articulis venditant, omnino averſamur, ſi pro ingenuo ingenii uſu admittimus.* Il éclaircit même ces jeux d'eſprit par la langue Latine & par

la langue Grecque ; & il fait venir ici les Caracteres Samaritains, qu'on croit communément être les premieres lettres des Hebreux ; mais il n'appuye pas ce sentiment. Il ajoute plusieurs autres observations doctes & curieuses sur cette même matiere, dont il a pris la meilleure partie du Comte de la Mirandole, qui se vantoit d'avoir vû les Livres qu'Esdras avoit écrits, sur la Cabbale, & qui lui avoient été communiquez par un Juif de Sicile. C'est ainsi que les Juifs, qui de leur naturel sont de grands Imposteurs, abusérent de la trop grande credulité de ce jeune Seigneur, qui étoit entêté de la Cabbale jusqu'à la folie.

Au reste il faut rendre cette justice à Schickard, que loin d'approuver la Cabbale pratique, qui consiste en des enchantemens, & à guerir les maladies par la prononciation de certains mots tirez de l'Ecriture, & principalement des Pseaumes, il la condamne absolument. Il reprend même avec force Reuchlin, qui avoit ajouté foi à ces prétendus secrets de la Cabbale pratique. Banniſſons, dit-il, cette impieté très-loin de nous, qui ne connoiſſons la Cabbale pour d'autre fin, que pour nous en servir contre les Juifs, qui sont grands admirateurs de ces réveries : *A nobis quidem*

faceſſat, & longiſſimè faceſſat hæc impietas, qui Cabbalam non alio fine cognoſcimus, quàm ut eâ contra Judæos harum nugarum admiratores maximos utamur.

Dans la diſpute ſixiéme Schickard à l'occaſion de la Cabbale, parle de la Secte des Caraïtes parmi les Juifs. Ces Sectaires, qui ne reconnoiſſent pour principe de la Religion que le ſeul texte de l'Ecriture, ſont entierement oppoſez à la Cabbale & aux traditions fabuleuſes des Juifs, ne reconnoiſſant point l'autorité de leur Thalmud, qui eſt comme leur Droit canonique. Il obſerve qu'il y a un aſſez grand nombre de Caraïtes en Pologne, en Ruſſie, & en Turquie, *Frequens* (ſecta) *in Polonia, Ruſſia & Turcia.* Après quoi ils revient encore une fois à la Cabbale, qui de ſon tems avoit fait illuſion à pluſieurs Chrétiens, comme il le remarque en ce lieu.

L'Auteur dans cette même diſpute ſixiéme s'étend aſſez au long ſur les Commentaires des Rabbins. Il examine d'abord, ſi on doit lire les Livres des Juifs, & s'ils doivent être tolerez parmi les Chrétiens. Cela lui donne occaſion de parler du grand procès qui avoit été ſur ce ſujet entre Capnion ou Reuchlin, & les Univerſitez de Cologne & de Paris. Il met une grande diſtinction entre les Commentaires allegori-

ques appellés *Madraſchim* par les Juifs, & les veritables Commentaires qu'il nomme avec eux *Peruſchim*. Les premiers ſont diffus & remplis de fables, ſans qu'il y ait preſque rien qui vienne à propos. Les autres au contraire s'attachent au texte de l'Ecriture : l'on y examine en particulier chaque mot pour en tirer le veritable ſens. *Hi verò textum preſſiùs ſequuntur, ſingula verba excutiunt, linguæ idiotiſmos explicant, parallelas phraſes adducunt, per illas genuinum contextûs ſenſum eliciunt.* Ce ſont ces ſortes de Commentaires Juifs dont Schickard recommande la lecture ; & en cela il ne ſe trompe point.

Enfin dans ſa Theſe ou diſpute ſeptiéme, qui eſt la derniere, il parle des Paraboles & de quelques autres fictions qui ſont d'un grand uſage chez les Juifs, & il en donne pluſieurs exemples tirez de leurs Livres. Loin de blâmer ces fictions, il dit * après Aben-Eſra, que cette maniere d'inſtruire eſt non ſeulement agreable aux perſonnes

* *Id docendi genus non proveſtiores tantùm propter jucunditatem amans, ſed & rudioribus omninò accommodatiſſimum eſſe cenſet Abraham Aben-Eſra in præfatione rythmica in Legem, ubi de Draſchim hoc eſt vagis illis & myſticis Scripturarum expoſitionibus quæ à literali ſenſu longiùs abſcedunt loquitur, illarumque varias occaſiones, cauſas & uſus recenſet.*

avancées en âge, mais qu'elle s'accommode parfaitement au genie de ceux qui n'ont point de Literature. La reflexion d'Aben-Esra sur le Drasch merite d'être lûë. Schickard rapporte encore en cet endroit assez au long, ce que le même Rabbin a remarqué sur les cinq manieres d'interpreter l'Ecriture.

La premiere comprend ces longs Commentaires pleins de digressions : methode qu'Aben-Esra condamne, & qu'il observe être principalement en usage parmi ceux de sa Nation, qui sont répandus dans l'Empire Turc ; & il en apporte divers exemples.

La seconde maniere qui est opposée à la premiere, est celle des Juif Caraïtes, & des autres Heretiques, qui sans avoir égard aux sentimens reçûs & approuvez, expliquent l'Ecriture selon leurs propres idées. Schickard n'a point entendu les paroles d'Aben-Esra, & il les a même estropiées, ou plûtôt il a suivi l'Edition de la Bible Rabbinique de Buxtorf où elles sont estropiées. Le terme de Saducéen dans Aben-Esra ne signifie pas les anciens Saducéens, comme Schickard l'explique, mais les Sectaires Caraïtes, que la plûpart des Juifs confondent avec les Saducéens sous le nom de *Minim* Heretiques. Aben-Esra comprend aussi les Chrétiens sous ce nom. Il faut necessairement retoucher

retoucher la preface de ce Rabbin sur les exemplaires Manuscrits, dont il y en a quelques-uns dans la Bibliotheques de Paris, ou sur l'Edition de Constantinople, qui n'a point été corrigée par les Chrétiens.

La troisiéme Classe renferme ceux qui tournent toute l'Ecriture en allegories, comme si le sens literal étoit trop simple & trop grossier. Aben-Esra appelle cette maniere d'interpreter les Livres sacrez, *une voye de tenebres & d'obscurité*. Du reste il ne rejette pas absolument les sens allegoriques; mais il veut qu'on ne les employe, que dans les endroits où les paroles du texte ne peuvent s'entendre à la lettre.

La quatriéme maniere d'interpreter l'Ecriture sainte, regarde ceux qui veulent trouver par tout les mysteres de la Cabbale, & s'arrêtent aux caracteres sur lesquels ils forment de certains nombres mysterieux. C'est de là qu'une infinité d'interpretations paradoxes & allegoriques, qui ne consistent le plus souvent qu'en de vaines subtilitez, tirent leur origine. Aben-Esra donne plusieurs exemples de ces explications Cabbalistiques & mysterieuses, commençant par la lettre *beth* qui est la premiere lettre du Pentateuque. Il est aisé de voir qu'il ne les approuve point; mais étant Juif il n'a pas osé les rejetter entie-

rement : il se contente de leur donner de certaines bornes, en ne recevant que les sens allegoriques & Cabbalistiques qui se trouvent dans leurs anciens Docteurs. A l'égard même des Anciens, il observe judicieusement, qu'un sens mystique paroît souvent contraire à un autre sens mystique, & qu'il renferme même quelque fois un secret inexplicable. Il donne pour exemple, que la Loi est de mille ans plus ancienne que le Monde. Ce qui est vrai, dit-il ; mais seulement d'une maniere mystique & cachée, qui est connuë de peu de personnes. Ce Rabbin produit plusieurs autres exemples d'interpretations Cabbalistiques & mysterieuses, dont il fait voir en même tems le ridicule.

La cinquiéme maniere d'expliquer l'Ecriture, & qui est celle qu'Aben-Esra a suivie, consiste à s'attacher entierement aux paroles du texte, & à en rechercher avec soin la signification propre & veritable. Quoique la Massore, qui est la Critique du texte de la Bible, & qui en fixe les Leçons, soit d'une grande autorité parmi les Juifs, ce Rabbin semble ne l'avoir pas beaucoup estimée. Il juge que de certains mots qui sont écrits, comme ils parlent, *pleinement* & *defectivement* avec les lettres *jod* & *vau*, ou sans ces lettres, ont été écrits ainsi plû-

tôt selon la volonté des Copistes, que par une tradition constante. Et en effet la presence ou l'absence de ces Lettres, ne change le plus souvent rien dans ce qui regarde le sens. Enfin Aben-Esra fait le procès aux Juifs Caraïtes : mais après tout si l'on examine avec quelque soin la methode que ce Rabbin a suivie dans ses Commentaires sur la Bible, elle paroît peu differente de celle de ces Sectaires, dont il avoit lû les Commentaires qu'il cite & qu'il refute quelquefois.

Schickard finit son Livre *Bechinath happeruschim*, par la description qu'il fait des Commentaires de *Rasci*, c'est à dire de R. Salomon Jarchi & d'Aben-Esra, qu'il préfere à tous les autres. Il observe que *Rasci* a été ainsi nommé du mot *jareach* qui signifie *Lune*, comme si l'on disoit *Lunaire* : d'où quelques-uns ont inferé, que ce Rabbin étoit de *Lunel* en Languedoc. Mais presque tous nos Ecrivains Rabbinizans se trompent, lors qu'ils l'appellent *Jarchi* : son veritable nom est *Salomon Isaaci*, c'est-à-dire Salomon Fils d'Isaac, comme les Juifs le nomment ordinairement. Il étoit de Troye en Champagne, ainsi que Schickardus l'a très-bien remarqué, & en ce tems-là les Juifs de France s'appliquoient beaucoup à l'étude du Talmud. Au reste

quoique les Juifs préferent ce *Raſci* à tous leurs autres Commentateurs ; parce qu'il étoit ſçavant dans le Talmud, nôtre Auteur donne la préferance à Aben-Eſra, & il a raiſon en cela. Il y auroit bien d'autres choſes à vous dire ſur les Commentaires des Rabbins ; mais mon deſſein a été ſeulement de vous faire connoître un Livre, qui depuis long-tems eſt devenu rare parmi nous. Je ſuis, Monſieur.

1688.

LETTRE XXVI.

Au R. P. B.* De l'Oratoire.

Le Generalat du Superieur General de l'Oratoire eſt à perpetuité. Deſſein de Mr. Arnauld de faire réimprimer en Hollande tout ce que ſon Parti a écrit ſur les matieres de la Grace & de la Morale, en y ajoutant des notes.

VOus êtes heureux mon R. P. de ne plus craindre que le P. de Sainte Marthe vous envoye encore une fois à Toulouſe pour y être *Capellan de la Dalbade*. Il eſt fâcheux que vôtre Congregation ſoit

* *Bordes.*

dans une espece d'anarchie par l'éloignement de son General. Mais il ne faut pas pour cela songer à l'obliger de se démettre de son Generalat ; car outre qu'il n'y consentiroit pas facilement, cette démission forcée seroit contre le bon ordre : elle pourroit donner atteinte dans la suite à la dignité de vos Superieurs Generaux qui sont à vie : & on ne les peut déposer, que pour des raisons canoniques. Aussi Mr. l'Archevêque * de Paris à qui vous en avez parlé, n'a-t'il pû goûter cette resolution. Lorsque j'étois encore dans l'Oratoire de Paris, Mr. Saillant qui étoit alors nôtre Superieur, & qui n'auroit pas été fâché alors de remplir la place de General m'entretint plus d'une fois là-dessus : mais je lui fis connoitre, qu'on ne devoit point venir à cette extremité. Je lui representai l'exemple des Jesuites, qui en ces sortes d'occasion élisent un Vicaire General. C'est de la sorte que le P. Oliva qui étoit un Jesuite de merite & Prédicateur celebre dans Rome, fût élû Vicaire General à la place de son Prédecesseur qui n'étoit plus en état de faire ses fonctions.

Soyez persuadé, que je ne vous ai rien dit sur la nouvelle Bibliotheque des Jansenistes, qui ne soit très-vrai. Voici la Lettre

* *Mr. de Harlai.*

que Mr. Arnauld a écrite ſur ce ſujet à mon Libraire de Roterdam : „ Nous apprenons „ que Mademoiſelle Schipper ſe diſpoſe à „ vendre ſon fonds. Ce qui nous fait croi- „ re, qu'elle penſe à quiter ſon commerce, & „ à vivre en repos ; & qu'ainſi elle ne con- „ tinuera plus dans le deſſein qu'elle avoit „ pris d'imprimer en cinq ou ſix Volumes „ in folio, le Recüeil des plus beaux Ou- „ vrages de ce tems touchant la Grace & „ la Morale, dont la moitié qui regarde la „ Grace eſt déja toute prête à imprimer ; „ & l'autre le ſera quand on voudra. Il n'y „ a point de Bibliotheque en Europe, où „ on ne voulût avoir ces Livres là. Et on a „ acheté à Paris ſix ou ſept cens livres ce „ qu'on pourroit donner pour vingt écus. „ Voyez, Monſieur, ſi vous auriez quelque „ penſée d'entreprendre ce travail. Mais „ quelque reſolution que vous preniez ſur „ cela, je vous ſupplie de n'en parler qu'à „ Mr. Nicole, & ſi quelques raiſons vous „ empêchent d'y penſer, de ne dire à per- „ ſonne que l'on vous l'ait propoſé. Je ſuis, „ Monſieur, vôtre très-humble & très obli- „ gé ſerviteur A. A. 11. Mars 1686.

Quand Mr. Arnauld écrivit cette Lettre au Libraire de Roterdam, ce Libraire ſongeoit à un voyage de Paris, qu'il fit en effet. Il n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'il me

vint voir, & il me consulta sur ce grand dessein, pour sçavoir s'il pouvoit lui être de quelque utilité. Il me montra en même tems une autre lettre que Mr. Arnauld écrivoit à Mr. Nicole, où il lui marquoit plus au long les raisons de cette entreprise. Le Libraire sortant de ma chambre pour aller s'entretenir là-dessus avec Mr. Nicole, & lui remettre en main propre la Lettre dont il étoit chargé, laissa sur ma table celle qu'il avoit reçûë de Mr. Arnauld; & c'est sur cet original que j'ai fait la copie que je vous envoye.

Comme je trouvai beaucoup de difficulté à l'entrée de tant de Volumes *in folio* dans Paris tout à la fois, je me servis de cette raison pour détourner le Libraire de cette entreprise. Je lui dis de proposer à Mr. Nicole, que Mr. Arnauld laissoit le maître de l'accommodement, d'en prendre deux cens exemplaires: à quoi Mr. Nicole ne pût consentir. Sans cela l'impression de l'Ouvrage seroit presentement achevée: car le Libraire en avoit déja chez lui une partie avec les notes de Mr. Arnaud, qui semble ne s'être retiré en Hollande, que pour ce sujet. Il étoit souvent chez des Religieuses de Delft dans le voisinage de Roterdam; & il avoit quelque commerce avec le Sieur Leers par le moyen du Chappellain de

ces bonnes Filles, qui ne ſont pas ſcrupule d'être Janſeniſtes. Je crois que de tous les Eccleſiaſtiques qui ſont dans la Hollande, où il y en a un grand nombre, il n'y en a pas un qui ne ſoit Janſeniſte, ſi vous en exceptez les Jeſuites, qui ont une Maiſon à Roterdam connuë de toute la Ville.

Du reſte j'ai appris depuis peu, que ce deſſein n'étoit pas tout à fait rompu : mais comme l'entrepriſe paroiſſoit trop grande pour un ſeul Libraire, Mr. Arnauld a trouvé le moyen de partager l'Ouvrage entre cinq ou ſix. Les deux Leers dont l'un demeure à la Haye & l'autre à Roterdam, prennent chacun un Volume, deux Libraires d'Amſterdam ſe ſont chargez de deux autres Volumes, & le reſte s'imprimera à Bruxelles. J'ai écrit là-deſſus au Libraire de Roterdam, de ne ſe charger que des Ouvrages qui regardoient la Morale, dont le debit ſeroit ſans doute meilleur & plus prompt, que de ceux qui ſont ſur la Grace. Je lui ai marqué qu'on étoit las préſentement, ſur tout en France, de ces ſortes de matieres, & que même les gens de bien ne ſeroient pas aiſes qu'on réveillât des choſes, qui pourroient cauſer de nouveaux troubles dans l'Etat & dans la Religion. Je ſuis ſûr que ſi les Janſeniſtes n'avoient attaqué les Jeſuites que ſur la Morale, ils auroient eû preſque tout

le Monde de leur côté. Il n'y a perſonne, quelque méchant qu'il ſoit, qui oſé ſe déclarer en faveur de la méchante Morale. Vous ſçavez que Meſſieurs de Saint Sulpice font profeſſion ouverte de n'être point Janſeniſtes pour la doctrine : cependant pour ce qui eſt de la Morale, ils en uſent tout autrement ; & je crois qu'en cela ils ont pris le bon parti. A vous dire la verité, quant aux dogmes de la Grace efficace par elle-même, ou victorieuſe, comme ils l'appellent, je ne vois gueres de difference entre les Janſeniſtes & les Calviniſtes. Il y a peu de tems que je donnai à lire à un de mes Amis, qui étant jeune avoit été élevé dans ce Parti là, l'Ecrit de Calvin contre Pighius ; il ne l'eût pas plûtôt lû, qu'il m'avoüa librement, qu'il ne voyoit non plus que moi aucune difference entre ce Traité de Calvin, & les Livres des Janſeniſtes qu'il avoit lûs. Auſſi quelques-uns d'entre eux qui ont de la ſincerité, diſent nettement, qu'on a condamné mal à propos Calvin ſur cette matiere ; mais que ſon nom étant odieux il y auroit de l'imprudence à le vouloir défendre. Je ſuis mon R. P. &c.

A Dieppe Janv. 1692.

LETTRE XXVII.

A Monsieur I. B.

De la forme des anciens Rouleaux, qui sont encore aujourd'hui en usage parmi les Juifs dans leurs Synagogues. Ces Rouleaux sont beaucoup plus exacts, que les Bibles communes des Juifs.

MONSIEUR,

Je vous addresse une Personne que vous serez bien aise de voir. C'est Monsieur Marchais, dont le nom est à la verité plus connu parmi les Traitans ou Gens d'affaire, que dans la Republique des Lettres : mais il se trouve chargé, je ne sçai par quelle avanture d'une Piece fort curieuse, & dont il veut faire de l'argent. Comme il a sçû que j'avois été consulté pour la vente de ce beau Rouleau de la Synagogue de Damas, qui est presentement dans la Bibliotheque du Roi, il m'est venu trouver pour lui en faire vendre un semblable *, & qui vient aussi

* *Plusieurs personnes ont vû ce Rouleau de tout le Pentateuque Hebreu dans la Chambre de Mr. Bignat, que Mr. Marchais y fit porter. Il est écrit sur*

de quelque Synagogue du Levant, mais qui est beaucoup inferieur au premier, tant pour la grandeur des peaux de maroquin, sur lesquelles l'un & l'autre sont écrits, que pour la beauté & la magnificence des caracteres. Ce dernier Rouleau, qui est un peu en desordre, a besoin de vôtre main pour qu'il soit remis dans sa premiere forme.

Une partie du fil ou des nerfs qui ont servi à joindre ensemble les diverses parties dont il est composé, ayant été pourrie, il faut les rétablir chacune dans leur ordre; autrement il y auroit des transpositions dans le discours. C'est à ce dérangement de parties ou morceaux qui composent le corps des rouleaux, que j'ai attribué quelques-unes des transpositions qui semblent être dans le Pentateuque de Moyse, soit dans l'Original Hebreu, soit dans la Version Grecque des Septante. Il est certain que cette ancienne Version, qui est differente du texte Hebreu en plusieurs endroits,

des peaux de marroquin aussi bien que celui de la Bibliotheque du Roi. Il est surprenant que jusqu'à ce tems-ci, il n'y ait eû aucun Rouleau dans Paris, où il y a des Bibliotheques si riches en toute sorte de Manuscrits. J'y en ai vû seulement quelques-uns fort petits, qui contenoient quelque exemplaire des Megilots.

pour ce qui eſt de l'ordre des matieres, a été faite ſur ce Texte. Ainſi cette diverſité ou tranſpoſition, ne peut gueres tomber ſur d'autre choſe, que ſur le divers arrangement des parties de ces anciens Rouleaux. Ces mêmes tranſpoſitions ſe trouvent auſſi dans les autres Livres manuſcrits dont les feüilles ont été tranſpoſées.

Le Rouleau qui eſt entre les mains de Mr. Marchais a encore un autre défaut, auquel il n'eſt pas ſi aiſé de remedier : il y manque quelques parties ou morceaux qui ont été perdus. Les peaux de maroquin dont ce Rouleau eſt compoſé ont été préparées d'une certaine maniere, qu'il ſera difficile d'en recouvrer ici de ſemblables. Je crois qu'en la place de ces maroquins, il faudra ſe ſervir de nos parchemins. Et en effet les Rouleaux qui ſont à l'uſage des deux Synagogues d'Amſterdam, & dont il y en a quelques-uns aſſez beaux, comme je l'ai appris de quelques perſonnes qui les ont vûs, ſont écrits ſur des parchemins. J'ai indiqué à Mr. Marchais vos voiſins qui en ont de toutes les ſortes & de tout âge : mais il m'a fait réponſe, qu'il ſçavoit un lieu où il en trouveroit de toutes les façons, & en grand nombre. Ces Fauſſaires, m'a-t'il dit, qu'on a mis depuis peu à la Baſtille en avoient un cabinet tout plein. Mr. du Buiſ-

ſon qui eſt leur Juge, & que je connois particulierement, ſouffrira volontiers que je choiſiſſe ceux qui m'accommoderont. En effet ces parchemins ſuffiront. L'écriture du Rouleau dont il eſt queſtion n'eſt point ancienne; & ainſi l'on n'aura point beſoin de ces vieux parchemins gratez & enfumez, dont vos Voiſins font un ſi bon uſage.

Il ne reſte plus qu'à imiter la figure des Caracteres Hebreux: ce qui ne vous ſera pas mal aiſé pour peu que vous vouliez vous y appliquer. Vous étiez né pour faire l'Office de Titrier. Prenez ſeulement garde à de certaines lettres qui ont des pointes ou cornes que les Juifs appellent *taghin*; *Couronnes*. Ces *Couronnes* dont ils font Dieu Auteur, lorſqu'il donna la Loi à Moyſe ſur la montagne de Sinaï, ne ſe trouvent guéres dans les Bibles Hebraïques ordinaires. Mais ils les peignent avec beaucoup d'exactitude ou plûtôt de ſuperſtition, dans tous leurs Rouleaux.

Il y auroit auſſi quelque choſe à obſerver ſur la compoſition & les qualitez de l'encre, dont les Juifs ſe ſervent pour écrire leurs Rouleaux; mais comme il ne s'agit, que de mettre en vente le Rouleau de Mr. Marchais, qui n'eſt point deſtiné à l'uſage d'aucune Synagogue, vous ne devez point être ſcrupuleux ſur la nature de l'encre: il ſuffi-

Roi, il n'auroit point parlé de la sorte. Car on n'y trouve aucun vestige de cet espace vuide. A l'égard de la note marginale qu'on suppose être de la Massore, c'est une erreur du Rabbin Jacob Ben Haiim, qui a fait imprimer la Massore : & cette erreur de Rabbin Jacob a été remarquée avec soin par R. Menahem de Lonzano dès le commencement de son Livre critique qui a pour titre *Lumiere de la Loi*. Il y dit en termes exprès, que cette *pause* ne se trouve point dans tous les Exemplaires qu'il a lûs, ni dans celui de Hillel : ce qu'il confirme par l'autorité de R. Moyse & de R. Meir, qui n'ont point aussi mis de *pause* en cet endroit. Pour ce qui est de ces 28 versets, le P. Morin se trompe dans le nombre : Il faut lire 25 dans la note de la Massore, comme Buxtorf le Fils la remarqué doctement dans sa réponse à Loüis Cappel. Mais il est dans l'erreur aussi-bien que le P. Morin, lorsqu'il avoüe, que cet endroit de la Genese est un de ceux où les Massoretes ont laissé un espace vuide, bien qu'il veüille que ce ne soit point une veritable *lacune* dans tous les lieux où est cet espace vuide. Cette faute étoit pardonnable aux deux Buxtorfs, qui n'ont point eû la connoissance des bons manuscrits Hebreux de la Bible, lesquels ne se trouvent point chez

les Juifs du Rit Tudesque ou Aleman. Le Rouleau de Mr. Marchais m'a mené un peu loin ; mais je ne pouvois pas être plus court sur un fait qui est connu de peu de personnes. Je suis Monsieur, &c.

A Paris 1699.

LETTRE XXVIII*.

A Monsieur Pelisson Conseiller du Roi en ses Conseils, & Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel.

L'opinion de quelques Théologiens touchant le salut des anciens Philosophes & de plusieurs autres Gentils, n'est point seulement de ces derniers tems, étant autrefois assez commune. Les Zuingliens l'ont défenduë après Zuingle. Mais l'Abbé Tritheme l'a combatuë fortement. Défense de Payna.

MONSIEUR,

Il semble par vôtre derniere Lettre, que vous vouliez rejetter la prétenduë erreur

* *Cette Lettre est une suite de la Lettre 24. du tome 3. de ces* Lettres *Choisies. La question qui regarde le salut des Gentils a été renouvellée par les Docteurs de Paris contre les Jesuites, que quelques-uns d'eux ont voulu faire passer pour des Pelagiens.*

de Payna ſur les Jeſuites, dont il a été le Diſciple, comme ſi dans ſes *Queſtions orthodoxes* * il avoit copié la Doctrine de ſes Maîtres, que vous regardez comme Pelagienne. Je vous avoüe que ce ſçavant Théologien qui a aſſiſté au Concile de Trente a étudié ſous les Jeſuites de Portugal. Je vous avoüe encore, que dans ſon Livre, il a voulu ſoutenir la cenſure des Théologiens de Cologne qui étoient la plûpart Jeſuites. Il n'eſt pas ſurprenant, que Chemnitius ait traité de Pelagiens le Docteur Payna & les Jeſuites : mais je ne ſçaurois ſouffrir que vous parliez en cette occaſion le langage de Chemnitius outré Proteſtant.

* *Le titre du Livre de Payna porte tous ces mots qui en marquent le deſſein :* Orthodoxarum explicationum libri decem, in quibus omnia ferè de Religione capita, quæ his temporibus ab Hæreticis in controverſiam vocantur, apertè & dilucidè explicantur, præſertim contra Martini Chemnitii petulantem cenſuram, quam à Viris Societatis Jeſu compoſitam eſſe ait, unâ cum ejuſdem ſanctiſſimæ Societatis vitæ ratione temerè calumniandam ſuſcepit. Auctore Jacobo Payna Andradio Luſitano, Doctore Theologo. *Comme cet Ouvrage ſe trouve en très-peu de Bibliotheques, même dans Paris ; on a jugé à propos d'en rapporter le titre au long tel qu'il ſe trouve dans l'Edition de Cologne en* 1564. *Cholinus qui a publié cette Edition, témoigne qu'il l'a faite ſur l'édition de Veniſe qui paroiſſoit depuis peu de mois.*

Il y a eû plusieurs Théologiens qui ont été du sentiment de ce sçavant Portugais sur le salut des anciens Philosophes avant la naissance de la Compagnie de JESUS, qui n'a rien avancé de nouveau sur cette Question. Il semble même que Saint Chrysostome n'a pas été beaucoup éloigné de cette opinion, comme Sixte de Sienne le prouve assez au long dans sa *Bibliotheque sainte.*

Saint Chrysostome * parlant de cette matiere dans son Homelie 37. sur Saint Matthieu, dit Sixte, semble être de ce sentiment, que les Juifs & les Gentils qui vivoient en gens de bien avant JESUS-CHRIST, n'ont point eû besoin de croire en lui, ni de le connoître, pour être sauvez. Il produit là-dessus de longs extraits de ce Pere, qu'il seroit inutile de vous rapporter. De plus il joint à Saint Chrysostome Saint Justin Martyr, & Clement d'Alexandrie : mais il témoigne en même tems, que les autres Docteurs, & principalement Saint Augustin, semblent être contraires à cette Doctrine. *Huic assertioni videntur reclamare ceteri Theologi,*

* Chrysostomus Homiliâ 37. in Matth. super his disputans, videtur opinari, quod Gentilibus & Judæis ante Christum bene viventibus, nulla in Christum fides, nulla Christi cognitio necessaria fuerit ad salutem *Sixt. Sen. Bibl. S. lib. 6. annot. 51.*

pra aliis verò Augustinus. Il est à propos que vous remarquiez le sens que Sixte de Sienne donne aux paroles des Chrysostome. Je crois, dit-il, que ce Saint Docteur a eû devant les yeux quelque chose de semblable à cette connoissance ou foi que les Theologiens appellent explicite, c'est à dire une connoissance claire & distincte de chaque Mystere de JESUS-CHRIST, & en particulier, que tous les Justes n'ont pas eûë avant son avenement. Car il suffisoit au * commun des Juifs d'avoir une connoissance du Redempteur cachée sous les voiles des Sacrifices & des Ceremonies. Et à l'égard des Gentils, si quelques-uns ont été sauvez sans la connoissance du Mediateur, ç'a été assez qu'ils eussent cette même foi renfermée dans la connoissance d'un seul Dieu, c'est à dire qu'ils crûssent, que Dieu est le Sauveur du genre humain selon l'ordre caché de son admirable Providence, & qui a

* *Sufficiebat enim Judæis simplicioribus & minoribus Redemptionis humanæ cognitionem habere; velaminibus sacrificiorum & ceremoniarum involucris implicitam; Gentilibus verò, si qui absque Mediatoris notitiâ salutem sunt consequuti, sat fuit eandem habere fidem in unius Dei credulitate inclusam, hoc est, ut Deum esse crederent humani generis Servatorem juxta ordinem in sua mirabili Providentia occultum, & aliquibus ipsorum Vatibus ac Sibyllis peculiari privilegio revelatum.* Sixt. Sen. ibid.

été revelé par un privilege particulier à quelques-uns de leurs Prophetes & aux Sibylles. Cette remarque de Sixte de Sienne ne me paroît point differente du sentiment de Payna.

Robert Holcoth Religieux Dominicain, qui vivoit au milieu du 14e. siecle a traité cette Question assez au long dans ses Commentaires sur le Maître des Sentences. Il y dit ouvertement que les Philosophes Payens n'ont jamais nié la Divinité, ainsi qu'on le voit dans leurs Livres; qu'ils ont crû, au moins plusieurs d'entre eux, qu'il n'y avoit qu'un Dieu, ayant apporté plusieurs raisons pour le prouver; qu'ils ont reçû la Foi, parce qu'il y a toûjours eû dans le Monde & avant & après le Déluge des Personnes qui ont adoré Dieu, & qu'il y a même eû une succession continuelle de Prophetes qui ont enseigné son veritable culte; que le bruit de ces Propheties est venu jusques aux Philosophes Egyptiens, Arabes, Syriens, & Caldéens; en sorte que les Prophetes ont été avant tous les Sages du Monde, ainsi qu'il le prouve par les paroles de Saint Augustin, Liv. 18. de la Cité de Dieu ch. 37. Il ajoute, que selon le même Saint Augustin, les plus anciens Poëtes & Theologiens des Grecs, sont posterieurs à Moyse, ou plus anciens; &

que c'eſt par rapport à ces plus anciens ; qu'il eſt dit dans l'Ecriture, que Moyſe a été inſtruit de toute la Sageſſe des Egyptiens. D'où il infere, que la Prophetie a été avant Moyſe chez les Egyptiens. Mais il prouve par le même endroit de Saint Auguſtin, que toute la Sageſſe des Egyptiens eſt poſterieure à Abraham, qui a vécu longtems après Noë & Enoch. D'où enfin il conclut, qu'il eſt aſſez manifeſte, que la connoiſſance du culte de Dieu eſt venuë juſqu'à ces anciens Philoſophes par le moyen des Patriarches & des Prophetes.

Pour vous épagner la peine de faire chercher dans les Bibliotheques cet ancien Scolaſtique Anglois, dont les Commentaires ont été imprimez en vieux Gothique, je vous rapporterai ſes propres paroles. Voici ce qu'il dit. *In 3. ſent. queſt. un. Dico primò, quòd Philoſophi Gentiles nunquam negarunt Deum eſſe, ſicut patet in libris eorum. Secundò, quod ipſi crediderunt unum Deum eſſe, ſaltem multi ex eis, & ad hoc fecerunt perſuaſiones, ſicut in libris eorum patet. Tertiò dico quod Fidem acceperunt ab hoc quòd ab initio Mundi aliqui coluerunt Deum, ſicut Adam, & quidam de Filiis ſuis; & Noë cum Filiis ſuis. Poſt diluvium fuerunt etiam Prophetæ docentes cultum divinum continuè, quorum ramus pervenit ad Philoſophos*

Ægyptios, Arabicos, Syricos, & Chaldæos. Unde Prophetæ Dei omnem ſapientiam humanam & mundanam præceſſerunt. Sicut declarat Auguſtinus 18. de Civ. Dei c.27. ubi oſtendit quòd Thales Mileſius, qui præceſſit Pythagoram, Socratem, ac Platonem, imò Anaximandrum, & Anaximenem, & Anaxagoram, floruit tempore Romuli. Similiter illi Poëtæ & Theologi qui antiquiſſimi apud Græcos habentur, Orpheus, Linus, & Muſæus inveniuntur Moyſe tardiores ſeu antiquiores, ſecundum quod Moyſes inſtructus fuiſſe dicitur omni ſapientiâ Ægyptiorum. Ex quo poteſt argui ante Moyſem inter Ægyptios prophetiam viguiſſe. Imò deduxit Auguſtinus, quod apud Ægyptios tempore Iſidis Reginæ, quam poſt mortem ſicut Deum coluerunt, primò incepit ſapientia mundana. Iſis autem filia fuit Inachi, qui primus regnare cepit Argivis, cui contemporanei fuerunt Nepotes Abrahæ. Itaque Abraham longè præceſſit Iſidem. Igitur Abraham longè præceſſit ſapientiam Ægyptiorum, quem longè antea præceſſit Noë, & illam Enoch ſeptimus ab Adam. Unde conſtat ſatis notitiam cultûs Dei per Patriarchas & Prophetas cum vita & ritu eorum, ad notitiam Philoſophorum, qui poſt multa millia annorum ſucceſſerunt, devenisse.

Il n'eſt point beſoin que je vous avertiſ-

se de redresser sur Saint Augustin quelques mots de ce long passage qui est allegué par Holcoth. Du reste tout le Discours de cet ancien Scolastique ne tend qu'à faire voir, que la connoissance que les anciens Philosophes ont eûe du veritable culte de Dieu n'a pas été naturelle ; mais qu'ils l'ont reçûë comme par une tradition successive depuis les premiers Patriarches. C'est pourquoi il ajoute, que quelques-uns de ces anciens Philosophes, qui ont persisté dans cette croyance, ont été sauvez. Il donne pour exemple Job, Socrate, Platon, Aristote, & plusieurs Stoïciens.

On peut mettre au nombre de ces Adorateurs des anciens Philosophes, le fameux Erasme, qui dans sa preface sur les Tusculanes de Ciceron, compare cet Orateur aux plus grands Saints de l'ancien Testament. Si une croyance confuse des choses divines, dit ce sçavant Homme, suffisoit aux Juifs avant l'Evangile pour être sauvez, pourquoi ne dirons-nous pas, que Ciceron tout Payen qu'il étoit, a aussi pû obtenir son salut avec une pareille connoissance, sur tout ayant mené une vie irreprochable, & même sainte ? Si l'on écoute ce Critique, il y a eû très-peu de Juifs avant Jesus-Christ qui ayent connu le Mystere de la Trinité. Plusieurs d'entre eux

ne

ne croyoient point la Resurrection. Nos anciens Peres n'ont pas pour cela desesperé du salut des Juifs, *Nec tamen de illorum salute desperatum est à Majoribus.* Erasme semble accorder la même grace aux Payens qui ont connu un Dieu Tout-puissant, très-sage, très-bon, & qui doit récompenser les bons & punir les méchans. Il avoüe néanmoins qu'on ne peut pas excuser l'Idolatrie de Ciceron. Mais il ajoute, qu'il n'y est peut-être tombé, que pour s'accommoder aux Loix & aux usages de sa Republique, qui ne pouvoient être arrachez. *Id fortasse fecit, sed non ex suo judicio, verùm ex consuetudine publicâ, quæ quoniam Legibus etiam erat confirmata, non poterat convelli.*

Les premiers Protestans qui faisoient profession de suivre Saint Augustin s'opposérent à ce sentiment, qui sembloit établir l'indifférence des Religions. Cependant le parti Zuinglien qui fut contraire en beaucoup de choses à celui de Luther, se déclara fortement pour le salut de ces anciens Philosophes. Zuingle leur Chef alla si avant, qu'à la tête d'un de ses Ouvrages dedié au Roi très-Chrétien, il place parmi les Patriarches, les Prophetes, & les Martyrs, Socrate, Aristide, Numa, les Catons, les Scipions, & les anciens Rois de Fran-

ce. Rodolphe Gautier un de ſes Diſciples fut obligé d'ajouter au commencement des Ouvrages de ſon Maître, une Apologie pour le mettre à couvert de pluſieurs impietez dont on le chargeoit, & entre autres de celle-là.

Gautier prétend, que cette Parole de Dieu dont il eſt dit dans Iſaïe *, qu'elle ſe repandra ſur la Terre, comme la pluye & la neige qui deſcendent du Ciel, ne doit pas s'entendre ſeulement de la Loi de Moyſe, mais generalement de tous les moyens tant interieurs qu'exterieurs, qui peuvent attirer les Hommes à la connoiſſance de Dieu. Il cite les Queſtions Tuſculanes de Ciceron, les Sibylles, & Saint Auguſtin, Liv. 18. de la Cité de Dieu, pour montrer que pluſieurs d'entre les Gentils ſe ſont ſauvez. En effet ce Saint Docteur aſſûre en ce lieu, que les Juifs n'oſeroient ſoûtenir, qu'il n'y ait eû que les Iſraëlites qui ayent appartenu à Dieu : *nec ipſos Judæos exiſtimo audere contendere, neminem pertinuiſſe ad Deum præter Iſraëlitas.* Car on pourroit les convaincre du contraire par l'exemple du St. Homme Job, qui n'a été ni Iſraëlite, ni Proſelyte, mais Etranger, étant né dans l'Idumée, où il eſt auſſi mort. D'où ce Saint Evêque conclut, qu'il s'eſt trouvé parmi les

* *Iſ. c. 55. v. 10. 11.*

Gentils plusieurs personnes qui appartenoient à la Jerusalem spirituelle, *pertinentes ad spiritualem Jerusalem.* Mais il ajoute en même temps, que ce privilege n'a été accordé qu'à ceux à qui JESUS-CHRIST nôtre unique Mediateur a été divinement revelé : *quod nemini concessum fuisse credendum est, nisi cui divinitus revelatus est unus Mediator Dei & Hominum Christus Jesus.*

Une des plus fortes preuves qu'on opposa à Zuingle, fut ces paroles de JESUS-CHRIST dans Saint Marc[a] : *Ceux qui ne croiront point seront condamnez.* Mais il répondit, qu'elles ne devoient s'entendre que de ceux qui après avoir entendu l'Evangile avoient refusé de croire. Les Disciples de Zuingle ont tous défendu l'opinion de leur Maître. Ils ont prétendu l'appuyer sur plusieurs passages de l'Ecriture, comme vous pourrez le voir dans les Commentaires de Pellican sur l'ancien Testament. Ce Sectaire Zuinglien expliquant les paroles de la Genese ch. 20. v. 6. où Dieu loüe la droiture d'Abimelech Roi de Gerar, fait cette remarque[b] : Dieu ne rejette point

[a] *Marc. c. 16. v. 16.* [b] *Non aversatur etiam Deus Alienigenas & Infideles quos nos putamus. Hic benigne alloquitur Deus Abimelech, ut sciamus non omnes fuisse Idolatras.* Conrad. Pellic. Comm. in Gen. c. 20.

ceux que nous appellons Gentils & Infidelles : il témoigne ſa bonté à ce Prince, afin que nous ſçachions que les Gentils n'étoient pas tous alors Idolatres.

Ce même Commentateur Zuinglien ſur le ch. 18. de l'Exode v. 10. où Jethro benit le Seigneur de ce qu'il a délivré les Iſraëlites de la main de Pharaon, fait cette autre remarque : * Nous voyons ici, que les Gentils ont eû la connoiſſance de Dieu, & peut-être même plus claire qu'elle n'eſt parmi les Chrétiens depuis quelque tems, bien que de toutes les Nations il n'ait choiſi pour ſon Peuple en particulier, que les Juifs de qui le Meſſie devoit naître. Pellican repete la même choſe en pluſieurs autres endroits, comme ſur le chap. 23. du Liv. des Nombres, où il prouve par les ceremonies que Balaam obſerva dans le Sacrifice qu'il offrit à Dieu, & par quelques autres circonſtances marquées en cet endroit, que Balaam adoroit le ſeul & veritable Dieu, & que beaucoup d'autres faiſoient la même choſe parmi les Payens. Il

* *Videmus hic etiam apud Gentiles Dei cognitionem fuiſſe, & fortè clariorem quàm aliquos jam annis apud Chriſtianos, tametſi non omnibus Gentibus peculiariter elegerit Judæos, ex quibus ſecundum carnem naſciturus erat Chriſtus.* Id Pell. in c. 18. Exod.

donne encore pour exemple Melchisedech & Jethro Prêtres des Madianites. Ce qu'il confirme par un passage [a] des Actes des Apôtres, où Saint Paul dit, que *tout est égal devant Dieu, & que de toute Nation celui qui le craint & vit bien, lui est agreable.*

Je pourrois joindre à Pellican un autre fameux Zuinglien; je veux dire Bullinger. Celui-ci dans son Commentaire sur le nouveau Testament observe, que les Gentils ont eu une connoissance du Souverain Dieu, & qu'ils l'ont adoré: mais il ajoute en même tems, qu'ils ne l'ont pas adoré seul, y ayant associé le culte des creatures. C'est par rapport à cette idée, qu'au ch. 1. v. 5. de l'Epître aux Rom. où il y a dans nôtre Vulgate, *Ils ont servi la creature plûtôt que le Createur*, il a traduit avec Erasme, ont servi la Creature plus que le Createur, *Coluerunt Creaturam plusquam Creatorem.* On lit dans le texte Grec la préposition παρὰ, qui selon Erasme ne signifie point en cet endroit *au dessus*, ou *par preference*, mais *outre*, comme le remarque Ecolampade [b]: *Minus vitiose hoc loco D. Joannes Oecolampadius præpositionem παρὰ non tam super significare, quam præter.*

On ne sçauroit nier, qu'il n'y ait eû plusieurs Nations, même au tems de Salomon,

[a] c. 10. v. 35. [b] Bullinger.

qui ont adoré le veritable Dieu ; car ce Prince le suppose manifestement au Liv. 3. des Rois ch. 8. dans une Priere qu'il fait à Dieu, le suppliant de les exaucer lors qu'elles viendront adorer dans le Temple. Cette Priere est si claire en faveur des Gentils, que les Juifs mêmes qui se vantent d'être seuls le Peuple de Dieu, reconnoissent que ce privilege ne consiste, qu'en ce qu'ils ont seuls reçû la Loi à laquelle les autres Nations n'étoient point obligées. Cependant quand quelque Gentil venoit à Jerusalem pour adorer le Dieu d'Israël, il n'entroit pas proprement dans le Temple, mais seulement dans un lieu qui leur étoit destiné, & qui s'appelloit le parvis des Nations, *atrium Gentium*. Les Juifs reconnoissent aussi, que les Nations ont eû leurs Prophetes, au nombre desquels ils mettent Balaam, Job, Eliphaz, Baldad, Sophar, Elihu, & Barachiel : mais ils prétendent, que la Prophetie n'a été chez les Nations, que jusques à la Loi de Moyse. Alors, disent-ils, elles cesserent d'avoir des personnes inspirées. C'est ce qu'on lit au chap. 10 de leur grande Chronique intitulée, *Seder olam rabba*. Je me suis étendu un peu au long, comme vous le voyez, sur la question qui regarde le salut des Gentils, afin de vous faire connoître, que Payna n'a point eû de sentiment singulier.

Je vous avoüe, qu'il m'a paru qu'Erasme & Zuingle ont outré la matiere : car selon eux l'on pourroit faire des Litanies de ces Saints prétendus du Paganisme, & chanter: *Sancte Socrates, Sancte Plato* &c.

Cette opinion étoit fort répanduë avant la naissance des Protestans, comme nous l'apprenons de l'Abbé Trithême, qui traite * ceux qui la suivoient, de demi-sçavans dans une lettre écrite dès l'année 1505. Il les appelle des temeraires & des présomptueux qui osent assurer, que Socrate a été durant sa vie & en sa mort la figure de JESUS-CHRIST. Ce qu'il rejette comme une pensée absurde, & qui ne doit point être soufferte dans la Religion Chrétienne, parce qu'il est constant que Socrate avant que de mourir recommanda à Criton d'offrir pour lui un coq à Esculape. Ce sçavant & pieux Abbé auroit pû ajouter, que Socra-

* *Sunt inter Christianos alioquin Scioli, qui nimiâ securitate præsumptuosi ausint confirmare, Socratem Philosophum tam in vita quàm in morte atque doctrina, Salvatori nostro præstitisse figuram, comparationem illius facientes nimis absurdam, pretervam, & Christianis auribus nullatenus tolerandam, quasi à cultura Idolorum fuerit alienus, qui jam moriturus, ut Plato in Phædone meminit, ultimum verborum suorum tale dixit : O Crite, Æsculapio gallum debemus, quem reddite, neque negligamus.* Trith. Epist. ad Jacob. Kymol.

te n'a pas été exemt des vices qui lui ont été reprochez. Tritheme dit encore dans cette Lettre qui a été écrite à son ami Kymolanus : Cherchons la veritable Sageſſe, qu'on ne peut avoir ſans la Foi en JESUS-CHRIST, qui ſeul peut nous rendre heureux ſelon Saint Auguſtin : car celui qui veut ſe ſauver ſans JESUS-CHRIST, qui ſeul eſt nôtre Sauveur & la veritable Sageſſe, eſt malade & inſenſé, & il demeurera éternellement dans les tenebres de l'ignorance.

Je finirois ici ma Lettre qui n'eſt déja que trop longue ; ſi je n'avois jugé à propos d'ajouter encore quelque mots pour la défenſe de Payna contre Chemnitius qui le traite de Pelagien. Il prétend, * que ce docte Theologien Portugais eſt entierement oppoſé à Saint Paul, & à Saint Auguſtin, & que cette Foi des Philoſophes, *Fides Philoſophica*, de la maniere que Payna l'a expliquée aſſiſtant au Concile de Trente, eſt un blaſphême & une impieté contraire à la Parole de Dieu : *Hæc in medio Concilio Tridenti*, dit ce Lutherien emporté, *ſcripſit Andradius, quæ convenientius in Turcica barbarie diſputarentur. Et quid eſt, ſi hoc non eſt verbum Dei procul eare, fidem juſtificantem ludificare, & judicia Dei blaſphe-*

* Chemnit. exam. Conc. Trid. p. 109.

Marc, & nous découvrons Chemnitius [a] l'opinion de Payna d'Andrada, touchant le salut des anciens Philosophes est tout à fait nouvelle, n'étant point avant le Concile de Trente.

Enfin le même Chemnitius faisant gloire après son Maître Luther de suivre Saint Augustin, ajoute, que le sentiment de Payna soutenu publiquement au milieu du Concile de Trente, a été réfuté expressément & condamné par ce Saint Docteur. Mais ce Protestant attribuë à Payna une croyance dans laquelle il n'est point. Ce docte Portugais n'a jamais prétendu, que les Philosophes ayent été sauvez par la seule Loi de Nature. Il n'a point eû d'autre opinion sur ce sujet, que celle de plusieurs sçavans Hommes qui ont écrit la même chose avant lui, comme vous venez de le voir. Je vous ai aussi allegué dans ma Lettre précedente un Synode national de Po-

[a] *Nunc verò, ô flagitiosam posterioris seculi labem! Tridenti in medio Concilio, Andradius Philosophis, qui nec sacras Literas nec divina oracula habuerunt, tribuit veram fidem, justitiam fidei, salutem aeternam.* Chem. exam. Conc. Trid. *Illam verò sententiam quam Andradius in Concilio Tridentino publicè professi non veretur, Augustinus disertè refutat & damnat ut Pelagianam, salvatos scilicet fuisse aliquos sine agnitione & fide Evangelii solâ lege naturæ.* Chemn. ibid.

logne soutenu [illegible] la même chose est déclarée en termes précis [illegible] Chemnitius même est obligé d'avouer que Payna a raison, que ces anciens Philosophes ont eû une connoissance implicite de la Redemption du genre humain, laquelle connoissance étoit renfermée dans la Providence generale de Dieu, & qu'ainsi on ne peut pas dire qu'ils ayent entierement ignoré Jesus Crucifié, quoi qu'ils n'ayent point sçû la maniere dont Dieu sauveroit le Genre humain : *Atque ita etiam praisti ignorasse Christum Jesum Crucifixum dicendi sunt ; si tamen quis quæsit Deum initium esse humanæ salutis curandæ, tempore tamen incognito habuerint.* C'est ce même sentiment que l'Eglise de Pologne avoit soutenu longtems avant lui. Et cependant Chemnitius a l'impudence de traiter d'impie & de diabolique une doctrine qui a été défendue par plusieurs Ecrivains Orthodoxes, avant que Payna d'Andrada eût composé son Ouvrage dans le Concile de Trente. Ce n'est point ici le lieu d'examiner, si la doctrine de Saint Augustin sur ce sujet, est opposée à celle de Saint Justin Martyr, de Clement d'Alexandrie, de Saint Chrysostome, & de quelques autres Ecrivains Grecs. Il suffit, que je vous fasse observer,

* *Payn. ap. Chemn. ibid.* p. 109.

que le Docteur Portugais n'a rien avancé de son chef, & que Cheminitius a eu grand tort d'appeller diabolique, *diabolica*, une opinion qui est très-ancienne, & qui a des Saints & des Martyrs pour Défenseurs. Je suis Monsieur &c.

A Paris 1691.

LETTRE XXIX.

Au R.P. J.C.J.

Nicolas de Lire ce sçavant Interprete de l'Ecriture étoit Normand. Du Proverbe, Armoirie de Bourges, un âne en chaire.

MON R. PERE.

Je ne connois Mr. Chevreau, que par les Lettres critiques de Mr. le Févre, qui lui en a écrit plusieurs. Car pour ce qui est de ses Ouvrages, je vous avoüe que je n'en ai vû aucun. Ainsi je veux bien m'en rapporter entierement à vous, sur ce que vous m'avez marqué touchant son érudition. Permettez moi néanmoins de vous dire, que dans l'entretien que vous avez eû avec lui à Loudun, où il s'est retiré pour vivre

plus en repos, il s'eſt trompé ſur un fait qui eſt connu de tout Paris. Il a été ſurpris, m'avez-vous dit, que j'euſſe avancé dans mon Hiſtoire critique du vieux Teſtamen, que Nicolas de Lire ſçavant Cordelier étoit de Lire près de Verneüil dans le Perche. Il vous demanda d'où j'avois appris cette particularité. Quelques ſçavans Critiques ont crû à la verité, que de Lire n'a point été François, ſous prétexte qu'il y a d'autres lieux hors de France qui portent le nom de *Lira*. Mais outre que ce ſont des Etrangers qui ignorent que ſon Epitaphe eſt dans le grand Couvent des Cordeliers de Paris, ils ſe ſont mis peu en peine d'approfondir ce fait qui eſt peu important. Je ne vous en parlerois pas, ſi ce n'eſt pour vous faire voir, que l'eſtime particuliere que vous avez pour Mr. Chevreau vous a fait croire trop facilement, que je n'avois fait de Lire Normand, que parce qu'étant moi-même Normand, j'avois jetté les yeux ſur *Lire* de Normandie. Quand vous ſerez à Paris mon R. P. vous y verrez de vos propres yeux, que c'eſt de Lire lui-même qui fait gloire d'être Normand. En attendant cela voici ſon Epitaphe de la maniere qu'elle ſe trouve dans les Inſcriptions de Swertius au titre des Inſcriptions de Paris, p. 792. & 793.

Lyra brevis vicus Normanna in gente celebris
Prima mihi vitæ janua ſorſque fuit.
Nulla diù mundi tenuit veſania natum
Protinus evaſi Relligione Minor.
Vernolium admiſit currentem ad Sacra tyronem,
Et Chriſti docuit me domitare jugo.
Ut tamen ad mores legis documenta beata
Abdita planaret ſimplicitatis iter,
Artibus ipſe piis, & Chriſti Dogmate fretus
Pariſiis cepi Sacra Magiſterii.
Et mox quæque vetus, & quæque recentior affert
Pagina Chriſticolis, ſplendidiora dedi.
Litera nempe nimis quæ quondam obſcura jacebat,
Omnis per partes clara labore meo eſt.
Et quos ſæpe locos occidens litera tradit,
Hos typicè humanis actibus exhibui.
Extat in Hebræos firmiſſima condita turris
Noſtrum opus, haud ullis comminuenda petris.
Inſuper & noſtri releguntur ſæpe libelli,
Quos in ſenſa Petri quatuor arte tuli.
Eſt quoque quodlibetis non irrita gloria noſtris,
In qua tu juſtus arbiter eſſe potes.
Non tulit hæc ultrà vitam proferre morendo
Omnipotens Dominus, quo ſumus & morimur.

A Cruce tu cujus numeres si mille trecentos
Adjungens unâ quatuor & decadas,
Illo me rapuit mors omnibus æmula seclo
Cum micat Octobris terna vigena dies.
Jam quò tendis Nicolai pellectus amore?
Quo Doctore tibi Lex reserata patet.

Vous voyez par-là, que Nicolas de Lire qui a été si sçavant dans la langue Hebraïque, & dans l'étude des Rabbins, dans un tems où la barbarie regnoit encore parmi nous, est né à Lire qui est du Diocese d'Evreux; qu'il se fit Cordelier étant encore jeune dans le Couvent de Verneüil, où il demeura quelques tems; qu'il a étudié dans l'Université de Paris, où il prit le bonnet de Docteur. Ainsi il n'est ni Anglois, ni Brabantin; mais Normand.

Vous voulez bien, que je vous demande à mon tour, quel Auteur vous avez pour prouver ce que vous m'avez dit, que le premier qui ait entré dans la Chaire de Droit à Bourges se nommoit *l'Ane*, & que de-là est venu le proverbe commun. *Armoiries de Bourges, un âne en Chaire.* J'ai consulté là-dessus un Avocat de Paris qui est de Bourges aussi-bien que vous: mais il m'a avoüé, qu'il ne connoissoit point ce Professeur *l'Ane.* N'y auroit-il point plus d'apparence, que cette Ecole

de Droit, qui étoit autrefois fameuse, ayant entierement dégeneré pour la trop grande facilité qu'elle avoit d'accorder des Lettres à tous ceux qui y envoyoient leur argent, a donné lieu au proverbe ? Cependant je suspens mon jugement là-dessus jusques à ce que vous m'ayez appris plus particulierement. Si le Professeur *l'Ane* est réel ; mais soit qu'il soit réel, ou imaginaire, il a donné son nom à bien des Docteurs ; car il se trouve par tout presentement des *Docteurs de Bourges*. Je suis &c.

A Paris 1692.

LETTRE XXX.

A Monsieur D*. Docteur de la Maison de Sorbonne.

De la Theologie Morale *de Henri Henriquez Savant Jesuite Portugais. Reflexions sur ce Livre, & sur l'Auteur ; qui étoit zelé pour la Doctrine des Dominicains.*

MONSIEUR,

Vous ne devez pas être surpris que Henriquez, tout Jesuite qu'il étoit, ait

* Dalla.

paru de son tems si fort attaché à la Doctrine des Thomistes. Comme les premiers qui ont entré dans cette Compagnie, sur tout en Espagne avoient appris la Théologie dans les Ecoles des Dominicains, ils suivoient ordinairement la Doctrine de leurs Maîtres : je vous dis *ordinairement* ; car il s'en est trouvé quelques uns qui ont crû devoir les quiter. Le fameux Jean Maldonat qui avoit étudié la Théologie sous Dominique Soto celebre Dominicain, a pris une route tout à fait differente de celle de son Maître, parce qu'il reconnut que la Théologie des Thomistes n'étoit pas assez propre à réfuter les nouveaux Heretiques : & en cela il a suivi sagement une des maximes de sa Societé, sçavoir d'accommoder sa Doctrine aux lieux & au tems *ad majorem Dei gloriam*. Je vous ferai voir quand il vous plaira une bonne partie des Ecrits que Bellarmin a dictez avant qu'il les fit imprimer. J'en ai une copie écrite d'une main Flamande. Ce docte Cardinal y paroît tout à fait Thomiste. Sans même qu'il soit necessaire de remonter si haut, vous avez connu le Pere Garnier, qui a enseigné long-tems la Theologie dans le College de Clermont : il faisoit profession d'être Thomiste, au moins de ces Thomistes mitigez,

tel qu'eſt nôtre Ami [a] le P. Goudin, qui a emprunté exprès depuis peu les Ecrits de ce Jeſuite, qu'il prétend mettre au nombre des Diſciples de Saint Thomas, dans un Ouvrage qu'il doit bien-tôt donner au Public ſur la premiere partie de la Somme de Saint Thomas.

Je viens maintenant à Henriquez : ſon Livre n'eſt pas ſi rare que vous le faites ; J'en ai un exemplaire dont voici le Titre : *Summa Theologiæ moralis, tomus primus Doct. Henrico Henriquez Societatis Jeſu Auctore, in Academia Salmanticenſi ſacræ Theologiæ Profeſſore, Superiorum permiſſu. Venetiis* [b] *anno magni Jubilæi* 1600. *Apud Hæredes Melchioris Seſſa.* Il contient 895 pages *d'un in folio* en petits caracteres, & outre celà le dernier Livre qui a pour titre,

[a] *Le Pere Goudin ſçavant Religieux Dominicain eſt mort Prieur du grand Couvent de Paris en 1696. Il refutoit au long dans ſon Ouvrage qui n'a point paru la doctrine de Molina ſur la Science moyenne.* [b] *Avant cette édition qui eſt de 1600. Il y en a eû une en 1596. à Veniſe. Sotuel dans ſa Bibliotheque des Ecrivains de la Societé dit, que la Somme morale des Sacremens compoſée par le P. Henriquez, a été cenſurée à Rome par le Maître du Sacré Palais juſqu'à ce qu'elle fût corrigée*, Ex his Libris prohibita olim fuit Romæ à Magiſtro Sacri Palatii Summa moralis Sacramentorum donec emendetur.

De fine Hominis, en contient ſéparément 118. L'Auteur a dédié ſon Ouvrage à l'Archevêque de Grenade qui avoit été ſon Ecolier, & il témoigne dans ſon Epître dédicatoire, qu'il enſeignoit depuis 30 ans la Théologie, & qu'il y avoit 20 ans qu'il expliquoit tant dans Salamanque, que dans d'autres Ecoles celebres, les Queſtions les plus difficiles & les plus abſtruſes des Ouvrages de Saint Thomas : *In exponendis abſtruſis ac reconditis B. Thomæ Quæſtionibus, per annos viginti Salmanticæ, & aliis celebribus locis operam & induſtriam collocavi.*

Il a été neceſſaire que je vous fiſſe ce petit détail, parce qu'on prétend que ce Jeſuite à quité ſa Societé pour ſe faire Dominicain, & qu'il rentra enſuite chez les Jeſuites. Si cela eſt, ce ne fut qu'au ſujet de quelques broüilleries qu'il eût avec ſon General Aquaviua, qui étoit même alors broüillé avec pluſieurs autres Jeſuites non ſeulement d'Eſpagne, mais auſſi avec ceux d'Alemagne, de France, & d'Italie. Quoi qu'il en ſoit il eſt certain qu'Henriquez à compoſé ſa *Théologie Morale*, lors qu'il étoit Jeſuite, & il s'en eſt fait deux Editions de ſon vivant. Sotuel dans le Catalogue des Ecrivains de la Societé parle de lui avec de grands éloges : il y dit que ce Jeſuite a enſeigné publiquement

avec une grande reputation dans les Colléges de Cordoüe & de Salamanque la Philoſophie & la Théologie, *magnâ doctrinæ opinione fuiſſe profeſſum publicè Philoſophiam ac Theologiam*; qu'il a été très-habile dans tout ce qui regarde la Philoſophie & la Théologie, *in Philoſophicis ac Theologicis Diſciplinis fuiſſe perfectè eruditum.* Le même Sotuel diviſe la Théologie morale de Henriquez en trois Tomes.

On ne peut rien voir de mieux ſenſé, que ce que cet Auteur remarque dans ſa préface touchant les qualitez neceſſaires à ceux qui ſe mêlent d'écrire ſur la Théologie morale. Il veut qu'ils ſoient exercez dans la Philoſophie, dans le Droit canon & civil, & dans les Loix qui ſont propres à chaque Etat: *Theologus moralis, in Philoſophia, Jure canonico & civili, & propriis cujuſque Regni Legibus verſatus eſſe debet.* Il ne ſçauroit approuver ces Théologiens qui n'ayant aucune connoiſſance du Droit, croyent que cette connoiſſance n'eſt propre que dans le Barreau, & qui cependant prononcent facilement & avec une conſcience large ſur toutes ſortes de cas qui ſe preſentent: *Nec probandus eſt Theologus Juris imperitus, qui omnes leges ac canones ad ſtrepitum fori contentioſi referendos eſſe putet, & ampla quadam conſcientia facilè in omnibus*

& dont il met les noms aux marges de son Livre qui est rempli de citations. Il dit par exemple, que Saint Pierre est le premier qui ait dit la Messe privée dans Antioche; & il cite là-dessus l'autorité de Demochares, autrement du Mouchi : *Petrus Apostolus dixit primus Missam privatam in Antiochia.* Il me paroît plus exact dans les matieres qui regardent purement la pratique. Il y suit les sentimens qui lui paroissent fondez sur de bonnes autoritez & sur des raisonnemens solides. Lors que ces matieres sont de quelque importance, il rapporte les opinions des plus graves Theologiens & il les examine.

C'est sur ce pied-là, que dans son Livre où il traite du *Sacrifice de la Messe*, il examine au chap. 23. l'obligation qu'ont les Prêtres de la celebrer. Son opinion est qu'en general les Curez sont obligez de la celebrer plus souvent que les simples Prêtres, & que ceux-ci même ne sont point obligez absolument de la celebrer à Pâques; mais qu'il suffit qu'ils le fasse trois fois par an en d'autres jours; & il rapporte là-dessus l'autorité de Soto. De plus il ajoute en ce même endroit, qu'un simple Prêtre n'est point obligé de communier ou de dire la Messe le jour de Pâques dans sa Paroisse; parce que ce Précepte ne regarde

que ceux qui recoivent la Communion de la main d'un autre, & non pas les Prêtres : *Consuetudo enim interpretatur jus communicandi in parochia tempore Paschæ circa illos tantùm qui de manu alienâ communicant.* Enfin l'autorité de Saint Bonaventure, de Caïetan, de Soto, & de plusieurs autres graves Théologiens qu'il nomme, lui fait tenir pour probable qu'un simple Prêtre qui ne celebre jamais la Messe ne péche point mortellement, pourvû qu'il satisfasse au précepte de la Communion, & qu'il n'y ait point de sa part en celà de mépris ni de scandale. La raison qu'il en apporte, c'est qu'il ne paroît aucun Précepte ni divin ni humain, qui oblige les simples Prêtres en particulier de celebrer. Il auroit encore pû ajouter, que ce grand nombre de Messes qui se celebrent tous les jours par ces simples Prêtres qui n'ont aucun titre ou office dans l'Eglise, n'est point un usage fort ancien, & qu'il ne se trouve établi que dans l'Eglise Latine. Ainsi Henriquez a raison de dire, qu'il n'y a aucun Précepte qui les oblige en particulier de celebrer la Messe. Peut-être même seroit-il à souhaiter, que plusieurs d'entre eux ne la celebrassent pas si souvent, & que parmi nous la Prêtrise ne fût pas devenuë comme une espece de métier pour gagner sa vie.

Je ne voudrois pas cependant leur donner le nom de *miſſificantes* avec Cellot, qui a été relevé là-deſſus par Mr. Arnaud. Au moins c'eſt ce que ce Docteur lui reproche. Outre les Queſtions de pure pratique, & qui regardent la Théologie morale, Henriquez en traite pluſieurs qui appartiennent à la Théologie ſpeculative. Comme il fait profeſſion d'être entierement attaché à la Doctrine de Saint Thomas, il ſe déclare ouvertement contre ceux de ſa Societé qui ne la ſuivent point, & principalement contre Molina, dont les opinions particulieres commençoient à faire bruit & à Rome & en Eſpagne dès ce tems-là. Il en parle au ch. 4. dans ſon dernier Livre, qui a pour titre, *De fine Hominis*, où il traite *de futuris conditionatis*. Il y explique auſſi les opinions de Catharin, de Suarés, & de quelques autres Theologiens, qu'il rejette comme étant contraires à Saint Thomas. Il s'étend fort au long ſur la préſcience de Dieu, ſur la prédeſtination, ſur le libre arbitre, & ſur quelques autres matieres ſemblables, parce qu'elles étoient alors fort agitées.

Le chap. 6. de ce dernier Livre *De fine Hominis* a pour titre, *Cum efficaci prædefinitione boni, aut præſcientiâ mali ſtare uſum libertatis*. Il prétend y faire voir que la volonté

Volonté efficace de Dieu & sa Providence, n'impose point à l'Homme une necessité d'agir, puis qu'elle n'est qu'une cause externe & éloignée. Voici ses propres termes : *Dei voluntas & providentia non imponit homini necessitatem simpliciter, cùm sit causa extrinseca & remota, quæ finem quidem attingit fortiter, sed sapientia disponit suaviter executionem mediorum, ut immediatè per causam liberam fiant. Nam Homini ita aptè & opportunè proponitur bonum privatum, ut cognitio objecti sibi proportionati & convenientis, ut omninò velit nunc eligere, & tamen liberè eligat cum pleno dominio.* Il prouve cette opinion par plusieurs autoritez de Saint Thomas qu'il explique, & il répond en même tems aux objections contraires.

Je me souviens d'avoir lû depuis peu dans l'Ouvrage * que le P. Goudin doit publier bien-tôt sur cette matiere, la même chose & les mêmes expressions. Il y fait profession de n'être pas de ces Thomistes rigoureux, qui font tout dépendre

* *Les Dominicains de Rome, sur tout le P. Massoüillié Compagnon de son General, se sont opposez à la publication de cet Ouvrage, à moins qu'il ne fût retouché & accommodé au Thomisme rigoureux, parce que le P. Goudin leur a paru approcher trop des Suarezians.*

de la Toute-puiſſance de Dieu & de ſon Decret abſolu. Henriquez me paroit auſſi très-éloigné du ſentiment de ces Thomiſtes rigoureux, qui ſemblent en quelque maniere admettre une eſpece de *fatum* ou deſtinée dans la Nature. Mais comme l'on pouvoit oppoſer à Henriquez qu'il ſuivoit l'opinion de Baïus qui avoit été cenſurée, il ajoute dans ſes notes, que Michel Baïus, qui ſoutenoit que la liberté étoit compatible avec la neceſſité de l'action, a été condamnée par les Papes Pie V. & Gregoire XIII. *Michaël Baïus dicens libertatem ſtare cum actu neceſſario, damnatus eſt à Pio V. & Gregorio XIII.* Mais à vous dire la verité, quelque couleur que puiſſe donner Henriquez à ſon opinion, je ne la vois gueres diſtinguée de celle de Baïus, qui ne reconnoit aucune neceſſité de contrainte, mais une ſimple ſpontanéité, qui ne me paroit pas fort éloignée de ce que nôtre Jeſuite ajoute en ce même lieu, ſur la maniere que la Volonté eſt pouſſée de Dieu.

La principale application d'Henriquez dans ce chapitre 6. eſt de mettre au jour les ſentimens de Molina dans ſa Concorde, & de montrer qu'ils ſont contraires à Saint Auguſtin & à Saint Thomas. Molina, dit-il, prétend que de certaines prédeterminations que quelques Théologiens Eſpa-

gnols ont inventées depuis 20 ans, détruisent nôtre liberté, & il nie que nos actes libres soient prédeterminez de Dieu, avant qu'il connoisse par sa prescience la cooperation de nôtre Libre-arbitre ; & quelques nouveaux Théologiens (il indique Molina) rapportent cela à la prescience des futurs conditionnez. Mais cette opinion est tout à fait contre Saint Augustin & contre Saint Thomas. *Addit Molina*, dit Henriquez, *predefinitiones quasdam quas quidam Hispani à 20. annis invexerunt, repugnare nostræ libertati, & hic negat actus nostros liberos prædeterminari à Deo antequàm præsciat futuram nostri arbitrii cooperationem, & quidam recentiores id referunt in præscientiam futurorum conditionatorum, de quibus supra c. 4. §. 1. Lit. C. At hæc sententia est planè contra Augustinum & D. Thomam.*

Vous voyez par-là, que Molina reprochoit aux Thomistes, que leur opinion touchant les prédeterminations qu'ils avoient introduites dans les Ecoles, n'avoit que 20 ans d'antiquité. Ceux-ci de leur côté reprochoient à Molina, que son sentiment touchant le prescience de Dieu étoit nouveau, & contraire à Saint Augustin & à St. Thomas. Henriquez qui jugeoit qu'on leur pouvoit opposer, que la doctrine de Saint

Auguſtin & de Saint Thomas ne s'accordoit point avec toute l'Antiquité, tâche de prévenir cette objection, en conciliant la doctrine de Saint Auguſtin avec celle des Peres Grecs : mais cela lui eſt inutile. Je ſuis ſûr que ſi Molina s'en fût tenu aux expreſſions des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques qui ont précedé Saint Auguſtin, & qu'il ne ſe fût point aviſé d'en inventer de nouvelles, pour paroître original, il n'auroit point donné priſe ſur lui, comme il a fait. Il auroit pû ſe défendre par l'autorité de ces Anciens, contre les Thomiſtes qui l'ont traité de Novateur. Il auroit pû leur répondre avec force, que loin que ſa doctrine fût nouvelle, elle étoit anterieure de pluſieurs ſiécles à Saint Auguſtin. Je me trompe fort ſi Henriquez n'auroit pas mieux fait de prendre ce parti-là, comme Maldonat & quelques autres Jeſuites l'ont pris, que de s'entêter ſi fortement des opinions qu'il avoit appriſes dans les Ecoles des Thomiſtes. Il eſt vrai que l'autorité ſeule de Saint Auguſtin qu'il allegue ſouvent eſt d'un grand poids. *In hac re*, dit-il, *de prædeſtinatione & gratiâ Dei, unus Auguſtinus valet pro mille teſtibus, cùm in ea Patres in Concilio Milevitano, Arauſicano, & Tridentino mutuentur illius non tantùm ſententias ſed verba.* Mais quelque reſ-

pectable que ſoit l'autorité de Saint Auguſtin & de ſes Diſciples, Maldonat & quelques autres ſçavans Jeſuites n'ont fait aucune difficulté de l'abandonner.

A l'égard des broüilleries qu'Henriquez eût avec ſon General, Mariana qui en a été témoin en parle de la ſorte au chap. 4. de ſon Traité des défauts du Gouvernement de la Compagnie de JESUS: *L'émeute du P. Henriquez prit ſon ſujet d'une choſe bien legere, de je ne ſçai quelle parole qu'il dit en la profeſſion de deux des nôtres, dont ni eux ne ſe devoient tant reſſentir, ni le General en faire état. Sur le ſujet de cette niaiſerie, s'emût la mêlée & eſtrif que nous vîmes, & qui réduiſit la Compagnie à la neceſſité de proceder envers lui comme elle fit, & du bruit de tant d'années qui s'en eſt enſuivi au Conſeil Royal, en l'Inquiſition, & devant le Pape. Je ſçai que ſi on y eût procedé avec plus de charité & de retenuë, le ſcandale ne ſeroit jamais paſſé ſi avant.* J'ai ſuivi la Verſion Françoiſe imprimée en 1624. avant que l'original Eſpaguol fût public.

Ces broüilleries comme vous voyez, regardent des querelles particulieres. Henriquez n'étoit point apparemment content, de ce que ſon General faiſoit profés des gens qui n'avoient pas aſſez de mérite pour cela. Ce General qui étoit Aquaviva ſe

broüilla ſi fort avec ceux de ſa Societé, qu'il fut obligé par deux Congregations generales, de rendre compte de ſa conduite, & de ſe purger publiquement des choſes dont on l'accuſoit. Vous pouvez voir dans le petit Livre de Mariana, la peinture qu'il fait d'Aquaviva & de ſon Gouvernement. Il étoit à la verité un de ces Jeſuites mécontens : mais après tout, la maniere dont il circonſtancie les faits qu'il rapporte, & qui ſe paſſoient dans ſa Province, merite qu'on l'écoute ſur ces plaintes. Il ſeroit inutile d'entrer plus avant dans une choſe qui ne regarde point l'Ouvrage du Jeſuite Henriquez *. Je ſuis Monſieur, &c.

A Paris 1694.

* *Ceux qui voudront être inſtruits plus à fond des raiſons que les Jeſuites avoient de ſe plaindre de leur General Aquaviva, doivent conſulter un aſſez grand nombre de Lettres que pluſieurs d'entre eux écrivirent, étant même aſſemblez dans leurs Chapitres Provinciaux, au Pape Clement VIII. Lorſqu'on alloit tenir une Aſſemblée Generale de toute la Societé en 1593.*

LETTRE XXXI.

Au R. P. G. D[a].

D'un excellent Ouvrage composé par un Religieux Dominicain, que ceux de son Ordre ont fait supprimer, empêchant qu'il n'ait été publié. Reflexion sur le Livre de Bradwardin Archevêque de Cantorberi intitulé, de Causa Dei contra Pelagianos.

MON R. PERE.

La perte que je viens de faire [b] est à la verité très-grande. Vous sçavez par vôtre propre experience, l'estime que cet illustre Prélat faisoit des Personnes de Lettres. Pour ce qui est de ce Livre si rare dont vous vou-

[a] *Cette Lettre a été écrite au P. Goudin sçavant Religieux Dominicain, qui étoit alors Prieur du grand Couvent de Paris, & dont Mr. Simon étoit fort Ami.* [b] *Mr. Simon parle apparemment de Monsieur de Harlai Archevêque de Paris qui le consideroit, & qui voulut que ses Histoires critiques de la Bible fussent réimprimées dans Paris. Ce qui auroit été fait du vivant de ce Prelat, si l'Auteur ne lui eût representé, qu'il falloit qu'auparavant le Libraire de Roterdam fût remboursé des frais qu'il avoit faits pour l'Impression de ces Livres.*

lez inſerer quelques extraits dans vôtre nouvelle compoſition ; je ne manquerai point de vous le donner auſſi-tôt que je ſerai de retour à Paris. N'en parlez cependant à perſonne, de peur que vos Voiſins ne demandent auſſi à le voir : & s'il étoit une fois entre leurs mains, il ne ſeroit pas facile de le retirer. Au reſte, je me ferai un plaiſir de conſulter pour vous dans la Bibliotheque du Collége des Jeſuites, les Théologiens Eſpagnols que vous avez citez, ſans les avoir lûs dans la ſource. Il eſt ſurprenant que vous n'oſiez pas aller vous-même les lire dans cette Bibliothèque. Vous craignez, dites-vous, que vos Peres n'ayent cette viſite pour ſuſpecte, & qu'ils ne vous faſſent paſſer pour un Fauteur des Moliniſtes ; parce que les Juifs ne doivent avoir aucun commerce avec les Samaritains. Cela étant, je ferai enſorte que le P. Hardoüin, qui eſt de mes amis, & qui eſt de lui même fort obligeant, vous envoyera tous les Livres dont vous aurez beſoin, afin que vous puiſſiez les lire commodément dans vôtre chambre. Je l'ai preſſenti là-deſſus. Vous verrez, que tout Samaritain qu'il eſt, pour me ſervir de vos termes, il ne refuſe pas d'avoir commerce avec les Juifs, & même de leur rendre ſervice, lorſque l'occaſion s'en préſente.

Il faut avoüer, que ceux de vôtre Ordre ſont d'étranges gens. Ils veulent, que tout le Monde ſe ſoumette aveuglément aux opinions de leur Ecole, comme ſi c'étoient des Déciſions de quelque Concile general. Vous ſçavez vous-même, qu'il n'eſt pas aiſé de marquer préciſément ſur pluſieurs articles, en quoi conſiſte le pur Thomiſme. Il y a de la varieté là-deſſus, même parmi les Vôtres. Je vous loüe d'avoir bien voulu addoucir quelques ſentimens durs de vos Thomiſtes ſur la Prédeſtination & la Grace efficace. Ils prétendent, que cette Grace tire ſon efficace de la ſeule Toute-puiſſance de Dieu : ce qui me paroît fort dur. Et en effet dans les Ecrits que vous m'avez communiquez, vous tirez cette efficace de pluſieurs autres moyens dont Dieu, qui par ſa Science infinie connoit tout ce qui ſe paſſe dans le cœur de l'Homme, ſe ſert, ſans que vous favoriſiez pour cela les ſentiment de Suarez ou de Molina. Cette opinion eſt d'autant plus raiſonnable, que vous l'avez appuyée ſur des textes formels de Saint Thomas.

Mais après tout, j'oſe vous dire, que vous n'avez encore fait que la moitié du chemin. J'aurois ſouhaité qu'en parlant de la Grace efficace, vous n'euſſiez point ajouté *par elle-même*, terme qui eſt de ces derniers ſié-

cles, & qui eſt inconnu à toute l'Antiquité. Ce terme renferme je ne ſçai quoi qui ſemble détruire nôtre liberté, auſſi-bien que le mot de *phyſique* ajouté à celui de *prédetermination*. Je vous communiquerai là-deſſus un petit Livre fort rare & curieux, qui a pour titre, *de Religione beſtiarum*. C'eſt un Dialogue où l'on met en évidence les ſentimens de ces Thomiſtes rigoureux, qui font agir les Hommes en bêtes. L'Auteur eſt Theophile Raynaut fameux Jeſuite, que vous avez connu particulierement. Quoi qu'il y faſſe le plaiſant à ſon ordinaire, il y dit de très-bonnes choſes : *Ridendo dicere verum quid vetat* ?

J'ai appris de pluſieurs endroits, que vos Peres de Rome, qui font profeſſion d'être du nombre de ces rigoureux Thomiſtes, s'oppoſent à la publication de vôtre nouvel Ouvrage *, & qu'ils ont nommé un de vos Théologiens de Paris, pour l'examiner & leur en rendre

* *Le P. Goudin qui eſt mort en 1696. au mois d'Octobre, a laiſſé ſon Manuſcrit entre les mains du P. Maiſonneuve, Religieux de ſon Ordre & ſon Ami. Celui-ci s'étant mis en état de le faire imprimer, a reçû ordre du Conſeil de ſon General de n'en rien faire, à moins qu'il ne fût revû & corrigé très-exactement ſur le pied du bon Thomiſme, & conformément au Livre du P. Maſſoullié, qui fait gloire dans Rome d'être de ces rigoureux Thomiſtes ſi oppoſez à la doctrine des Jeſuites.*

compte. Le P. Maſſoullié qui a publié depuis peu à Rome un très-gros Ouvrage ſur cette matiere, ne vous ſera pas favorable. Il eſt perſuadé, dit-on, que de s'oppoſer aux opinions des Jeſuites ſur la Prédeſtination & ſur la Grace, c'eſt rendre un grand ſervice à l'Egliſe. En verité je vous plains. Vôtre habit & vôtre profeſſion ne vous permettent pas de publier librement vos penſées. Le ſeul remede que je trouve pour vous tirer de cet eſclavage, eſt de faire imprimer vôtre nouvel Ouvrage ſans mettre vôtre nom à la tête. Je me chargerai volontiers du ſoin de cette Impreſſion. L'on feroit enſuite connoitre par le moyen des Journaux le nom de l'Auteur & ſon deſſein. L'avis que j'aurois à vous donner dans cette conjoncture, ſeroit de ne rien dire en particulier de l'Ouvrage du Pere Maſſoullié, tant à cauſe du rang qu'il tient à Rome auprès du P. Cloche vôtre General, que parce qu'il y eſt eſtimé. Ce qui ne vous empêchera pas de le réfuter, comme vous avez fait, mais ſans le nommer.

Le parti qu'il ſeroit à propos de prendre dans cette occaſion, pour rendre vôtre Ouvrage plus ſpecieux & plus utile au Public, ſeroit d'attaquer vivement Bradwardin Archevêque de Cantorberi outré Thomiſte, s'il en fut jamais. Les Vôtres le mettent

dans le rang de vos Ecrivains : mais je me souviens de vous avoir fait voir qu'il n'avoit jamais été de vôtre Ordre ; & vous m'avez avoüé plusieurs fois, qu'il n'avoit pas gardé assez de moderation dans son Livre, que vous avez en manuscrit dans vôtre Bibliotheque. Les Calvinistes d'Angleterre, qui ont regardé cet Archevêque comme un des Heros de leur Parti, l'ont fait Imprimer à Oxford en 1618. *

Cet Auteur a pris plusieurs choses des Philosophes Arabes qu'il lisoit, & qui de son tems étoient à la mode, aussi-bien que du tems de Saint Thomas, qui les cite souvent. Vous sçavez que la connoissance de la Philosophie dont on a fait un mélange avec la Theologie scolastique, est venuë dans l'Occident de ces Philosophes Arabes, qui ont été traduits en Latin. Il ne paroit pas que Saint Thomas & Bradwardin ayent lû la Philosophie d'Aristote dans d'autres Livres, que dans des Versions Latines faites sur l'Arabe ou sur l'Hebreu : car les Juifs ont mis en Hebreu de Rabbin ces traduc-

* *Voici le titre de cet Ouvrage que Henry Savill a donné au Public* : Thomæ Bradwardini Archiepiscopi olim Cantuarienſis de causa Dei contrà Pelagium, & de virtute causarum. *Cet Auteur qui a aussi écrit quelques Ouvrages sur les Mathematiques, vivoit à Oxford au milieu du quatorziéme siécle.*

tions Arabes. L'Ecole de Paris a été longtems dans cette barbarie. Le fameux Jaques le Févre d'Eſtaples eſt le premier, au moins un des premiers, qui ait traduit ſur le Grec quelques Livres d'Ariſtote. Bradwardin qui n'étoit pas ſeulement Philoſophe & Théologien, mais qui étoit auſſi Mathematicien, avoit plus d'occaſion que les autres Théologiens de lire les Livres de ces Ecrivains Arabes traduits en Latin, & qui ont fait quelque impreſſion ſur ſon eſprit. Il cite Averroës, Avicenne, Algazel, Aebumaſar, & quelques autres Arabes. Ils l'ont jetté dans l'erreur ſur de certains Livres qu'il a crû trop facilement être d'Ariſtote, & qui aſſurément n'en ſont point. C'eſt ſur ce pied-là qu'il ſoutient, que ce Philoſophe a connu les Prophetes; & il le prouve par un Livre intitulé, *le ſecret des ſecrets*, qu'il croit être d'Ariſtote, parce que les Arabes l'avoient en leur langue ſous le nom d'Ariſtote, d'où il avoit été traduit en Latin.

Si l'on écoute Bradwardin, il étoit difficile de trouver de ſon tems aucun Théologien qui ne fût Pelagien. Preſque tout le monde, dit-il, a embraſſé l'erreur après Pelage *, *Totus enim mundus poſt Pelagium abiit.* Ne ſeroit-il point à propos de réfuter ce Thomiſte outré, pour ne pas dire ce

* *Brad'w. præfat.*

Fauteur des opinions Mahometanes ? Les premiers Lutheriens qui l'ont pris pour leur Patron, ont fait imprimer la preface de son Livre. Les Calvinistes d'Angleterre qui ont fait imprimer l'Ouvrage entier, lui donnent de grands éloges. Dites-moi, je vous prie, que deviendra la Tradition de l'Eglise, s'il est vrai, que presque toutes les Eglises étoient alors infectées de Pelagianisme ? Il n'épargne pas même en quelques endroits le Maître des Sentences, qu'il met aussi dans le nombre des Fauteurs du Pelagianisme ; bien que d'ailleurs il reconnoisse, que ce grand Maître des Théologiens de l'Ecole, a été un des principaux Sectateurs de Saint Augustin : *Procul dubio miror non modicum*, dit-il *, *Magistrum bonum* (Lombardum) *Doctorem Catholicum, sectatorem Augustini precipuum, ejus verâ doctrinâ contemptâ ad Pelagianas fallacias in hac parte devolutum.* La Théologie Augustinienne de l'Evêque d'Ypres paroitra moderée, si on la compare avec celle de l'Archevêque de Cantorberi.

Comme Bradwardin rapporte tout à l'autorité de Saint Augustin, laquelle selon lui est conforme à celle de Saint Paul, il se met peu en peine de l'autorité des autres Peres. Il abandonne facilement Saint Chry-

* *Bradw. lib. 2. c. 10.*

ſoſtome, Saint Jerôme, & Saint Jean de Damas, qu'il croit être favorables aux Pelagiens. Il établit d'étranges principes, qui font connoitre qu'il n'étoit gueres exercé dans la lecture des anciens Docteurs de l'Egliſe. Il ſoutient, qu'on ne doit faire aucun ſcrupule de les abandonner, parce qu'ils ſont contraires les uns aux autres, & même quelquefois à eux-mêmes : ce qu'il confirme par l'autorité de Saint Auguſtin, qui en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages a établi pour maxime, qu'il ne devoit donner ſon conſentement, qu'aux ſeules Ecritures canoniques, *ſolis Scripturis canonicis ſe debere conſenſum.*

Cet Auteur que quelques-uns pourroient nommer le Précurſeur des Proteſtans, pouſſe plus avant ſon principe. De peur qu'on ne l'accuſe de temerité parlant de la ſorte des anciens Docteurs de l'Egliſe, qui ſelon lui ne s'accordent point avec la Doctrine de Saint Auguſtin, il ajoute que qui que ce ſoit, Pere, Frere, ou même un Ange du Ciel, qui ſoutiendroit le Pelagianiſme, il ne craindroit point de le reprendre : Car je ſuis très-certain, dit-il, que toute l'Ecriture, JESUS-CHRIST, Saint Paul, Saint Auguſtin, & les autres Docteurs de l'Egliſe, & tant de Conciles, tant de Papes, & de Saints, ne ſe ſont point trompez : *Quiſquis enim*

fuerit Pater vel Frater, etiam Angelus de Cœlo, qui Pelagianam hæresim dixerit, scripserit, tenuerit, sive docuerit, ipsum intrepidus reprehendam, certissimus enim sum, nec in minimo hæsito, vetus & novum Testamentum, Christum, Paulum, Augustinum, Gregorium, cæterosque Doctores, Ecclesiam Sanctam Dei in tot Synodis & Conciliis, tot Papas & Sanctos, ac tot & tam validas rationes in destructione hujus hæresis non errasse, non cæcos fuisse, nec cæcos in foveam adduxisse. Mais tous ces anciens Docteurs, dont il rejette l'autorité, n'ont pas prétendu s'opposer aux divins Ecrits de l'ancien & du nouveau Testament sur la Grace & sur la Prédestination. Au contraire ils ont combatu par l'Ecriture Sainte les erreurs des Gnostiques & des Manichéens sur ces matieres. Il est bon que vous observiez, que l'Archevêque de Cantorberi, aussi-bien que les Jansenistes de nôtre tems, ne commencent la Tradition de l'Eglise, que par Saint Augustin; après lequel suivent ses Disciples: comme si Saint Chrysostome & toute son Ecole, ou plûtôt toute l'Eglise Orientale devoient être comptez pour rien, lorsqu'il s'agit de Tradition. Bradwardin est assez hardi, pour ne pas dire temeraire, d'abandonner aux Pelagiens les quatre premiers siecles de l'Eglise. Je souhaite, que dans vôtre nouvel Ou-

vrage, vous examiniez ce fait, qui eſt d'une bien plus grande importance, que la Science moyenne de Molina, ſur laquelle vous vous êtes étendu fort au long. C'eſt un Jeſuite particulier qui n'a pas été même avoüé de ſa Societé : au lieu qu'ici il s'agit de la croyance de l'ancienne Egliſe ſur des matieres très-importantes. Je ſuis &c.

A Roüen 1695.

LETTRE XXXII.

Au même.

Leon de Juda fameux Zuinglien n'eſt point de race Juive, comme pluſieurs Sçavans Ecrivains l'ont crû. Caractere de cet Ecrivain. De la methode qu'il a ſuivie dans ſa Verſion de l'ancien Teſtament. Jugement des Théologiens d'Eſpagne ſur cette Verſion, qu'ils citent ſouvent dans leurs Commentaires ſur l'Ecriture Sainte.

Vous me demandez, mon R. Pere, pourquoi dans mon Hiſtoire critique de l'ancien Teſtament, lorſque j'ai parlé de Leon de Juda, je n'ai point remarqué, qu'il étoit Juif de naiſſance. Vous avez,

dites-vous, fait cette découverte depuis peu, en lisant l'*Histoire des variations* publiée par Mr. l'Evêque de Meaux, qui dit, parlant de cet Auteur qui s'est rendu fameux dans le Parti Zuinglien : [a] *Ce fameux Juif qui embrassa le Parti des Zuingliens.* Détrompez-vous, s'il vous plait, Leon Juda ou de Juda n'a jamais été Juif, ni d'origine Juive, comme un grand nombre de nos meilleurs Ecrivains l'on crû avant Mr. l'Evêque de Meaux. Le Jesuite Gretzer, qui devoit être mieux informé de ce fait, puisqu'il vivoit en Alemagne, & qu'il a écrit contre la Version de Zurich, a été fortement relevé là-dessus par un Sectaire Zuinglien, qui a pris contre lui la défense de cette Version. Son Livre a été imprimé à Zurich en 1616. sous ce titre : *Vindiciæ pro Bibliorum translatione Tigurina, adversus Jacobi Gretzeri Monachi è Sodalitio Jesuitico Ingolstadiani admonitionem.* L'Auteur qui est croyable sur ce fait qui est de son ressort, assure [b] que Léon de Juda n'est point Juif

[a] *Hist. des Variat. lib. 6. n. 13.* [b] Illius (Leonis Judæ) Pater fuit Joannes Judæ Plebanus Gemerensis, qui concubinam communi Sacerdotum consuetudine sibi adsciverat Elisabetham Hochiengeriu Salodorensem è familia senatoria ortam, ex qua genuit Leonem Judæ an. 1482.

d'origine, mais que ſon Pere appellé Jean de Juda étoit Curé de Germeren, lequel, dit-il, ſelon une coûtume aſſez ordinaire aux Prêtres en ces tems-là, avoit pris une concubine nommée Eliſabeth Hochiengerin d'une bonne famille de Soleure, de laquelle il eut Léon de Juda en 1482.

Voilà, comme vous voyez, une Genealogie bien circonſtantiée. Cet Ecrivain n'a point de honte de publier qu'un des Patriarches de ſa Secte eſt fils de Prêtre, né d'un mariage illegitime, ou plûtôt d'une concubine, quoiqu'il arrivât quelquefois que ces Prêtres n'avoient point de honte dans ces tems de deſordre, de ſe marier publiquement & dans les formes ordinaires avec des concubines. Je me ſouviens d'avoir lû un contract de cette ſorte paſſé en Lorraine. Ce même abus a auſſi été autrefois en France, en Alemagne, en Angleterre, & ailleurs. On peut donc dire de Leon de Juda ce qu'on a dit d'Eraſme qui étoit auſſi Fils d'un Curé; que bien qu'il ne fût point fils de Roi, il étoit néanmoins fils d'un Homme qui portoit la Couronne: *Eraſmum*, dit Theophile Raynaud, *ſi jocari de joculari homine in ſcelere licet, non fuiſſe Filium Regis, licet is qui eum genuit fuerit coronatus, ut de alio quodam dixit Petrus.* Cette plaiſanterie, comme vous le

voyez, a été imitée de Pierre de Blois, qui dit la même choſe dans une de ſes Epîtres en une ſemblable occaſion. J'aurois ſouhaité que ce Jeſuite par une médiſance très-noire, n'eût point dit la même choſe du Docteur de Launoi dans un Libelle qu'il a publié contre lui au ſujet de la Sainte Baume de Provence. André Rivet fameux Miniſtre du parti Calviniſte en France, & qui fut depuis Profeſſeur en Théologie dans l'Univerſité de Leide, reprend auſſi Bonfrerius ſçavant Jeſuite pour avoir avancé que Leon de Juda s'étoit fait de Juif Zuinglien. Il eſt, dit-il, né de Parens Catholiques Romains; il avoit pris les Ordres ſacrez, & il avoit même été Prieur d'un Couvent de Moines; & enfin il fut appellé à Zurich par le Magiſtrat, où il fut fait Paſteur après avoir renoncé à l'Egliſe Romaine. * *Qui* (Leo Judæ) *ex parentibus Pontificiis natus, ipſe ſacris initiatus, & Monachis in eremo præfectus, tandem Tigurum à Magiſtratu vocatus, ibidem ſuperſtitionibus ejuratis Paſtor factus fuit.*

Je me ſuis un peu étendu ſur ce fait, parce que vous avez ſouhaité d'en être informé, & que vous avez crû que Mr. l'Evêque de Meaux dans un Livre de Controverſe, tel qu'eſt ſon Hiſtoire *des Variations*,

* *Andr. Rivet. Iſag. ad ſac. Script.*

ne pouvoit pas s'être trompé sur un fait de cette nature. Ribera dans son docte Commentaire sur les petits Prophetes, a fait la même faute en une infinité d'endroits, où il cite ce Traducteur Zuinglien sous le nom de *Léon Hebreu*. C'est ce que vous pouvez voir dès le commencement de son Commentaire sur Osée où il dit : *Leo Hebraus : Is enim interpres est Prophetarum qui cum scholii Vatabli circumferuntur &c.* Il dit encore un peu plus bas alleguant le même Leon de Juda : *Leo Hebraus qui constanter sequitur Hebraos.* On ne voit autre chose dans la plûpart des Commentateurs Espagnols que le nom de ce Zuinglien, parce que sa traduction, à laquelle sont jointes les notes literales attribuées à Vatable, étoient fort estimées dans toute l'Espagne, où elle avoit été imprimée en y faisant quelques corrections. En quoi ils parurent plus sensez que vos Docteurs de Paris, qui firent le procès à Robert Estienne pour avoir donné au Public cet Ouvrage. Quelques Théologiens Espagnols, & entre autres Didacus Stunica dans son Commentaire sur Job, la cite aussi sous le nom d'*Estienne*. Il est bon, que je vous avertisse qu'Erasme appelle quelquefois Leon de Juda, *Leo Judæus :* ce qui ne signifie pas *Leon Juif*, comme dabord le terme de *Judæus* semble

l'insinüer, mais simplement *Leon de Juda*, c'est à dire d'une famille qui portoit le nom de *Juda*, comme l'on me nomme *Simonius* qui est aussi un nom de famille. Personne n'a mieux connu qu'Erasme Leon de Juda avec qui il a été lié d'amitié pendant un très-long-tems : mais ils devinrent ennemis, & ils écrivirent même l'un contre l'autre avec chaleur, lorsque Leon de Juda se fut jetté dans le Parti des Zuingliens.

Comme vous estimez cet Ouvrage que Robert Estienne fit imprimer sous le nom de Vatable, sans parler de Léon de Juda dont le nom étoit odieux, je suis sûr que tout ce petit détail ne vous déplaira pas. Je n'en ai dit que fort peu de chose dans mon Histoire critique, parce que je ne donnois alors qu'un simple abregé, me réservant de m'étendre plus au long sur tout ce qui regarde l'Ecriture Sainte & les Interpretes dans un grand Ouvrage, que j'aurois publié sous le titre de *Bibliotheque Sacrée, Ecclesiastique, & Rabbinique*, & dont feu Monsieur de Harlai Archevêque de Paris devoit être le Protecteur, comme vous l'avez sçû, parce qu'il avoit jetté les yeux sur vous, pour m'être un des Approbateurs.

Pour revenir à la Bible Zuinglienne, on a mis au devant une préface qui me paroit

bien ſenſée. Elle ne contient rien d'outré & qui ſente le Parti. En effet l'Ecole de Zurich qui a eu de ſçavans Hommes, a été plus moderée que celle de Wirtemberg, dont Luther a été le Pere. On avertit dans cette preface *, que le Traducteur ne s'eſt point attaché ſuperſtitieuſement aux mots; mais qu'il a rendu le ſens fidellement; de plus, qu'il ne s'eſt point donné la liberté qu'il pouvoit prendre en qualité d'Interprete, parce qu'il étoit perſuadé, qu'il falloit être plus religieux dans une Verſion de l'Ecriture Sainte, que dans celles des Livres profanes; que cependant il avoit évité la barbarie; & qu'il avoit tâché par tout de

* *Porrò in vertendo non fuit ſuperſtitioſus. Senſum enim reddidit quàm fideliſſimè: verbis non nimium affixus inhæſit. Rurſus non abuſus eſt libertate Interpretis, majorem religionem in Sacris adhibendam ratus, quàm in profanis. Unde à verbis quoties ipſa res ferebat quam minimùm receſſit. Interea verò orationis incommoda & ſalebras ſarſit & complanavit, hiatus explevit, ſcabritiem expoliviț, brevitatemque mediocri illuſtravit copiâ. Curavit ubique, ut oratio ſive Verſio eſſet ſimplex & quantum potuit Latina, exceptis verbis aliquot & Idiomatis quæ receptiora & notiora ſunt, utpote & ab Apoſtolis uſurpata, quàm ut mutari conveniat, aut neceſſe ſit: cujus generis ſunt* fides *pro* fiducia; fidelis *pro* fidenti & veraci; benedictus *pro* laudandus, prædicandus, *aut* laudatus; benedicere *pro* fortunare &c. præfat. verſ. Bibl. Tigur.

ſe ſervir d'expreſſions reçûës & claires, ſi ce n'eſt en de certains termes qui ſont comme conſacrez. Vous m'avoüerez qu'une Verſion de l'Ecriture, qui répondroit exactement à ce plan doit être du goût de tout le Monde.

Comme Robert Eſtienne n'a pas mis cette preface dans ſon Edition, *ne irritaret crabrones*, je vas vous en marquer quelques endroits, parce que l'Edition de Zurich eſt devenüe rare. Cela vous fera mieux connoitre le caractere & la methode du Traducteur de Zurich. On y obſerve * qu'il a traduit exactement ſur l'Hebreu; que bien qu'il n'ait pas crû qu'on dût établir des varietez de leçon ſur les anciennes Grecques & Latines de l'Ecriture, il n'a pas laiſſé de les conſulter ſouvent; qu'il n'a pas non-plus negligé ce que les Interpretes orthodoxes de l'Egliſe ont remarqué en pluſieurs endroits tant ſur les veritables leçons, que ſur le veritable ſens.

Quelques-uns diront ſans doute, que Léon

* *In transferendo uſus eſt Leo Hebraico exemplari, eoque emendatiſſimo, quod religioſiſſimè ſequutus eſt, & quanquam neque ex Græcis, neque ex variis Latinorum editionibus lectionis veritatem putavit eſſe petendam, conſuluit tamen illas non infrequenter, neque neglexit qua de genuina lectione & germano ſenſu paſſim tradiderunt orthodoxi Eccleſiæ Interpretes. ibid.*

Léon de Juda doit être absolument rejetté, comme un Interprete qui a puisé dans une source empoisonnée, qu'il a été le Disciple de Pellican & de quelques autres Sectaires Zuingliens Ennemis de nôtre Sainte Religion. Sur ce pied-là Origene, Saint Jerôme, & plusieurs autres anciens Docteurs de l'Eglise, auroient eû grand tort d'associer aux anciennes Versions reçûës & approuvées par les Fidelles, les Traductions d'Aquila, de Symmaque, & de Theodotion, Ennemis déclarez de la Religion Chrétienne. Ce n'est point par rapport aux personnes qu'on doit juger de la fidelité & de l'utilité d'une Version de l'Ecriture. Je me souviens d'avoir lû dans Driedo sçavant Théologien de Louvain, qu'un Juif sçavant dans la langue Hebraïque est plus capable de faire une bonne Version de l'ancien Testament, qu'aucun Interprete Chrétien. Aussi les Théologiens d'Espagne plus sages & plus judicieux que ceux de Paris, ne firent-ils aucune scrupule de réimprimer chez eux, nonobstant la rigueur de l'Inquisition, la Version de Zurich avec les Notes attribuées à Vatable, quoi qu'il y en ait quelques-unes qui sont de Calvin. Il n'y a que de faux délicats, & des gens animez d'un faux zele, qui puissent dire qu'une telle Bible ne doit point être mise entre les

mains des Catholiques, parce que ce seroit allier JESUS-CHRIST avec Belial.

Je vous avoüe, que la Version de Léon de Juda est l'Ouvrage de toute l'Ecole de Zurich, comme on le reconnoit dans cette préface. L'on y dit pour rendre plus recommendable cette Version *, que l'Auteur a été beaucoup aidé par des Personnes très-sçavantes dans les langues & dans l'étude des Livres sacrez, & qui avoient fait des Leçons depuis plus de dix-huit ans dans l'Eglise de Zurich sur l'ancien Testament. On ajoûte, qu'il avoit appris d'eux tout ce qu'ils avoient observé sur la proprieté des

* *Adjutus est autem plurimùm operâ & diligentiâ clarissimorum Virorum, qui linguarum & rerum peritissimi, ab annis jam 18 & amplius, vetus Testamentum ex veritate Hebraica & è linguarum collatione, è doctissimorum item Interpretum traditionibus, in Ecclesia Tigurina fidelissimè exposuerunt. Horum iste Auditor assiduus & diligentissimus, ex ore ipsorum excepit quacunque ex proprietate & ingenio Hebraica lingua, ex Hebraorum Rabbinis seu Interpretibus, & Ecclesiasticorum Virorum veterum & recentiorum enarratione, è collatione Exemplarium & diversâ lectione, incredibili eruditione & industriâ protulerunt; quæ demùm dom recolligens, & cum ipsis Auctoribus, Librisque authenticis conferens, divinè haud dubiè providentiâque præordinante, voluit silvam futuro huic operi præparavit. His inquam omnibus adjutus, his denique consultis omnibus, Latinam suam Translationem sincerè ad veritatem Hebraicam formavit atque composuit.* Ibid.

mots Hebreux tiré des Rabbins, & sur les explications tant des anciens, que des nouveaux Interpretes de l'Ecriture, & sur la diversité des Exemplaires. Si l'on en veut croire ces Docteurs Zuingliens, la Version de Léon de Juda est un effet de la Providence Divine. Il y a de l'exageration dans ce discours; car quoique la Version Latine de Zurich soit loüable, elle n'est pas néanmoins sans défauts : mais ces Docteurs en faisant l'éloge de leur Confrere, ont voulu faire en même tems leur propre éloge.

Vous sçavez ce qui a été dit en fait de Versions de l'Ecriture, que si même un Ange entreprenoit d'en faire une, l'on y trouveroit encore quelque chose à redire : Tant il est difficile de réüssir sur cette matiere, qui est un abîme de difficultez. Les Zuingliens ayant reconnu, que les Versions Lutheriennes avoient un grand cours, parce qu'elles étoient claires & intelligibles, tâchérent d'en donner une qui ne fût point obscure. Mais parce que les habiles Gens regardérent la Version de Luther, même dans son parti, comme une paraphrase, & non comme une veritable Traduction, ceux de Zurich résolurent de garder le milieu entre les Versions trop literales, & celles qui sont trop libres : la difficulté étoit de sça-

voir prendre ce milieu. Je vous dirai en general, que le Traducteur de Zurich s'eſt trop émancipé en quelques endroits, & qu'en d'autres il n'a point entendu la ſignification propre des mots Hebreux. De plus étant accablé du poids d'un travail ſi pénible, il mourut avant que d'avoir mis la derniere main à ſon Ouvrage, qui demeura imparfait. Je ne ſerai pas encore longtems dans la Province. Tâchez de vous bien porter, ſur tout mettez-vos papiers en ſûreté. Si je puis vous rendre quelque ſervice en cela, ſoyez perſuadé, que je ferai de mon mieux.

A S. Creſpin dans la forêt de Lyons 1695.

LETTRE XXXIII.

A Monsieur * D. H. de l'Academie Royale des Sciences.

Mathurin Veſſire Moine de l'Abbaye de Saint Germain des prez apoſtaſie, & ſe retire à Berlin. Broüilleries entre les Sçavans de cette Abbaye.

MONSIEUR,

Je vous dirai volontiers ce que j'ai appris de la fuite de Mathurin Veſſier ci-devant Religieux de Saint Germain des prez. Comme vous avez des liaiſons d'amitié avec les principaux Moines de cette Abbaye, vous pourrez vous informer d'eux, ſi l'on m'a dit la verité. Ce Religieux qui paſſoit pour un des plus habiles de ceux de ſa Maiſon, & à qui je n'ai jamais parlé, rendoit des viſites aſſez frequentes à un Sçavant de mes Amis; & c'eſt de ce Sçavant de qui j'ai appris les

* *Cette Lettre s'eſt trouvée parmi les papiers de Mr. Bara dans le College Mazarin, avec quelques autres écrites à Mr. du Hamel de l'Academie des Sciences: quoi qu'elle ne ſoit ſignée de qui que ce ſoit, il y a des indices qui font juger qu'elle eſt de Mr. Simon.*

particularitez que je vas vous dire. Comme il retournoit à ſon Couvent on vint l'avertir de n'y pas retourner ; parce que ſes Superieurs avoient pris la reſolution de le mettre *in pace* pour le reſte de ſes jours. Tout ce qu'il put faire fut de ſe ſauver promptement chez un Voyageur Lutherien, à qui il prêtoit ſouvent des Manuſcrits de ſa Bibliotheque. Ce Lutherien qui eſt un Homme de Lettres & de probité, fit tout ce qu'il pût pour le détourner du deſſein qu'il avoit formé d'apoſtaſier, plûtôt que de ſe voir enfermé dans une priſon pour tout le reſte de ſa vie : mais le Moine Veſſier qui ſçavoit de quoi il étoit accuſé par ſes Superieurs, qui le croyoient coupable des faits dont on le chargeoit, ne pût ſe réſoudre de retourner à ſon Couvent, dans la perſuaſion où il étoit qu'ils lui feroient faire un voyage de Jeruſalem. Peut-être ne ſçavez-vous pas ce qu'on appelle chez les Religieux, au moins en Italie, *un voyage de Jeruſalem* : quand ils ont condamné quelqu'un de leurs Confreres à une priſon perpetuelle, & qu'on vient le demander, on répond qu'il eſt allé faire un voyage de Jeruſalem.

Les Superieurs de St. Germain des prez avoient trouvé parmi les papiers de Mathurin Veſſier, un Ouvrage contre la Tranſubſtantiation écrit de ſa propre main. Il n'en

fallut pas davantage pour croire qu'il en étoit l'Auteur. Ils avoient devant les yeux l'exemple de plusieurs de leurs Religieux qui avoient apostasié, & s'étoient retirez chez les Calvinistes. Cependant on a sçû depuis sa fuite, qu'il n'étoit point l'Auteur de cet Ecrit. Comme il sçait la langue Angloise, il l'avoit traduit de l'Anglois de Mr. Stilingflith à la priere d'un de ses Confreres, qui exerçoit les fonctions d'Abbé regulier dans Saint Vincent du Mans. Je vous rapporte toutes ces particularitez, afin que vous ayez lieu de vous en informer plus exactement.

Si cela est, le Prieur de Saint Germain * & les autres Superieurs sont fort blâmables d'avoir agi avec tant de précipitation. Ceux qui sont instruits du fait, même parmi ces Moines, avoüent qu'on a traité avec trop de rigueur un Homme qui avoit plûtôt peché par imprudence, que par malice. L'on assure même qu'à la sortie de Paris il avoit pris la route de Basle, pour s'en aller de-là

* *Dom Leo Religieux zelé pour le bon ordre de sa Congregation, & pour la regle de Saint Benoit, étoit alors Prieur de Saint Germain des prez. Il a toûjours été dans cette pensée, que les Lettrez de sa Maison n'apportoient que du desordre, & s'il en avoit été crû, on les auroit obligez aux exercices de la Communauté comme tous les autres Religieux.*

droit à Rome, afin de s'y faire sécularisér : mais la peur qu'on lui fit de cette Cour, & du grand credit que ceux de sa Congregation y ont, le porta à se retirer à Berlin, où il est présentement y faisant profession du Calvinisme, qui est la Religion de l'Electeur de Brandebourg, quoique la plus-part de ses sujets soient Lutheriens, comme vous sçavez. Il est vrai que les Benedictins de la Congregation de Saint Maur sont très-puissans à Rome, par le moyen d'un Procureur general qu'ils y entretiennent pour leurs affaires, & qui y fait une assez belle dépense. Dom Estiennot qui occupe cette place, y tient table ouverte, dit-on, tous les Vendredis, où se trouvent quelques *Signori Prelati*, qui ne manquent pas de le servir pour les affaires de sa Congregation. Du reste l'on n'a pas eû raison de representer à ce Moine apostat la Cour de Rome comme terrible : car quand même il auroit apostasié, il auroit été reçû avec bonté & charité de cette Cour, qui ne punit rigoureusement, que les relaps.

Vous sçavez apparemment les grandes broüilleries qui sont dans l'Abbaye de Saint Germain entre les gens de Lettres ; & ces broüilleries ont même éclaté jusqu'au dehors. Dom Mabillon qui est de vos amis pourra vous en instruire plus à fond ; car il

y a bonne part. On prétend qu'il a fait tout ce qu'il a pû pour ſe retirer entierement de ſon Corps, afin de vivre en paix. S'il avoit obtenu, dit-on, un Abbaye en regle, qu'une Perſonne très-puiſſante a demandée pour lui, la Congregation de Saint Maur auroit perdu un de ſes meilleurs Sujets. Mais ſa Majeſté a jugé plus à propos de donner cette Abbaye à un Cordelier qui lui eſt utile dans ſa Muſique. En effet ce n'eſt pas une raiſon ſuffiſante à un Moine de ſe tirer de ſon Monaſtere, parce qu'il y a de la diviſion entre les Religieux : autrement il ne reſteroit pas un Moine dans les Monaſteres. Vous ſçavez ce que dit Arioſte, lorſqu'on voulut mettre de la diviſion dans le Camp ennemi : on alla chercher la Diſcorde dans un Couvent, où elle ſe trouva juſques dans la Sacriſtie.

Pour revenir au Moine Veſſier, quelques-uns diſent qu'il étoit fort broüillé avec ſon Confrere le P. Mabillon, que celui-ci l'avoit deſſervi auprès de ſes Superieurs : ce que j'ai de la peine à croire. Mais je vous dirai une choſe que j'ai appriſe d'un bon endroit : Ce Moine déclamoit par tout contre le P. Mabillon & contre certaines pratiques de ſa Congregation. Comme il a de l'érudition, & qu'il eſt beaucoup verſé dans la lecture des Livres Mſſ. il s'échappe quel-

quefois là-deſſus. On lui a entendu dire plus d'une fois chez ce Sçavant qui étoit ſon ami, que de douze cens chartres qui lui avoient paſſé par les mains, lorſqu'il étoit dans l'Abbaye de Landevenec prés de Breſt, il en avoit trouvé au moins huit cens de fauſſes. Il ne cachoit rien des petits uſages de ceux de ſa Congregation, même en préſence de ce Lutherien dont je vous ai parlé. Pour donner même quelque couleur à ces petits uſages, il lui échappa de dire: Je m'étonne que Mr. Simon qui nous fait ſans ceſſe des reproches ſur ce ſujet, loüe ſouvent dans ſes Ouvrages les Grecs, qui ont été beaucoup plus fauſſaires que les Nôtres. Belle conſolation pour les Moines Benedictins, qu'il ſe ſoit trouvé dans l'Orient de plus grands fauſſaires qu'eux! C'étoit apparemment la méſintelligence où il étoit alors avec ſes Superieurs & quelques autres de ſes Confreres, qui le faiſoit parler de la ſorte. Vous connoitrez par-là quel eſt l'eſprit & le caractere de Mathurin Veſſier ci-devant Moine de St. Germain des prez, & preſentement marié à Berlin, où l'on dit qu'il mene une vie miſerable. Le meilleur parti qu'il pourroit prendre dans l'état où il eſt, ce ſeroit de profiter de l'exemple du pauvre Diable Belphegor *, qui aima mieux

* *Machiavel eſt l'Auteur de l'Hiſtoire, ou plûtôt du*

retourner en Enfer avec les Diables ſes Confreres, que de demeurer ſur la Terre avec une femme.

A Paris 1697.

du Roman intitulé Belphegor. *La Comparaiſon des Compagnons de Belphegor avec ceux du Moine Veſſier eſt un peu forte.*

LETTRE XXXIV.

A Monſieur l'Abbé G. de la Maiſon & Societé de Sorbonne.

Mr. l'Evêque de Meaux avant que de mettre ſous la preſſe ſon Expoſition de la doctrine de l'Egliſe Catholique, *l'avoit communiquée en manuſcrit à pluſieurs perſonnes : il en avoit même fait imprimer quelques exemplaires qu'il jugea à propos de retirer.*

MONSIEUR,

Il eſt vrai que j'ai lû autrefois en manuſcrit la premiere édition du petit Livre de Mr. l'Evêque de Meaux, qui a pour titre, *Expoſition de la doctrine de l'Egliſe Catholique* : mais comme c'étoit un Ouvrage

qui devoit être imprimé dans peu de jours, je n'en tirai aucuns extraits ; outre que la copie manuſcrite que j'avois étoit à Madame de Schomberg, à qui le ſçavant Prélat l'avoit envoyée pour ſçavoir ce qu'elle penſoit là-deſſus. Mr. de Fremont d'Ablancourt qui me l'avoit miſe entre les mains, vint me la redemander, pour la rendre à à cette Dame, parce que l'Auteur retiroit tous les exemplaires manuſcrits qu'il avoit diſtribuez à pluſieurs de ſes amis. On m'aſſura dans ce tems-là, que Mr. Arnauld qui en avoit auſſi reçû une copie, donna ce conſeil à l'Auteur, lui ayant marqué de certains endroits qu'il jugeoit devoir être retouchez, avant que l'Ouvrage devint tout-à-fait public par l'impreſſion. Le Prélat en avoit même fait imprimer d'abord un petit nombre d'exemplaires conformes au Manuſcrit dont je vous parle ; mais il ne donna ces exemplaires qu'à ſes Amis, & à quelques Perſonnes de qualité. Comme cet Imprimé ne tenoit que la place de la copie manuſcrite il le retira auſſi. Voilà ſur quoi peut être fondée l'objection que quelques Calviniſtes, qui avoient lû apparemment cette premiere édition, lui ont faite ſur ſes variations.

Mr. l'Evêque de Meaux a répondu lui-même dans la *reuûë de ſes Ouvrages*, à

tout ce que les Protestans lui ont opposé là-dessus : & ainsi vous devez plûtôt ajouter foi à ce qu'il dit, qu'à de certains bruits incertains qui ont été répandus touchant cette variation, parce que Mr. la Bastide & quelques autres Calvinistes de Paris qui les ont fait courir, mêmes des Ouvrages imprimez, ne sont pas croyables sur cette matiere. L'Illustre Prélat reconnoit, que d'abord il donna son Ouvrage en Manuscrit à quelques personnes particulieres ; qu'il en fit imprimer un certain nombre d'exemplaires, pour mettre entre les mains de ceux qu'il faisoit ses Censeurs ; que le plus grand nombre de ces Imprimez lui est revenu, & qu'il les a encore notez de la main de ses Examinateurs. Mais il prétend que ces changemens ne regardent que l'expression & la netteté du style.

La recherche que M. B. a faite dans la Bibliotheque de Mr. le Prince, pour voir s'il n'y trouveroit point un exemplaire de cette premiere édition, a été inutile, parce que l'Auteur retira l'exemplaire qu'il avoit donné à ce Prince. Mais après tout, que voulez-vous de plus décisif, que ce que Mr. l'Evêque de Meaux ajoute pag. 837. de la revûë de ses Ouvrages ? *Supposé*, dit-il, *qu'il y eut eû quelque correction digne de remarque, quand a-t'il été défendu à un particu-*

lier de ſe corriger ſoi-même, & de profiter des reflexions de ſes Amis & des ſiennes ? Il eſt vrai qu'il eſt honteux de varier ſur l'expoſition de ſa croyance dans les Actes qu'on a dreſſez, examinez, publiez avec toutes les formalitez neceſſaires pour ſervir de regle aux Peuples : mais il n'y a rien de ſemblable dans mon Expoſition. Peut-il y avoir rien de plus ſincere, que cet aveu du docte Prélat, qui étoit trop habile dans la Théologie pour tomber dans quelque faute conſiderable ?

Vous voudriez qu'il eût donné au Public les remarques de ſes Cenſeurs, par ce que, dites-vous, les Proteſtans ne ſont point ſatisfaits de ces généralitez, & qu'ils ont même fait imprimer de certains Ouvrages, où ils marquent des variations qui ſont plus que de ſtyle. Entre autres, vous nommez un certain Docteur Anglois, qui en a rapporté quelques unes dans un Livre qu'il a publié en ſa langue. J'ai en effet entendu parler de ce Livre Anglois, où l'on prétend donner des exemples de variation tirez de la premiere édition : mais celui qui a fourni ces exemples avoüe, dit-on, qu'il n'a vû qu'une petite partie de cette édition. Il faudroit l'avoir entiere, & la donner au Public telle qu'elle a été d'abord : autrement je ne croirai point à ce

que le Docteur Anglois & quelques autres Protestans ont publié sur ce sujet. Je suis. Monsieur &c.

A Paris 1699.

LETTRE XXXV.

A Monsieur ***.

Selon la Methode que Mr. l'Evêque de Meaux a suivie dans sa Censure de la Version de Tr. les plus sçavans Commentateurs Catholiques se trouvent favorables aux Sociniens. L'illustre Censeur fait des Traditions & des Articles de Foi de choses qui ne sont ni de Foi, ni de Tradition. Il se sert inutilement de l'autorité du Concile de Trente, & il regarde comme consacrée une locution qui n'est point consacrée. Les Livres des Heretiques ont leur utilité. Le nouveau Traducteur n'a point pris des Sociniens, sa Version du v. 7. chap. 6. des Actes des Apôtres.

MONSIEUR,

A entendre parler Monsieur l'Evêque de Meaux, il n'y aura aucun Commentateur

de l'Ecriture, qui ne soit favorable aux Sociniens. Cet Illustre Censeur n'a pas considéré qu'en attaquant le Traducteur de Tr. il faisoit en même-tems le procès aux plus habiles Commentateurs Catholiques, que cet Auteur a suivis exactement. Je vais vous en convaincre par ses propres remarques.

» * *Potens est Deus statuere illum,* στηρίσαι, » *stabilire, firmare: Dieu est assez puissant* » *pour l'affermir* (celui qui pourroit tom- » ber) *Rom.* XIV. 4. C'est un passage » consacré par tous les Peres & par le » Concile de Trente, pour établir le don » de la perseverance. Le Traducteur l'élude » par cette note : *l'affermir*, c'est à dire, » *l'absoudre*, ce qui est bien éloigné du » du mot *affermir*. Mais Crellius a proposé » cette explication : *Dei sententiâ absolve-* » *tur* ... *Est in Dei arbitrio, ut illum ab-* » *solvat*. C'est à dire, *Dieu l'absoudra, il* » *est au pouvoir de Dieu de l'absoudre*. C'est » ainsi qu'un des Chefs des Sociniens tâ- » che d'ôter à l'Eglise un passage principal, » dont elle se sert pour établir la puissance » de la Grace : loin de le corriger, nôtre » Traducteur se rend son complice. Voilà » les Docteurs qu'il consulte & qu'il étu- » die, & la suite nous en montrera d'au- » tres exemples.

* *In ser.* 1.

Ne pourroit-on pas objecter ici au docte Prelat, ce qu'il a remarqué ailleurs contre de certains Théologiens, qui font trop hardiment des Traditions constantes des conjectures de quelques Peres ? Ce n'est point de Crellius, ni d'aucun autre Unitaire, que la Traducteur a emprunté sa note sur le mot d'*affermir* ; mais des plus habiles & des plus judicieux Commentateurs Catholiques, qui n'ont pas crû que ce passage fût consacré, pour établir le don de la perseverance. Il est vrai que le Concile de Trente, *Sess. 6. chap. 13.* où il est parlé de la perseverance, rapporte ce passage : Mais c'est un axiome de la bonne Théologie, que les raisons dont on se sert dans les Conciles, ne sont pas toutes des décisions.

Estius, qui ne peut pas être un Auteur suspect au Censeur, & qui d'ailleurs étoit persuadé de cette verité, n'a fait aucune difficulté d'expliquer le mot d'*affermir* par *absoudre*. En effet toute la suite des paroles de Saint Paul tend-là. C'est pourquoi ce judicieux Commentateur, qui sçavoit la différence qu'il faut mettre entre le sens accommodé ou Théologique, & le sens litteral, expliquant ces paroles, *C'est à son maitre à voir s'il se tient ferme,*

ou s'il tombe, l'exprime par ces autres mots : *Il a Dieu, ou Jesus-Christ pour son Maitre & son Juge, par qui il sera absous s'il fait bien, & par qui il sera condamné s'il fait mal.* Car c'est le sens, ajoute-t'il, qu'on doit donner à ces expressions, *Domino suo stare, aut cadere.* Rapportons les propres termes de ce Théologiens : *Habet Dominum ac Judicem suum Deum, sive Christum, à quo absolvetur, si benè agat ; vel condemnabitur, si malè. Hoc enim est Domino suo stare, aut cadere, à Domino suo absolvendum esse, aut condemnandum.* Venant ensuite à l'explication du mot *statuere*, il dit, qu'il le faut interpréter de la même maniere, qu'il a interprété le mot de *stat*, qui précede ; en sorte que le veritable sens est : Quoique les hommes qui ne sont pas assez instruits dans la Foi le jugent, c'est à dire, le condamnent, Dieu peut l'absoudre : *Quamvis, inquit, homines in Fide non satis instructi eum judicent, id est, condemnent, tamen Deus potens est eum absolvere, & suo judicio justificare.*

Holden, qui ne peut pas non plus être suspect au docte Censeur, ne s'éloigne point d'Estius dans sa remarque sur ce passage, lors qu'il dit : *Christo vel absolvendus, vel condemnandus : potest enim eum absolvere.* Tirin appuye cette même interpréta-

tion dans ſa ſcolie ſur cet endroit, où il dit, *ſtatuere, id eſt, ſtare facere in judicio, ne cauſâ ibi cadat*; & elle eſt auſſi confirmée par Menochius. Dira-t'on que ces quatre ſçavans Théologiens ont tâché d'ôter à l'Egliſe un paſſage principal, dont elle ſe ſert pour établir la puiſſance de la Grace? Ce ſont-là les Docteurs que le Traducteur a conſultez, & qu'il a étudiez. Il n'avoit garde de corriger Crellius, puis qu'il ne l'a point conſulté: outre que quand il l'auroit conſulté, il auroit regardé ſon interprétation en cet endroit comme orthodoxe, la trouvant appuyée par les plus habiles Commentateurs Catholiques.

Au reſte, ces quatre Sçavans Théologiens n'ignoroient pas l'explication du Concile de Trente, qui eſt auſſi fondée ſur quelques anciens Docteurs. Mais ils ont crû qu'un Commentateur de l'Ecriture exact, & qui fait profeſſion de s'attacher aux explications les plus litterales, n'eſt point obligé de ſuivre certaines interprétations qui paroiſſent plus Théologiques, que litterales, quelque autorité qu'elles puiſſent avoir d'ailleurs parmi les Theologiens. Dans les Remarques manuſcrites que Mr. de M. a envoyées a l'Approbateur, il ajoute, qu'il eût été plus clair & plus fort de traduire, *Dieu eſt Tout-puiſſant pour l'affermir*, que de

dire, *Dieu peut l'affermir*. Mais le Traducteur a crû apparemment avec quelques autres Interpretes, qu'en bonne Grammaire le δυνατὸς εἶναι, qui eſt dans le texte Grec, & le *potens ſtatuere* de la Vulgate, peuvent être exprimez à la lettre, par *poteſt ſtatuere*, c'eſt à dire, comme il y a dans l'ancien Interprete Syriaque, *il eſt au pouvoir de Dieu de l'affermir*.

„ * Je ſçai, continuë le docte Cen-
„ ſeur, que la Traducteur s'eſt préparé
„ une excuſe, en répandant de tous côtez
„ dans ſes Critiques précedentes, que les
„ Peres n'ont pas toûjours refuſé les expli-
„ cations héretiques : mais l'artifice eſt groſ-
„ ſier ; puiſqu'on n'a jamais affecté de les
„ ſuivre juſques dans les endroits ſuſpects,
„ loin de tranſcrire les notes où ils ap-
„ puyent leurs erreurs, & même d'en
„ compoſer le Texte ſacré. Je dirai même
„ qu'on ſe rend ſuſpect en affectant de les
„ ſuivre dans les choſes indifferentes, ou
„ qui ne paroiſſent pas regarder la Foi,
„ lors qu'elles ſont extraordinaires & dé-
„ raiſonnables.

Ce n'eſt point par affectation, que l'Auteur des Hiſtoires critiques a remarqué, que les Peres n'ont pas toûjours refuſé les explications des Héretiques, mais s'étant

* *Pag.* 17.

proposé d'instruire ses Lecteurs de tout ce qui peut servir à une parfaite connoissance de l'Ecriture, il étoit en quelque façon necessaire de leur faire voir par l'exemple des anciens Docteurs de l'Eglise, que les Livres des Héretiques ont leur utilité. L'illustre Censeur n'en indique-t'il pas lui-même quelques-uns dans la préface de son Commentaire sur l'Apocalypse ? Il en fait l'éloge, & il avoüe librement qu'il a profité de leurs lumiéres. Voudroit-il qu'on lui répresentât, qu'il a adopté leurs interprétations en des endroits, où ils se sont éloignez du sentiment commun des Docteurs Catholiques ? Du reste il n'est pas vrai, que le Traducteur ait affecté de suivre les Héretiques, & de transcrire leurs notes, où ils appuyent leurs erreurs, & même d'en composer le Texte sacré. Si le Censeur avoit été aussi curieux de rechercher les Commentaires des Catholiques, qu'il l'a été de consulter ceux des Sociniens, il auroit sans doute trouvé, que ce qu'il appelle suspect, ne l'est point; qu'au contraire ce sont le plus souvent les Héretiques qui ont profité des lumieres des Commentateurs orthodoxes; & qu'il a souvent attribué aux Sociniens, ce que ceux-ci ont emprunté des Catholiques: & c'est ce qui paroit manifestement de la remarque précedente.

Au chapitre VI. des Actes v. 7. où il y a dans la Vulgate, *Multa turba Sacerdotum, obediebat Fidei*, l'Auteur de la Verſion de Trevoux a traduit : *Il y eut pluſieurs Sacrificateurs du commun, qui ſe convertirent à la Foi* *. On en fait un crime à ce Traducteur, comme ſi par cette traduction, qu'on appelle *bizarre*, il avoit exclus les Sacrificateurs du premier rang. „ Qu'eſt-ce que „ nôtre Auteur, dit-on, a trouvé dans le „ Texte pour les exclurre ? Rien du tout : „ mais il lui ſuffit qu'un Socinien imprimé „ avec les œuvres de Volzogue, lui ait don- „ né la vûë de *diſtinguer de la troupe*, (de „ ceux qui ont crû) *les Chefs des 14. Ordres „ des Sacrificateurs : qui à turbâ eximi poſ- „ ſunt.* Ainſi il veut exclurre de la troupe „ des Convertis, ceux qui étoient les Chefs „ des Ordres, comme s'il n'y eût point eû „ de Grace pour eux, & ne veut laiſſer à „ JESUS-CHRIST, que ceux qu'il appelle „ *la troupe*, ce que nôtre Auteur a voulu „ traduire par *les Sacrificateurs du Commun*.

On peut répondre en deux mots à tout ce long diſcours, ſçavoir que s'il y a quelque défaut dans la Verſion dont il s'agit, c'eſt qu'elle eſt trop à la lettre. Il eſt aiſé de juger que l'Auteur a voulu exprimer à la rigueur le mot grec ὄχλος, au-

* *Pag.* 18. & 19.

quel répond *turba* dans la Vulgate ; en sorte que par *turba Sacerdotum* est signifié le commun des Prêtres, autrement, les Prêtres du commun. En effet Casaubon a trouvé quelque chose d'extraordinaire dans cette expression : il a crû qu'il y avoit une ellipse, & qu'il falloit traduire, *Multa turba & Sacerdotum nonnulli.* Mais en gardant le texte de la Vulgate qui répond exactement à l'Original, il semble qu'il faille traduire en nôtre langue, si on veut traduire à la lettre, *Plusieurs du commun des Prêtres*, c'est à dire, *plusieurs Prêtres du commun.* Le seul Texte indique cette interprétation, sans qu'il soit necessaire d'avoir recours au Commentateur Socinien. On ne peut pas au reste inférer de-là, que la Grace de JESUS-CHRIST ne s'est point étenduë jusqu'aux Chefs des Prêtres ; mais seulement qu'il n'est point parlé d'eux dans ce passage des Actes des Apôtres. Ce qui aura donc pû porter l'Auteur à traduire, *plusieurs Sacrificateurs du commun*, c'est qu'il aura observé que le mot ὄχλος dans le Grec, & *turba* dans le Latin, sont toûjours opposez à ceux qui tiennent le premier rang. Ces Sacrificateurs du commun étoient distinguez de ceux qui sont appellez dans le Nouveau Testament, *Principes Sacerdotum*, *les Princes des Prêtres.* Mal-

donat, ſur ces paroles du chap. 2. de Saint Matthien, v. 4. *Herode ayant aſſemblé les Princes des Prêtres*, a remarqué doctement, que par ces *Princes des Prêtres*, il ne faut pas entendre ceux qui avoient exercé la charge de Grand Prêtre; mais que ceux qui portent ce nom, étoient proprement les Chefs de Familles Sacerdotales, qui ſont appellez en Hébreu *Raſce-avot*. Herode, ajoute ce ſçavant Commentateur, fit venir ces Chefs des Prêtres, parce qu'il étoit de leur office de réſoudre les difficultez qui ſe preſentoient ſur l'explication de la Loi. Ils étoient les plus doctes & les Juges ordinaires de leur grand Conſeil nommé *Sanedrin*. On ne conſultoit point ces autres *Prêtres du commun*, dont le nombre étoit infini. C'eſt donc par oppoſition à ces Princes ou Chefs des Prêtres, que ceux du commun ſont appellez en ce lieu, *Turba Sacerdotum*. Si Caſaubon avoit fait cette reflexion, il n'auroit pas ſongé à changer une leçon qui ſe trouve dans tous les exemplaires du nouveau Teſtament, ſoit Grecs, ſoit Latins. Je ſuis &c.

Decembre 1702.

LETTRE

LETTRE XXXVI.

On fait passer mal à propos pour Sociniennes des interpretations fort orthodoxes. Le nouveau Traducteur n'a point rafiné sur les autres Interpretes en parlant de Zachée : il n'a affecté aucune singularité. On lui objecte faussement sur un autre endroit d'avoir suivi les opinions des Presbyteriens & des Sociniens.

IL est surprenant que l'Illustre Censeur trouve par tout des Auteurs Sociniens, & qu'il ne veüille jamais consulter les Commentateurs orthodoxes, qui ont dit la même chose avant les Sociniens. S'il avoit pris ce soin-là, il se seroit épargné beaucoup de peine. „ Je ne sçai, dit-il *, „ quel plaisir on a voulu prendre à dimi- „ nuer la merveille de la conversion de „ Zachée, en la reduisant à sa seule person- „ ne : au lieu que JESUS-CHRIST y „ comprend expressément la maison de ce „ Publicain, attirée par le bon exemple du „ Maître. *Aujourd'hui*, dit-il, *cette maison „ a été sauvée*, Luc. XIX. 9. Mais il a plû au „ Traducteur de s'y opposer par cette note : „ *Ce qui suit semble indiquer qu'il ne parle*

* Instit. 1. p. 20.

„ *que de Zachée, & non pas de tous ceux* „ *qui habitoient la maiſon.* Qu'a-t'il trouvé „ dans la ſuite qui reſtreigne *la maiſon* „ au Maître ſeul ? Luc de Bruges avoit en„ tendu naturellement, que JESUS-CHRIST „ voulant expliquer *le bon effet de ſon en*„ *trée dans cette maiſon*, avoit exprimé par „ ce terme, *la converſion premierement du* „ *Pere de famille, & en ſuite celle de la fa*„ *mille même.* Et c'eſt ce qui ſe préſente „ d'abord à ceux qui ne veulent pas rafiner „ hors de propos. Mais il ſuffit au Traduc„ teur d'avoir trouvé dans Volzogue, *Per* „ *domum intelligit ſolum Zachæum, Par la* „ *maiſon* JESUS-CHRIST *n'entend que le ſeul* „ *Zachée*, (*Comment. in Luc. hîc.*) Com„ me ſi la préſence de JESUS-CHRIST n'eût „ pas pû être ſuivie d'un ſi grand effet.

„ C'eſt que les Critiques ſont contens, „ pourvû qu'ils ſe montrent plus déliez Ob„ ſervateurs que les autres Hommes : & ils „ trouvent de meilleur ſens de ne pas croire „ tant de merveilles, ni que le Monde ſe „ convertiſſe facilement. C'eſt pourquoi „ ils aiment mieux trouver des ſingularitez „ avec les Sociniens, que de ſuivre le che„ min battu avec les autres.

Le Traducteur n'a point pris plaiſir à diminuer la merveille de la converſion de Zachée ; il n'a point rafiné ſur les autres

Interpretes ; il n'a rien emprunté des Sociniens ; mais il a apporté comme une simple conjecture dans sa note, ce qu'il a trouvé dans les plus sçavans Commentateurs orthodoxes : & ainsi il a suivi le chemin battu pour me servir des termes du Censeur. Theophilacte a dit la même chose ; & Maldonat, qui a rapporté l'explication de ce Commentateur Grec, l'a appuyée comme lui paroissant la plus probable ; parce qu'il est dit de Zachée seul, & non de ceux de sa maison, qu'il est aussi enfant d'Abraham. Quoi qu'il semble y avoir quelque équivoque dans le Texte Grec, à cause du pronom, αὐτὸς, *ipse*, que quelques-uns pourroient rapporter au mot de *maison*. Il n'y a aucune ambiguité dans nôtre édition Latine, où on lit, *eò quod & ipse filius sit Abrahæ.*

C'est pour cela que ce sçavant Jesuite après avoir bien examiné toutes les paroles de ce passage, conclut que l'explication de Theophilacte lui paroit la plus probable : *Theophilacti interpretatio certè videtur probabilior.* Et c'est pour cette même raison, que l'Auteur de la nouvelle Traduction, qui suit souvent Maldonat, la indiquée dans sa note, comme étant vrai-semblable, & non pas dans la vûë de diminuër la merveille de la conversion de Zachée.

Prêtres, au verſet 17. il a ſuivi en cela les plus ſçavans Commentateurs Grecs, & il n'a eu d'autre deſſein, que d'avertir ceux qui liroient ſon Ouvrage, de prendre garde que les noms d'*Evêque* & de *Prêtre*, ſe mettent l'un pour l'autre dans le nouveau Teſtament, ſans qu'on en puiſſe conclurre, que les Evêques & les Prêtres ſont la même choſe. Le ſçavant Prélat ajoûte dans ſes remarques manuſcrites, que *cette note eſt un piége qu'on tend aux ſimples, quand on leur fait ſans s'expliquer de telles remarques qui induiſent à erreur*. Cependant Ecumenius qui a fait une ſemblable obſervation, dit que pluſieurs ignorent, que la coûtume du nouveau Teſtament eſt d'appeller les Evêques Prêtres, & les Prêtres Evêques. Le Docteur Gagney qui a obſervé dans ſes Scolies la même choſe que l'Auteur, & même avec plus de force & d'étenduë, n'y explique point la diſtinction qui eſt entre l'Epiſcopat & la Prêtriſe. Dira-t'on pour cela, qu'il a eû deſſein de tendre un piége aux ſimples ? Le Traducteur l'a ôté ce piége, lorſqu'il a fait cette remarque ſur le Chapitre premier de l'Epitre à Tite : *Comme Saint Paul nomme ici Evêques ceux qu'il venoit d'appeller Prêtres, Saint Jerôme en infére que les Evêques étoient la même choſe que les Prêtres : Idem eſt ergo Presbyter qui*

Episcopus. Mais cela prouve seulement que le nom de Prêtre étoit alors commun aux Evêques. Voilà de quelle maniere le Traducteur de Tr. est favorable aux Presbyteriens.

Vous sçavez la raison pourquoi dans les premiers commencemens du Christianisme, on a confondu les noms de Prêtre & d'Evêque. Ceux qui présidoient aux Synagogues des Juifs, dont les usages ont en partie passé dans l'Eglise, étoient appellez en Hebreux *Zekenim*, c'est à dire, *Prêtres*, ou *Anciens*, : & ainsi l'on donnoit également ce nom aux Prêtres & aux Evêques, parce qu'ils avoient ensemble le gouvernement de toute l'Assemblée, quoique l'Evêque eût la principale inspection. Il arrivoit aussi quelque fois qu'on donnoit le nom d'Evêque aux simples Prêtres, comme on le voit au commencement de l'Epître aux Philippiens, que S. Paul addresse à tous les Fidelles de Philippes, aux Evêques & aux Diacres. Il est évident que sous le nom d'*Evêques* sont compris l'Evêque & les Prêtres qui gouvernoient ensemble cette Eglise. Autrement, comme Theophilacte l'a remarqué sur cet endroit, il y auroit eû plusieurs Evêques dans une seule Ville ; ce qui ne se pratiquoit point.

Pour ce qui est de l'objection qu'on fait

au Traducteur, d'avoir pris d'un Auteur Socinien sa note sur le mot de *Prêtres*, sous lesquels selon lui les Diacres semblent aussi avoir été compris ; elle n'est pas mieux fondée que les précedentes : car cette remarque est commune aux Interpretes orthodoxes, comme on le peut voir dans le Commentaire de Cornelius à Lapide sur le Chapitre XI. des Actes, vers. 30. Il y a dans nôtre Vulgate, *mittentes ad Seniores, les envoyant aux Prêtres* ; c'est à dire, selon Ecumenius dit *à lapide*, *aux Apôtres*. D'autres, ajoute-t'il, entendent par ces Prêtres ou Anciens, les Prêtres qui tenoient le premier rang parmi les Fidelles, principalement les Diacres ; car c'étoit à eux de distribuer les aumônes : *Ad Apostolos, ait Oecumenius ; alii ad Presbyteros & Primores Fidelium, præsertim Diaconos : horum enim erat eleemosynas distribuere.*

Libert Froidmont fameux Disciple de Jansenius Evêque d'Ipres, s'explique là-dessus encore plus précisément que le Jesuite *à Lapide*. Il dit sur le mot *Seniores*, *Anciens*, ou *Prêtres*, qu'il faut entendre ceux qui étoient prépose'z dans l'Eglise de Jerusalem, pour distribuer les aumônes aux Fidelles selon leurs besoins, tels qu'étoient ces Diacres qui furent choisis pour faire cette distribution dès les premiers

commencemens du Christianisme : *Mittentes ad Seniores, qui Jerosolymis præerant distributioni rerum necessariarum, prout quisque opus habebat, quales erant Diaconi illi statim à principio ad hoc officium electi.* En effet il s'agit en ce lieu-là des aumônes, qu'on envoyoit aux Chrétiens qui demeuroient dans la Judée. Cette explication n'est donc pas inoüye, comme l'assure le docte Censeur, ni particuliere au Socinien qui a commenté les Actes parmi les œuvres de Volzogue. Je suis Monsieur &c.

Janvier 1703.

LETTRE XXXVII.

On attribuë à l'Auteur de la nouvelle Traduction du nouveau Teſtament des penſées qu'il n'a jamais eûës à l'égard des Sociniens. Reflexions ſur les interpretations Theologiques qui ſe trouvent quelquefois dans les Peres. Le nouveau Traducteur a établi ſouvent & très-fortement la Divinité de JESUS-CHRIST *dans ſes notes. On pourroit dire que les Traducteurs de Mons, & leurs Copiſtes ont favoriſé en pluſieurs endroits les erreurs des Sociniens. Exemples conſiderables ſur ce ſujet tirez de leur Verſion.*

MONSIEUR,

Quoique l'Auteur de la nouvelle Traduction faſſe paroître dans tous ſes Ouvrages beaucoup d'éloignement pour ce qui regarde les Sociniens, & qu'il ne s'en ſerve que pour les réfuter, ou lors qu'on trouve dans leurs Livres de quoi fortifier la cauſe de l'Egliſe; l'Illuſtre Cenſeur ne laiſſe pas de lui objecter *, qu'*il conſeille à pleine bouche la lecture de ces Interpretes comme très-utile, même aux Catholiques. Les Théo-*

* Pag. 27.

logiens Catholiques, & mêmes les Peres n'ont que des ſens Théologiques oppoſez au ſens litteral, & pleins de rafiniment & de ſubtilitez. Voilà le Syſtême de la Théologie de nôtre Auteur.

Le Cenſeur qui cite ordinairement les endroits, d'où il prend ce qu'il oppoſe à l'Auteur, n'en cite aucun en ce lieu-ci. Mais il eſt facile d'en alleguer pluſieurs qui marquent le contraire. Dans ſon Hiſtoire des Commentateurs du nouveau Teſtament, chap. 54. après avoir parlé au long des Commentaires d'Epiſcopius, il ajoute cette reflexion : „ Il eſt ſurprenant que le Pe„ re Mabillon ſçavant Moine Benedictin, „ ait recommandé avec de ſi grands éloges „ aux jeunes Religieux de ſa Congregation, „ la lecture des Inſtitutions Théologiques „ d'Epiſcopius. Il ſe peut faire que ſans les „ avoir lûës, il s'en ſoit entiérement rap„ porté au jugement de Grotius, qui en a „ parlé ſelon ſes ſentimens, n'y ayant point „ d'apparence que ce ſçavant Religieux ait „ voulu autoriſer la tolerance des Reli„ gions, & adopter pluſieurs ſentimens des „ Sociniens. Ce ſage Moine a profité de cet avertiſſement.

Il eſt vrai que l'Auteur au chap. 56. de cette même Hiſtoire, où il eſt traite des Livres de Fauſte Sôcin, dit pag. 835. „ Je

» ne parlerai ici, que de ſes Commentaires ſur le nouveau Teſtament, & de ſa » methode, d'où les Catholiques mêmes » peuvent tirer quelque avantage. Les Orthodoxes n'ont fait autrefois aucune difficulté, d'inſerer dans leurs chaines les explications de Théodore d'Heratlée bien-» qu'il fût Arien. Nous liſons dans Theodoret ſur l'Ecriture pluſieurs belles remarques, principalement ſur ce qui regarde la Critique, deſquelles il eſt redevable à ce Theodoret.

On trouve auſſi dans Socin & dans les autres Unitaires pluſieurs obſervations, dont les Catholiques peuvent tirer de grands avantages contre les Proteſtans. Les anciens Docteurs de l'Egliſe, & encore aujourd'hui les plus ſçavans Interpretes de de l'Ecriture, ne ſe ſervent-ils pas utilement des Livres des Juifs ? Ces anciens Docteurs n'ont-ils pas même fait ſervir à leurs uſages les Livres des Payens, pour appuyer la croyance de l'Egliſe ? Saint Jerôme n'a-t'il pas quelque fois eu recours à la Verſion d'Aquila, cet ennemi des Chrétiens, en des endroits, où il la croyoit plus favorable à la Religion Chrétienne, que celle des Septante, qui étoit alors la ſeule qui fût reçûë & approuvée dans l'Egliſe ?

Pour ce qui eſt de ces ſens *Theologiques*,

qui ſe trouvent dans les Peres, l'Auteur n'a jamais avancé, qu'on n'y en trouvât point d'autres. Il donne des preuves manifeſtes du contraire. Dès la préface de ſon Hiſtoire des Commentateurs, il les loüe (principalement les Peres Grecs) de s'être appliquez avec ſoin à faire valoir contre les Herétiques, les ſignifications propres & litterales des mots Grecs. De plus, dans ſes notes litterales ſur la Verſion du nouveau Teſtament, il appelle ſouvent à ſon ſecours ces mêmes Peres, ſur tout Saint Chryſoſtome, & les autres ſçavans Commentateurs de l'Ecole Grecque. Je ſuis ſurpris que le docte Cenſeur ait fait cette objection au Traducteur, lui qui ne parle pas toujours favorablement des Peres, pour ce qui eſt du ſens literal de l'Ecriture. Il dit librement qu'ils n'ont pas tout vû, & qu'ils ſe ſont plus appliquez au ſens moral des Livres ſacrez, qu'aux interpretations literales.

Au reſte ces ſens Théologiques, auſſi-bien que les allegoriques, qui ſe trouvent quelquefois dans les Peres, ont leur utilité; parce qu'ils ſont le plus ſouvent appuyez ſur d'anciennes Traditions, & qu'ils ſervent à nous faire découvrir la croyance de l'Egliſe. C'eſt ce que l'Auteur a remarqué dans ſes Hiſtoires critiques, où il a même fait voir, qu'ils étoient en uſage dès les

premiers commencemens de la Religion Chrétienne, & que les Ariens même s'en ſont ſervis dans leurs Commentaires ſur l'Ecriture, comme étant autoriſez par la Tradition. C'eſt par cette voye, qu'il a défendu contre les Juifs la verité de la Religion, lorſque dans ſon Hiſtoire du Texte du nouveau Teſtament, il dit chap. 21. p. 252. *Qu'on ne doit pas être ſurpris de cette diverſité de ſens, puiſque les Juifs qui combattent les Evangeliſtes & les Apôtres en conviennent.* Il ajoûte enſuite: *Si l'on veut parler juſte, il n'y a proprement qu'un ſens litteral de chaque paſſage de l'Ecriture. Cet autre ſens plus étendu qu'on eſt obligé de reconnoitre avec les Chrétiens, eſt fondé ſur des Traditions reçûës & autoriſées. Comme les Juifs auſſi-bien que les Chrétiens ont approuvé ces ſortes de Traditions, ils ne peuvent accuſer les Apôtres d'avoir détourné le veritable ſens de pluſieurs paſſages de l'Ecriture par de fauſſes interpretations; à moins qu'ils ne renoncent eux-mêmes aux explications de leurs Docteurs.*

Cependant il faut bien prendre garde à ne pas confondre les ſens allegoriques & Theologiques des Peres, avec ceux qui ſont dans les Livres ſacrez. Car les Peres qui ſe ſont plûtôt appliquez au ſens allegorique de l'Ecriture, qu'au ſens litteral, ont avan-

cé quelque fois certaines interpretations, dont il ne seroit pas judicieux de se servir aujourd'hui pour combattre les Heretiques. Un Theologien habile & judicieux, n'employera pas contre les Sociniens plusieurs passages de l'Ecriture, dont les Peres se sont servis contre les anciens Antitrinitaires. Payna ce docte Theologien Portugais dont je vous ai parlé dans une de mes Lettres précedentes, a remarqué très-bien, que tous les Peres, principalement les Grecs, ne sçachant point la langue Hebraïque, ont si fort aimé les interpretations morales & allegoriques à l'Imitation d'Origene, que le plus souvent ils n'ont pas tant songé à expliquer le sens des Oracles sacrez, qu'à trouver des allegories ingenieuses, & à donner des moralitez. *Omnibus enim, Gracis præsertim Auctoribus, quos Hebræa lingua latebat, Origenem nescio qua ratione secutis, allegorica & moralis interpretandi ratio usque adeo placuit, ut quàm sæpissimè non quidem Legis Prophetarumque oracula enarrare, sed allegorias summo ingenio & acumine excogitare, moresque instruere videantur.* Il met même dans cette classe Saint Jerôme, qui a recherché à la verité avec plus de soin que les autres Peres, les sens des Propheties; mais qui après tout n'a pas laissé d'avoir quelquefois recours aux allegories,

pour éviter les difficultez qui se presentoient : *Quin etiam D. Hieronymus qui ceteris diligentiùs Prophetarum sensus exquisivit, non semel allegoriarum comparat subsidia, ut orationis difficultates evadat.* C'est là le jugement qu'un celebre Théologien qui a assisté au Concile de Trente, porte des interpretations des Saints Peres, dans un Ouvrage qu'il a écrit contre les Protestans.

Je vous avoüe que j'ai une veritable joye de voir que l'illustre Censeur ait conçû le dessein de refuter les nouveaux Antitrinitaires : Je souscris par avance à tout ce qu'il dit en cet endroit ; „ Que leurs interpre-„ tations, par rapport au Texte sacré, sont „ toutes forcées, absurdes, incompatibles „ avec le sens naturel, & ne paroissent „ concluantes, que parce qu'il est aisé de „ suivre la pente de la nature corrompuë, „ & d'avaler un venin qu'on rend agréable, „ en nourrissant la licence de penser im-„ punément tout ce qu'on veut.

Après cela l'illustre Censeur revient encore à la charge contre le Traducteur, qu'il suppose toûjours être favorable aux Unitaires. „ * Sçavoir maintenant, dit-il, si un „ Interprete si favorable aux Unitaires a „ parlé convenablement & conséquem-

* *Pag.* 29.

„ment de la Divinité de JESUS-CHRIST, „ la choſe étoit difficile. Il lui faut faire juſ„tice ſur les remarques de ſa Traduction. „ Il y établit poſitivement & ſouvent la „ Divinité de JESUS-CHRIST contre „ les nouveaux Paulianiſtes ; & il appelle „ héreſie la Doctrine contraire. Mais pour „ bien comprendre le genie de ces Héreti„ques, il ne ſuffit pas de s'oppoſer à quel„que endroit de leur doctrine : un petit „ mot qu'on leur laiſſe, rétablit toute leur „ erreur ; & ce n'eſt pas les connoître, „ que d'en penſer autrement. Or je trouve „ dans nôtre Auteur ſur la Divinité de „ JESUS-CHRIST, non ſeulement quelques „ petits mots qui pourroient avoir échap„pé ; mais encore tant de faux principes, „ tant de paſſages affoiblis, tant d'expreſ„ſions ambiguës, & par tout une ſi forte „ teinture du Socinianiſme, *qu'il n'eſt pas „ poſſible de l'effacer.*

Il eſt étonnant que le Cenſeur ne ſe jette que ſur les endroits de la Verſion de Trevoux, qu'il prétend ſans aucun fondement, être favorables au Socinianiſme, & qu'il ne diſe pas un mot de ceux où l'Auteur a repris Meſſieurs de Port-Royal & leurs Copiſtes, d'avoir favoriſé les erreurs des Unitaires, & d'avoir affoibli pluſieurs paſſages du nouveau Teſtament, d'où l'on prouve

manifeſtement la Divinité de JESUS-CHRIST. Si c'eſt un veritable amour pour la Religion qui a porté le docte Cenſeur, a écrire contre le nouveau Traducteur, pourquoi épargne-t'il la Verſion de Mons, celle du Pere Queſnel, & même la derniere édition de Mr. de Saci, où l'on a joint le nouveau Teſtament, laquelle a été revûë & approuvée par pluſieurs celebres Docteurs. Ces Traductions qui ſont entre les mains de tout le monde ſont bien plus dangereuſes que celle de Trevoux, laquelle n'a pas la même autorité parmi le ſimple peuple. Je ne dis rien ici de la Verſion du Pere Amelote : mais je ſuis ſûr, que lors qu'on voudra l'examiner avec la même rigueur qu'on examine celle du nouveau Traducteur, on y trouvera pluſieurs expreſſions qui ne different point de celles des Sociniens.

L'Auteur de la nouvelle Traduction a très-bien obſervé que ces paroles qui ſont au commencement de pluſieurs Epîtres de Saint Paul, *Grace & paix ſoient avec vous de la part de Dieu nôtre Pere, & de nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, prouvent l'égalité du Fils de Dieu avec ſon Pere. Il eſt redevable de cette obſervation à St. Chryſoſtôme & aux autres Commentateurs Grecs, & à S. Jerôme, qui ont tous remarqué doc-

tement contre les Ariens, qu'il n'y a dans le texte de Saint Paul qu'une seule prépoſition, qui tombe également ſur le Pere & ſur le Fils. Crellius, tout Unitaire qu'il eſt, en demeure d'accord, & comme il eſt en cela de meilleure foi, que quelques autres Sociniens, il a recours à un lieu commun des Ariens, pour en détourner la force. Il prétend, que le Pere eſt indiqué en cet endroit de l'Apôtre, comme premiere cauſe, & le Fils comme ſeconde : mais la reflexion de Saint Chryſoſtome prouve évidemment, que la diſtinction que les Unitaires font des prépoſitions ἀπὸ ou ἐκ, & de διὰ, n'eſt pas bien fondée, puiſque Saint Paul en parlant du Pere & du Fils, ſe ſert de la prépoſition ἀπὸ, qui eſt la même choſe que ἐκ, & qu'il n'a pas employé cette expreſſion, ἀπὸ θεοῦ πατρὸς διὰ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, qui eſt celle que les Ariens objectoient aux Orthodoxes.

Cependant Meſſieurs de Port-Royal ont ſupprimé cette prépoſition dans leur Verſion en traduiſant. *Que Dieu nôtre Pere & JESUS-CHRIST nôtre Seigneur vous donnent la grace & la paix.* Ils ont affoibli par-là en beaucoup d'endroits un paſſage qui établit la Divinité de JESUS-CHRIST : & ce qui me ſurprend, c'eſt que ces Meſſieurs, qui ont revû pluſieurs-fois leur Verſion

dans differentes éditions, ne ſe ſoient point apperçus, qu'en cela ils favoriſoient l'Arianiſme. Si les Sociniens avoient traduit de la ſorte dans leur Verſion Polonoiſe du nouveau Teſtament . ou dans celle qu'ils ont publiée en Aleman , il y auroit ſujet de les accuſer d'avoir ſupprimé exprès cette expreſſion.

Au chapitre IX. de l'Epitre aux Romains , v. 5. où nous liſons dans nôtre Vulgate , *Chriſtus qui eſt ſuper omnia Deus benedictus in ſecula* , Meſſieurs de Port-Royal ont traduit , JESUS-CHRIST *qui eſt Dieu* élevé *au deſſus de tout* , & *béni dans tous les ſiécles*. Ils n'ont pas pris garde que par l'addition du mot *élevé* , & de la particule conjonctive *&* ; ils favoriſoient l'Arianiſme & le Socinianiſme. Cette expreſſion ſimple, *Dieu béni* , ne tombant d'elle même , que ſur le Pere qui eſt le Souverain Dieu , les Orthodoxes en ont inferé, que ce même mot étant ici appliqué au Fils, il eſt ce vrai Dieu qui eſt au deſſus de toutes choſes. Mais ce terme *élevé*, qui a été ajouté , fortifie l'Héreſie des Unitaires , leſquels diminuent autant qu'ils peuvent la ſimplicité de l'expreſſion de Saint Paul , pour montrer qu'il n'eſt point parlé en ce lieu du Dieu Souverain , mais du Fils , que le Pere a élevé au deſſus de toutes choſes , & qui n'eſt Dieu

ſelon eux, que par participation. Il falloit traduire ſimplement comme a fait l'Auteur de la Verſion de Trevoux, JESUS-CHRIST *qui eſt Dieu au deſſus de toutes choſes beni éternellement*. Il n'y a rien de plus commun dans les anciennes prieres des Juifs, que cette locution, *Dieu beni*.

Je ne puis me diſpenſer de vous faire obſerver encore, une excellente remarque du Traducteur de Trevoux contre les Sociniens, ſur la premiere Epitre aux Corinthiens, chap. x. v. 9. où il traduit à la lettre ſelon la Vulgate : *Ne tentons point* JESUS-CHRIST, *comme quelques-uns* le *tentérent*, marquant ce pronom *le* en d'autres caractéres, parce qu'il n'eſt point dans le texte. Puis il met dans la note : „ Tous les exemplaires Grecs ajoutent *auſſi* ; & cette partie „ cule qui eſt auſſi exprimée dans la Ver„ ſion Syriaque, prouve qu'il faut ſuppléer „ *le*, c'eſt-à-dire JESUS-CHRIST, avant le „ mot de *tentérent* : au lieu que quelques „ Sociniens ſuppléent le mot de Dieu. Vous ne trouvez point cette remarque dans la Verſion de Meſſieurs de Port-Royal, qui ont cependant promis à la tête de leur Ouvrage, de donner les differences du Grec.

Voici encore un endroit conſidérable où Meſſieurs de Port-Royal ont favoriſé les erreurs des Sociniens, en abandonnant mal-

liberavit, fuisse Jesum Christum Dominum nostrum.

Les Traducteurs de Mons ont peut-être suivi en ce lieu, comme il paroit qu'ils ont fait en beaucoup d'autres, Grotius, qui affoiblit souvent les passages dont on se sert pour établir la Divinité de JESUS-CHRIST. Ce Critique a remarqué, que par le mot κύριος, *Seigneur*, il faut entendre *Jehova*, & que *Jesus*, qui est dans la Vulgate, vient d'une erreur de quelques exemplaires Grecs, où l'on aura mis ις pour κς. Il se sentoit apparemment pressé par l'ancien exemplaire qu'il suit si souvent, où on lit en effet ιησῦς, *Jesus*, aussi-bien que dans celui du Vatican, & dans deux Manuscrits de la Bibliothéque du Roi, qui ont été remarquez par Robert Etienne, à la marge de sa belle édition Grecque du nouveau Testament.

Vous m'avoüerez sans doute, que c'est une grande negligence à ces sçavans Traducteurs, de n'avoir pas consulté dans un passage de cette importance, les diverses leçons des exemplaires Grecs. L'Auteur de la Version de Trevoux n'est pas tombé dans cette erreur : au contraire on lui a l'obligation d'avoir appuyé l'ancienne édition Latine, sur plusieurs exemplaires Grecs, & sur les anciennes Versions Orientales.

Il

Il eſt à propos que vous remarquiez, que cette même faute ſe trouve dans la nouvelle édition de Mr. de Sacy, qui a été imprimée depuis peu à Paris, & qu'on ſuppoſe avoir été revûë par pluſieurs ſçavans Docteurs de Sorbonne. On y a même enchéri ſur l'édition de Mons, en ce qu'on a retranché la note, où Meſſieurs de Port-Royal avoient obſervé, que dans la Vulgate il y a *Jeſus*.

Je ſuis bien éloigné de croire, que Meſſieurs de Port-Royal & les autres nouveaux Traducteurs qui les ont copiez, ayent voulu favoriſer en ces endroits-là le Socinianiſme, ou l'Arianiſme. Cependant on prétend faire des procès au nouveau Traducteur pour des choſes qui paroiſſent bien plus legeres, comme vous l'avez pû voir dans mes lettres précédentes. On ne l'épargne point : on ne craint point de lui imputer le deſſein d'avoir voulu favoriſer les Sociniens.

J'ajoûterai encore ici un endroit conſiderable, où l'on pourroit objecter aux Traducteurs de Mons, d'avoir affoibli dans leur Verſion un paſſage, d'où l'on prouve la Divinité de JESUS-CHRIT. C'eſt au chap. 16. de Saint Matthieu, verſet 8. où nous liſons dans nôtre Vulgate conformément au texte Grec : *Quid cogitatis in-*

tra vos ? c'eſt-à-dire, comme il y a dans la Verſion de Trevoux : *Pourquoi dites-vous en vous-mêmes ?* On prouve de-là, que JESUS-CHRIST eſt Dieu, puiſqu'il connoiſſoit les penſées de ſes Diſciples.

En effet Origene s'eſt ſervi de ces paroles contre ceux qui prétendoient, qu'il n'y avoit aucune preuve de la Divinité de JESUS-CHRIST dans l'Evangile de Saint Matthieu. Meſſieurs de Port-Royal qui ont traduit, *Pourquoi vous entretenez-vous enſemble*, ont ôté à l'Egliſe une preuve de la Divinité de JESUS-CHRIST contre les anciens & le nouveaux Antitrinitaires. A Dieu ne plaiſe qne j'infére de-là, que ces Meſſieurs ayent eû *une teinture du Socinianiſme*. Je ſuis, Monſieur &c.

Février 1703.

LETTRE XXXVIII.

A Monsieur ***.

Le Portrait qu'on a fait de Socin & de ses Disciples dans les Histoires critiques de l'ancien & du nouveau Testament, n'est point tel qu'un illustre Censeur le représente. Loin que cet Auteur ait appuyé les erreurs de ces Héretiques, il les a réfutées solidement.

MONSIEUR,

Je crois vous avoir fait voir dans mes Lettres précedentes, que de tous les articles qu'on a objectez au nouveau Traducteur, comme favorables aux Sociniens, il ne s'en est pas trouvé un seul qu'on ne lise en termes formels & précis dans les plus habiles Commentateurs orthodoxes, ou dans le texte même de l'Ecriture. L'Illustre Censeur attaque presentement cet Auteur par des voyes indirectes. Il l'accuse d'avoir donné des loüanges excessives aux Unitaires, & pour le prouver il a recours aux Histoires critiques, dont il produit quelques extraits. Mais ce sont des extraits détachez

du reſte du diſcours, & même quelquefois eſtropiez ; d'où l'on infére des choſes auxquelles l'Auteur n'a jamais penſé. „ * Ceux „ qui verront ici, dit le Cenſeur, la pente ſe„ crette du Traducteur pour les Unitaires, „ ceſſeront de s'en étonner, en conſiderant „ les exceſſives loüanges qu'il leur a données. „ Il ne connoit point d'Interprétes de meil„ leur goût. Socin viſe bien, & il cherche, dit „ ce Critique, les explications les plus ſim„ ples & les plus naturelles, *quoique les „ ſiennes ſur le Fils & ſur le Saint Eſprit „ ſoient quelquefois forcées & trop ſubtiles.* „ Ce n'eſt donc que *quelquesfois* : & c'eſt „ à dire que pour l'ordinaire, & même „ dans les endroits où il établit ſes erreurs, „ il a rencontré *le ſimple & le naturel qu'il „ cherchoit.* Ce qui joint à ſon exactitude „ & à ſon bon jugement ſur les Verſions „ de l'Ecriture, invite à le lire ceux qui en „ ſeroient le plus éloignez.

Tout cela ſe réfute de ſoi-même, ſi l'on a recours à la ſource, où aſſurément l'Auteur ne dit point ce qu'on lui fait dire dans des extraits détachez. Premierement il ne dit pas abſolument, que Socin cherche les explications les plus ſimples ; mais le réfutant en ce lieu par ſes propres principes, voici ce qu'il dit contre Socin pag. 837. de

* *Inſt.* 1. *p.* 23.

son Histoire critique des Commentateurs du nouveau Testament : „ Socin pour vouloir même être trop exact, descend quelquefois jusqu'aux minuties : il n'oublie „ point d'y appuyer ses interprétations qui „ ont le plus de rapport avec ses préjugez, „ comme on le peut voir sur cet endroit où „ il prétend, que JESUS-CHRIST a réformé „ veritablement l'ancienne Loi par les nouveaux Préceptes. Selon cette idée, il „ assure que le Commandement d'aimer „ ses ennemis a été inconnu aux Juifs „ dans l'ancienne Loi. Mais il me semble „ qu'un homme comme lui, qui cherche „ les explications les plus simples & les „ plus naturelles, ne devoit pas assurer si „ hardiment, que les Juifs n'ont point connu le Précepte d'aimer ses ennemis ; puisque la Loi qui ordonne d'aimer son prochain renferme sous le nom de *prochain* „ les ennemis aussi-bien que les amis, selon la signification du mot Hebreu REA, „ que les Septante ont traduit πλησιον. Moyse ne veut-il pas, que l'on rende service „ à ses ennemis aussi-bien qu'à ses amis ? ... „ On pourroit néanmoins lui accorder, que „ le Commandement d'aimer ses ennemis „ dans la nouvelle Loi, a quelque chose de „ plus parfait que dans l'ancienne, sans en „ tirer les consequences qu'il en a tirées.

Je vous ai rapporté au long cet extrait, afin que vous jugiez, si l'Auteur n'a pas eû raiſon de parler de la ſorte du Chef des Unitaires, qu'il a réfuté en cet endroit par ſes propres maximes. Socin fait profeſſion d'être Grammairien, & de s'attacher à la ſignification ſimple & naturelle des mots, ſans dépendre du jugement des autres Commentateurs. Nôtre Auteur pouvoit-il mieux faire, que de le réfuter par ſon propre principe, en lui marquant la ſignification propre du mot Hebreu REA, *prochain*? Doit-on lui faire un procès, pour avoir montré que cet Héreſiarque a plûtôt ſuivi ſes préjugez en cet endroit, que ſa propre regle?

En ſecond lieu, l'extrait que l'on produit de la page 863. de cette même Hiſtoire des Commentateurs n'eſt pas fidelle. L'on fait dire en general à l'Auteur, que les explications de Socin *ſur le Fils & ſur le Saint Eſprit ſont quelquefois forcées & trop ſubtiles*. Mais l'Auteur parle en ce lieu-là des Commentaires de Brenius ſur le nouveau Teſtament, dont il dit: *Il détourne ſelon cette même méthode pluſieurs autres endroits, où il eſt parlé du Fils de Dieu & du Saint Eſprit, & s'il ne s'accorde pas toûjours avec Socin, dont les interprétations ſont quelques fois forcées, il n'abandonne pas pour cela la doctrine des Antitritaires.* Peut-

on inférer de-là raiſonnablement, que cet Auteur ait voulu dire, que Socin pour l'ordinaire, & même dans les endroits où il établit ſes erreurs, ait rencontré le ſens ſimple & naturel qu'il cherchoit ? On a comparé en cet endroit Brenius & Socin, tous deux Unitaires, & qui ſont par conſéquent dans l'erreur. L'on y dit, que le premier ne s'accorde pas toûjours avec les explications de Socin, qui ſont quelquefois forcées, mais qu'il n'abandonne pas pour cela la doctrine des Antitrinitaires. Cela veut dire ſeulement, que Brenius n'a point outré ſi fort que Socin les explications du nouveau Teſtament, ſur leſquelles l'un & l'autre appuyent leur fauſſe doctrine. L'Auteur de l'Hiſtoire critique des Commentateurs apporte pour exemple ces paroles de JESUS-CHRIST, dans Saint Jean, chap. VIII. v. 58. *Avant qu'Abraham fût, je ſuis.* En effet Socin a donné une explication ſi forcée à ces paroles, que pluſieurs de ſa Secte ont été obligez de l'abandonner, tant elle leur a paru outrée. Brenius qui en a fait le même jugement, en a apporté une autre, qu'il prétend avoir tirée de Beze & de Grotius. Il a été neceſſaire de vous rapporter tout ce détail, pour vous marquer que le Cenſeur a donné aux paroles de l'Auteur un ſens, auquel cet Auteur n'a jamais penſé.

En troiſiéme lieu le ſçavant Prélat ne peut ſouffrir, que l'Auteur ait loüé Socin, de ce qu'il juge bien des Verſions de l'Ecriture. Mais loin que cet Auteur ſoit favorable en cela aux erreurs des Unitaires, il y loüe Socin de n'avoir point eû les mêmes préjugez que la plûpart des Proteſtans contre l'ancienne Verſion de l'Egliſe. Voici ce qu'on dit à la pag. 844. citée par le Cenſeur : *Ce n'eſt pas le ſeul endroit, ou Socin parle judicieuſement des Verſions de l'Ecriture ; & il ſemble même que la principale raiſon, pourquoi il ſe ſert plûtôt de la Vulgate, que d'aucune autre, eſt parce qu'il étoit perſuadé, que l'ancien Interprete étoit moins paraphraſte que la plûpart des nouveaux Traducteurs. Auſſi refute-t'il ſouvent Beze, pour s'être éloigné des paroles de ſon Original, qu'il ne fait ſouvent que paraphraſer.* Y a-t'il quelque choſe de blâmable dans ce jugement de Socin ? lequel jugement merite en effet d'être loüé, pour avoir rendu juſtice à l'ancien Interprete de l'Egliſe.

On fait un nouveau procès à l'Auteur, de ce qu'en parlant de Socin, il a loüé ſa Critique, ſon application, & ſon bon ſens. On cite la page 135. de l'Hiſtoire des Commentateurs : mais il n'y a qu'à rapporter les propres termes de l'Auteur, pour juger qu'on ne lui rend pas juſtice. Il dit d'abord :

„ La plûpart des nouvelles interprétations „ de l'Ecriture, ſur leſquelles roulent les „ opinions de Socin, ſont tirées du Grec „ & de l'Hebreu : mais il avoit plus lû „ les Interprétes & les Traducteurs de ces „ derniers tems, que les Originaux, com- „ me il paroit par ſes Ouvrages. On y trou- „ ve ſouvent les noms d'Eraſme, de Va- „ table, de Robert Eſtienne, de Caſtalio, „ de Beze, & d'Arias Montanus. Il choiſit „ dans ces Auteurs ce qui s'accommode le „ mieux avec ſes préjugez. On doit néan- „ moins lui rendre cette juſtice, que lorſ- „ qu'il ne s'agit que d'un point de pure „ Critique, il ne manque ordinairement „ ni de bon ſens, ni d'application, & il „ enchérit même quelquefois ſur les au- „ tres Critiques. Mais quand il eſt queſtion „ d'établir des dogmes, il outre ſa matiere; „ ſa trop grande ſubtilité le jettant dans des „ explications paradoxes, qu'il feroit trop „ long de rapporter.

Voilà le portrait que l'Auteur des Ouvrages critiques a fait de Socin, dont il rejette les explications pour ce qui eſt des dogmes, bien qu'il le loüe dans ce qui regarde la pure Critique. Et c'eſt par rapport à cette pure Critique, qu'il ajoûte peu après : „ Socin a préferé en beaucoup d'en- „ droits l'ancien Interprete Latin aux nou-

„ veaux, & il fait même profession de le „ suivre. De plus il n'étoit point entêté „ des nouveaux Dictionnaires Hebreux, qui „ ont été composez sur les interpretations „ de Kimhi & des autres Rabbins. N'est-ce pas un effet de son application & de son bon sens, de ne s'être point laissé aller avec une foule de Protestans au choix de ces nouveaux Dictionnaires, pour avoir lieu de combattre l'ancien Interprete de l'Eglise ?

L'Auteur apporte plusieurs autres exemples de l'application & du bon sens de Socin en fait de Critique, comme lorsqu'il dit p. 837. „ Pour ce qui est de la Critique, „ bien qu'il eût lû dans tous les exemplaires „ Grecs & dans le Syriaque au verset 22. (Matth. v.) εἰκῇ, qu'il traduit *temerè*, il „ préfere la Version Vulgate, où ce mot „ n'est point, sans en apporter d'autre rai- „ son que les paroles mêmes du texte, qui „ lui font juger que c'est une addition. „ D'où il infére que l'ancien Interprete La- „ tin a eû un exemplaire Grec, où ce mot „ n'étoit point. C'est sur ce même pied „ qu'il conjecture judicieusement au com- „ mencement du chap. VI. que cet ancien „ Interprete qui a traduit *justitiam*, aura lû „ δικαιοσύνην dans son exemplaire Grec. Il „ fait en plusieurs autres endroits le même „ jugement de la Vulgate, qu'il préfere

„ ſouvent pour de bonnes raiſons au Grec „ ordinaire. N'a-t'il pas été permis à l'Auteur des Hiſtoires critiques de loüer en ces lieux-là & en pluſieurs autres ſemblables, l'exactitude de Socin, pour ce qui appartient à la Critique, rejettant en même tems ſes explications forcées dans ce qui regarde les Dogmes ? Ceux qui ſont d'un autre ſentiment, font connoitre qu'ils ſont en cela plus rigides que les Inquiſiteurs mêmes de Rome, qui ne défendent point de loüer les Héretiques, lorſque ces loüanges tournent à l'utilité de l'Egliſe.

On prend encore avantage de ces paroles qu'on lit à la pag. 834. de l'Hiſtoire des Commentateurs : „ Il eſt ſurprenant „ qu'un Homme qui n'avoit preſque au„ cune érudition, & qu'une connoiſſance „ très-mediocre des langues & de la Théo„ logie, ſe ſoit fait un parti conſiderable „ en ſi peu de tems. En effet cela eſt ſurprenant : & tout ce que l'Auteur en vouloit conclurre, c'eſt qu'il étoit facile d'impoſer aux Hommes qui ſont naturellement amateurs des nouveautez. Mais le docte Cenſeur a bien d'autres idées. „ * Peut s'en „ faut, dit-il, que l'Auteur ne trouve ici „ le même miracle qui a paru dans la con„ verſion des Gentils au Chriſtianiſme. Ju-

* *Pag.* 24.

gez vous même, ſi cette application eſt juſte. Ce qu'il ajoûte enſuite, [a] *que le miracle de Socin eſt de ſçavoir flatter les ſens, & de ſupprimer ce qui les paſſe*, eſt beaucoup mieux fondé, & on ne trouvera rien dans les Ecrits de l'Auteur qui y ſoit contraire.

De Socin le ſçavant Prélat paſſe à Crellius, qui ne remporte pas de moindres éloges. On poſe pour fondement [b], qu'*il ne s'arrête préciſément qu'au ſens litteral de ſon texte*. On y ajoute *ſa grande reputation parmi les ſiens, le diſcernement, le bon choix, l'attachement à la lettre qu'on remarque dans cet Auteur, qui eſt tout enſemble Grammairien, Philoſophe, Théologien, & qui néanmoins n'eſt pas étendu, allant toûjours à ſon but par le chemin le plus court.*

Quant l'Auteur des Hiſtoires critiques a fait ce portrait de Crellius, il a ſuppoſé que cet Homme étoit de la Secte des Unitaires, & qu'il étoit par conſequent rempli des erreurs de ceux de ſa Secte. Il en a fait une claſſe ſeparée qui a pour titre, *Des nouveaux Antitrinitaires*; & ainſi lorſqu'il l'a caractérizée de la ſorte, ce n'a été que par rapport aux autres Antitrinitaires, le mettant au deſſus de tous les Commentateurs Sociniens pour ce qui eſt de la méthode.

On reprend encore l'Auteur d'avoir dit

[a] *Page* 24. [b] *Pag.* 25.

de Crellius : * *Cet Homme a une addreſſe merveilleuſe à accommoder avec ſes préjugez les paroles de Saint Paul : ce qu'il fait avec tant de ſubtilité, qu'aux endroits même où il tombe dans l'erreur, il ſemble ne rien dire de lui-même.* „ Parler ainſi, dit-on, c'eſt „ vouloir délibérement tenter ſes Lecteurs, „ & les porter par une ſi douce inſinuation „ non ſeulement à lire & à conſulter, mais „ encore à embraſſer & à ſuivre des expli- „ cations ſi ſimples, qu'on y croit enten- „ dre non pas l'Homme, mais le Saint Eſ- „ prit par la bouche de l'Apôtre : c'eſt ce „ qui eſt bien éloigné de la verité : mais il „ a plû à l'Auteur de lui donner cet éloge.

L'éloge qu'on a fait de Crellius ne tend qu'à avertir ceux qui liront ſes Commentaires qu'on ſuppoſe pleins d'erreurs, de ſe précautionner contre l'addreſſe merveilleuſe de cet Unitaire, qui donne de fauſſes couleurs à ſes erreurs. Saint Jerôme & quelques autres Peres en parlant des plus grands Héretiques, ne laiſſent pas de loüer leur eſprit & leur érudition. Dira-t'on qu'ils ont fait cela pour tenter leurs Lecteurs, & pour les porter à lire les Livres des Héretiques ? L'Auteur s'étant propoſé dans ſon Hiſtoire critique, de parler generalement des Commentateurs du nouveau Teſta-

* *Page* 25.

ment, soit orthodoxes, soit héretiques, doit-on trouver mauvais, qu'il ait tâché de les représenter tous selon leur propre caractere ? Lorsque Saint Jerôme parle des anciens Traducteurs de l'Ecriture, il loüe quelquefois Aquila après Origene, comme un Interpréte exact & fidelle, tout ennemi qu'il étoit de la Religion Chrétienne. Au reste l'Auteur ne s'est pas contenté de représenter les bonnes & les mauvaises qualitez de Crellius; il a refuté solidement plusieurs endroits de ses Commentaires, où cet Unitaire a tâché d'affoiblir ce qui établissoit clairement la Divinité de JESUS-CHRIST. On n'a rapporté les subtilitez de Crellius, que pour avoir lieu de les combattre.

Enfin on reproche encore à l'Auteur [a], „ qu'*il n'oublie rien pour exprimer l'ad-*
„ *miration de Grotius pour cet Unitaire*,
„ qui comme Grotius l'avoüe lui-même,
„ *lui a montré le chemin pour examiner à*
„ *fond le texte des Livres sacrez*. En effet,
„ dit le Censeur [b], il faut remarquer que le
„ tems ou Grotius a écrit ses Commentai-
„ res sur l'Ecriture, est celui où il étoit tout
„ épris de Crellius : cependant ce même
„ Grotius qui rempliſſoit alors ses inter-
„ prêtations de remarques Sociniennes, ne

[a] *Pag.* 26. [b] *Pag.* 27.

„ laisse pas selon nôtre Auteur, *pour ce* „ *qui est de l'érudition & du bon sens, de sur-* „ *passer les autres Commentateurs, qui ont* „ *écrit avant lui sur le nouveau Testa-* „ *ment.*

Quand on a dit dans l'Histoire des Commentateurs, que Grotius, pour ce qui est de l'érudition & du bon sens, surpasse les autres Commentateurs, cela se doit restreindre aux Commentateurs Protestans, & c'est ce qu'on peut voir dans l'*errata* qui est imprimé à la fin de cette Histoire des Commentateurs. Mais après tout, celui qui fait ce reproche à l'Auteur des Ouvrages critiques, ne dit-il pas lui-même parlant d'Hammond & de Grotius, *Gens d'un sçavoir comm, d'un jugement exquis, & d'une bonne foi digne d'une grande loüange?* Et le Pere Mabillon dans son Traité des Etudes monastiques composé pour ses jeunes Religieux, ne dit-il pas de Grotius, que *c'est un Homme très-docte & moderé, Vir impensè doctus & modestus*? Mr. Huet Evêque d'Avranches, lors même qu'il refute Grotius dans sa Démonstration Evangelique, ne lui donne-t'il pas la qualité d'homme qui a rendu de grand services au public par ses notes sur l'Ecriture: *Viro de sacris Literis cæteroqui egregiè merito*?

Puis qu'il a plû au Censeur de choisir

dans les Hiſtoires critiques, certains endroits qu'il en a détachez à ſa maniere, pour faire croire au Public, que l'Auteur avoit donné des loüanges exceſſives aux Unitaires, il eſt à propos que je vous faſſe remarquer d'autres endroits, où cet Auteur s'explique nettement ſur ce qui regarde les Sociniens. On ne peut point dire, qu'il ait diſſimulé aucune de leurs erreurs. Au Liv. 3. ch. 16. de ſon Hiſtoire critique du vieux Teſtament, où il traite pour la premiere fois des Sociniens, il dit pag. 449. en parlant de Lælius Socin Oncle de Fauſte, & qui meditoit depuis long-tems cette pernicieuſe Secte, avant qu'elle éclatât: „ Il re-„ trancha tout d'un coup les Myſteres de „ la Trinité & de l'Incarnation, le peché „ originel, & la Grace. En un mot il rap-„ pelle le Photinianiſme, le Pelagianiſme, „ & pluſieurs autres anciennes Héreſies.

Dans les diſputes que l'Auteur a eûës avec quelques Théologiens de Hollande, qui ſont dans les principes des Sociniens, il a fait connoître avec évidence, combien il étoit contraire en toutes choſes à ces Sectaires. Il a compoſé deux Volumes, où il établit fortement les principes des Orthodoxes contre les nouveaux Antitrinitaires. Il prouve à ces Unitaires, que leurs maximes & les fondemens de leur Religion,

ne peuvent subsister veritablement avec le Christianisme ; & que s'ils ne les abandonnent, il faut necessairement qu'ils embrassent le Judaïsme, & même qu'ils passent jusqu'au Saducéïsme. Dans le chap. 3. de sa premiere Réponse, voici de quelle maniere il parle de la capacité des Sociniens, ou Freres Polonois : „ Il suffit de sçavoir „ assez de Grec & d'Hebreu pour consulter les Concordances de la Bible, & les „ Dictionnaires : on joint à cela quelques „ traductions Latines de l'Ecriture & un „ petit nombre de Commentaires : s'il se „ rencontre quelque difficulté, on a recours aussi-tôt à la Concordance : on explique les mots obscurs par d'autres qui „ paroissent plus clairs, & qui favorisent „ en même tems le sens qu'on cherche : „ s'il arrive que ces mêmes mots obscurs „ soient aussi expliquez par d'autres plus „ clairs, mais qui ne s'accordent pas avec „ leurs préjugez, comme cela arrive souvent, on les laisse à part & on prend seulement ceux qui sont favorables.

Enfin les beaux principes que l'Auteur a établis dans tous ses Ouvrages, pour appuyer les veritables Traditions de l'Eglise, sont des preuves manifestes de l'aversion qu'il a toûjours eûë pour les erreurs des Sociniens, qu'il a combattus dans la plû-

part de ſes Ouvrages. Il a inſeré dans ſon Hiſtoire des Commentateurs du nouveau Teſtament un grand nombre de paſſages des anciens Peres contre les Ariens. Et c'eſt ce qui lui a fait dire dans la préface qui eſt à la tête de cette Hiſtoire : „ Les nou-„ veaux Antitrinitaires n'ont preſque rien „ produit dans ces derniers tems, qui ne ſoit „ dans ces anciens Docteurs, comme cha-„ cun en pourra juger par les extraits que „ j'ai rapportez : on y verra des réponſes „ ſolides aux raffinemens des Sociniens. En effet l'Auteur s'eſt acquité dans le corps de ſon Ouvrage, de la promeſſe qu'il a faite dans ſa préface. Cela étant je ne ſçai par quelle machine on pourra faire entrer le Socianiſme dans ſes Ouvrages, qui ſont entre les mains de tout le Monde. Je ne doute point que le Public ne lui rende juſtice ſur cette accuſation, qui n'a aucun veritable fondement.

Tout le crime de l'Auteur des Hiſtoires critiques conſiſte en ce qu'il a oſé avancer, que Fauſte Socin, tout ennemi de l'Egliſe qu'il étoit, a eû plus de reſpect pour l'ancienne Verſion de l'Egliſe, que les Traducteurs de Mons, qui ont copié trop ſouvent Beze, lorſqu'il étoit oppoſé à cette ancienne Verſion. On a ſçû de très-bonne part, que Mr. Nicole avoit donné il y a pluſieurs

années des memoires à l'Illustre Censeu
qu'il voyoit souvent, pour qu'il les publ
sous-son nom. Il est bon de rapporter en
lieu ce que le Critique dit à cette occasi
dans ses *nouvelles Observations sur le Text*
& les Versions du nouveau Testament, im-
primées à Paris en 1695. „ Fauste Scin
„ se déclare en plusieurs endroits défen
„ Commentaire sur l'Epître de Saint Jac
„ pour la Vulgate *, sans avoir égard au
„ Grec d'aujourd'hui, auquel il oppose
„ d'autres exemplaires Grecs. Il y pend
„ aussi la défense de la même Vulgate con-
„ tre de certaines interpretations de Beze
„ trop grammaticales. Il remarque que
„ ces sortes d'interpretations qui rendent
„ jusques aux étymologies des mots, sont
„ quelquefois contraires au veritable sens,
„ ou au moins y apportent de l'obscurité.
„ Messieurs de Port-Royal tombent sou-
„ vent dans ce défaut après Beze, lorsqu'ils
„ abandonnent la Vulgate pour être plus
„ conformes au texte Grec. Cet Unitaire
„ paroît encore plus favorable que les Tra-
„ ducteurs de Mons à l'Interprete de l'E-
„ glise, lorsque sans le secours d'aucun
„ exemplaire Grec, il juge par la seule le-
„ çon du Latin, que cet Interprete a eû

* *Nouvelle observ. sur le nouveau Testament*
pag. 258.

„ l'autres exemplaires Grecs, que ceux „ d'aujourd'hui. Un habile Critique ne „ doit pas en effet negliger les anciennes „ Versions, pour connoître quelle est la „ vrâie leçon de l'Original.

La Critique ajoute encore un peu après, ces autres paroles, qui font connoître que Soci a eu beaucoup plus de jugement, & plus de respect pour l'ancienne édition Latine de l'Eglise, que les Gens de Port-Royl. » Socin, dit-il, à la page 256. de „ ce même Ouvrage, est en cela plus loüa„ ble que Messieurs de Port-Royal : car il „ n'oppose pas, en ces lieux-là la Vulgate » au Grec ; mais il juge, que l'ancien In„ terprete Latin a eû des exemplaires Grecs » differens de ceux d'aujourd'hui, en sorte „ qu'il ne s'agit plus que d'examiner, la„ quelle de ces Leçons Grecques est la » meilleure : c'est-là tout le Socinianisme de l'Auteur des Histoires critiques, qui a crû rendre service à l'Eglise, en faisant voir par des exemples évidens, que les plus grands ennemis de nôtre sainte Religion ont été plus habiles que les Port-Royalistes, non seulement en fait de Critique, mais en ce que les Socinieus ont donné à l'ancienne Version Latine toute l'estime qu'elle meritoit. Et c'est pour cela que les Gens de Port-Royal & leurs bons amis,

ont mis tout en œuvre, pour décrier dans le Public les Ouvrages de cet Auteur, qu'ils n'aiment pas. Je suis Monsieur &c.

Janvier 1703.

LETTRE XXXIX.

A Monsieur ***.

Remarques sur le sens de ces paroles de JESUS-CHRIST, Si sermonem meum servaverunt, & vestrum servabunt. Joan. 15. 20. *Le verbe* servare *ne signifie pas toûjours dans l'Ecriture* garder, *il se prend quelquefois pour* observer, épier : *ce qu'on justifie par divers exemples.*

MONSIEUR,

Je voudrois bien n'être pas obligé de relever si souvent les fautes où l'illustre Censeur tombe quelquefois. En voici une considerable sur une expression qui est assez commune dans les Livres sacrez : „ Garder la parole, & le commandement de „ JESUS-CHRIST, dit le Censeur *, veut „ dire sept ou huit fois dans Saint Jean. 14.

* 1. *Instr. p.* 152. 153.

„ 15. 17. & en cent autres endroits de l'É-
„ vangile, les mettre en pratique, y obéir.
„ Ainſi l'Auteur avoit parfaitement rendu
„ cette expreſſion du Fils de Dieu, *Si ſer-*
„ *monem meum ſervaverunt, & veſtrum*
„ *ſervabunt.* Joan. 15. 20. en traduiſant
„ naturellement comme tous les autres,
„ *s'ils ont gardé ma parole, ils garde-*
„ *ront auſſi la vôtre.* Mais comme un
„ ſi grand Critique n'eſt pas content,
„ s'il ne montre qu'il voit dans ſon texte
„ ce que nul autre n'y a jamais apperçû, il
„ tombe dans la ridicule Verſion que voi-
„ ci: *Gardé, obſervé, c'eſt autrement épié;*
„ & contre tous les exemples, il donne
„ la préference à cette traduction, ſous pré-
„ texte que dans nôtre langue *obſerver* veut
„ dire *épier*, quand nous diſons, *obſerver un*
„ *homme.*

Le Critique n'eſt point le premier qui ait donné ce ſens au paſſage dont il eſt queſtion. Pluſieurs Critiques l'on fait avant lui, avec cette difference, qu'il ne l'a miſe que dans ſa note & comme un ſecond ſens; au lieu que les autres ont jugé qu'il falloit mettre dans le corps même de la Verſion *obſerver* & *épier*, & non ſeulement en forme de note. Ces Critiques ont ſuivi en cela Jean Ferus, ſçavant Religieux Franciſcain, qui a expliqué ces paroles du chap. 15.

de Saint Jean, v. 20. *Si sermonem meum servaverunt & vestrum servabunt*, par celles-ci, *Si me verbis meis insidiosè observaverunt, & nobis laqueos ponent.* Et en effet le verbe τηρῶ qui est dans l'original Grec de Saint Jean, & le verbe Latin *servare* ont quelque fois cette signification dans l'Ecriture. Ce n'a donc point été par rapport à nôtre langue que le nouveau Traducteur a remarqué dans sa note, que *servare* se pouvoit prendre en ce lieu pour *observer* & *épier*; mais par rapport à la langue Grecque dans laquelle le mot τηρῶ, à ces deux significations. Ce qui est si vrai, que Philon qui entendoit sans doute la langue Grecque, a remarqué ces deux significations du verbe Grec τηρῶ au Livre I I. des allegories de la Loi.

Si le docte Censeur avoit lû cet endroit de Philon, il n'auroit pas traité l'explication dont il s'agit de *bizarre* & d'*inoüye*: car voici ce qu'il ajoute en un autre lieu contre le nouveau Traducteur, qu'il veut faire passer pour un Ecrivain, qui prend plaisir à avancer des nouveautez scandaleuses: „ Quand sur ces paroles de Saint Jean 15. „ v. 20. * *S'ils ont gardé ma parole, ils gar-* „ *deront aussi la vôtre*, dit encore le Cen- „ seur, il allegue comme probable la ver-

* *Instr.* 1. *p.* 260.

„ſion *d'épier la parole*, au lieu de *la garder*,
„ il n'y a rien là ſans doute contre la Foi ;
„ mais l'affectation d'une traduction ſi
„ bizarre & ſi inoüye, montre un deſir
„ de ſe diſtinguer par des nouveautez qui
„ ſcandalizent le Lecteur.

Oſerai-je dire, que parler de la ſorte, c'eſt ignorer les choſes les plus communes dans l'Ecriture ſainte ? Outre l'autorité de Philon qu'on vient d'alleguer, j'oppoſerai à l'illuſtre Cenſeur la remarque d'Agellius Evêque d'Acerne, dont nous avons un excellent Commentaire ſur les Pſeaumes, où il s'eſt principalement appliqué à éclaircir la Verſion Grecque des Septante. Ce docte Commentateur a remarqué dans ſon explication du Pſ. 55. qu'au chap. 3. v. 15. de la Geneſe on lit dans tous les exemplaires Grecs, τηρέων, & dans l'ancienne Verſion Latine qui a été faite ſur le texte Grec, *Ipſe obſervabit caput tuum.* Voilà le verbe τηρῶν qui eſt dans Saint Jean traduit par *obſerver, épier.* Cette ſignification du mot grec τηρῶ eſt ſi bien appuyée qu'Iſaac Voſſius après avoir beaucoup raſiné ſur le τηρέων du ch. 3. de la Geneſe, eſt enfin demeuré d'accord, qu'il ne falloit point changer cette leçon Grecque, comme il l'avoit crû d'abord. Mr. Simon dans ſa Réponſe 2e. à Voſſius imprimée en 1685. juge auſſi, qu'il faut

faut conſerver dans le texte des Septante la leçon ordinaire τηρήσει : il ajoute en même tems, qu'on ne doit pas traduire *ſervabit*, mais *obſervabit* : puis il remarque que les Auteurs de cette ancienne Verſion Grecque, lui ont donné cette derniere ſignification par rapport au verbe Hebreu *ſamar*, qui ſignifie quelquefois dans la langue Syriaque ou Caldaïque *obſervare*, *épier*. Cette interpretation ſe pourroit encore juſtifier par le verſet 7. du Pſeaume 55. où nous liſons dans nôtre édition Latine, *Ipſi calcaneum meum obſervabunt*, *ils épieront mes pas* : il y a dans le texte Grec τὴν πτέρναν μου φυλάξουσι. Vous voyez par-là, que le verbe Grec φυλάττειν qui ſignifie ordinairement *garder*, ſe prend en ce lieu pour *épier*, *obſerver*. Je ne crois pas que le docte Cenſeur après toutes ces remarques, reproche encore au nouveau Traducteur, que l'interpretation qu'il a indiquée dans ſa note eſt un *rafinement inoüi & impitoyable*, & une nouveauté qui ſcandalize le Lecteur. Tout ce que je viens de vous rapporter & qui merite qu'on y faſſe attention, juſtifie pleinement le Traducteur, qui ne peut paſſer pour un Homme qui aime les nouveautez, que dans l'eſprit de ceux qui ne ſe ſont pas appliquez avec ſoin à l'étude

des Livres sacrez, & de la Critique. Je suis, Monsieur &c.

Janvier 1703.

LETTRE XL*.

A Monsieur ***.

L'Auteur de la Version Françoise du nouveau Testament imprimée à Trevoux, n'a point emprunté des Sociniens ce qu'il a dit dans sa note sur ces paroles de l'Evangile, Le Fils de l'Homme est Maître, même du Sabbat. *Réponses à plusieurs difficultez proposées par un illustre Censeur.*

MONSIEUR,

Enfin cet Ouvrage qu'on attend depuis si long-tems, paroit depuis peu de jours. La maniere dont il est écrit pourra imposer

* *Cette Lettre & les suivantes ont été écrites par un des Amis de Mr. Simon, sur les Réponses que celui-ci avoit faites aux remarques manuscrites de Mr. de M. qui ne different gueres de son Imprimé; si ce n'est qu'il a donné un tour nouveau dans l'Imprimé pour ce qui est du style & des expressions.*

à ceux qui ne sont pas exercez dans les matieres desquelles il y est traité ; & je vous avoüe que j'aurois été moi-même ébloüi de certains endroits, si je n'avois eû entre les mains une réponse manuscrite à la plûpart des difficultez qui y sont proposées. Il y a pour le moins six mois que l'illustre Censeur envoya à Mr. Bourret un grand nombre de remarques, sur lesquelles il demandoit des éclaircissemens. On les fit ces éclaircissemens, qui ont été vûs en manuscrit de quelques Sçavans de Paris. Et c'est de-là que j'ai tiré mes réponses à ces remarques.

„ Il ne me seroit jamais entré dans la „ pensée, dit le Censeur *, que le Fils de „ l'Homme dans la bouche de JESUS-„ CHRIST, fût un autre que JESUS-CHRIST „ même, qui pour honorer la Nature que „ le Verbe s'est unie, se vouloit caracté„ riser par le titre qui le rapproche de „ nous. Cependant le Traducteur met la „ chose en doute ; & après la décision de „ l'Evangile, il demande encore avec la „ troupe des Juifs infidelles, *Qui est ce „ Fils de l'Homme ? Quis est iste Filius Ho„ minis ?* Joan. 12. 34. Car dans la note „ sur ces paroles, *le Fils de l'Homme est „ Maitre même du Sabat*, Matth. XII. 8.

* 1. Instr. p. 2. & seqq.

Luc. 6. 5. il traduit, *autrement l'Homme:* „ & il ajoûte, *Il ſemble que le Fils de l'Hom-* „ *me ne ſoit pas ſeulement* JESUS-CHRIST, „ *mais encore l'Homme en general*, qui par „ ce moyen deviendra Maître de toute la „ Loi en le devenant du Sabat. Il eſt bien „ certain que le Traducteur ne trouve rien „ dans l'Evangile qui appuye ce ſens; ni au- „ cun texte, où le Fils de l'Homme ſoit un „ autre que JESUS-CHRIST. Il ne cite au- „ cun Auteur Eccleſiaſtique pour une in- „ terpretation ſi bizarre & ſi inoüye: au „ contraire tout s'y oppoſe: mais il lui ſuf- „ fit d'avoir pour lui Crellius & Volzogue „ Sociniens. Le premier propoſe comme „ recevables les deux explications, & nom- „ mément celle qui dit, que par le mot de „ Fils de l'Homme, il faut entendre *tout* „ *Homme*, ou le Genre humain en géneral, „ *quemvis hominem vel genus humanum ge-* „ *neratim.* Pour Volzogue il dit nettement „ & ſans héſiter, que JESUS-CHRIST *n'a* „ *voulu dire autre choſe, ſinon que tout Hom-* „ *me eſt Maître du Sabat: Nihil aliud di-* „ *cere voluit, quàm quemvis Hominem eſſe* „ *Dominum Sabbati.* Nôtre Auteur n'a pas „ craint d'emprunter de ces Hérétiques „ une doctrine qui affoiblit l'autorité de „ JESUS-CHRIST, comme étant en égalité „ avec ſon Pere le ſouverain Arbitre de la „ Religion.

Ce que le docte Censeur regarde comme un étrange paradoxe, & comme une pensée purement Socinienne, est du plus sçavant Evêque qui ait commenté les Livres sacrez dans ces derniers siécles, & longtems avant qu'il y eût aucun Socinien dans le monde : c'est Alphonse Tostat, qui est encore aujourd'hui l'admiration des Sçavans. Ce docte & illustre Evêque Espagnol croit même, que dans Saint Matthieu & dans les deux autres Evangelistes, par *le Fils de l'Homme*, il est mieux d'entendre l'Homme en général, que JESUS-CHRIST ; & il juge que cette interpretation est conforme à ces paroles de J. C. *Mais si vous sçaviez ce que veut dire, j'aime mieux la misericorde que le sacrifice, vous n'auriez pas condamné des personnes innocentes*, Saint Matth. 17. 2. Il a ajouté que cette même interpretation est confirmée par St. Marc, chap. 2. v. 28.

Il est à propos que je vous rapporte ici les propres paroles de Tostat, parce qu'on y trouve la réponse à toutes les difficultez du Censeur. *Potest*, dit Tostat, *intelligi de Christo, qui vocatur Filius Hominis ; vel potest accipi Filius Hominis pro quolibet Homine : scilicet Filius Hominis, id est, Homo quilibet est Dominus Sabbati, quia potest illud violare licitè, quando sibi expedierit*

propter aliquam neceſſitatem ſuam ; ſicut Dominus poteſt imperare ſervo quod ſibi expedit : & iſte eſt melior ſenſus , primò quia iſte convenit litteræ iſti , Si ſciretis quia miſericordiam volo &c. 2°. *patet , quia iſte ſenſus ponitur Marci* 2°.

Ce n'eſt donc ni Crellius , ni Volzogue, Sociniens , qui parlent , comme vous le voyez ; mais un celebre Evêque qui s'eſt appliqué pendant toute ſa vie à l'étude des Livres ſacrez , dont il avoit une très-grande connoiſſance. Ce ſçavant & illuſtre Commentateur n'a pas crû affoiblir l'autorité de JESUS-CHRIST par cette interprétation. Il trouve dans le texte de l'Evangile des paroles qui appuyent ce ſens, & qui lui font voir , que le Fils de l'Homme a pû être un autre que JESUS-CHRIST. Auſſi Robert Eſtienne , qui n'étoit pas ignorant dans ce qui regarde le ſens litteral de l'Ecriture , & qui ne peut être un Auteur ſuſpect en matiere de Socinianiſme , a-t'il ſuivi exactement l'interprétation de Toſtat dans ſa Gloſe ordinaire , ſur les trois premiers Evangeliſtes, qu'il a publiée en 1553. avant que les Sociniens euſſent rien donné ſur l'Ecriture ſainte.

Si le Traducteur n'a cité aucun Auteur Eccleſiaſtique , pour appuyer une interprétation qui paroît ſi bizarre & ſi inouïe au

Censeur ; c'est que composant des scolies courtes & litterales, il n'a pas jugé à propos d'y ajouter les noms d'une bonne partie des Auteurs qu'il suivoit. Le Pere Lami de l'Oratoire, qui a donné au Public des remarques bien plus étenduës sur les quatre Evangiles, fait profession de ne point marquer les noms des Auteurs, dont il a recüeilli les interpretations. Craignoit-il d'être obligé de citer trop souvent les noms de plusieurs Heretiques de la premiere classe, desquels il a emprunté une bonne partie de ses explications ? De plus les Commentaires de Tostat sont si comus des Sçavans, qu'il ne pouvoit pas venir dans la pensée du Traducteur, qu'on dût traiter d'inoüye & de Socinienne, une explication appuyée sur l'autorité d'un si celebre Commentateur, & qui n'a été mise qu'en note, & comme une seconde interpretation. Laurent à Ponte sçavant Professeur de l'Ecriture sainte, dans une celebre Ecole d'Espagne, n'a traite ni de *bizarre* ni de *Socinienne* cette interpretation, dans un Commentaire qu'il a publié sur l'Evangile de Saint Matthieu, & qui a été imprimé à Lyon en 1641. Il l'a rapportée au long sous le nom de Tostat ; & loin de la rejetter comme favorisant l'Arianisme ou le Socinianisme, il se contente de dire, que ce sens où le mot de *Fils de*

l'Homme se prend pour *l'Homme* en général, ne doit pas être desapprouvé ; mais qu'il ne faut pas pour cela s'éloigner de l'explication commune, qui par le *Fils de l'Homme* entend JESUS-CHRIST même : *Non est sensus improbandus*, dit ce Commentateur parlant du sens que le Censeur appelle inoüi & bizarre, *sed à communi omnium sensu non est discedendum, scilicet pro Filio Hominis seipsum intellexisse Dominum.* Ce Théologien Espagnol, qui a dédié son Ouvrage au Pape Urbain VIII. écrivoit à Complute ou Alcala de Henarés en 1639.

Le Traducteur, dit-on, „ s'appuye sur St. „ Marc, 11. 27. où JESUS-CHRIST dit, que „ le Sabbat est fait pour l'Homme &c. ce „ que nous examinerons en son lieu. Il „ suffit à présent de remarquer, que ce sont „ encore les mêmes Auteurs Sociniens, „ qui lui ont fourni cette preuve, comme „ le reste de la doctrine.

Vous venez de voir que ce ne sont point des Ecrivains Sociniens, qui ont fourni cette preuve au Traducteur, lequel n'a point eû d'autre dessein dans sa note, que de concilier après un très-sçavant Evêque, Saint Matthieu, Saint Marc, & Saint Luc ; & cela par rapport à nôtre édition Latine, où l'expression dont il s'agit est marquée comme parallele. Bien loin d'affoiblir le passa-

ge à l'égard de l'autorité que JESUS-CHRIST a sur le Sabbat, le Traducteur a marqué expressément cette autorité dans sa note sur ces mots de Saint Marc 2.27. *Le Sabbat a été fait pour l'Homme* &c. Il y déclare que JESUS-CHRIST a pû en qualité de Messie corriger le Sabbat.

Depuis ces remarques de l'illustre Censeur, il a paru un petit Ecrit sous le nom du Traducteur, où il fait voir manifestement, qu'il n'a rien emprunté des Sociniens. * Ce passage, dit-on «, est traité dans la Remontrance, & l'Auteur y soutient sa note, que » *le Fils de l'Homme* peut être tout Homme indéfiniment, & que c'est même » l'explication la plus certaine. La Censure » donnée à Paris reprend le sentiment de » Mr. Simon, en ce qu'il veut que le Fils » de l'Homme puisse n'être pas JESUS-» CHRIST. J'ai aussi repris cette explica» tion, non seulement comme étant citée » des Sociniens & de Grotius, mais encore » comme contraire à l'évidente Parole de » Dieu, à la Dignité de JESUS-CHRIST, à la » Tradition de tous les siécles.

L'Auteur a seulement remontré, que sa note sur le passage dont il s'agit, n'a pû être appellée temeraire, n'étant point de lui, mais d'un des plus sçavans Evêques de ces

* *Pag.* 207.

derniers siécles. Il a crû qu'il pouvoit sans temerité copier une remarque qu'il trouvoit dans un celebre Ecrivain, dont les Commentaires sur l'Ecriture sont estimez generalement de tout le Monde. Il n'est point vrai qu'il ait assuré, que l'explication qui est dans la note soit la plus veritable : il a dit seulement, que Tostat qui est ce sçavant Commentateur, a été de ce sentiment. Le Traducteur ne l'a mise qu'en note, & comme une seconde interpretation : ainsi il n'a pas crû qu'elle fût la plus veritable. Il s'explique même d'une maniere qui n'assure rien, se servant du mot, *il semble*. Voici la note sur le mot, *Fils de l'Homme*, au chap. 12. de Saint Matth. v. 8. *autrement : l'Homme Hebraïsme. Il semble que cela ne s'entend pas seulement de Jesus-Christ en particulier ; mais aussi de l'Homme en general.* Un Auteur qui parle de la sorte, & qui ne fait qu'indiquer un second sens, est-il décisif ?

A quel propos fait-on venir ici les Sociniens & Grotius, puisque Tostat de qui le Traducteur a pris cette explication, vivoit long-tems avant qu'il y eût aucun Socinien dans le Monde ? N'y a-t'il pas plus d'apparence que les Sociniens l'ont prise de ce sçavant Evêque, ou si vous voulez, qu'ils l'ont tirée aussi-bien que lui, des pa-

roles de l'Ecriture, où ils ont crû la voir. De plus, comment peut-on dire, que cette interpretation eſt contraire à l'évidente Parole de Dieu ? Toſtat qui du conſentement de tout les Sçavans a été très exercé dans le ſtyle des Livres ſacrez, prétend au contraire, qu'elle eſt plus conforme à la parole de Dieu, que l'autre interpretation, & il en apporte des preuves tirées de l'Ecriture même. Pour ce qui eſt de cette Tradition à laquelle on a recours, je ſuis perſuadé qu'on fait des Traditions trop legerement. Toute explication qui ſe trouve dans les Peres n'établit pas une Tradition en matiere de Foi : il faut diſtinguer ce qui appartient à la ſubſtance de la Foi, d'avec ce qui n'en eſt qu'un acceſſoire.

Cela étant ſuppoſé, il eſt inutile de rapporter les paſſages des Peres, que le Cenſeur produit, pour montrer que par le *Fils de l'Homme*, ils ont entendu en ce lieu JESUS-CHRIST. Le Traducteur en conviendra facilement, puiſqu'il n'a apporté l'autre interpretation dans ſa note, que comme vrai-ſemblable, étant fondée ſur l'autorité de Toſtat. Ce ſçavant Evêque, qui a été un prodige en matiere d'érudition, a-t'il ignoré ce que les Peres on dit là-deſſus ? il a ſans doute ſçû, *qu'il s'agit d'un dogme qui appartient à la Religion ; à la Di-*

gnité de Jesus-Christ, & à ses Pouvoirs : mais il a sçû aussi, qu'il ne s'agissoit point du fond & de la substance de ce dogme, & que soit qu'on entende par *le Fils de l'Homme* JESUS-CHRIST, ou qu'on entende l'Homme en general, la Divinité de JESUS-CHRIST, sa Dignité, & ses Pouvoirs, sont appuyez sur d'autres textes plus clairs & plus précis. Ce passage ne lui a pas semblé décisif contre les Ariens : l'autre interpretation qu'il a preferée, selon la methode de Saint Augustin, à celle des Peres, lui a paru plus conforme aux paroles de l'Evangile.

Il est étonnant qu'on ait traité de *bizarre & d'inouye*, une interpretation qui se trouve dans un Commentateur aussi connu qu'est Tostat. L'illustre Censeur croyoit alors qu'elle étoit de la façon des Sociniens. Mais comment peut-il dire encore presentement, que ce sont eux qui en sont les Auteurs, après que le Traducteur a déclaré de qui il l'avoit empruntée ? „ Puisqu'il vouloit avoir pour lui „ les Héretiques, ajoute le docte Cen„ seur *, il pouvoit remonter plus haut. „ Nous apprenons de Saint Clement d'A„ lexandrie, que *Prodique & les faux Gnos„ tiques*, attribuoient à d'autres qu'à JESUS-

* *Pag.* 214.

„ CHRIST *la qualité de Maître du Sabbat* :
„ & telle eſt la ſource de l'interpretation
„ qu'on entreprend de mettre aujourd'hui
„ entre les mains de tous les Fidelles.

L'Auteur a nommé dans ſon petit écrit le celebre Commentateur de qui il a pris l'explication qui eſt dans ſa note : & on veut la faire remonter, juſquaux Gnoſtiques. Quelle comparaiſon peut-on faire de l'explication d'un Evêque très-orthodoxe, très-pieux & très-ſçavant, avec les réveries des plus infames Héretiques qui ayent jamais été dans l'Egliſe, & qui n'avoient de Chrétien que le ſeul nom ?

Enfin le docte Cenſeur commence à venir au fait. „ L'Auteur, dit-on, a ſenti combien
„ étoit odieuſe cette préference, & il tâche
„ de s'en excuſer par ces paroles * : *Ne*
„ *croyez pas, Monſeigneur, que la note vien-*
„ *ne de l'Ecole de Socin, comme quelqu'un*
„ *le pourroit croire. De ſçavans Commenta-*
„ *teurs qui ont écrit long-tems avant que So-*
„ *cin fût au monde, ont encore été plus avant*
„ *que le Traducteur de Trevoux. Le Celebre*
„ *Toſtat, qui eſt encore aujourd'hui l'admi-*
„ *ration des Sçavans eſt de ce nombre.* Il
„ prouve ce qui n'eſt point en queſtion.
„ Jamais on ne lui a nié qu'on ne pût
„ trouver quelque Docteur Catholique,

* *Pag.* 215.

„ qui ignoreroit la Tradition, ou qui n'y „ seroit pas assez attentif. La question est „ de sçavoir, si un seul Docteur est suffisant „ pour éluder l'autorité de la Tradition: „ & nous venons encore de montrer le con„ traire.

L'Auteur n'a point donné la préference à l'interpretation qui est de Tostat, puisqu'il ne l'a rapportée que comme probable conformément à sa note. S'il a representé que cette explication ne venoit point de l'Ecole de Socin, ce n'est pas qu'il sentît qu'elle étoit odieuse, mais parce qu'il sçavoit qu'on avoit fait entendre à plusieurs personnes, qu'il n'y avoit que des Sociniens qui eussent donné ce sens-là aux paroles de JESUS-CHRIST. L'Auteur a très-bien prouvé ce qui étoit en question; puisque le Censeur dans les remarques manuscrites, qu'il a envoyées à l'Approbateur de la Version, assure qu'il n'y a sur le passage dont il s'agit, aucun partage de sentiment entre les Interpretes. Il étoit donc necessaire de marquer quelque Interprete Catholique, qui ne fût point du sentiment commun. L'Ordonnance accuse de temerité le Traducteur, pour avoir mis dans sa note, que le *Fils de l'Homme* se peut prendre pour *l'Homme en general*: & l'on dit presente-

ment qu'on n'a jamais nié qu'on ne pût trouver cette interpreration dans quelque Docteur Catholique : & cependant dès le commencement de la premiere Inſtruction l'on reproche au Traducteur, de ne citer aucun Auteur Eccleſiaſtique pour une interpretation *ſi bizarre & ſi inouye*. Quand le docte Cenſeur a fait cette remarque, il ne croyoit pas apparemment, que cette interpretation ſe trouvât dans aucun Docteur Catholique ; autrement il n'auroit pas ajouté en ce même lieu, que *tout s'y oppoſe*, & qu'il ſuffit à l'Auteur d'avoir pour lui Crellius & Volzogue Sociniens. Quand on a parlé de la ſorte & ſi déciſivement, la Remontrance n'avoit point encore paru. Depuis ce tems-là on a bien vû que le Traducteur avoit d'autres Garands que Crellius & Volzogue : c'eſt pourquoi on a été obligé d'avoir recours à une réponſe, qui ſans doute ne ſera pas goûtée de ceux qui ont lû les Commentaires de Toſtat, lequel n'ignoroit pas ce que les Peres avoient dit ſur, *Le Fils de l'Homme eſt maître du Sabbat* : mais il étoit aſſez habile, pour ne faire pas des Traditions conſtantes, des conjectures des Peres : il ſçavoit la difference qu'il y a entre les queſtions qui regardent la ſubſtance de la Foi, & celles qui ne regardent que les acceſſoires.

Si j'avois à répondre à la queſtion qu'on propoſe, *Si un ſeul Docteur eſt ſuffiſant pour éluder l'autorité de la Tradition*, je répondrois avec Melchior Canus, que le ſentiment d'un ſeul Docteur qui n'aura point été rejetté par l'Egliſe, ſuffit pour empêcher qu'on ne puiſſe rien conclurre de certain & d'arrêté, de l'autorité du plus grand nombre : *Si unius aut paucorum opinatio non fuerit ab Eccleſia rejecta, tum plurimorum auctoritas nihil certum firmumque conficeret.* Je pourrois même citer là-deſſus l'autorité & l'exemple de Saint Auguſtin en des cas tout à fait ſemblables. Juſques à preſent les Inquiſiteurs les plus rigides n'ont rien trouvé à dire contre cette explication de Toſtat ; aucun *Index expurgatorius* n'a paſſé l'éponge deſſus ; & il n'y a gueres d'apparence que la déciſion de l'illuſtre Cenſeur, porte les nouveaux Inquiſiteurs à corriger l'interpretation de ce ſçavant Evêque Eſpagnol.

L'illuſtre Prélat qui a ſenti le poids de l'autorité de Toſtat, tâche de s'en défaire par une autre voye qui ne paroit gueres ſolide. „ Sans chercher, dit-il, à faire voir, „ ce qui me ſeroit aiſé, que Toſtat n'eſt „ peut-être pas d'accord avec lui-même, il „ me ſuffit de dire en un mot, que l'auto- „ rité d'un Commentateur du quinziéme

» ſiécle, quoique ſçavant pour ſon tems, &
» comme parle Mr. Simon (dans ſon Hiſ-
» toire critique du nouveau Teſtament)
» *plus que ceux qui l'avoient precedé, au*
» *moins dans les ſiécles de barbarie*, bien
» certainement n'eſt pas préferable à celle
» des Peres les plus ſçavans, & de la pre-
» miere Antiquité.

On ne croira pas facilement ce qu'on dit ici, qu'il ſeroit aiſé de faire voir que Toſtat n'eſt peut-être pas d'accord avec lui-même : on prendra cela pour une de ces figures de Rhetorique ſi ordinaires à l'éloquent Cenſeur. Toſtat a peſé en ce lieu les raiſons ſur leſquelles étoient fondées l'une & l'autre interpretation ; & il ne s'eſt déclaré pour celle qu'il a préferée, qu'après avoir examiné les preuves tirées de l'Ecriture, ſur leſquelles il a crû qu'elle étoit appuyée. Un ſçavant Commentateur qui s'explique de la ſorte, a-t'il pû varier ? Son Commentaire n'étant pas rare il eſt aiſé de le conſulter. Il eſt ſurprenant que le docte Cenſeur, qui lit avec tant de ſoin les Commentateurs Sociniens, dans la ſeule vûë d'y trouver ce qu'il y cherche, ait negligé la lecture d'un ſi celebre Commentateur, où il auroit appris, que ce qu'il a lû dans Crellius & dans Volzogue, n'eſt ni *bizarre* ni *inoüi*. Il eſt vrai que Toſtat a vécu dans

le quinziéme ſiécle ; mais ſon autorité n'en eſt pas moins conſiderable pour le fait dont il eſt qu'eſtion. Il s'agit de l'explication d'un paſſage de l'Ecriture : or perſonne n'ignore que les derniers Commentateurs ont profité des lumiéres de ceux qui les ont précedez, & qu'ils ont fait de nouvelles découvertes. Ainſi la raiſon qu'on allegue pour diminuer l'eſtime qu'on doit avoir pour lui, n'eſt pas ſuffiſante.

A l'égard de ce qu'on cite de Mr. Simon, voici le jugement que ce Critique a fait des Commentaires de Toſtat ſur Saint Matthieu, dans ſon Hiſtoire des Commentateurs du nouveau Teſtament p.488. *Ce docte Evêque Eſpagnol, qui ſemble avoir ſurpaſſé en erudition tous ceux qui l'avoient précedé, au moins dans les ſiécles de barbarie, a rempli ſon Ouvrage d'un ſi grand nombre de queſtions Theologiques à l'occaſion des paroles de ſon Texte, que ce n'eſt plus un ſimple Commentaire.* Pouvoit-on dire plus nettement, que les Egliſes d'Occident n'avoient point eû depuis le ſixiéme ſiécle un plus ſçavant Commentateur des Livres ſacrez ? Pour vous faire mieux connoître les bonnes qualitez de ce ſçavant Commentateur Eſpagnol, j'ajouterai ici ce que Mr. Simon dit de lui, dans ſon Hiſtoire critique du vieux Teſtament Liv. 3. chap. 12. p. 423.

Quoi qu'Alphonſe Toſtat ſoit très-diffus dans ſes Commentaires ſur l'Ecriture, & qu'on diſe ordinairement de lui, qui ſcibile diſcutit omne, *il eſt néanmoins heureux dans ſes digreſſions, de ſorte que la lecture en peut être utile, parce qu'il eſt ſçavant & exercé dans le ſtyle de la Bible.* Mais ſon autorité, dit-on, n'eſt pas préferable à celle des Peres les plus ſçavans & de la premiere antiquité. Je le veux : auſſi le Traducteur n'a-t'il rapporté l'explication de ce ſçavant Evêque Eſpagnol, que dans la note, & comme acceſſoire. Quand il a ajouté cette diverſe interpretation il ne pouvoit pas s'imaginer qu'on dût le traiter de temeraire, ni qu'on dût lui reprocher qu'il avoit copié Crellius & Volzogue Sociniens.

Je ne puis me diſpenſer de vous rapporter ici l'éloge que Ribera a fait de Toſtat, dans la préface de ſon Commentaire ſur le Prophete Zacharie. * Il faut lire avec avidité, dit ce docte Jeſuite, tous les Com-

* *Alfonſus Abulenſis Epiſcopus, ubicunque Commentarii ejus extiterint avidè legendus eſt : ſuppeditat enim rerum copiam mirabilem ; quærit plura, quàm ullus unquam quæſierit ; colligit dicta multorum, optimè eligit, copiosè tam aliena confutat, quàm ſua confirmat, gravis, pius, & capaciſſimi judicii ; ut miror vehementer tam mirabilem eum, tamque raram eruditionem, tam raram bonarum cognitionem Literarum.*

mentaires d'Alfonſe Toſtat : car il fournit une admirable abondance de choſes : il forme plus de queſtions qu'aucun autre ; il recüeille ce que pluſieurs ont dit, & il fait un très-bon choix. Il n'eſt pas moins fécond à réfuter les ſentimens des autres, qu'à confirmer les ſiens. C'eſt un Ecrivain grave, pieux, & d'un très-grand jugement : enſorte que j'admire extrêmement un Homme ſi admirable, qui a eû une ſi rare érudition, & une connoiſſance ſi rare des bonnes Lettres. Jugez après cet éloge ſi le Traducteur a eû tort de rapporter dans ſa note, l'interpretation d'un ſi docte & ſi celebre Commentateur, comme acceſſoire ſeulement, & comme une ſeconde explication.

„ Mr. Simon, dit-on *, cherche à Toſtat „ un foible appui dans les notes de Robert „ Eſtienne qui eſt du même ſentiment : „ foible autorité s'il en fut jamais, & d'un „ Auteur trop peu verſé dans la Théologie, „ & d'une Foi d'ailleurs trop ſuſpecte, pour „ mériter qu'on l'écoute. Quoiqu'il en „ ſoit, voilà en un mot toute la Tradition „ de Mr. Simon ; voilà ceux qu'il préfere „ aux Irenées, aux Tertulliens, aux Hilaires, & aux Chryſoſtomes : ce qu'il n'auroit jamais fait, s'il n'avoit voulu appuyer Grotius & les Sociniens.

* *Pag.* 217.

Tout ce que Robert Eſtienne a publié ſur l'Ecriture, fait aſſez connoître qu'il avoit un grand diſcernement pour cette ſorte de Literature. Le recüeil qu'il a donné ſous le nom de Vatable en eſt une preuve évidente : il eſt encore aujourd'hui eſtimé generalement des Sçavans, nonobſtant la Cenſure rigoureuſe des Théologiens de Paris. Auſſi les Théologiens d'Eſpagne lui rendirent-ils plus de juſtice : car ſans avoir égard à cette Cenſure, ils firent réimprimer ſes Notes, en ayant ſeulement retranché fort peu de choſes. Il eſt vrai que ſa Théologie eſt ſuſpecte, & que ſe ſentant preſſé par les Docteurs de Paris, il ſe retira à Geneve : mais on ſçait que les Calviniſtes ne peuvent être ſuſpects, dans les matieres qui regardent la Divinité de JESUS-CHRIST : au contraire les nouveaux Antitrinitaires n'ont point eû de plus grands Ennemis que ceux de Geneve, qui firent brûler Servet en 1553. qui eſt l'année que Robert Eſtienne publia l'Ouvrage dont il eſt queſtion. Ainſi la Théologie ne peut point être ſuſpecte de ce côté-là. C'eſt une maxime tirée des Saints Peres, que les Héretiques convenant ſur pluſieurs articles de la Religion avec les Catholiques, leurs Livres peuvent être utiles en ces choſes-là. Pelage n'a pas été moins oppoſé aux Ariens,

que les Orthodoxes. Il peut être allegué comme témoin de ce que l'Eglise croyoit de son tems sur le Mystere de la Trinité, nonobstant son hérésie.

Je ne sçai à quel propos on fait encore venir ici la Tradition des Peres ; puisque l'Auteur n'a point prétendu, que l'Interpretation de Tostat qu'il a rapportée seulement comme probable dans sa note, fût appuyée sur cette Tradition. Du reste l'on ne distingue pas assez les conjectures des Peres, d'avec ce qu'on appelle veritablement Tradition. On croit trop facilement, qu'on doit rejetter comme fausse toute explication, qui n'est point conforme à celle qui est appuyée sur le consentement unanime des Peres. Mais il y a plusieurs exemples qui prouvent manifestement, que cette maxime n'est point absolument vraye.

Jusques à ces derniers siécles on avoit crû, que ces paroles, *Dominus pluit à Domino.* Genes. 19. 24. prouvoient invinciblement la distinction des Personnes en Dieu : & qui les auroit entenduës autrement, auroit passé pour un Photinien. Cependant on ne fait plus aujourd'hui aucun scrupule de leur donner un sens different de celui de toute la Tradition, sans craindre de passer pour Photinien, ou pour Socinien.

Avant Cyrille d'Alexandrie tous les Doc-

teurs de l'Eglise avoient traduit ces paroles de JESUS-CHRIST, *Scrutamini Scripturas* (Saint Jean 5.39.) *Approfondissez les Ecritures.* Mais comme elles sont équivoques dans le texte de l'Evangile aussi-bien que dans nôtre Version Latine, ce Saint Evêque juge qu'il falloit les entendre au present de l'Indicatif, *Vous approfondissez les Ecritures*; & il ne fait aucune difficulté d'avoüer que son Interpretation est nouvelle & opposée à toute l'Antiquité: mais il ajoute en même-tems, que le texte de l'Evangile lui est favorable. Il s'agit cependant d'un passage qui regarde le dogme; & encore aujourd'hui quelques Protestans opposent ce même passage aux Catholiques, pour montrer qu'en matiere de Religion, il ne faut consulter que l'Ecriture. Pourquoi donc ne voudra-t'on pas que Tostat qui a été un très-sçavant Evêque, ait préferé à l'Interpretation des Anciens, en suivant l'exemple de Saint Cyrille & de quelques autres Saints Peres, une explication qui lui a parû plus conforme au texte de l'Evangile? Les noms de Grotius & des Sociniens, qu'on fait encore venir ici sur les rangs ne peuvent servir, que pour ébloüir les simples. Le Traducteur de Trevoux à d'autres Garands qui ont écrit avant Grotius, & même avant aucun Socinien.

Ce Traducteur a auſſi remontré, qu'il qu'il n'a eû d'autre deſſein dans ſa note, que de concilier enſemble Saint Matthieu, Saint Marc, & Saint Luc, qui ſont marquez comme paralleles dans nôtre Edition Latine. „ Il voudroit, dit-on, * nous faire ima„ giner de grands embarras entre ces trois „ Evangeliſtes, dont on ne pourroit ſortir „ ſans ſa note. Mais d'abord il n'y a point „ de difficulté dans Saint Matthieu, ni dans „ Saint Luc. Voici celle qu'il veut trouver „ dans Saint Marc : *Jeſus leur diſoit : Le „ Sabbat eſt fait pour l'Homme, & non pas „ l'Homme pour le Sabbat. C'eſt pourquoi le „ Fils de l'Homme eſt maître du Sabbat même.* „ On ajoute enſuite l'explication qu'on don„ ne communément à ce Texte de S. Marc, & „ l'on conclut ainſi: Il n'y a rien de plus clair; „ & cependant plûtôt que d'entendre une „ conſequence qui ſaute aux yeux, on aime „ mieux renverſer toute l'œconomie de „ l'Evangile & toute l'analogie de la Foi.

Je ne vous rapporte point l'explication que le Cenſeur donne au Texte de S. Marc, parce qu'elle ſe trouve dans la plû-part des Commentateurs, & que le Traducteur n'y eſt point oppoſé : au contraire ſa note fait voir qu'il la ſuppoſe ou quelque autre ſemblable, puis qu'il n'y rapporte l'autre explication que comme probable & comme acceſſoire.

ceſſoire. Quoi qu'on en diſe cette Interpretation commune n'eſt pas ſans embarras. Ces mots : *C'eſt pourquoi le Fils de l'Homme eſt maître, même du Sabbat*, étant liez par une particule cauſale & illative, avec celles qui précedent, ne ſont pas ſans quelque difficulté. Toſtat qui étoit très-verſé dans le ſtyle des Livres ſacrez y en a trouvé, puiſqu'il a eu recours à une nouvelle explication, qu'il jugeoit plus conforme aux paroles de l'Evangeliſte ; & après y avoir fait reflexion, il a crû qu'il étoit mieux d'expliquer Saint Matthieu & Saint Luc par Saint Marc. Ce ſçavant Evêque trouvoit de veritables difficultez dans ce qui ſaute aux yeux du docte Cenſeur, & quand il a eû recours à une nouvelle interpretation, il ne pouvoit pas s'imaginer qu'on le dût jamais accuſer, d'avoir renverſé *toute l'œconomie de l'Evangile & toute l'analogie de la Foi.*

Je vous rapporterai l'autorité d'un ſçavant Théologien Eſpagnol qui n'a pas crû, que l'explication de Toſtat fût contraire à l'œconomie de l'Evangile & à l'analogie de la Foi. Car après l'avoir expoſée au long, il ſe contente de dire qu'il vaut mieux s'en tenir à l'explication commune. Voici les propres paroles de ce Commentateur, qu'il eſt bon de vous repreſenter : *Dominus enim eſt Filius hominis, etiam Sabbati : Marcus*

aliam afferens rationem sic ait : Et dicebat eis, Sabbatum propter hominem factum est, & non homo propter Sabbatum. Itaque Dominus est Filius hominis, etiam Sabbati. Abulensis faciens itaque *particulam illativam pro Filio Hominis, scribit quemlibet hominem, quasi dicat, ait, cum Sabbatum sit propter hominem, & non è contra, ita quilibet Filius hominis, vel quilibet homo Dominus est Sabbatorum, quia potest ex legitima causa in illo operari : non est sensus improbandus ; sed à communi omnium sententia non est discedendum, scilicet pro Filio hominis seipsum intellexisse Dominum.* Ce Commentateur Espagnol, qui étoit Professeur de l'Ecriture sainte, ne doutoit nullement que l'interpretation qui est attribuée à Tostat par le Traducteur de Trevoux, ne fût en effet de ce sçavant Evêque.

Enfin l'illustre Censeur finit sa remarque par ces mots * : „ Au reste j'ai déja remarqué, que ce sont encore les mêmes Sociniens, qui ont fourni à Mr. Simon ces embarras imaginaires dans le passage de S. Marc. Nous verrons peut-être ailleurs les raisons de Grotius, qui sont en verité miserables. Mais il nous suffit ici d'avoir convaincu nôtre Traducteur d'un manifeste mépris de la Tradition & de la regle du

* *Pag.* 219.

Concile dans une matiere dogmatique.

Ce ne ſont ni les Sociniens ni Grotius, qui ont fait dire au Traducteur, qu'on pouvoit expliquer S. Matthieu & S. Luc par S. Marc. Toſtat dont il a rapporté l'interpretation, le dit en termes formels dans ſon Commentaire ſur le ch. 12. de S. Matthieu, où il préfere cette explication, parce qu'elle lui a ſemblé être appuyée ſur le texte de Saint Marc, comme vous venez de le voir. Ce ſens, dit-il, eſt dans le 2. chapitre de Saint Marc; *Secundò patet, quia iſte ſenſus ponitur Marci 2.* Ce ſeroit inutilement qu'on travailleroit à faire voir, que les raiſons de Grotius ſont miſerables, puiſque le Traducteur ne s'eſt point appuyé ſur Grotius, mais ſur Toſtat. C'eſt cet Evêque qu'il faut combatre, & non pas Grotius, qui n'eſt point ſur les rangs. L'Auteur n'a nullement mépriſé la Tradition ni la regle du Concile de Trente: mais il y a des Perſonnes qui font des Traditions à leur maniere, & qui donnent à la regle du Concile un ſens auquel le Concile n'a point penſé; & par ce moyen ils trouvent des erreurs, où il n'y a pas la moindre apparence d'erreur.

Comme l'illuſtre Cenſeur oppoſe ſans ceſſe la Tradition des Peres, & la regle du Concile de Trente, pour la maniere d'interpreter les Livres ſacrez, il eſt bon que je

vous rapporte là-dessus la pensée d'un des plus sçavans Théologiens qui ayent assisté à ce Concile. C'est le Celebre Payna d'Andrada, qui forme cette même difficulté dans son fameux Ouvrage livre 2. lorsqu'il traite de l'autorité de l'Ecriture sainte & de la Tradition : *De Scriptura sacra Traditionumque auctoritate.* Il y avoit dès le tems du Concile de certains Sçavans, qui se scandalizérent de la methode que le Cardinal Caïetan avoit suivie dans ses Commentaires sur l'Ecriture, où il fait profession ouverte de s'attacher uniquement au sens litteral, sans avoir aucun égard aux explications des anciens Docteurs. Quelques personnes doctes & d'un rang distingué, dit Payna, regardérent cette methode comme injurieuse aux Peres, & favorable aux impietez des Lutheriens. Voici les propres paroles de Payna dont le Livre n'est pas commun : *Sed quoniam video Cardinalem Caïetanum, qui ingenio & eruditione Theologicam disciplinam nostro hoc evo mirum in modum auxit & illustravit, à Viris quibusdam egregiis & eruditis qui Sanctorum se Patrum putant honoris esse & dignitatis vindices, usque adeò carpi, ut Lutherana propemodum impietatis in eo fautor habeatur quod sacram se dicat Scripturam aliquando contra Doctorum torrentem interpre-*

taturum, horteturque Lectores, ne ſua ſcripta ex aliorum præjudicio, ſed ex orationis Divinæ contextu aut probare aut improbare velint; paulò apertius demonſtrabo, quid ſentiam de Scripturæ ſacræ explicationibus à ſanctis Patribus editis, tum ne eodem me quis involvat crimine, tum maximè ut tantum Virum ab hâc vindicem calumniâ, quem neſcio quàm amicè quàm benevolè illi perlegerint, qui, ut impietatis eum damnarent, fusè, latè, & eruditè, valdè tamen præter rem, demonſtrant Scripturæ ſacræ explicationem, quam conſtans Patrum omnium judicium nobis reliquit, Eccleſiæ ipſius fidem & expoſitionem eſſe.

Payna, comme vous venez de le voir n'approuve pas la cenſure injuſte de certains Theologiens, qui font paſſer l'explication conſtante & unanime des Peres pour une déciſion de Foi. Il faut donc bien obſerver, dit ce docte Théologien, que les Peres qui ſont tous d'accord dans les dogmes qui regardent la Religion, ne conviennent pas entre eux ſur la maniere d'expliquer l'Ecriture: & lorſque cela arrive, nous ne devons pas être tellement attachez à leurs explications, qu'il ne nous ſoit entierement libre d'en trouver de nouvelles, en conſervant pure l'ancienne Foi de l'Egliſe & des Saints Peres. Ce qu'il prouve par

l'autorité de Saint Augustin dans sa Lettre 3. à Fortunat : *Valdè est advertendum veteres Patres, qui in Religionis mysteriis Fideique dogmatibus ita conspirant, ut uno omnes ore fuisse locuti videantur, frequentissimè diversam interpretandi sacras Literas rationem sequi ; & dum quisque veros Scripturæ sensus inquirit, valdè ab aliis diversos & dissimiles reddidisse. Quod cùm evenit, non ita esse debemus eorum explicationibus addicti & alligati, quin sit integrum, omnibus illis prætermissis experiri, quid Dei præsidiis adjuti explicando valeamus, & sensum alium Veteribus etiam dissimilem afferre, atque novis, ut diximus, explicationibus veterem Ecclesiæ & sanctorum Patrum Fidem atque pietatem illustrare ; quam nisi quis castam puramque retinuerit, nusquam profectò ad Scripturæ sacræ veros sensus pervenire poterit : illâ tamen retentâ uti licebit libertate ab eisdem Veteribus concessâ, & in perquirendo loci alicuius sensu omni studio incumbere. Nobis enim, inquit Augustinus, licebit salvâ honorificentiâ quæ sanctis Patribus debetur, aliquid in eorum scripturis improbare, atque respuere, si fortè invenerimus, quòd aliter senserint quàm veritas habeat, divino adjutorio vel ab aliis intellecta vel à nobis. Cùm præsertim nemo se veterum Interpretum ita amaverit, ut idem Augustinus de seipso testa-*

tur, qui ſuas voluerit explicationes pro oraculis haberi. En effet Saint Auguſtin n'a fait aucune difficulté de donner ſur des paſſages importans, des explications nouvelles & differentes de celles de tous les anciens Docteurs qui l'avoient precedé.

Il ne faut donc pas confondre avec le Cenſeur, le conſentement des Peres dans l'explication des matieres de la Foi, & leur conſentement dans l'explication de quelques paſſages de l'Ecriture. Auſſi le même Payna ajoute-t'il judicieuſement, qu'il n'y a rien de plus ſuperſtitieux que de vouloir faire paſſer pour Divin ce que les ſaints Peres n'ont publié que comme des conjectures probables : *Nihil verò eſſe poteſt magis ſuperſtitioſum, quàm in Divinis reſponſis illa haberi quæ à ſanctis Viris ſunt tanquam probabilia literis prodita.*

Enfin ce docte Théologien Portugais conclut, qu'il eſt permis aux Sçavans de trouver de nouvelles interpretations de pluſieurs paſſages de l'Ecriture, ſans perdre la veneration qu'on doit avoir pour les anciens Docteurs de l'Egliſe : car ils n'ont pas tout vû ; & ſouvent même ils ne ſe ſont pas attachez au ſens literal. A moins, dit-il, d'être peu reconnoiſſant envers tant de beaux Eſprits, nous ſommes obligez d'avoüer, que de nôtre tems on a beaucoup

mieux expliqué un grand nombre de paſſages des Livres ſacrez, qu'on n'avoit fait auparavant : *Nam niſi præclariſſimis ingeniis ingrati eſſe volumus, fateamur profectò neceſſe eſt, plurima in Moyſi libris, Hymnis Davidicis, Prophetarumque Vaticiniis eſſe noſtro hoc ævo doctorum Hominum diligentiâ multò accuratiùs explicata, quàm uſquam anteà.* Ce langage de Payna qui a aſſiſté au Concile de Trente, eſt bien different de celui du docte Cenſeur, qui fait des Traditions des conjectures des Peres, & qui donne aux paroles de ce Concile un ſens, auquel le Concile n'a point penſé. Je ſuis, Monſieur &c.

Janvier 1703.

LETTRE XLI.

Explication de ces paroles de JESUS-CHRIST, Sine me nihil poteſtis facere, *Saint Jean chapitre* 15. *verſ.* 5. *La nouvelle Traduction, loin d'établir le Socinianiſme, lui eſt entierement contraire. Veritable ſignification de la particule Grecque* χωρὶς *& de la Latine* ſine *en cet endroit.*

MONSIEUR,

Je continuë de vous faire voir, que le Socinianiſme, qu'on a prétendu trouver dans la Verſion de Tr. eſt imaginaire. C'eſt, dit-on *, une ſemblable affectation qui a fait traduire ces paroles de Saint Jean xv. 5. *Sine me nihil poteſtis facere*, *Vous ne pouvez rien faire ſéparez de moi*; & ajouter cette note, *Sans moi, c'eſt-à-dire, ſéparément de moi, comme le mot Grec le porte.* Quel inconvenient y avoit-il, à traduire avec tous les Peres ſelon la Vulgate, *Vous ne pouvez rien faire ſans moi*? Mais le Traducteur a préferé Sliſthingius, qui explique ainſi dans ſon Com-

* *Inſtr.* 1. *pag.* 7.

» mentaire ſur Saint Jean : (*Hîc*) *ſine me*, » *id eſt, à me ſeparati, per apoſtaſiam, ſeu* » *defectionem.* Il a plû à ce Socinien de ré- » duire le beſoin qu'on a de JESUS-CHRIST, » à une ſimple obligation de ne pas apoſta- » ſier, ſans au reſte tirer de lui aucun ſe- » cours par ſon influence interieure & par- » ticuliere ; & le Traducteur a voulu ſui- » vre cette explication juſqu'à l'inſerer dans » ſon texte, ce que le Socinien n'avoit pas » oſé. On a vû qu'il s'appuye du Grec, & » ſur le terme χωρὶς : vain raffinement ; » puiſque lui-même il l'a traduit dans Saint » Jean, 1. 3. *Rien n'a été fait ſans lui* : aux » Hebreux XI. 16. *Sans la Foi il eſt impoſ-* » *ſible de plaire à Dieu*, & ainſi dans les au- » tres endroits où l'Ecriture s'eſt ſervie du » même mot Grec.

Ce n'a point été par une affectation pour le Socianiſme, ou le Pelagianiſme, que l'Auteur de la Verſion a traduit *ſine me*, au chapitre 15. de Saint Jean v. 5. *étant ſéparez de moi.* Au contraire ſon deſſein a été d'établir plus fortement la doctrine de St. Auguſtin contre les Pelagiens, en donnant à la particule Grecque χωρὶς, la veritable ſignification qu'elle a en cet endroit. N'être point ſéparé de JESUS-CHRIST, eſt ici manifeſtement la même choſe qu'être uni à JESUS-CHRIST. Tout ce qui préce-

de, auſſi-bien que ce qui ſuit, marque avec évidence, que n'être point ſéparé de JESUS-CHRIST, c'eſt demeurer avec lui. La comparaiſon de la vigne & de ſes branches appuye cette interprétation. Car tant que les branches ne ſont point ſéparées du corps de la vigne, elles en reçoivent toute leur nourriture. C'eſt par rapport à cette comparaiſon, que Gagney a très-bien exprimé le ſens de ce verſet dans ſa Scolie, où il dit : *Qui per hæreſim & infidelitatem à verâ vite Chriſto ſe diſtinguit, ut inutilis palmes in ignem mittetur & ardebit. Semel enim à vite palmes abſciſſus ſuccum à capite recipere non poteſt; ita neque fide à Chriſto diſſociati, Spiritus ſancti ſuccum & gratiam, unde illis ſpiritualis vita eſt.* Il n'y a pas d'apparence que Gagney qui étoit ſçavant dans la Théologie, & dans la langue Grecque, ait voulu affoiblir par ſon explication les paroles de JESUS-CHRIST en faveur des Antitrinitaires & des Pelagiens : & ainſi tout ce que le Cenſeur rapporte du Commentaire de Sliſthingius ne paroit pas venir à propos. Cet Unitaire a eû des vûës bien differentes de celles des Commentateurs Catholiques.

Pour ce qui eſt de la particule Grecque χωρὶς, qui répond à l'Hebraïque *milbad*, elle eſt traduite differemment dans nôtre

ancienne édition Latine, selon les differens endroits. Je suis persuadé que le Traducteur de Tr. l'a exprimée selon son veritable sens en ce lieu par, *étant séparez*. Beze le grand Défenseur de la Grace efficace Calvinienne, & qui par consequent ne peut être suspect de Pelagianisme, ne s'est pas contenté de traduire, *Seorsim à me nihil potestis facere*, *Vous ne pouvez rien faire séparément de moi* : Il a repris dans sa note la Vulgate & Erasme, qui ont traduit *sine me*. La raison qu'il apporte de sa censure, c'est que *sine* ne marque selon lui, qu'un simple concours, & non une influence continuelle. Cette observation vient d'un Homme sçavant dans la langue Grecque & grand ennemi des Pélagiens & des Sociniens. Il est vrai qu'en d'autres endroits l'Auteur a traduit le *sine*, *sans* ; mais il a crû, qu'en ce lieu-ci cette particule signifioit quelque chose de plus fort, à cause de la comparaison de la vigne & de ses branches. De plus selon la regle qu'il a établie dans la préface de sa Version, touchant la maniere de traduire les particules Latines par rapport au texte Grec, il a jugé que *sine me*, devoit être traduit ici, *étant séparez* ; & par consequent Beze accuse mal-à-propos l'ancien Interprete Latin & Erasme. Enfin quelques autres sçavans Interpretes, & qui ne sont

point assurément Sociniens, ont traduit en Latin *sejunctim*, ou *extra*. Camerarius qui étoit si habile dans la Langue Grecque, a mis dans sa note sur ce passage de Saint Jean, *Fructum ferre non potestis absque, sive extra me*. Grotius donne encore occasion à l'*illustre Censeur* de dire * en un autre endroit; » C'est encore de Grotius que nôtre » Auteur a pris son χωρὶς ἐμοῦ, *extra me*, *sé-* » *parément d'avec moi*: on allegue la force » du terme Grec: mais quand Grotius sçauroit cent fois davantage de Grec, & qu'il » produiroit deux ou trois exemples, où » cette particule Grecque veut dire *séparément*, il ne fera pas que la Vulgate n'ait » pour elle la multitude & le commun des » exemples; ni que les branches n'ayent » point d'autre besoin du sep dont elles reçoivent la vie au dedans, que de n'en être » point séparées; ni enfin que son sentiment particulier prévale à la tradition » de toute l'Eglise d'Occident, qui constamment a toûjours traduit & expliqué, » comme nous faisons, *sine me*, sans être jamais contredite.

Selon cette maniere de raisonner, le Traducteur de Tr. auroit plûtôt pris de Beze, que de Grotius son χωρὶς ἐμοῦ, *étant séparez de moi*. Car vous sçavez, que Beze

* Page 168.

qui a appuyé cette Interpretation tant dans ſa Verſion, que dans ſes notes, a écrit longtems avant Grotius. Perſonne n'ignore combien ce fameux Docteur de Geneve, a été oppoſé aux ſentimens des Pelagiens & des nouveaux Antitrinitaires. Quand il plaira au Cenſeur d'accuſer le Traducteur d'être favorable aux Calviniſtes, il le pourra faire de la même maniere, & avec les mêmes raiſons qu'il a eües de l'accuſer d'être favorable aux Sociniens. En effet Beze qui a traduit le χωρὶς ἡμῶν, comme Grotius, a prétendu établir ſur cette Interpretation la Grace efficace par elle même de ceux de ſon Parti. Ce ſeul exemple vous doit convaincre, que la methode dont on s'eſt ſervi dans l'*Inſtruction* n'eſt point exacte, & qu'on n'en peut rien conclurre contre le nouveau Traducteur. A l'égard de la Vulgate & de la Tradition de l'Egliſe d'Occident, qu'on oppoſe, l'Auteur n'a abandonné ni l'une ni l'autre. Car le *ſine* de la Vulgate a en ce lieu-ci le ſens qu'il lui a donné, conformément à la regle qu'il a établie dans ſa préface, touchant la maniere de traduire les particules. Cette regle eſt ſi conforme aux principes de la veritable Critique, qu'elle a même été ſuivie & approuvée par Saint Auguſtin. Ce Saint Evêque a obſervé doctement ſur ces paroles du ch. 22. du Levitique, *Cùm adim-*

pleti fuerint dies purgationis ejus super filio aut super filiâ; car c'eſt ainſi qu'on liſoit dans l'ancienne édition Latine; que quelques-uns, au lieu de la particule *ſuper*, *ſur*, avoient eu raiſon de l'interpreter *pro*, *pour*; parce qu'ils avoient reconnu que la préposition Grecque ἐπὶ, devoit être interpretée de la ſorte en ce lieu: *Meritò quidam noſtri*, dit Saint Auguſtin, *ita intepretati ſunt iſtum in Levitico locum, ut non dicerent*, ſuper filio *aut* ſuper filiâ; *hanc enim vim hujus prepoſitionis eſſe intellexerunt hoc loco ubi Græcis ait*, ἐφ' ἑπτὰ ἡμέρας ἐπὶ θυγατρί. Cette differente maniere de traduire la particule ou prépoſition Grecque ἐπὶ, vient de la particule qui eſt dans le texte Hebreu, laquelle ſignifie également *ſuper* & *pro*. Je ſuis, Monſieur &c.

Janvier 1703.

LETTRE XLII.

On justifie de nouveau la traduction de ce passage de Saint Jean ch. 15. v. 5. Sine me nihil potestis facere, *Vous ne pouvez rien faire étant séparez de moi.*

MONSIEUR,

L'Auteur a si bien justifié la Version du passage de Saint Jean xv. 5. que je pourrois me dispenser de répondre aux nouvelles objections de l'illustre Censeur. Mais j'ai crû que je ne devois rien negliger de ce qu'une Personne si éclairée objecte au Traducteur de Tr. * „ Mr. Simon, dit-il, est „ repris fortement & avec raison dans la „ Censure de Paris, d'avoir alteré ce pas„ sage de Saint Jean, non seulement dans „ sa note, mais encore dans son texte mê„ même, *séparément de moi*, au lieu de met„ tre, *sans moi*, & je me suis conformé „ à cette juste reprehension. Voyons à „ present les excuses. Elles consistent en trois „ points. *Mon dessein*, dit-il, *a été de mar„ quer plus fortement la veritable significa„ tion de la particule qui est dans le Grec.*

* Pag. 220.

„ Frivole excuſe ! puiſque c'eſt une temeri-
„ té inſupportable de croire pouvoir mieux
„ entendre la force de la particule, non
„ ſeulement que la Vulgate qui traduit,
„ *ſans*, *ſine*, mais encore que tous les Pe-
„ res Latins ſans exception, que tous les
„ Conciles, que tout l'Occident qui a
„ traduit naturellement de la même ſorte,
„ ſans que perſonne ſe ſoit aviſé de les con-
„ tredire. Quand on veut mieux dire que
„ toute l'Egliſe, on doit être aſſuré qu'on
„ dira mal. Ainſi la premiere excuſe tombe
„ d'elle-même.

Voilà ſans doute de grands mots ; mais on n'en peut tien conclurre. Le Traducteur a conſervé avec la Vulgate, avec les Peres Latins, & avec tout l'Occident la particule Latine *ſine* ; Il ne les a point contredits, & il n'a point non plus voulu mieux dire que toute l'Egliſe : mais il a prétendu avec raiſon & ſans s'éloigner de la Vulgate ni des Peres Latins, que le *ſine* a en ce lieu la ſignification qu'il lui a donnée dans ſa Verſion & dans ſa note. Ce Traducteur a obſervé judicieuſement dans ſa Preface, que pour bien traduire la Vulgate, il étoit neceſſaire d'avoir toûjours devant les yeux l'Original Grec ſur lequel cette ancienne Verſion a été faite, pour ne pas donner des ſens faux aux mots Latins. Il en a même

fait une remarque particuliere pour ce qui regarde les particules. Selon cette regle qu'il a bien établie, il ne ſuffit pas à un Traducteur de la Vulgate de ſçavoir que *ſine* ſignifie *ſans* dans les Dictionnaires : il doit ſçavoir outre cela, que la particule χωρὶς qui eſt dans le Grec, & à laquelle répond *ſine*, ne ſignifie pas ſeulement *ſans*, mais auſſi *ſéparément*. Cette regle touchant la maniere de traduire les particules étant une fois ſuppoſée comme une regle conſtante, & n'ayant pas même été ignorée de Saint Auguſtin, il reſtera de voir laquelle de ces deux ſignifications convient le mieux au paſſage de Saint Jean, dont il eſt queſtion. Continuons.

L'Auteur pour juſtifier la ſignification qu'il a donnée en ce lieu à la particule *ſine* ou χωρὶς, a repreſenté que n'être point ſéparé de JESUS-CHRIST, n'eſt autre choſe en cet endroit, que d'être uni à JESUS-CHRIST : tout ce qui ſuit & tout ce qui précede, a-t'il dit, marque cela très-évidemment : *la comparaiſon de la vigne & de ſes branches appuye cette Interpretation : car tant que les branches ne ſont point ſéparées du corps de la vigne, elles en reçoivent leur nourriture.* „ Je l'avoüe, répond le Cen„ ſeur, ſi par *n'être point ſéparé*, on en„ tend ne l'être point dans l'interieur, &

» non pas ne l'être point exterieurement : » ce que l'Auteur n'a pas voulu exprimer » pour la raiſon que nous allons voir, & » qui achevera de démontrer que la ſecon- » de excuſe eſt nulle.

Pouvoit-on marquer plus clairement & plus préciſément cet interieur, qu'en diſant, comme a fait l'Auteur, que tant que les branches ne ſont point ſéparées du corps de la vigne, elles en reçoivent leur nourriture ? Ce ſuc, cette nourriture ſpirituelle, que les Fidelles reçoivent de JESUS-CHRIST, tant qu'ils ne ſont point ſéparez de lui, c'eſt à dire tant qu'ils lui ſont unis comme les membres à leur Chef, n'eſt-ce pas quelque choſe d'interieur ? Peut-on dire qu'un Auteur qui s'exprime de la ſorte n'a point voulu s'exprimer ? Cette raiſon qu'on promet d'alleguer ſe détruira d'elle-même. Voyons la ſuite de l'objection.

» La troiſiéme (excuſe) dit-on, eſt in- » ſupportable. *C'eſt*, dit l'Auteur de la Re- » montrance, *que Beze un des plus zelez* » *Défenſeurs de la Grace efficace par elle mê-* » *me Calviniſte, & qui par conſequent ne* » *peut être ſuſpect en ce lieu-ci, ne s'eſt point* » *contenté de traduire* ſeorſim &c. *il a auſſi* » *repris dans ſa note la Vulgate qui a tra-* » *duit ſine me.* Voilà ſans doute pour un » Prêtre Catholique un bon garant que » Beze, un des Chefs du Calviniſme !

Oüi ſans doute Beze, quoi qu'un des Chefs du Calviniſme, eſt un bon garant du fait dont il s'agit. On a reproché au Traducteur d'avoir favoriſé les Pelagiens en traduiſant, *étant ſéparez de moi*; pouvoit-il produire un Auteur plus oppoſé aux Pelagiens, que Beze? ſi donc cet Interprete qui s'eſt déclaré juſqu'à l'excès contre le Pelagianiſme, a traduit *ſeorſim*, & s'il a même prétendu, que le *ſine*, *ſans*, de la Vulgate ne détruiſoit pas aſſez cette hereſie, n'a-t'on pas eû raiſon de citer Beze ſur ce ſujet? Les noms de *Beze* & de *Calviniſte* peuvent impoſer aux ſimples, qui n'entendent point la matiere dont il s'agit: mais ceux qui ſçauront que les Pelagiens n'ont point de plus grands ennemis que les Calviniſtes, découvriront facilement qu'un Prêtre a pû prendre ici Beze pour garant de ſa Traduction. L'Auteur ajoute, que Beze n'eſt point ſuſpect en ce lieu-ci, ayant été un des plus zelez défenſeurs de la Grace efficace par elle-même, & que cette obſervation vient d'un Homme qui entendoit la langue Grecque, & qui étoit exercé dans les diſputes de la Grace.

„ Il ne ſçait pas, dit-on, que cet Hom-
„ me *ſi exercé* dans cette matiere, y eſt tom-
„ bé dans une infinité d'erreurs, qu'il n'a
„ ſoutenu ſa Grace, que pour l'outrer juſ-

» qu'à nier la cooperation de l'Homme, &
» qu'il a détruit le libre arbitre, juſqu'à fai-
» re Dieu Auteur du peché. Mr. Simon qui
« ne veut pas qu'il ſoit ſuſpect, ne ſçait pas
» que tout Auteur ſi démeſurément outré,
» eſt toûjours ſuſpect, comme diſpoſé à re-
» jetter le bon ſens, & que Beze en parti-
» culier eſt ſuſpect en cette occaſion, com-
« me ennemi de l'Egliſe, & de la Vulgate
» qu'il a pris plaiſir de reprendre dans ſa no-
» te, comme nôtre Auteur le remarque. Il
» ajoûte qu'il y a auſſi repris Eraſme de la
« même faute; & on voit, que Beze a vou-
» lu s'élever au-deſſus d'un Homme plus
» ſenſé que lui, & qui ne ſçavoit pas moins
» la langue Grecque.

Je veux bien ſuppoſer avec le docte Cenſeur, que Beze a eû des ſentimens outrez ſur la Grace efficace. Que cela fait-il à la queſtion dont il s'agit? Au contraire il n'a eû ces ſentimens outrez, que pour établir une Grace plus forte & une influence plus interieure: & c'eſt de cette Grace interieure dont il s'agit preſentement. Il faudroit montrer, que la Grace efficace de Beze n'eſt point une Grace veritablement interieure, mais exterieure & Pelagienne ou Socinienne: c'eſt ce qu'on ne montrera jamais: car il n'y a point de gens plus oppoſez là-deſſus aux Pelagiens & aux Sociniens, que les

Docteurs de Geneve. Au reſte il eſt bon que vous remarquiez, que les Calviniſtes ne demeurent pas d'accord des conſequences qu'on tire de leurs ſentimens ſur la Grace efficace : pluſieurs d'entre eux ſoutiennent, qu'ils n'en ont point d'autres ſur cette matiere, que ceux des Thomiſtes. Mr. Camus Evêque de Belley ne paroit pas éloigné de cette opinion dans ſon *Avoiſinement des Proteſtans vers l'Egliſe Romaine*, lorſqu'il y dit page 244. de la nouvelle edition, où il parle de la Grace efficace : *Les Proteſtans ſe rangent aſſez volontiers vers l'opinion de ceux qui tiennent la prédetermination phyſique de la Grace. En quoi ils conviennent avec ceux des Romains qui la ſoutiennent auſſi: mais ils diſconviennent en ce qu'ils accuſent d'erreur en la Foi ceux qui appuyent & maintiennent la prédetermination morale : ce que ne font pas les Romains, qui tiennent l'une & l'autre doctrine pour probable & pour recevable, juſqu'à ce que l'Egliſe en ait defini.* Mr. l'Evêque de Belley fait auſſi dire dans ſon *avant-propos* à celui qu'il inſtruiſoit, & qui avoit été long-tems Calviniſte, que les Catholiques Romains accuſoient fauſſement les Calviniſtes de nier le libre arbitre, & de faire Dieu Auteur du peché. Quoi qu'il en ſoit, ces diſputes regardent les Controverſiſtes : elles ne font rien au ſujet

dont il eſt queſtion. Car de quelque maniere qu'on explique la Grace efficace des Calviniſtes, il eſt certain qu'elle eſt veritablement interieure : & c'eſt de quoi il s'agit.

Si Beze eſt ſuſpect comme ennemi de l'Egliſe, ce n'eſt point dans cette occaſion. S'il a repris la Vulgate dans ſa note, c'eſt qu'il n'a pas bien entendu, ou plûtôt qu'il n'a pas voulu entendre la ſignification de la particule *ſine*, qui en ce lieu ſignifie quelque choſe de plus que *ſans* : & je crois avoir juſtifié là-deſſus nôtre ancien Interprete contre la note de Beze. Je veux croire qu'Eraſme a été plus ſenſé que Beze ; mais je nie qu'il ait été auſſi ſçavant dans la langue Grecque, que ce Docteur de Geneve. Pierre Caſtellan & l'Abbé de Billi, qui ſont deux excellens Juges ſur cette matiere, n'auroient pas été de cet avis, eux qui ont fait voir manifeſtement qu'Eraſme ne ſçavoit que très-mediocrement la langue Grecque.

L'Illuſtre Cenſeur s'étant une fois laiſſé prévenir, que le Traducteur de Tr. a copié les Sociniens & Grotius, veut à quelque prix que ce ſoit, qu'il les ait même copiez ſur cet endroit, où il leur eſt entierement oppoſé. Mais pour le prouver, il faut qu'il devine, & qu'il entre juſques dans les penſées ſecrettes de cet Auteur. „ Il nous

„ cache, dit-il, ſon ſecret : il a trouvé „ moins odieux de citer Beze, quoi que Cal„ viniſte, que Grotius & les Sociniens qui „ ſont ſes guides cachez. J'ai rapporté l'in„ terpretation d'un Socinien, & celle de „ Grotius, qu'il choiſiſſe entre les deux : le „ premier réduit la ſéparation à celle de „ *l'apoſtaſie :* l'autre la reduit *à ſe ſéparer „ des préceptes & des exemples de* JESUS„ CHRIST : tous deux par conſequent „ la mettent dans quelque choſe d'exterieur, „ ſans ſonger à l'influence interieure de la „ Grace. Voilà toute la fineſſe de la nouvel„ le Verſion. On n'a qu'à lire les paroles „ d'un Socinien, & ſur tout celles de Gro„ tius, comme je les ai rapportées, pour „ voir d'où la note de Mr. Simon a été pri„ ſe. Grotius y eſt tranſcrit de mot à mot ; „ & qui ſçaura l'eſprit de Mr. Simon dans „ tout ſon Livre, ne pourra douter de ſon „ deſſein.

J'ai eû raiſon de vous dire dans une de mes Lettres, que le Cenſeur a l'eſprit ſi penetrant, qu'il voit dans la Traduction de Tr. des choſes que des Perſonnes très-ſçavantes, & qui s'appliquent entierement à l'étude des Livrez ſacrez, n'y ont point vûës. Quel ſecret peut-il y avoir à citer Beze plûtôt que les Sociniens dans un fait qui eſt de la competence de Beze, & qui ne

l'eſt

l'eſt nullement de celle des Sociniens ? On accuſe le Traducteur d'avoir favoriſé les Pelagiens en traduiſant, *ſine me*, *étant ſéparez de moi*. Cet Auteur pouvoit-il mieux faire connoître que cette accuſation n'étoit point fondée, qu'en montrant que le plus grand ennemi des Pelagiens, a traduit de la même maniere ? A quel propos auroit-il fait venir en ce lieu les Sociniens, qui ſur le fait de la Grace ſont plus que Pelagiens ? Mais, dira-t'on, les Sociniens ont traduit de la même maniere le χωρὶς de l'Evangile. Je le veux : mais ils n'ont pas reconnu une veritable Grace interieure : & c'eſt en quoi ils different du Traducteur de Tr. Quand Mr. Mallet a fait de ſemblables objections à Meſſieurs de Port-Royal, ſur ce qu'ils traduiſoient comme Beze, & comme les Docteurs de Geneve, Mr. Arnauld leur a répondu : *C'eſt par la comparaiſon avec le Texte de l'Ecriture, que l'on doit juger, ſi une Traduction eſt bonne ou mauvaiſe ; & c'eſt employer de très-méchans moyens pour tromper les ſimples, que de leur donner de l'horreur pour la Verſion d'un paſſage de l'Ecriture, à cauſe ſeulement que des Heretiques l'auroient traduit de la même ſorte : comme s'il étoit neceſſaire, que toutes les Traductions des Héretiques fuſſent par tout infidelles.*

En effet ces Héretiques ont conſulté, auſſi-bien que les Catholiques, le Texte de l'Evangile ; & ainſi ils ont pû traduire literalement de la même maniere que les Catholiques, ſans que ceux-ci entrent dans leurs erreurs. Quand il plaira au Cenſeur de faire attention à cette reflexion de Mr. Arnauld, il n'oppoſera plus ſi ſouvent au Traducteur de Tr. les noms de Grotius, de Crellius, & de Volzogue, qui ne peuvent faire impreſſion que ſur l'eſprit des ſimples, qui n'entendent point la matiere dont il eſt queſtion.

Ces *Guides cachez* ſont des mots qui ne ſignifient rien. Grotius & l'Intetprete Socinien ſont citez hors de propos ; puiſque le Traducteur admet l'influence interieure de la Grace, & qu'on ſuppoſe que ceux-ci ne la reconnoiſſent point. Toute la fineſſe qu'on attribuë à ce Traducteur, eſt Imaginaire : c'eſt une ſuppoſition qni n'eſt accompagnée d'aucunes preuves. De plus il n'eſt point vrai, que l'Auteur ait tranſcrit Grotius : on pourroit dire avec plus de vrai-ſemblance, qu'il a tranſcrit Beze : mais il n'a tranſcrit ni l'un ni l'autre. Ce qu'il a mis dans ſa note, *qu'il y a à la lettre*, ſans moi, *c'eſt à dire ſéparement de moi, comme le mot Grec le marque*, a été pris du du Texte de l'Evangile. C'eſt au Cenſeur

à faire voir, que le mot χωρὶς, qui eſt en ce lieu dans l'Evangile, ne ſignifie point *étant ſeparez de moi*. Camerarius qui a été ſi ſçavant dans la langue Grecque, a appuyé cette interpretation. L'on ſçait que cet habile Homme n'a point été de ces Proteſtans outrez, qui cherchent à accommoder les paroles de l'Evangile à leurs préjugez : ſa principale application a été d'expliquer la force & la ſignification propre des mots Grecs, faiſant plûtôt profeſſion d'être Grammairien & Critique, que d'être Théologien. *Fructum ferre non poteſtis*, dit Camerarius, *abſque*, ſive, *extra me* : enſorte que *ſine*, *ſans*, eſt la même choſe que, *extra*, *hors*, ou *ſeparement*.

L'Auteur a cité dans ſa Remontrance la Scolie de Gagney ; & après avoir rapporté les propres paroles de ce ſçavant Docteur de Sorbonne, il a ajouté pour juſtifier ſa traduction & ſa note : *Il n'y a pas d'apparence qu'un Docteur de Paris que j'ai ſuivi, & qui étoit ſçavant dans la langue Grecque & dans la Theologie, ait voulu affoiblir les paroles de* JESUS-CHRIST *en faveur des Pelagiens.*

L'illuſtre, Cenſeur qui trouve du Pelagianiſme & du Socinianiſme dans les Ecrivains les plus orthodoxes, ajoute ici cette remarque : „ On peut voir encore ce qu'il

» cite de Gagney : c'eſt que *celui qui ſe*
» *ſépare de* JESUS-CHRIST *par l'hereſie &*
» *par l'infidelité, comme un ſarment inutile,*
» *ne peut recevoir le ſuc de la Grace &c.*
» Voilà donc encore un coup à quoi ſe ré-
» duit la ſéparation d'avec JESUS-CHRIST :
» tout ſe réduit, *à l'hereſie & à l'infidelité,*
» comme ſi le peché mortel n'étoit rien : &
» Gagney, dit Mr. Simon, *a bien exprimé*
» *le ſens de ce verſet de Saint Jean dans ſes*
» *Scolies.* S'il a bien cité Gagney, cet Au-
» teur ſe réfute lui-même, & je n'ai point
» à m'en mettre en peine ; puiſqu'il eſt
» clair, quoi qu'il en ſoit, que Mr. Simon
» a compoſé non ſeulement ſa note, mais
» encore ſon texte de deux Héretiques, qui
» ſont Beze & Grotius.

Vous voyez par cette réponſe, à quelle extremité en vient le Cenſeur, qui pour ſoutenir ce qu'il a avancé ſans y faire aſſez d'attention, eſt obligé de dire, où qu'on n'a point bien cité Gagney, ou que ce ſçavant Docteur ſe contredit en quatre ou cinq lignes qu'on en a citées. Voici la Scolie entiere de la maniere qu'elle a été rapportée, & qu'elle ſe trouve dans le Scoliaſte : *Qui per hæreſim & infidelitatem à vera vite Chriſto ſe disjungit, ut inutilis palmes in ignem mittetur & ardebit : ſemel enim à vite palmus abſciſſus ſuccum a vite recipere*

non poteſt : ita neque Fide à Chriſto diſſociatus Spiritus Sancti ſuccum & gratiam, unde illi ſpiritualis gratia eſt. Y a-t'il dans ces paroles la moindre apparence de contradiction ? Gagney a donné pour exemple de ceux qui ſe ſéparoient de JESUS-CHRIST, & qui étoient ce ſarment ſéparé du corps de la vigne, lequel étoit ramaſſé pour être jetté au feu, les Heretiques qui ſe ſéparoient de la Foi, & qui ſeroient jettez au feu comme le ſarment. A-t'il dit, qu'il n'y eût point d'autre ſéparation d'avec JESUS-CHRIST, que l'héreſie & l'infidelité ? A-t'il nié l'influence interieure de la Grace avec les Sociniens ? Il l'établit au contraire cette influence dans ſa Scolie nettement & préciſément : & parce que cela eſt clair comme le jour, on veut que ce ſçavant Scoliaſte ſe ſoit contredit. Ne ſeroit-ce point plûtôt, que le Cenſeur s'eſt trop avancé, & que les principes qu'il a poſez lui font trouver du Socianiſme dans les Auteurs les plus orthodoxes ?

Je vas vous citer un Auteur qui ſera peut-être moins ſuſpect que Gagney à l'illuſtre Cenſeur : c'eſt Janſenius Evêque d'Ipres, qui dans ſon Commentaire ſur ces paroles du même chapître de Saint Jean, v. 4. *Sicut palmes non poteſt ferre fructum à ſemetipſo, comme la branche ne peut porter*

de fruit d'elle même, explique *à semetipso*, *d'elle même*, par *separatim à vite*, *étant separée de la vigne*. D'où il s'ensuit pour demeurer dans la comparaison prise de la vigne, qu'on doit expliquer au v. 5. *sine me non potestis ferre fructum*, par *separatim à me, & ex vobis ipsis*, c'est à dire *séparement de moi, & de vous seuls*. Loin que cette expression exclue la Grace interieure, elle la renferme ; parceque, comme l'on a déja dit, n'être point separé de JESUS-CHRIST, c'est être uni à lui, & par consequent recevoir la nourriture de lui, de la même maniere que la branche qui n'est point séparée de la vigne reçoit d'elle son suc & sa nourriture. Aussi Jansenius explique-t'il, *sine me* par *sine succo*, *sine auxilio Gratiæ meæ*.

Je vous ai dit, que le Traducteur de Tr. n'a composé ni sa note ni son texte, des paroles de Grotius & de Beze ; mais des seules paroles de l'Evangile. Ces deux Commentateurs sont entierement opposez l'un à l'autre dans ce qui regarde l'influence de la Grace : s'ils ont donc traduit *seorsim*, c'est qu'ils ont crû, que le χωρὶς de l'Evangile a de lui-même cette signification, & que de quelque sentiment qu'on soit sur la Grace, on ne peut point le traduire autrement à la lettre. Pour vous faire encore

mieux sentir la foiblesse de ces sortes de preuves, qu'on employe si souvent contre le Traducteur, je vous rapporterai la réponse de Mr. Arnauld à Mr. Mallet, qui se servoit aussi trop souvent de ces sortes de preuves contre les Traducteurs de Port-Royal. „ Où est donc le Jugement de Mr. „ Mallet, *répond ce fameux Docteur*, & où „ en seroient reduits tous les Traducteurs „ de l'Ecriture, s'il falloit qu'ils ôtassent, „ ou qu'ils corrompissent tous les passages „ de l'Ecriture, dont les Héretiques abu„ sent, & que ne le faisant pas on ait droit „ de les soupçonner de favoriser toutes les „ heresies qu'on a voulu appuyer sur ces „ passages ? Est-ce que l'on sera suspect d'A„ rianisme, sitôt qu'on aura traduit, *Pater „ major me est*, mon Pere est plus grand „ que moi, ou de l'heresie d'Apollinaire, „ pour avoir traduit, *Verbum caro factum „ est*, le Verbe a été fait chair, ou de celle „ des Millenaires, pour avoir rendu litera„ lement ce qui est dit dans l'Apocalypse „ des mille ans que les Saints doivent re„ gner avec JESUS-CHRIST ? Tout cela „ est si déraisonnable, qu'il ne merite pas „ qu'on s'y arrête. Cette regle est excellente pour les endroits, où l'on ne s'éloigne point des propres termes de l'Ecriture. Je ne prétends pas pour cela justifier les Tra-

ducteurs de Mons en de certains endroits où ils se sont émancipez, & où ils ne se sont pas assez attachez à la signification propre & literale des mots qui sont dans l'Ecriture. Quoi qu'il en soit, cela n'empêche point, que la regle que je viens de rapporter ne soit bonne & veritable.

Après tout, lors qu'il ne s'agit que de la signification propre d'un mot, on peut citer Beze, & Grotius, qui ont été sçavans dans la langue Grecque. Mr. Arnauld appelle quelque fois Grotius à son secours pour l'explication de certains mots Grecs. C'est sur ce pied-là qu'au Liv. 2. chap. 19. pag. 211. de sa Défense contre Mr. Mallet, il justifie la traduction du mot ἀσέλγεια, par l'autorité de ce fameux Critique : „ Grotius, *dit-il*, qui étoit assurément l'un des „ plus habiles Hommes du monde dans „ l'intelligence des langues, marque toûjours dans ses Commentaires sur le Nouveau Testament, que ce mot renferme „ generalement tout ce qui se fait, ou se „ dit lascivement &c. Il rapporte en suite au long les paroles de Grotius. En effet lors qu'il n'est question que de ce qui regarde la signification propre des mots, on ne doit avoir aucun égard à la Religion des Témoins qu'on produit, mais seulement à leur érudition. Les Grammaires &

les Dictionnaires de la langue Hebraïque ſont preſque entiérement tirez des Ouvrages des Rabbins. Leur autorité doit-elle être rejettée pour cette ſeule raiſon, que ce ſont des Juifs ennemis de la Religion Chrétienne ? Je ſuis Monſieur &c.

Janvier 1703.

LETTRE XLIII.

A Monſieur ***.

On peut ſuppléer dans une Verſion de l'Ecriture la particule, comme, *que les Hébreux omettent quelquefois. Un Commentateur Juif de la Secte des Caraïtes, l'a ſuppléée au ch. 19. v. 6. de la Geneſe. Remarques ſur cette Secte.*

MONSIEUR

La regle que le nouveau Traducteur a ſuppoſée dans ſa préface ſur la particule, *comme*, qu'on eſt quelque fois obligé de ſuppléer, me paroit très-bien fondée, & même appuyée ſur nos plus habiles Commentateurs de l'Ecriture. C'eſt ſelon cette regle, dit-il, qu'Aaron ſçavant Juif Caraï-

te n'a pas exprimé ces paroles de la Geneſe, où il eſt parlé de la Femme de Lot, *Verſa eſt in ſtatuam ſalis*, par celles-ci, comme on fait ordinairement, *Elle fut changée en ſtatuë de ſel*; mais de cette maniere, *Elle devint comme une ſtatuë de ſel*, c'eſt à dire, elle devint immobile & demeura ſur la place.

L'illuſtre Cenſeur rejette, cette interpretation comme un paradoxe de très-dangereuſe conſequence. „ Il eſt de mauvais exem„ ple, dit-il *, d'autoriſer les regles de la „ Verſion par le témoignage d'un Caraïte, „ c'eſt à dire d'un Heretique de la Loi des „ Juifs, & de fournir aux Libertins des „ moyens pour éluder dans les textes les „ plus clairs, les miracles les plus averez.

Il eſt ſurprenant que le Cenſeur, qui doit connoître la Secte des Caraïtes, en parle de la ſorte. Les Juifs mettent à la verité ces Sectaires au nombre des Héretiques les plus infames, & ils les confondent même avec les Sadducéens: mais ils ne leur rendent pas juſtice en cela. Car il eſt aujourd'hui conſtant, que le fond de leur héreſie ne conſiſte, qu'en ce qu'ils ont rejetté les traditions fauſſes & ridicules des autres Juifs répanduës dans le Talmud. Ces Caraïtes ſont des Juifs épurez, qui font profeſſion de ne recevoir que ce qui eſt dans

* *Inſtruct.* 1. *p.* 105.

les vintg-quatre Livres de la Bible, ou qui eſt appuyé ſur des Traditions bien fondées. Car il n'eſt pas vrai qu'ils rejettent abſolument tout ce qu'on appelle Tradition. Ils ont recours dans les paſſages obſcurs de l'Ecriture aux explications de leurs Peres, & ils les conſiderent comme de veritables Traditions.

De tous les Juifs les Caraïtes ſont ceux qui ſe ſont le plus appliquez à l'étude de l'Ecriture ſainte : & ainſi l'on ne doit pas rejetter facilement la regle marquée ci-deſſus ; au moins ne la doit-on pas rejetter pour cette ſeule raiſon, qu'elle vient d'un Juif Caraïte. C'eſt au contraire une raiſon pour la recevoir. Mr. Simon a parlé de ces Sectaires aſſez au long dans pluſieurs de ſes Ouvrages, & même dans un qui eſt addreſſé à l'illuſtre Cenſeur. Il dit dans ſon Hiſtoire critique du vieux Teſtament, Liv. 1. ch. 29. que les Caraïtes conviennent, pour ce qui eſt des points fondamentaux de la Religion avec les autres Juifs ; qu'ils en different ſeulement pour quelques points de diſcipline, & pour les Traditions ; que loin d'être Sadducéens, leurs Livres ſont remplis de belles maximes touchant la ſpiritualité des Anges, & l'immortalité de l'Ame ; & qu'enfin leur croyance eſt beaucoup plus pure & plus éloignée de la

ſuperſtition, que celle des autres Juifs qu'on nomme communement Rabbaniſtes.

Il s'agit preſentement de ſçavoir ſi l'explication que le Commentateur Caraïte a donnée aux paroles du ch. 19. v. 26. de la Geneſe, où il eſt parlé de la Femme de Lot, fournit aux Libertins des moyens pour éluder les miracles les plus averez. Vous en jugerez par l'expoſé que je vas vous faire. Nous apprenons du Texte ſacré, que cette Femme ayant eû la curioſité de regarder derriere elle, contre la défenſe expreſſe de Dieu, *elle devint une ſtatuë de ſel*. L'Interprete Caraïte a crû que cette Femme par une trop grande curioſité s'étant arrêtée à regarder derriere elle, le ſoufre & le feu la ſuffoquérent, en ſorte qu'elle demeura immobile, étant morte ſur la place.

Cet Auteur Caraïte dont le Commentaire ſe trouve en Manuſcrit dans la Bibliotheque du Roi & dans celle des PP. de l'Oratoire de Paris, dit que la lettre *Caph*, qui eſt une particule de ſimilitude, manque dans ce paſſage, & qu'il faut traduire, *comme une ſtatuë*, ou amas *de ſel*; parceque l'odeur du ſoufre & du feu brûla la Femme de Lot, lors qu'elle paſſoit, & ſon corps demeura entier. Y a-t'il dans cette explication quelque choſe qui puiſſe autoriſer les Libertins, à éluder les miracles les plus

averez de l'Ecriture ? l'Hébreu porte à la lettre, *& elle fut ſtatuë de ſel* ; autrement *un amas de ſel*. Car c'eſt auſſi ce que ſignifie le mot Hebreu *netſib*, qui peut être traduit par *ſtatua*, & par *congeries*. Ceux qui ont vû les amas de ſel qui ſont dans les lieux où il y a des ſalines, ſçavent que ces amas ſont durs & fermes comme de la pierre.

Le Caraïte a crû que le corps de la Femme de Lot ayant été ſeché & endurci, par l'ardeur de l'air enflammé, demeura immobile & fixe ſur la place, comme une ſtatuë ou amas de ſel. Il eſt vrai que Joſephe & quelques autres Ecrivains, même de ces derniers ſiécles, aſſurent que cette ſtatuë de ſel ſe voyoit encore de leur tems. Mais peu de gens les croiront ſur leur parole. Du reſte je ne fais ici qu'expliquer la penſée de l'Interprete Caraïte : c'eſt à vous maintenant à juger ſi elle renferme quelque choſe qui ſoit contraire au Texte de l'Ecriture.

J'ajoute à cela, qu'il y a dans la Bible pluſieurs autres endroits où il faut ſuppléer cette même particule, *comme* ; par exemple au ch. 16. v. 12. de la Geneſe, on lit dans nôtre édition Latine, qu'Iſmaël ſera un Homme ſauvage, *ferus homo*. Saint Jerôme a remarqué ſur cet endroit, qu'au lieu de *ferus*, ou ἀγριανθρωπος dans le Grec des Septante, il y a dans l'Hébreu un mot qui ſignifie

onager, *âne ſauvage*. Ainſi pour exprimer à la lettre les paroles du Texte Hebreu, il faudroit traduire; *il ſera comme un âne ſauvage* en ſuppleant la particule, *comme*, qui manque en pluſieurs autres endroits.

Sans même qu'il ſoit neceſſaire d'avoir recours au genie de la langue Hebraïque, cette même ellipſe, ou manquement de la particule, *comme*, ſe trouve dans les autres langues. Il y a long-tems que * Henri Eſtienne a montré, qu'elle eſt familiere à Horace. C'eſt ſur ce pied-là qu'il a expliqué ce Vers de la Poëtique,

Nec verbum verbo curabit reddere fidus Interpres.

Il reprend ceux qui prétendent prouver des paroles de ce Poëte, qu'un Traducteur exact n'eſt point obligé de s'attacher aux mots de ſon texte. Il ſoutient avec raiſon, qu'il faut ſuppléer en ce lieu la particule *ceu*, ou *tanquam*; & que le ſens eſt, comme ſi vous vouliez faire le devoir d'un fidelle Interprete, *perinde ac ſi fidum Interpretem agere velles*. Eſtienne ajoute, qu'il y avoit long-tems qu'il avoit fait part de cette remarque à Lambin lors qu'ils étoient enſemble à Padoüe. Je n'ai rien à vous dire

* *Henric. Steph. ſched. var. l. 2. ſched. 19.*

davantage là-dessus, sinon que ce ne sont point des Arrêts que je prononce : ce sont des conjectures de Critique : mais des conjectures qui me paroissent fondées. Je suis, Monsieur &c.

Février 1703.

LETTRE XLIV.

L'Auteur de la Version de Trevoux n'a rien avancé sur le Decret du Concile de Trente, touchant l'Autorité de la Vulgate, qui ne soit conforme à ce Concile & aux plus sçavans Theologiens Catholiques. Eclaircissement de ce Decret. L'Auteur ne l'a point affoibli. Le Latin de la Vulgate, qui est quelque fois obscur n'a point été entendu de quelques Traducteurs, pour n'avoir pas eû recours à l'Original.

VOici, Monsieur, le quatriéme passage de la préface, lequel est un des plus importans, par ce qu'il regarde l'Autorité de la Vulgate, qui a été déclarée authentique par le Concile de Trente. Ce passage porte : *Le Decret du Concile de Trente n'a été fait, que pour le bon ordre, & pour empêcher toutes les broüilleries qu'auroient pû apporter les differentes Versions.* Le Traducteur, dit-on,

ajoute ailleurs, *que nôtre Vulgate a jetté dans l'erreur, non ſeulement quelques-uns de nos Traducteurs François, mais auſſi pluſieurs Proteſtans.*

Si l'on vouloit rendre juſtice à l'Auteur, il ne falloit pas omettre ces autres paroles qu'il dit p. 5. de ſa préface : *Lorſque les Evêques aſſemblez à Trente ont fait ce Decret, ils n'ont eû en vûë que d'établir plus fortement l'Edition Latine dont on ſe ſervoit depuis tant de ſiecles dans les Egliſes d'Occident.* Il eſt aiſé de juger que l'Auteur a eû deſſein d'exprimer par-là ces paroles du Concile : *Statuit & declarat, ut hæc ipſa vetus & vulgata Editio, quæ longo tot ſeculorum uſu in ipſa Eccleſia probata eſt &c.* De plus l'Auteur n'a pas dit, que *la Vulgate a jettè dans l'erreur* ; mais *le Latin de la Vulgate* : ce qui eſt fort different. L'erreur de quelques Interpretes vient de ce qu'ils n'ont pas bien entendu le Latin de la Vulgate, qui eſt quelquefois obſcur. Pour donner un plus grand jour à ce paſſage de la préface, qui paroit important, il eſt à propos d'examiner en particulier la remarque du ſçavant Prélat.

» * C'eſt penſer, dit-il, trop indigne-
» ment de ce Decret, que d'en faire un
» ſimple Decret de Diſcipline : il s'agit

* Pag. 107. 108.

» principalement de la Foi, & le Concile » de Trente a eû dessein d'assurer les Ca- » tholiques, *que cette ancienne Edition vul- » gate approuvée par un si long usage de » l'Eglise*, representoit parfaitement le » fond & la substance du Texte sacré par » rapport aux Dogmes de la Foi : ce qui se » voit pas ces paroles du Decret, *qu'elle » doit être tenuë pour authentique dans les » leçons, disputes, predications & exposi- » tions ; ensorte que personne ne presume de la » rejetter sous quelque pretexte que ce soit.* » Voilà ce qu'il falloit dire de ce celebre » Decret du Concile, & non pas à la ma- » niere du Traducteur, le reduire à un re- » glement de police : ce qu'on ne peut » exempter d'erreur manifeste.

Le Traducteur n'a point parlé indigne- ment du Decret du Concile de Trente ; puis qu'ayant reconnu la Vulgate *authenti- que* avec le Concile, il a reconnu en même tems, *qu'elle representoit parfaitement le fond & la substance du Texte sacré par rap- port aux Dogmes de la Foi.* Car c'est proprement ce que signifie le mot d'*authentique* dans le Concile, comme l'Auteur l'a expli- qué en plusieurs endroits de ses Ouvrages critiques. Il en a parlé au long dans son His- toire du vieux Testament Liv. 2. chap. 14. où il dit entre autres choses p. 265. » Com-

„ me il étoit abſolument neceſſaire, qu'il „ y eût dans l'Egliſe d'Occident une Tra- „ duction ſur laquelle on pût ſe regler, tant „ dans les diſputes, que dans les prédica- „ tions, & dans les autres actions publi- „ ques, les Peres du Concile de Trente „ prononcérent ſagement, qu'on s'arrête- „ roit à l'ancienne Interpretation Latine, „ & qu'entre toutes les Verſions Latines, „ elle ſeroit eſtimée authentique; parceque „ les autres qui avoient été faites pendant „ le ſchiſme ſembloient être ſuſpectes, ou- „ tre que la Vulgate étoit autoriſée depuis „ pluſieurs ſiécles dans l'Egliſe Latine. Il cite enſuite pag. 266. le Cardinal Palavi- cin, qui a fort bien expliqué contre Frà Paolo le Decret du Concile, & qui appor- te judicieuſement, dit l'Auteur, l'exemple d'un Acte important, dont on aura fait la traduction en une autre langue. Ce Cardi- nal prétend avec raiſon, continuë l'Auteur, que ſi cette traduction eſt fidelle, on la peut nommer authentique, parce qu'elle fait foi auſſi bien que l'Original. C'eſt ſur ce même plan du Cardinal Palavicin, que le Traducteur de Trevoux, dans ſa Lettre touchant l'inſpiration des Livres ſacrez pag. 15. & les ſuivantes, à pris le parti de Mr. Arnauld contre le P. Telier. Il y dit en fa- veur de ce fameux Docteur, après Palavi-

cin, que la Vulgate ſelon le Concile eſt appellée authentique, parce qu'elle fait foi dans ce qui regarde la croyance & les mœurs, n'y ayant point de fautes eſſentielles quant à ces choſes-là. Il étoit neceſſaire, dit Palavicin, que l'Egliſe Latine eût une Traduction de la Bible, *laquelle Traduction fut exempte de toutes les fautes qui regardent les choſes que les Fidelles doivent croire comme de Foi.*

Je vous prie de lire ce petit Traité de l'inſpiration des Livres ſacrez, où l'Auteur montre plus au long en quel ſens on doit prendre le Decret du Concile, qui a declaré la Vulgate authentique. Mais pourquoi, direz-vous avec le Cenſeur, l'Auteur a-t'il avancé, que ce Decret a été fait pour empêcher les broüilleries qu'auroient pû apporter les differentes Verſions de la Bible? Je répons à cette objection, que ç'a été en effet le principal motif de ce Decret, comme le Concile s'en eſt expliqué lui-même, lors qu'il dit: *Sacroſancta Synodus conſiderans, non parum utilitatis accedere Eccleſiæ Dei, ſi ex omnibus Editionibus quæ circumferuntur ſacrorum Librorum, quæ pro authentica habenda ſit innoteſcat.* Les uns croyoient, qu'il étoit à propos d'en avoir une qui fût entierement faite ſur les Originaux: les autres croyoient qu'il ſuffiſoit de retou-

cher l'ancienne Edition, dans les endroits seulement où elle n'y étoit point conforme : mais les plus sages & les plus judicieux furent d'avis, qu'il falloit conserver cette ancienne Edition, qui étoit en usage depuis tant de siécles dans l'Eglise Latine. C'est pourquoi elle fut déclarée authentique : ce n'est pas qu'elle ne fût veritablement authentique avant ce Decret, car l'usage de l'Eglise depuis un grand nombre d'années la rendoit authentique : quelques Théologiens lui avoient déja donné ce nom : mais il fut necessaire pour ôter toute dispute de la déclarer telle preferablement à toutes les autres Versions, sans néanmoins toucher aux Originaux de la Bible, qui conservoient toujours l'Autorité qu'ils avoient auparavant.

Il faut donc bien distinguer le motif du Decret, d'avec ce que renferme ce Decret. Il est hors de doute que la Vulgate est un Acte authentique, qui represente parfaitement le fond & la substance du Texte sacré par rapport aux dogmes de la Foi & des mœurs ; & elle étoit même telle avant ce Decret, qui n'a été donné que pour le bien de la Paix, & pour ôter toutes les broüilleries qu'auroient pû causer les differentes Versions. Genebrard qui a été un grand Défenseur de la Vulgate, ne parle

point autrement de ce Decret dans une Lettre qu'il a écrite à Arias Montanus. Il a crû que les Evêques assemblez à Trente n'avoient fait autre chose par leur déclaration, que de comparer la Vulgate avec les nouveaux Traducteurs, qui multiplioient sans sujet les nouvelles Traductions de l'Ecriture, & sans autre dessein que de s'opposer aux anciennes: *Tantum comparat Synodus Vulgatam cum cæteris ejusdem generis propter recentiorum Hæreticorum & aliorum Novatorum temeritatem, qui novas subinde Versiones expectant, veteres fastidiunt, proque innata rerum novarum cupiditate antiqua novis posthabent.* Direz-vous que Genebrard, lors qu'il a expliqué de la sorte la raison du Decret du Concile l'a réduit à un reglement de police, & qu'il est tombé dans une erreur manifeste ?

„ * C'est aussi une irreverence insuppor-
„ table, ajoute-ton, de dire que la Vulgate
„ *induise à erreur*, sur tout après avoir dit
„ positivement ce qu'on vient d'entendre
„ de la bouche du Traducteur : mais il
„ avoit ses raisons, que nous allons voir,
„ pour affoiblir un Decret qu'il vouloit si
„ peu observer.

Le Traducteur n'a commis aucune irreverence contre la Vulgate, lorsqu'il a dit p. 18. de sa Préface : *Le Latin de nôtre Vul-*

* *P.* 108.

gate a jetté dans l'erreur, non seulement quelques uns de nos Traducteurs François, mais aussi plusieurs Protestans, qui faute d'avoir une connoissance assez étendue de la langue Latine, ont accusé l'ancien Interprete de l'Eglise, de s'être éloigné de l'Original Grec : mais les plus habiles d'entre eux lui ont souvent rendu justice. Y a-t'il en cela la moindre apparence d'irreverence contre l'ancien Interprete Latin ? Le Traducteur est si éloigné de cette prétendue irreverence, qu'on nomme insupportable, qu'il justifie au contraire la Vulgate en cet endroit. Il y montre que le Latin de cette ancienne Version étant quelque fois obscur & ambigu, quelques Interpretes, qui n'avoient pas une connoissance assez étendue de la langue Latine, & qui d'ailleurs n'ont point eû recours aux Originaux, se sont quelquefois trompez. Il donne pour exemple de ces erreurs ou fautes d'Interpretation, La Version du P. Bouhours, qui au ch. 15. de Saint Matth. v. 30. & au ch. 14 de Saint Luc v. 13. a traduit, le mot Latin, *debiles*, *gens perclus de tous leurs membres.* Si les Reverends P P. Jesuites, dit l'Auteur de la préface p. 18. avoient jetté les yeux sur l'Original Grec, ils n'auroient pas traduit de la sorte. Car même dans la langue Latine *debilis* n'est souvent autre cho-

ſe que, *mutilus*, *eſtropié*. Mr. de Sacy n'eſt pas exempt de ces ſortes de fautes dans ſa belle Verſion de l'ancien Teſtament; & je me ſouviens d'avoir lû autre fois une Traduction Françoiſe des Pſeaumes ſur la Vulgate, & qui eſt attribuée à Meſſieurs de Port-Royal, où elles ſont frequentes. Le P. Bouhours dans le ſecond volume de ſes *Remarques nouvelles ſur la langue Françoiſe*, reprend d'une maniere un peu forte les Traducteurs de Mons, pour avoir tourné ſouvent *tradere*, par *trahir*, quoiqu'il ne ſignifie que *livrer*. Il les reprend encore d'avoir traduit, *Spiritus promptus eſt*, *l'eſprit eſt prompt*. *Tous les Prédicateurs*, dit-il, *tous les Directeurs*, *tous les Devots parlent ainſi*, *& tous parlent mal*. *Promptus veut dire ici courageux*, *& qui va au devant du peril*, *ſelon la force du mot Grec* πρόθυμος.

Ç'a été pour remedier à ces fautes qui ſont aſſez ordinaires aux nouveaux Traducteurs de la Bible en nôtre langue, que l'Auteur a fait cette obſervation dans ſa préface p. 17. *Nôtre Verſion Latine étant obſcure & équivoque en quelques endroits*, *il n'y a point d'autre remede pour ôter ces obſcuritez*, *que d'avoir recours aux Originaux ſur leſquels elle a été faite*; & il ajoute enſuite ces autres paroles, qui font bien voir

qu'il n'eſt pas coupable de *l'irreverence* dont on l'accuſe envers la Vulgate : *On ne doit pas pour cela regarder la Verſion de l'ancien Interprete Latin, comme fauſſe ; mais ſeulement comme ambigue.* Et c'eſt enſuite de cela p. 18. qu'il a dit : *Je pourrois ajouter d'autres endroits, où le Latin de nôtre Vulgate a jetté dans l'erreur &c.* C'eſt-à-dire que le Latin de la Vulgate mal entendu par quelques Traducteurs, leur a donné occaſion de ſe tromper dans leurs Verſions.

C'eſt en ce même endroit que l'Auteur de la Préface a obſervé en faveur de la Vulgate, que pluſieurs Proteſtans, faute d'avoir une connoiſſance aſſez exacte de la langue Latine, ont accuſé mal à propos l'ancien Interprete de l'Egliſe, de s'être éloigné de l'Original Grec. Il y fait connoître, que les plus habiles d'entre eux ont ſouvent rendu juſtice à cet Interprete : ce qu'il prouve par un exemple conſiderable tiré de Jean Vorſtius ſçavant Critique Proteſtant, qui a défendu nôtre Interprete Latin d'une maniere docte & judicieuſe, contre quelques Controverſiſtes de ſon parti, auxquels il a fait ſentir, que l'Auteur de la Vulgate n'eſt pas barbare, pour ne parler point le Latin de Ciceron, mais celui de ſon ſiecle : *Qui Verſionem eam confecit*, dit Vorſtius, *ſacras Literas ea*

feré

ferè dialecto expressit quæ ipsius ætate obtinuit. Jugez maintenant, si le Traducteur de Trevoux qui a fait toutes ces observations pour justifier la Vulgate, peut être accusé justement, d'avoir commis une *irreverence insupportable* contre cette ancienne Version.

Au reste ce Traducteur n'a rien avancé touchant le Latin de la Vulgate, que les plus anciens Docteurs de l'Eglise n'ayent aussi dit de l'Edition Latine qui étoit en usage de leur tems. C'est ce qu'on peut voir dans les Commentaires de Saint Hilaire sur les Pseaumes. Ce Saint Evêque est quelque fois obligé d'avoir recours à la Version Grecque, pour ôter l'obscurité & l'ambigüité des expressions Latines. Saint Augustin a aussi éprouvé souvent cette même obscurité dans l'ancienne Edition Latine. Il a été convaincu, que pour bien entendre l'Ecriture, il falloit sçavoir non seulement la langue Grecque, mais aussi la langue Hebraïque. Vous pouvez ajouter à tout cela, que bien que les anciens Docteurs de l'Eglise crûssent que la Version des Septante avoit été inspirée, ils en parlent quelquefois comme d'une Version dont le style est obscur; & pour ôter cette obscurité, ils ont eû souvent recours aux Versions d'Aquila, de Symmaque, & de Theo-

dotion. Ils n'ont pas crû commettre une irreverence contre l'ancienne Traduction de l'Egliſe, en diſant que celles-là étoient en pluſieurs endroits plus exactes ou plus claires. Ils reconnoiſſent, que les expreſſions obſcures & ambigües des Septante, ont quelquefois jetté les Interpretes de l'Ecriture dans des fautes conſiderables. Ont-ils pour cela accuſé ces anciennes Verſions ſoit Greeque ſoit Latine qui étoient en uſage dans l'Egliſe? nullement. Mais ils faiſoient tout leur poſſible pour les rendre plus intelligibles, ayant recours aux Originaux ou à d'autres Verſions plus claires. Enfin l'Auteur de la nouvelle Traduction n'a jamais ſongé à affoiblir le Decret du Concile de Trente, qu'il a au contraire obſervé très-exactement. Ces raiſons qu'on lui oppoſe ſont nulles, comme je vous le ferai voir avec évidence dans la premiere Lettre que je vous écrirai. Je ſuis Monſieur &c.

Janvier 1703

LETTRE XLV.

Le Traducteur a gardé dans ſa Verſion les regles qu'il a données ſur l'obligation de traduire ſelon la Vulgate. Il n'a point abandonné la Vulgate ſur le v. 3. du ch. 9. de l'Epître aux Romains. Les autres exemples qu'on apporte, pour montrer que l'Auteur a abandonné la Vulgate, ne prouvent rien. Les Sociniens ont emprunté beaucoup de choſes des Commentateurs Catholiques. Tout ce qui eſt dans les Livres des Sociniens n'eſt pas Socinien.

MONSIEUR,

L'Illuſtre Cenſeur * loüe les belles regles que le Traducteur a poſées dans ſa Préface ſur l'obligation de traduire ſelon la Vulgate : mais il ne les loüe que dans le deſſein de faire voir, que ce Traducteur les a mal gardées. Ces regles, comme on les rapporte, ſont que *dans les Traductions de la Bible en langue vulgaire, qui ſont deſtinées aux uſages du Peuple, il eſt à propos de lui faire entendre l'Ecriture qui ſe lit dans ſon Egliſe, & qu'on l'a ainſi ob-*

* P. 169.

ſervé religieuſement, non ſeulement dans l'Egliſe Romaine, mais auſſi dans les Societez Chrétiennes d'Orient : de ſorte qu'un ſage Traducteur, qui ſe propoſe de faire entendre au Peuple l'Ecriture qui ſe lit dans ſon Egliſe, ſera toujours obligé de traduire plûtôt ſur le Latin, que ſur le Grec & l'Hebreu : & c'eſt à quoi il s'oblige.

Cette regle eſt en effet tirée de la Préface du Traducteur, qui s'eſt auſſi obligé à la ſuivre. Il reſte ſeulement de voir, ſi les exemples qu'on produit pour montrer que ce Traducteur ne l'a point ſuivie, prouvent ce qu'on prétend. „ Voilà une belle „ regle, dit on *, mais que l'Auteur à mal „ gardée ; puis qu'il commence à la violer „ dès la Préface où il la propoſe, en diſant „ que dans ce paſſage de l'Epitre aux Romains, ch. IX. v. 3. *anathema à Chriſto*, „ il falloit traduire, *propter Chriſtum, à cauſe de* JESUS-CHRIST, & non pas ſelon „ la Vulgate & ſelon le Grec, *de* JESUS-CHRIST, ou *par* JESUS-CHRIST. Ce „ qu'il a ſuivi en effet dans la Traduction „ de cet endroit de St. Paul, en traduiſant „ hardiment, ſans autorité & ſans exemple, *à Chriſto ἀπὸ Χριστοῦ pour l'amour de* „ JESUS-CHRIST. Il ſe glorifie neanmoins „ de cette traduction en ces termes : *Je n'ai „ lû aucun Traducteur, ni aucun Commenta-*

* P. 110.

„ *teur qui ait exprimé parfaitement le ſens*
„ *de ce paſſage de Saint Paul, faute d'a-*
„ *voir fait reflexion ſur la particule Grecque*
„ *ἀνὰ*. Deſorte qu'au lieu de ſe corriger d'a-
„ voir ici abandonné non ſeulement tout
„ les Interpretes, mais encore la Vulgate
„ même qu'il avoit promis de traduire, on
„ voit au contraire qu'il en fait gloire.

Dans l'exemple que le docte Prelat vient de produire, le Traducteur a ſuivi exactement ſa regle, qui eſt de s'attacher à la Vulgate. Liſez ce qu'il dit dans ſa préface p. 21. où il explique la maniere de traduire, dans le Grec des Evangeliſtes & des Apôtres, & dans le Latin de la Vulgate, pluſieurs particules qui ont des ſignifications plus étendues, qu'on ne leur en donne communément dans la langue Grecque & dans la Latine. Il prétend, que pour les bien traduire, il faut être exercé dans le Grec des Septante, qui eſt celui dont les Evangeliſtes & les Apôtres ſe ſont ſervis. *Cette difficulté*, dit-il, *vient de ce que la langue Hebraïque n'étant pas ſi riche, que la Grecque & la Latine, une ſeule particule ou prépoſition a pluſieurs ſens dans cette langue. Or les Septante ayant traduit ordinairement ces prépoſitions mot pour mot, & comme elles ſont dans le texte Hebreu, ils leur ont donné en même tems dans le Grec*

tous les divers ſens qu'elles ont dans l'original Hebreu. Les Ecrivains du nouveau Teſtament ont ſuivi en cela le Grec des Septante. Cette regle qui eſt d'une grande importance pour bien traduire les Livres du nouveau Teſtament, peut être confirmée par pluſieurs exemples. Quoique la particule Grecque *ὑπερ*, & la Latine *trans*, ſignifient en nôtre langue *au delà*, Il y a de certains endroits où l'on doit traduire *au deça*, parce qu'elles répondent au mot Hebreu *heever* qui marque en general les bords d'une riviere, ſoit *au deça*, ſoit *au delà*. Et c'eſt ce que nôtre Auteur avoit déja remarqué dans ſa réponſe aux ſentimens de quelques Theologiens de Hollande, où il dit p. 75. *On ne doit pas s'appuyer fort ſur le περαν des Septante, ni ſur le trans de la Vulgate, parce que ces deux Verſions ne gardent pas exactement la proprieté des mots Grecs ou Latins; mais il faut ſouvent jetter les yeux ſur l'Hebreu, ſi on veut les traduire fidellement.*

Selon cette remarque critique, le Traducteur a obſervé dans ſa préface p. 22. que la particule Grecque *ὑπερ*, & la Latine *à*, en cet endroit de l'Epitre aux Romains, & en quelques autres tant du vieux que du nouveau Teſtament, ſignifient *propter*. La raiſon qu'il apporte de cette ſignification,

est que ἀντὶ & *à*, répondent à la particule Hebraïque *min* qui signifie *propter*, aussi bien que *à*. Il faut donc selon cette regle qui est bien fondée, donner à la particule Latine *à* de la Vulgate la même étendue qu'à la particule Hebraïque *min*, qui signifie aussi, *propter*, *à cause*. Ainsi le Traducteur n'a nullement abandonné la Vulgate, en ne traduisant point *de* JESUS-CHRIST, ou *par* JESUS-CHRIST, puis qu'en gardant la signification de la particule Latine *à*, il a pû traduire *à cause de* JESUS-CHRIST.

„ Mais on ne donne point, dit-on; „ d'exemple de cette signification : le Tra„ ducteur s'est contenté de mettre dans sa „ note sur le v. 3. du ch. 9. de l'Epître aux „ Romains, qu'on en trouve des exem„ ples dans l'ancien Testament, & même „ dans le nouveau. Il y en a en effet des exemples : & si l'on s'est contenté de dire en general, qu'il s'en trouve, c'est que dans une scolie qui doit être courte, l'Auteur n'a pas jugé qu'il fût necessaire d'en venir au détail. Voici deux exemples considerables : Au ch. 53. d'Isaïe v. 8. où on lit dans nôtre Vulgate, *propter scelus*, il y a dans le Grec des Septante ἀντὶ, auquel répond *propter*. Saint Augustin a cité ce passage contre les Juifs : mais au lieu qu'on lit dans les éditions communes des Ouvra-

ges de ce Pere, *ob iniquitatem*, les Religieux de Saint Benoît ont rétabli sur leurs Manuscrits l'ancienne leçon qui étoit, *ab iniquitatibus*, conformément au Grec des Septante. *Editi*, disent ces Moines dans leur note, *ob iniquitatem*; *at Mss. ab iniquitatibus*; *quod respondet Graco Septuaginta.* Ils devoient ajouter pour un plus grand éclaicissement, que cette signification est fondée, comme l'a remarqué l'Auteur de la Préface, sur ce que la particule Grecque ἀπὸ, & la Latine *à*, répondent à la particule ou prépositon Hebraïque *min*, qui signifie en Hebreu *à*, *de*, & *propter*.

On lit un exemple semblable dans le chap. 5. de l'Epître aux Hebreux v. 7. où il y a dans nôtre Vulgate, *Exauditus est pro sua reverentia.* L'Auteur de la nouvelle Version a traduit, *Il fut exaucé à cause de sa pieté*; & il a mis dans sa note, que dans des exemplaires de l'ancienne Edition Latine qui étoit avant Saint Jerôme, on lisoit *à metu*; mais que selon le genie de la langue Hebraïque la particule *à* est la même chose en ce lieu-ci, que *propter*. Il y a dans le texte de l'Apôtre ἀπὸ; mais Saint Jérôme a bien vû, que ἀπὸ n'étoit autre chose en cet endroit, que *pro* ou *propter*.

Calvin & Beze, faute d'avoir entendu

cet Hebraïsme, se sont jettez dans d'étranges paradoxes, pour ne pas dire impietez. Beze dans sa note sur ce passage de l'Epître aux Hebreux, ne croit pas qu'on lui puisse produire aucun exemple, où la particule Grecque ἀπὸ, soit la même chose que la Latine *propter* : *Non facilè mihi persuaserim*, dit-il, *proferri ullum exemplum in quò ἀπὸ ita usurpetur*. C'est pourquoi il a traduit, *liberatus ex metu, delivré de la crainte*, suppléant le mot *liberatus*, pour former un sens selon son idée. Calvin sans rien suppléer a traduit dans le même sens, *ayant été exaucé de ce qu'il craignoit*. On pourroit ajouter à ces deux exemples une note du Pere Petau, qui a expliqué doctement dans ses remarques sur Themistius un passage très-difficile de Tertullien, où la particule Latine *de*, est la même chose que *propter*; ce que cet ancien Ecrivain avoit pris apparemment de sa langue Punique ou Africaine, qui étoit comme une dialecte de l'Hebraïque.

Tout ce petit détail vous fera connoitre, que le nouveau Traducteur n'a point abandonné la Vulgate sur le passage de l'Epître aux Rom. ch. 9. v. 3. Il est bien éloigné de ce qu'on lui objecte, qu'il fait gloire de l'avoir abandonnée; puis qu'il suppose manifestement le contraire, & qu'il dit, que la particule Latine *à*, qui est dans la Vul-

gate, eſt en cet endroit la même choſe que *propter* : & il ne s'eſt pas contenté de le dire ; mais il l'a prouvé dans ſa préface. A l'égard de tous les autres Interpretes qu'on lui reproche d'avoir abandonnez, il a uſé de la liberté qu'ont tous les Interpretes ou Traducteurs, lors qu'il ne s'agit ni des dogmes ni des mœurs. Or il ne s'agit ici, que d'un fait de Grammaire, lequel ne regarde point le Dogme en cet endroit. La maniere literale dont l'Auteur à interpreté la particule ἐπὶ, & *à*, dans le chap. 9. v. 3. de l'Epitre aux Romains, donne un grand jour au v. 7. ch. 5. de l'Epître aux Hebreux, & fournit en même tems des armes aux Catholiques contre l'explication impie des Calviniſtes. Le Traducteur néanmoins n'eſt pas le premier, qui ait traduit de la ſorte cet endroit de l'Epître aux Romains. Vatable & quelques autres l'avoient fait avant lui.

Outre ce que je viens de vous rapporter, on accuſe dans les remarques manuſcrites le Traducteur, d'avoir fait dire à Saint Jerôme ſur l'explication du paſſage de l'Epître aux Romains, des choſes qu'il n'a point dites. Mais vous ne trouverez rien dans cette préface de ce qu'on objecte à l'Auteur. On y dit au contraire, que ce ſaint Docteur n'a point interpreté, non plus que les

autres Interpretes, la particule אֵת selon sa veritable signification, par rapport à la particule ou prépoſition Hebraïque *min*. Cet Auteur même témoigne, qu'il n'a lû aucun Traducteur ni aucun Commentateur, qui ait bien expliqué ce paſſage de l'Epître aux Romains, faute d'avoir fait reflexion ſur cette particule אֵת. On a ſeulement obſervé dans cette préface, que Saint Jerôme a pris le mot d'*être anathême* dans ſa veritable ſignification, pour *être dévoüé* & *être exterminé*: ce qui eſt très-vrai.

L'illuſtre Cenſeur ajoute pluſieurs autres exemples, où il prétend, que le Traducteur a affecté de s'éloigner de la Vulgate *. J'en ai, dit-il, deja rapporté pluſieurs exemples; & les Verſions que j'ai relevées comme favorables aux Sociniens, ſont la plû-part autant de contraventions à la promeſſe de traduire ſelon la Vulgate: *J'ai plus aimé Jacob qu'Eſaü* Rom. IX. 13. eſt traduit contre la Vulgate. J'en dis autant de ce Texte: *Vous ne pouvez rien ſéparez de moi*, Jean XV. 5. On a traduit contre la Vulgate, *Il ne s'eſt point attribué imperieuſement*, au lieu de traduire, *Il n'a pas crû que ce fût une uſurpation*, Phil. II. 6. On a approuvé cette Verſion, *le Fils de l'Homme*, *autrement*

* Pag. III. 112.

„ *l'Homme*, afin de rendre l'Homme en „ general, & non pas JESUS-CHRIST „ seul Maître du Sabbat, Matth. XII. 8. Luc „ VI. 5. C'eſt encore contre la Vulgate d'a- „ voir mis, *les Sacrificateurs du Commun*, „ Act. VI. 7. au lieu d'*un grand nombre* „ *de Sacrificateurs*. La Vulgate traduit, „ *réponſe de mort*, 2. Cor. I. 9. & le Tra- „ ducteur malgré tout le monde, a voulu „ dans le Texte même, que ce fût *une aſ-* „ *ſurance de ne mourir pas*. Je ne finirois „ jamais, ſi je voulois relever tous les en- „ droits, où le Traducteur ſubſtituë au „ Texte de la Vulgate non ſeulement ſes „ propres imaginations, mais encore les „ explications des Sociniens.

Si Mr. l'Evêque de Meaux avoit fait reflexion ſur cette regle que le Traducteur a poſée dans ſa préface, que *nôtre Verſion Latine étant obſcure & équivoque en quelques endraits, il n'y a point d'autre remede pour ôter ces obſcuritez, que d'avoir recours aux Originaux ſur leſquels elle a été faite*, il n'auroit peut-être pas accuſé ſi facilement ce Traducteur, d'avoir affecté de s'éloigner de la Vulgate. C'eſt ſelon cette regle qu'au ch. XI. de Saint Luc v. 41. il n'a pas exprimé ces mots de nôtre Vulgate, *Quod ſupereſt date eleemoſynam*, par ceux-ci, *Donnez l'aumône de ce qui vous reſte*, com-

me il ſemble d'abord qu'il faudroit les traduire ; mais il a traduit avec Meſſieurs de Port-Royal, *Donnez l'aumône de ce que vous avez*, & il a ajouté en même tems cette note : *C'eſt ce que ſignifie dans la Vulgate*, quod ſupereſt, *par rapport au mot Grec.* Il a auſſi fait cette obſervation dans ſa préface pag. 17. *Meſſieurs de Port-Royal ont fort bien exprimé le mot*, quod ſupereſt, *qui eſt ambigu dans nôtre Vulgate, & qui ne l'eſt point dans l'Original Grec.*

Pour ce qui eſt de ces Verſions favorables aux Sociniens, qu'on prétend avoir été relevées, vous avez vû dans mes Lettres précedentes, que le nouveau Traducteur n'a rien avancé, en quoi il ne s'accorde parfaitement avec les plus ſçavans Interpretes Catholiques, & que ce prétendu Socinianiſme eſt un phantôme. Je ne crois pas qu'il ſoit neceſſaire que je vienne au détail des exemples qu'on produit ici, comme étant contraires à la Vulgate. Car on a déja examiné la plus-part en particulier. On montrera avec évidence dans la ſuite que, *J'ai plus aimé Jacob qu'Eſaü*, eſt une interpretation literale de ces paroles de nôtre Vulgate, *Jacob dilexi, Eſaü autem odio habui*, bien qu'elles ne ſoient pas traduites ſelon le ſens qu'on appelle purement grammatical.

L'Auteur a auſſi juſtifié ſa traduction de ce Texte, *Vous ne pouvez rien faire étant ſéparez de moi*, comme entierement conforme à la Vulgate. Il a donné à la particule ou prépoſition *ſine*, toute l'étenduë de la ſignification dont elle eſt capable, ſelon la regle qu'il a établie dans ſa préface, touchant la maniere de traduire les particules. De plus, quand il a traduit de la ſorte, il a eû égard à la choſe dont il eſt parlé en cet endroit, & à la comparaiſon de la vigne & de ſes branches. Voyez ce qu'on a dit là-deſſus. Il en eſt de même de ces autres paroles, *Il ne s'eſt point attribué imperieuſement*. Les mots du Texte Grec & de la Vulgate n'étant pas clairs d'eux mêmes, mais ambigus, comme les plus ſçavans Critiques en conviennent, il a été permis au Traducteur de ſuivre la ſignification qu'il a jugée la plus literale après Gagney, qui étoit ſçavant dans les langues & dans la Théologie. Pour quoi ne veut-on pas qu'au ch. XII. de Saint Matth. v. 8. où le Traducteur à conſervé dans ſa Verſion *le Fils de l'Homme*, il ait mis en note, *autrement l'Homme*; puiſque cette interpretation ſe trouve appuyée ſur l'autorité du celebre & ſçavant Commentateur Alphonſe Toſtat? Quand le même Traducteur a mis Act. VI. 7. *les Sacrificateurs du commun*,

au lieu *d'un grand nombre de Sacrificateurs*, il a voulu exprimer plus à la lettre les termes propres de son Texte. Enfin ce n'est point *malgré tout le monde* que l'Auteur a traduit, 2. Cor. c. 9. *responsum mortis, une assurance de ne point mourir*. Il a pour garant de cette interpretation Heinsius habile Critique, qui s'est étendu fort au long dans ses Exercitations sacrées pour la justifier & sur le Grec & sur le Latin : outre que toute la suite des paroles de Saint Paul semble la confirmer. Ce passage est du nombre de ceux, sur l'interpretation desquels il est permis d'aller à la découverte.

Concluons, que ce n'a point été pour suivre ses propres imaginations, & encore moins pour favoriser les Sociniens, que l'Auteur a traduit tous ces passages de la maniere qu'on vient de l'exposer ; mais par des motifs d'une plus grande exactitude. Si quelques-unes de ces interpretations se trouvent dans des Ecrivains Sociniens ; elles ne sont pas pour cela Sociniennes ; puisque ces Sociniens s'accordent là-dessus avec de Sçavans Commentateurs, qui ne peuvent être soupçonnez de Socinianisme, & que souvent même ils les ont empruntées de ceux-ci. Vous n'ignorez pas que Grotius & les Unitaires ont pris une bon-

ne partie de leurs explications literales de nos meilleurs Commentateurs, qu'ils nomment quelquefois. En un mot, tout ce qui eſt dans les Livres des Sociniens n'eſt pas Socinien. Ces gens-là ſe ſont appliquez auſſi-bien que les Catholiques & les Proteſtans, à connoître la ſignification propre des termes de l'Ecriture, comme faiſoient autrefois les Ariens. Pourquoi ne les pas ſuivre en de certains endroits, où il ne s'agit que de Grammaire & de Critique? Souvenez-vous de la Réponſe que Jaques I. Roi de la grande Bretagne fit à Raynold outré Calviniſte Anglois. Celui-ci qui étoit fort entêté des ſentimens de ceux de ſon parti, conteſtoit à ce Prince pluſieurs choſes qui étoient appuyées ſur toute l'Antiquité, & il ne donnoit point d'autre raiſon de ſon entêtement, ſinon que ces choſes-là étoient en uſage parmi les Papiſtes. Docteur Raynold, lui dit le Roi, vous ne devez porter ni pourpoint ni haut de chauſſes, parce que les Papiſtes en portent.

On continuë de produire contre le Traducteur de nouveaux exemples de ſon *éloignement affecté de la Vulgate*. „ Il viole „ encore, dit-on * ſa regle, aux Heb. ch. 11. „ v. 16. où il traduit ce paſſage, *Nuſquam „ enim Angelos apprehendit. Ce n'eſt point*

* Pag. 113. 114.

» *les Anges qu'il met en liberté.* Il ne s'a-
» git pas ici de ſçavoir ſi ce Commentaire
» d'Eſtius eſt bon ou mauvais, ni ſi les
» Traducteurs de Mons ont bien fait de
» l'inſerer dans le Texte. Nôtre Auteur
» qui les a tant combattus, ſans doute ne
» s'eſt pas aſtreint à les ſuivre, ni à auto-
» riſer de mauvais exemples, ni contre ſes
» propres regles à ſe donner la liberté d'in-
» troduire le Commentaire de qui que ce
» fût dans l'Original. Ainſi il devoit tra-
» duire ſimplement, comme il a fait dans
» ſa note, *il n'a nullement pris les Anges*;
» en quoi il auroit ſuivi non ſeulement la
» plûpart des Peres, comme il en demeure
» d'accord, mais encore en particulier tous
» les Peres Grecs, les Athanaſes, les Chry-
» ſoſtomes, les Cyrilles, qui ont dû enten-
» dre leur langue, & qui ſe ſont attachez à
» peſer ici les expreſſions de l'Apôtre. Mais
» il ſemble qu'il ait voulu donner un exem-
» ple d'abandonner ouvertement, non ſeu-
» la Vulgate, mais encore la plus-part des
» Peres Grecs & Latins, & acquerir la li-
» berté de traduire à ſa fantaiſie. C'eſt ce
» qu'il a fait en une infinité d'endroits, où
» il rejette dans ſes notes la Verſion litterale
» conforme au Grec & à la Vulgate, & le
» plus ſouvent d'une maniere qui tend à
» favoriſer quelque erreur, ainſi qu'on l'a

» déja vû en beaucoup d'exemples.

» Puiſque l'être d'Abraham & celui de » JESUS-CHRIST n'étoient ni le même en » ſoi, ni expliquez par le même mot, il » avoit donc apperçû cet inconvenient: » mais il n'a pas voulu voir, qu'il ne l'é- » vitoit pas en traduiſant, que JESUS- » CHRIST eſt avant qu'*Abraham fût né*; » puiſque le terme de *naître* eſt ambigu, & » que JESUS-CHRIST lui même eſt vraiment » né, quoique ce ſoit avant tous les ſiécles. Il n'y avoit donc rien de net ni d'aſ- » ſuré, que de s'attacher regulierement à » la Vulgate, qui repreſentoit ſi parfaite- » ment l'Original. Si quelques-uns de nos » Traducteurs n'y ont pas pris garde; nous » avons déja remarqué, que celui-ci qui » avoit promis plus de connoiſſance des » langues & plus de Critique, devoit avoir » reformé les autres qu'il a d'ailleurs ſi » ſouvent repris, plûtôt que de les imi- » ter. Ces Traductions, dira-t'on, étoient » approuvées à Paris: mais ce devoit être » une partie de la Critique de nôtre Au- » teur, de ſçavoir que le docte Cardinal qui » remplit ce Siége, a expreſſément corrigé » cet endroit de la Vulgate, en y faiſant » mettre ces mots, *Avant qu'Abraham* » *eût été fait, je ſuis.* Comme il n'y avoit » aucun inconvenient à ſuivre cette correc-

» tion & à traduire selon la Vulgate, il fal-
» loit s'y assujettir d'autant plus qu'elle serre
» de plus près les Sociniens.

Quand le Traducteur a jugé, qu'il étoit mieux de traduire *fût né*, que simplement *fût*, il n'a pas condamné pour cela cette derniere interpretation : car outre qu'elle répond à l'Original, elle est appuyée sur les plus sçavans Interpretes. Mais comme il y a deux mots differens dans le Texte Grec & dans la Vulgate, il a crû qu'il seroit mieux, d'en mettre aussi deux differens dans sa Version. Il semble qu'il ait voulu suivre Erasme, qui a d'abord traduit dans sa note les paroles de son Texte, *Prius quàm Abraham esset vel fuisset, avant qu'Abraham fût*; & il conjecture même qu'il y avoit auparavant dans la Vulgate *foret*, au lieu de *fieret* : mais il dit ensuite, qu'il a traduit, *avant qu'Abraham fût né*, pour distinguer la maniere dont Abraham est, de celle de JESUS-CHRIST : *Nos transtulimus antequàm Abraham nasceretur, ut distingueremus rationem quâ est Abraham, ab eâ quâ semper est Christus.* Ce Critique n'ignoroit pas, que Saint Augustin avoit insisté sur le terme *fieret* : car il le remarque au même endroit. Cependant il a mieux aimé traduire *nasceretur*, que de conserver le *fieret* de la Vulgate. Puis il ajoute, que Saint

Chryſoſtome n'a point inſiſté là-deſſus ; mais ſur ce qu'on lit au preſent *je ſuis*, & non au preterit, *j'ai été* ou *j'étois*. *Hoc loco philoſophatur Auguſtinus, quòd Abraham factus dicitur, Chriſtus, eſſe : at in eo non philoſophatur Chryſoſtomus ; ſed in hoc duntaxat quòd in Abraham uſus eſt verbo prateriti temporis, in Chriſto præſentis, quomodo de ſe prædicat Deus, Ego ſum qui ſum.* Saint Chryſoſtome qui a toûjours combatu avec force les Ariens, lorſque l'occaſion s'en eſt préſentée, n'a pas crû apparemment, qu'il pût tirer en ce lieu-ci, aucun avantage contre eux du verbe γίνεσθαι, dont les Ariens ont ſouvent abuſé. Janſenius de Gand ſur le chap. 1. de Saint Jean v. 15. a remarqué doctement, qu'il y a bien de la difference entre πεποιηται ou κτισθαι, qui ſignifient toûjours *a été fait*, *a été crée* ; & γίγονεν, qui ſignifie en Grec indifferemment *a été*, & *a été fait* ou *créé* : γίγονεν *verbum anceps eſt Græcis ad fieri & ad eſſe.* Cette obſervation du ſçavant Evêque de Gand, eſt tout à fait contraire à la ſuppoſition de l'illuſtre Cenſeur, qui prétend que γίγομαι ne ſe prend jamais en Grec, que pour *être fait* ou *créé* ; & elle donne auſſi une grande atteinte à la reflexion de Saint Auguſtin.

Il y a de l'apparence que ç'a été pour cette raiſon, ou pour quelque autre ſembla-

ble, que le Traducteur de Trevoux aura mieux aimé traduire *fût né* avec les plus ſçavans Interpretes, qu'avec la Bible Walonne, *fut fait*. Il aura plûtôt regardé la remarque de Saint Auguſtin, comme une reflexion Théologique, que comme un raiſonnement fondé ſur la Grammaire & la Critique. Selon la regle qu'il a poſée dans ſa préface, de donner aux mots Latins toute l'étenduë qu'ils peuvent avoir, par rapport à l'Original Grec, il aura crû que *fieret* peut avoir ce ſens; puiſque γενέσθαι du Texte Grec le peut avoir. Et en effet *fieri* ſe prend auſſi pour *eſſe*, *être*, *devenir*. Ainſi tout ce qu'on dit ici, qu'il n'y a rien de net ni d'aſſuré, que de s'attacher regulierement à la Vulgate, qui repreſentoit ſi parfaitement l'Original, n'eſt nullement concluant contre le nouveau Traducteur, non plus que contre le P. Amelote, contre Meſſieurs de Port-Royal, & le Pere Bouhours.

Ajoutez à toutes ces reflexions, que cette interpretation, *Je ſuis avant qu'Abraham fût né*, prouve clairement la préexiſtence de JESUS-CHRIST contre les nouveaux Antitrinitaires: au lieu que celle-ci; *avant qu'Abraham fut fait*, eſt non ſeulement barbare & ambiguë; mais elle approche de l'interpretation des Sociniens.

qui prétendent que *fieret*, ou plûtôt *fiat*, comme ils traduisent avec leur Maître Fauste Socin, ne signifie pas en cet endroit, *être né, être au monde*, mais *soit fait Abraham*, c'est à dire le Pere de plusieurs Nations selon l'étymologie de son nom, autrement des Fideles ou Croyans : ce qui n'arriva qu'après que l'Evangile fût prêché aux Nations. Or Abraham, disent les Freres Polonnois dans leur Catechisme, sect. 4. ch. 1. n'a point été fait le Pere de plusieurs Nations, avant que la Grace de Dieu fût manifestée en JESUS-CHRIST. Voici leurs propres termes auxquels je vous prie de faire attention : *Constat enim inter omnes vocem Abrahami notare patrem multarum gentium Genes. 17. 5. Cùm verò pater multarum gentium reverâ non fit factus, priusquam Dei Gratiâ in Christo manifestatâ, multæ gentes filii unius Patris in hujus rei signum Abrahami nomine appellati per fidem fierent, apparet meritò Christum monere potuisse Judæos, ne se lumen mundi esse crederent, antequam pater multarum gentium fieret.*

Vous voyez, que les Sociniens conservent religieusement le verbe *fiero* de la Vulgate, sur lequel ils appuyent leur interpretation. Cela étant, comment a-t'on pû dire, qu'il falloit s'assujettir à la Vulgate, *d'autant plus qu'elle servoit de plus près les*

Sociniens ? Au contraire ils s'en ſervent, comme ſi elle étoit favorable à leurs viſions : au lieu que l'interpretation qui a été ſuivie par le Traducteur, détruit nettement & ſans aucune ambigüité leurs fauſſes idées.

Pour ce qui regarde la correction de Monſieur le Cardinal de Noailles, qui a fait mettre, *fût fait*, dans la Verſion du Pere Queſnel, il y a de l'apparence, que l'Auteur qui n'a eû d'autre vûë que de donner au Public une traduction nouvelle avec des notes purement litterales & critiques, n'a pas lû l'Ourrage de ce Pere de l'Oratoire. Il a néanmoins ſçû, qu'on y a retouché pluſieurs endroits importans qui regardoient la Théologie, parce qu'il s'etoit répandu dans Paris un *Index* de ces corrections. Ce docte Cardinal a fait auſſi corriger en beaucoup d'endroits la Verſion du Pere Bouhours, ſans qu'on ait néanmoins touché à celui dont il eſt queſtion, bien qu'il en ait fait changer un très-important ſur le même mot, *fieri*, au chap. 1. de Saint Jean, v. 14. Enfin ſi ce paſſage eſt d'une auſſi grande importance que le croit l'illuſtre Cenſeur, pourquoi Meſſieurs de Port-Royal, qui ont revû tant de fois leur Verſion, & qui ſont entierement dévoüez à Saint Auguſtin, n'ont-ils point retouché

cet endroit ? il n'eſt pas poſſible qu'ils ayent ignoré la remarque de ce Saint Docteur, eux qui ont tant de fois lû ſes Ouvrages, & laquelle d'ailleurs ſe trouve dans un grand nombre de Commentateurs. Cependant ils ont fait reflexion ſur ce paſſage, puiſque dans leurs dernieres éditions ils y ont mis, *je ſuis*, conformément à la penſée de Saint Chryſoſtome : au lieu qu'on lit dans les précedentes, *j'étois*.

Je me ſuis étendu aſſez au long ſur l'article précedent ; parce que je l'ai jugé d'une ſi grande importance, que j'ai crû être obligé de l'examiner à fond. Je ſerai moins long ſur le ſuivant, qui eſt le ſixiéme paſſage de la préface, ſur lequel on a auſſi fait une remarque. L'Auteur y a expoſé les regles qu'il a ſuivies pour faire ſa Traduction. „ L'un de ſes Approbateurs, dit-on *, „ lui donne la loüange, *d'avoir rendu le* „ *Texte ſacré ſelon toutes les regles d'une* „ *bonne traduction, qui ſont marquées fort* „ *judicieuſement dans ſa Preface.* Cependant „ on n'y trouvera pas un ſeul mot de la „ Regle du Concile de Trente, qui oblige „ *à ſuivre le ſens que l'Egliſe a toûjours tenu,* „ ſans prendre la liberté *de l'expliquer con-* „ *tre le conſentement unanime des Saints* „ *Peres.* Dire que cette regle ne regarde

* *Pag.* 119. 120.

„ pas

„ pas les Traductions, mais seulement les
„ notes interpretatives, c'est une illusion
„ trop manifeste. On a pû voir dans les re-
„ marques précedentes, dans combien d'er-
„ reurs est tombé l'Auteur, pour avoir tra-
„ duit l'Evangile indépendamment de la
„ Tradition de l'Eglise. Si donc il n'a pas
„ seulement rapporté une regle si essen-
„ tielle, c'est qu'en effet il ne songeoit pas
„ à la suivre.

Si le Traducteur en exposant les regles qu'il a observées dans sa Traduction, n'a point parlé de la regle du Concile de Trente, qui oblige *à suivre le sens que l'Eglise a toûjours tenu*; c'est qu'il n'a exposé dans sa préface, que les regles speciales qui regardent la Critique & la Grammaire. Il a supposé celle du Concile comme une regle generale, & qui appartient plûtôt à la Théologie qu'à la Critique. En effet la plus-part des Protestans se soûmettent à cette regle, sans être soumis au Concile. Quelques-uns d'entre eux ont reproché selon cette regle aux Sociniens, que leurs interpretations de l'Ecriture étoient nouvelles & contraires à toute l'Antiquité. Ils ont reproché, par exemple, à Fauste Socin, d'être le premier qui ait traduit par un pur esprit de nouveauté au ch. 1. de Saint Jean v. 14. *sermo fuit*, au lieu de *factus est*. L'Auteur

a donc ſuppoſé la regle du Concile comme devant être commune à tous les Traducteurs, & principalement aux Orthodoxes. Ceux qui donnent au Public des Ouvrages, touchant la maniere de bien traduire l'Ecriture, ne ſongent gueres à la Regle du Concile de Trente. Au reſte il ſemble que l'Auteur en ait voulu toucher quelque choſe, mais indirectement, lorſque dans ſa préface il a indiqué de certains Théologiens, qui ſous prétexte de ne rien dire qui ſoit contre l'*analogie de la Foi*, font parler le Saint Eſprit ſelon leurs propres idées. A l'égard de ce qu'on objecte au Traducteur d'être tombé dans pluſieurs erreurs, pour avoir traduit l'Evangile indépendamment de la Tradition de l'Egliſe, c'eſt ce que le Cenſeur n'a pû encore faire voir dans ſes remarques. On lui a montré au contraire, qu'il a fait paſſer trop legerement pour Tradition ce qui ne l'eſt point en effet. Voyez les Lettres précedentes.

„ L'Auteur, ajoute-t'on *, a dit quelque „ mot de la Regle du Concile, dans un „ carton depuis que le Livre eſt imprimé „ & débité par tout : on a déja remarqué „ que les cartons de l'Auteur ne ſont qu'u„ ne vaine ceremonie, qui ne fait plus qu'ir„ riter une dangereuſe curioſité. En effet

* *Pag.* 120. 121.

„ le Livre ſe débite encore ſans cette foi-
„ ble addition. Après tout, il y a ſujet de
„ s'étonner qu'on s'en ſoit aviſé ſi tard, &
„ qu'on n'en ait pas moins hazardé de di-
„ re, que l'Auteur avoit expliqué *toutes les*
„ *regles*, pendant qu'il ne penſoit pas ſeule-
„ ment à marquer la principale ; encore
„ que ce ſoit celle qui ſe devoit préſenter
„ d'abord.

L'Auteur n'a nullement violé ſa regle de s'attacher à la Vulgate, lors qu'il a traduit ces paroles de l'Epître aux Hebreux chap. 11. v. 16. *Nuſquam enim Angelos apprehendit ; car ce n'eſt point les Anges qu'il met en liberté.* Comme le mot *apprehendit* eſt obſcur & ambigu de lui-même, il a été neceſſaire ſelon ſa regle, qu'il l'expliquât par rapport au verbe ἐπιλαμβάνεται qui eſt dans le Grec. Or ce verbe ſignifie à la lettre ce qui eſt dans la Verſion, comme le Traducteur l'a remarqué dans ſa note, où il dit : *Le mot qui eſt dans le Grec, & que l'ancien Interprete a traduit à la lettre*, apprehendit, *ſignifie jetter la main ſur quelqu'un pour la prendre & le tirer du danger où il eſt.* Il eſt vrai qu'Eſtius a obſervé dans ſon Commentaire après Ribera cette ſignification ; mais l'un & l'autre l'ont obſervée comme une interpretation literale du verbe Grec ἐπιλαμβάνεσθαι. Ainſi l'on ne peut

pas dire, qu'on ait mis le Commentaire dans la Version ; puisque ces deux sçavans Commentateurs, ont exprimé le sens propre & literal de ce verbe : c'est pourquoi les Traducteurs de Mons n'ont pas mal fait de l'inserer dans le Texte : mais ils ne devoient pas laisser sans note un endroit de cette importance.

Castalio qui a été Professeur en langue Grecque à Bâle, & qui avoit une connoissance exacte de cette langue, aussi-bien que de la Latine, avoit traduit, ἐμπλησθήσεται dans ce même sens : ce qui lui attira à la verité de grosses injures de la part des Docteurs de Geneve, comme s'il avoit ôté aux Chrétiens une preuve évidente du Mystere de l'Incarnation, & qu'il eût été contraire à tous les Ecrivains Grecs : mais vous sçavez jusqu'à quels excès ceux de Geneve se sont emportez contre Castalio. On peut les réfuter par Henri Estienne, qui a rapporté dans son Tresor après Budé une autorité de Platon, laquelle appuye cette même interpretation. Il semble même que ce mot soit pris en ce sens-là au ch. 4. de l'Ecclesiastique, v. 11. où il y a dans le Grec ἡ σοφία υἱὸς ἑαυτῆ ἀνύψωσε, καὶ ἐμπλησθήσεται τῶν ζητούντων αὐτήν, & dans l'ancienne Version Latine v. 12. *Sapientia filiis suis vitam inspirat, & suscipit inquirentes se.*

Pour ce qui est des Peres Grecs, sur tout de Saint Chrysostome & des Scoliastes qui l'ont suivi, on a pû s'en éloigner avec Ribera & Estius, sans qu'on prétende pour cela entendre mieux qu'eux la langue. On aura seulement fait plus de reflexion qu'eux sur la signification du verbe Grec ἐπιλαμβάνεσθαι dans ce passage de l'Epître aux Hebr. & sur toute la suite du discours de l'Apôtre. Et en effet Saint Chrysostome dit, que ce verbe signifie à la lettre jetter la main sur quelqu'un, ou le prendre, ou le retenir lors qu'il fuit. On convient avec ce Saint Evêque de cette signification propre & literale : mais on doute que l'application qu'il en fait au Mystere de l'Incarnation, soit le sens propre & veritable de l'Apôtre. Le Pere Amelote, qui a traduit selon ce sens, *Il ne s'est point uni aux Anges ; mais il s'est uni au sang d'Abraham*, semble être contraire à lui-même, lorsqu'il ajoute dans sa note : *Il est certain que l'Apôtre veut exprimer la maniere dont le Fils de Dieu a délivré l'Homme de la mort, mais le mot* ἐπιλαμβάνεται *ne peut s'exprimer en nôtre langue en une seule parole : car il veut dire, étendre la main sur quelqu'un qui fuit & le retenir pour le mettre en liberté.* Vous voyez que ce sçavant Prêtre de l'Oratoire appuye dans sa note la Version de Trevoux comme literale.

Ce Traducteur n'a donc pas voulu en cet endroit de l'Epître aux Hebreux donner un exemple d'abandonner ouvertement la Vulgate. Il n'a point pris la liberté de traduire à sa phantaisie. La Version literale qu'il a rejettée dans sa note est trop literale, & n'est point intelligible. C'est pourquoi il ne l'a point fait entrer dans le Texte de sa Traduction. Il n'a point eû enfin dessein d'appuyer aucune erreur, quoique les Sociniens préferent cette interpretation à l'autre qui est plus commune. Ribera qui en a fait l'ouverture, & qui en parle au long dans son Commentaire, ne peut pas être soupçonné de Socinianisme, non plus qu'Estius, & Messieurs de Port-Royal, qui l'ont suivie comme plus exacte & plus literale. Je suis, Monsieur &c.

Janvier 1703.

LETTRE XLVI.

Remarques critiques ſur la maniere dont on doit traduire ces paroles de Saint Jean VIII. 58. Priuſquàm Abraham fieret ego ſum. *La Verſion de l'Auteur eſt conforme à la Vulgate, & à la plûpart des autres Traducteurs & des Commentateurs. On répond à tout ce qu'on produit pour appuyer la nouvelle interpretation. Pourquoi le Traducteur de Trevoux n'a point parlé dans ſa Préface, de la Regle du Concile de Trente, qui veut que dans l'interpretation de l'Ecriture, on ne s'éloigne point du conſentement unanime des Peres. Remarque ſur un Carton.*

MONSIEUR,

Vous ſerez ſans doute ſurpris de la maniere dont le docte Cenſeur veut qu'on traduiſe, par rapport au Grec & au Latin de la Vulgate, le v. 58. ch. 8. de Saint Jean. Le Traducteur de Trevoux a pour lui preſque tous les autres Traducteurs, & les plus habiles Commentateurs du nouveau Teſtament. Cependant, comme ce n'eſt point le grand nombre des Interpre-

tes qui doit être preferé, lorſqu'il s'agit de la ſignification propre & literale des mots; il eſt à propos d'examiner les raiſons ſur leſquelles on appuye la nouvelle Interpretation.

„ L'Auteur, dit-on *, traduit ces paroles „ de la même Vulgate, *Priuſquàm Abra-* „ *ham fieret ego ſum*, en Saint Jean VIII. 58. „ *Je ſuis avant qu'Abraham fut né*; au lieu „ de traduire, *je ſuis avant qu'Abraham eût* „ *été fait*; quoi qu'il ſoit certain qu'il ne „ ſuit ni la Vulgate, ni le Grec : γενέσθαι „ ne ſignifie *naître* ou *être né* dans au- „ cun endroit de l'Evangile : c'eſt par „ tout uniquement γινέσθαι. Saint Au- „ guſtin qui a lû comme nous, affermit „ l'antiquité de la Vulgate : il fonde ſon „ explication ſur le *fieret* qui ſignifie *avoir* „ *été fait*, & démontre, que pour prendre „ l'intention de cette parole de Nôtre Sei- „ gneur, il y faut neceſſairement trouver „ une *choſe faite* en Abraham, *facturam* „ *humanam*, & en JESUS-CHRIST une „ choſe *qui eſt* ſans avoir été faite. S'il fal- „ loit l'autorité des Peres Grecs pour expri- „ mer le γενέσθαι, de leur langue, on eût „ trouvé dans Saint Cyrille d'Alexandrie, „ que ce terme ſignifie *une choſe tirée du* „ *néant*, & que JESUS-CHRIST avoit parlé

* *Pag.* 115. 116.

» proprement en l'attribuant à Abraham. » Ainſi il ne falloit pas ôter à l'Egliſe un » avantage que la Vulgate avoit de tout » tems conſervé.

Quoique l'autorité de Saint Auguſtin, de qui on a pris cette reflexion ſoit d'un grand poids, ils ſe trouve cependant de très-ſçavans Commentateurs, qui n'ont pû goûter ce qu'il ſuppoſe comme une choſe conſtante, ſçavoir que le verbe γένεσθαι qui eſt dans le Texte Grec ſignifie abſolument *être fait*, ou plûtôt *être créé*, & non ſimplement *être*. Tolet n'a pû approuver cette ſuppoſition de Saint Auguſtin, qui ne lui paroit point vraye, parce que le verbe γένεσθαι eſt ambigu : enſorte que l'on peut fort bien traduire, *avant qu'Abraham fût, je ſuis. Auguſtinus*, dit ce docte Cardinal dans ſon Commentaire ſur ce paſſage, *notat de Abraham dictum eſſe*, fieret, *quaſi Abraham ſit factus : ſed in verbo Græco non habet locum : nam ambiguum eſt, potuitque verti, antequàm Abraham eſſet, Ego ſum.* En effet c'eſt de la ſorte qu'ont traduit ſur le Grec l'ancien Interprete Syriaque, l'Arabe, & un grand nombre de Traducteurs nouveaux, Latins, François, Eſpagnols, Italiens, qu'il ſeroit inutile de nommer. Car il eſt hors de doute, que le verbe γένεσθαι peut être traduit à la lettre par *être*. C'eſt en ce

ſens-là qu'il ſe trouve dans nôtre Vulgate dès le commencement de l'Evangile de Saint Jean, où on lit, *fuit homo*, & il y a dans le Grec ἐγένετο.

De plus il n'eſt pas vrai, que l'Auteur n'ait traduit ni le Grec, ni la Vulgate : il a traduit au contraire l'un & l'autre à la lettre. L'illuſtre Cenſeur fondé ſur la reflexion de Saint Auguſtin a crû trop facilement, que le verbe Grec γίνεσθαι ou γίνεσθαι, ne ſignifie jamais *être né*. S'il avoit conſulté les Dictionnaires Grecs & principalement le Treſor de Henri Eſtienne, il auroit lû ſur γίνομαι toutes les differentes ſignifications que ce verbe a dans les Ecrivains Grecs. La premiére qui lui eſt donnée dans cet excellent Dictionnaire, c'eſt *être né*, γίγνομαι, *naſcor, orior*; & il produit pour cette ſignification des exemples tirez d'Homere, d'Heſiode, d'Iſocrate, de Platon, & de Plutarque. Il rapporte de Platon cette belle ſentence, Ἡμῶν οὐκ ἐν ἀνδρὶ μόνῳ γέγονεν, que Ciceron a traduite, *non nobis ſolùm nati ſumus*.

On pourroit joindre à tous ces Auteurs profanes une foule de ſçavans Commentateurs Catholiques habiles dans les deux langues, qui ont exprimé à la lettre le *fieret* de la Vulgate par *naſceretur*, *fût né*, auſſi-bien que le nouveau Traducteur. Pour n'être pas long, je vous produirai le ſeul Luc

de Bruges qui a été ſçavant dans la Critique & dans la Théologie. Il dit nettement dans ſa note ſur ce paſſage, que le *fieret* de la Vulgate ſignifie *fût engendré, fût né, fût au monde* : Fieret, *gigneretur, naſceretur, in rerum natura exiſteret.* Il dit la même choſe du verbe qui eſt dans le Texte Grec : γενέσθαι, *factus, genitus, natus eſſet.* C'eſt ſur ce pied-là que le Pere Amelote a traduit, *je ſuis avant qu'Abraham fût né* ; Meſſieurs de Port-Royal, *j'étois avant qu'Abraham fût au monde* ; & le Pere Bouhours, *je ſuis avant la naiſſance d'Abraham.*

Il eſt vrai, que les Peres Grecs dans leurs diſputes contre les Ariens, ont mis une grande difference entre γενητὸς, & γεννητὸς. Le premier ſelon eux ſignifie *fait, créé* ; le ſecond, *engendré.* Les Ariens prétendoient, que le Verbe avoit été fait ou crée γενητός ; les Orthodoxes au contraire prétendoient que γενητὸς ne ſe diſoit point du Verbe Divin, mai γεννητός, parce qu'il avoit été engendré de ſon Pere ; & qu'il étoit de même ſubſtance que lui. Il eſt certain que le Verbe n'a point été créé ni fait ; mais qu'il a été veritablement engendré de ſon Pere. Cette queſtion qui a été principalement agitée depuis la naiſſance de l'Arianiſme, ne fait rien au ſujet dont il s'agit, qui eſt de ſçavoir ſi les verbes γενέσθαι & γενᾶσθαι

ont d'eux mêmes cette difference dans la langue Grecque; enſorte qu'ils ne ſe prennent jamais l'un pour l'autre. Or il ſemble qu'on peut montrer le contraire par les Livres du nouveau Teſtament, au ch. 1. de St. Luc verſ. 14. On lit dans le Texte Grec γένεσις, & dans la Vulgate, *nativitate*; de même au ch. 1. de Saint Jaques verſ. 23. γενέσεως, & dans la Vulgate *nativitatis*; au lieu qu'au ch. 9. de Saint Jean v. 1. on lit dans le Grec γενητὸς & dans la Vulgate *nativitate*. D'où l'on inferera, que même dans nôtre ancienne Edition Latine, le verbe Grec γίνεσθαι ſe prend pour *être né*. Peut-être feroit-il plus à propos de ne faire point remonter plus haut que le tems de l'Arianiſme, cette difference exacte entre γένεσις & γέννησις, qu'on trouve dans les Chaines Grecques ſous les noms de Saint Chryſoſtome, de Nicetas &c. Car on lit dans les mêmes Chaines ſous le nom d'Origene, que γένεσις & γέννησις ſe prennent l'un pour l'autre à l'égard même de JESUS-CHRIST: ce qui eſt contre le ſentiment commun. Il ſe pourroit même faire que lors qu'Origene a appellé le Fils de Dieu γενητὸν, il ait pris ce mot pour *engendré*, quoique St. Epiphane ait inferé de-là, qu'Origene a crû que le Verbe avoit été créé. Je ſuis, Monſieur &c.

1703.

LETTRE XLVII.

Il n'eſt pas vrai que le Traducteur ait réduit l'excellence d'une Verſion de l'Ecriture, à la connoiſſance des langues & de la Critique. Pour bien juger d'une Traduction telle qu'eſt celle de Trevoux, ce n'eſt pas aſſez d'être ſçavant dans la Theologie. La Connoiſſance des langues & de la Critique, eſt abſolument neceſſaire pour bien traduire les Livres ſacrez: il eſt même à propos qu'un Theologien n'ignore pas les langues. L'Auteur n'a eû aucune part à l'Epître dedicatoire qui eſt à la tête de ſa Verſion. Des Cartons qui ont été mis dans cette Verſion. Des frequens Hebraïſmes du nouveau Teſtament. Reflexions ſur ces Hebraïſmes. Le Cenſeur a trop étendu le mot de Tradition, *& ce qu'il nomme la Théologie des Peres.*

MOnſieur l'Evêque de Meaux ſur le ſeptiéme paſſage qu'il produit de la préface, y trouve une faute conſiderable, bien qu'en effet il n'y en ait aucune. „ Le Traducteur, dit-on *, ſemble réduire principalement à la connoiſſance des langues & de la Critique l'ex-

* Pag. 121. 122.

„ cellence d'une Verſion. C'eſt ce qui „ paroit à la tête de ſa préface dans ſa Let„ tre à M. L. J. D. R. où il ſe repoſe ſur „ les ſoins de ſon Libraire du choix des „ Cenſeurs & Approbateurs de ſon Livre, „ en lui diſant ſeulement : *Ayez ſoin de faire „ revoir cet Ouvrage par quelque Theologien „ habile, & qui ſache au moins les trois lan„ gues, Hebraïque, Grecque & Latine.* En „ tranſcrivant cette Lettre, il a voulu ſe „ donner d'abord un air de Sçavant, qui ne „ convient pas à un Ouvrage de cette na„ ture, où tout doit reſpirer la ſimplicité „ & la modeſtie : & ce qui eſt pis, il inſinuë „ qu'on ne doit reconnoître pour legitime „ Cenſeur, que ceux qui ſçavent les lan„ gues : ce qui eſt faux & dangereux. Il eſt „ certain que les principales remarques ſur „ un Ouvrage de cette ſorte, c'eſt à dire „ celles du Dogme, ſont independantes „ de la connoiſſance ſi particuliere des lan„ gues, & ſont uniquement attachées à la „ connoiſſance de la Tradition univerſelle „ de l'Egliſe, qu'on peut ſçavoir parfaite„ ment ſans tant d'Hebreu & tant de Grec, „ par la lecture des Peres, & par les prin„ cipes d'une ſolide Théologie.

Il n'eſt pas vrai que le Traducteur ait réduit principalement à la connoiſſance des langues & de la Critique l'excellence d'une

Version, puiſque dans la Lettre dont il eſt queſtion, il a recommandé qu'on s'addreſſât à un habile Théologien, & qui outre cela ſçût les trois langues. Un Théologien peut-il être habile dans ſa profeſſion, s'il n'eſt inſtruit des Dogmes à fond, & de ce qui regarde la Tradition univerſelle de l'Egliſe, dans les matieres de Théologie? l'Auteur ne s'eſt point donné un air de Sçavant, quand il a averti celui qui demeuroit chargé de la publication de ſon manuſcrit, de le faire voir à un Théologien qui ſçût les langues & la Critique. Cet avis étoit neceſſaire, parce qu'il s'agiſſoit d'un Ouvrage qui demandoit abſolument cette connoiſſance dans les Approbateurs. On ſçait qu'il y a peu de Docteurs qui ayent étudié les langues originales; & ainſi le Traducteur ne pouvoit mieux faire, que de recommander à ſon Libraire d'en chercher quelqu'un qui s'y fût appliqué. Ne s'addreſſe-t'on pas à des Phyſiciens & à des Mathematiciens pour l'approbation des Livres de Phyſique & de Mathematique? Pourquoi donc ne veut-on pas, que pour l'approbation d'un Ouvrage qui eſt un eſpece de petite Polyglotte, comme on l'a remarqué dans la préface, on recommande de s'addreſſer à un Théologien qui ſoit habile dans les langues?

Du reſte le Traducteur n'a nullement inſinué, qu'on ne doit reconnoitre ici pour legitime Cenſeur, que ceux qui ſçavent les langues ; puis qu'il veut que ſon Cenſeur ſoit habile dans la Théologie. Mais parce qu'il ſe trouve aſſez de Théologiens dans Paris, & qu'il y en a peu qui ſoient exercez dans la Critique de l'Ecriture, il a eû raiſon d'inſiſter principalement ſur cette derniere partie. J'avoüe qu'on peut ſçavoir parfaitement la Tradition univerſelle de l'Egliſe, ſans tant d'Hebreu & tant de Grec : mais cela ne ſuffit pas pour juger d'une Verſion de l'Ecriture, ſur tout d'une Verſion, où l'on s'eſt propoſé de juſtifier la Vulgate par pluſieurs Exemplaires Grecs, par les Verſions Orientales, & par des Remarques critiques & grammaticales. Il eſt ſans doute que Meſſieurs Arnauld, de Sacy, Nicole, & les autres Perſonnes qui ont travaillé pendant tant d'années à la Verſion du nouveau Teſtament imprimée à Mons, étoient habiles dans la Théologie. Je ſuppoſe auſſi qu'ils avoient quelque teinture des langues. Cependant les Perſonnes ſçavantes dans les langues & dans la Critique, ont trouvé des fautes conſiderables, non ſeulement dans cet Ouvrage, mais auſſi dans la Traduction de l'ancien Teſtament que Mr. de Sacy nous a donnée. Ceux qui l'ont

revûë & retouchée depuis ſa mort, y ont encore laiſſé bien des fautes. La lecture des Peres & les principes d'une ſolide Théologie, peuvent bien empêcher un Traducteur de s'éloigner de la croyance reçûë dans l'Egliſe ; mais elle ne lui fournit pas les ſecours qui ſont neceſſaires pour faire une bonne Verſion de la Bible. Je ſuis perſuadé que Saint Auguſtin ſçavoit au moins autant de Théologie, que Saint Jerôme ; mais il étoit fort inferieur à lui pour la connoiſſance des langues. Si ce Saint Evêque avec toute ſa Théologie avoit entrepris de faire une Verſion de l'Ecriture, y auroit-il réüſſi auſſi-bien que Saint Jerôme ?

Le docte Prélat après avoir beaucoup loüé les avantages de la Théologie pour faire une bonne Verſion, ajoute cette nouvelle remarque *. „ On doit être fort attentif à cette remarque, & prendre garde à ne point donner tant d'avantage aux „ Sçavans en Hebreu & dans la Critique ; „ parce qu'ils s'en trouve de tels, non ſeulement parmi les Catholiques, mais auſſi „ parmi les Heretiques. Nous venons de „ voir un eſſai des exceſſives loüanges que „ leur donne nôtre Auteur, & ſon aveugle attachement à les ſuivre, même dans „ cette Verſion.

* Pag. 123.

On ne ſçauroit au contraire donner trop de loüanges à ceux qui ſont ſçavans en Hebreu & dans la Critique. Si Saint Jerôme n'y avoit pas été ſçavant, on n'auroit pas abandonné l'ancienne Verſion de l'Egliſe pour prendre la ſienne ; & le Saint Pape Damaſe n'auroit pas eû tant d'eſtime pour lui. Les Herétiques ne ſont pas blâmables pour s'être appliquez à la connoiſſance des langues & de la Critique, mais pour en avoir abuſé. Saint Jerôme n'a pas eû de honte de les conſulter ces Herétiques, & même les plus grands ennemis de la Religion Chrétienne, lui qui conſultoit auſſi très-ſouvent les Juifs, & qui faiſoit même gloire d'être leur Diſciple. Rufin & les autres qui lui ont reproché cet attachement, n'en ont reçû que de la confuſion. Si l'Auteur a loüé quelque fois les Herétiques, ce n'a pas été dans leur heréſie, mais dans ce qu'ils ont de bon, & le plus ſouvent par rapport à l'Egliſe, & même en des endroits où ils étoient utiles pour appuyer la croyance orthodoxe. Il ne les a point ſuivis aveuglément dans ſa Verſion, comme vous l'avez pû voir dans les Lettres précedentes. Quand Mr. Mallet & les autres Adverſaires de Meſſieurs de Port-Royal, leur ont reproché, qu'ils avoient copié la Bible de Geneve, Monſieur Arnauld a bien ſçû leur ré-

pondre, que quoi que les Auteurs de la Version de Geneve ſoient Herétiques, leurs Verſions ne ſont pas pour cela mauvaiſes, & qu'il ne s'enſuit pas qu'on ne les puiſſe ſuivre ou imiter. En quoi ce fameux Docteur a eû raiſon. Auſſi l'Auteur de l'Hiſtoire des Verſions du nouveau Teſtament, a-t'il approuvé cette réponſe, mais avec quelque reſtriction, lors qu'il dit: *On ne nie point, qu'on ne puiſſe s'aider des Traductions de la Bible qui ont été faites par des Herétiques. Mais on le doit faire avec plus de jugement que les Traducteurs de Mons n'ont fait.* En effet cet Auteur leur a fait ſentir, qu'ils avoient abandonné ſans aucun diſcernement la Vulgate en un grand nombre d'endroits, pour ſuivre la Bible de Geneve. Il a été neceſſaire que je fiſſe ici cette obſervation, afin que vous connuſſiez mieux la difference qui eſt entre les Traducteurs de Mons & celui de Trevoux, qui n'a point ſuivi aveuglément les Verſions des Herétiques. Mais après tout ce Prélat n'a-t'il pas cité lui même pluſieurs Herétiques dans ſon Commentaire ſur l'Apocalypſe? On y trouve les noms de Druſius, de Grotius, de Hammont, de Voſſius, & même avec des éloges. Ce ſçavant Evêque qui ſembloit avoir inſinué quelque mépris dans ſa remarque précedente, pour ceux qui cultivent les

langues & l'étude de la Critique, ajoute *; comme voulant rectifier ce qu'il avoit avancé : » Il faut ſans doute eſtimer beaucoup » la connoiſſance des langues qui donnent » de grands éclairciſſemens ; mais ne pas » croire, que pour cenſurer les licentieuſes » Interpretations, par exemple d'un Grotius, à qui l'on défere trop dans nôtre » ſiécle, il faille ſçavoir autant d'Hebreu, » de Grec, & de Latin, ou même d'Hiſtoire » & de Critique, qu'il en montre dans ſes » Ecrits. L'Egliſe aura toûjours des Docteurs, qui excelleront dans tous ces talens » particuliers : mais ce n'eſt pas-là ſa plus » grande gloire. La Science de la Tradition » eſt la vraye Science Eccleſiaſtique : le » reſte eſt abandonné aux Curieux, même » ceux de dehors, comme l'a été durant » tant de ſiécle la Philoſophie aux Payens.

Si l'on défere trop à Grotius, il ſemble que l'illuſtre Cenſeur qui l'a quelquefois trop loüé y ait donné occaſion. J'avoüe que pour le relever dans les endroits où il s'éloigne des veritables Traditions de l'Egliſe, on n'a pas beſoin d'Hebreu & de Grec, ni de Critique. Les anciens Docteurs nous ont conſervé les Traditions reçûës depuis les Apôtres ſans cette connoiſſance. Il y a peu de perſonnes qui ayent traité ſi à

* Pag. 124.

fond ces matieres, que l'Auteur dans ſon Hiſtoire Critique du vieux Teſtament, & dans ſes Réponſes. Quelques-uns mêmes ont voulu lui en faire un crime, comme s'il avoit mis les Traditions au deſſus de l'Ecriture ſainte: & aujourd'hui il ſemble qu'on lui veüille faire un procès pour avoir trop loüé l'étude des langues & de la Critique par rapport à l'Ecriture. Mais il faut diſtinguer ici deux choſes, ſçavoir la Science Eccleſiaſtique qui conſiſte principalement dans la connoiſſance des Dogmes & de la Tradition, & la Science des Livres ſacrez, qu'on ne peut pas poſſeder ſans être habile dans les langues, & dans la Critique. C'eſt de cette derniere Science dont le Traducteur a parlé dans ſa préface, où il a traité de ce qui étoit neceſſaire pour faire une bonne Verſion de l'Ecriture. Origene & Saint Jerôme, qui ſe ſont appliquez avec ſoin à ce genre d'Etude, & même St. Auguſtin qui l'a eſtimé, n'ont pas crû, que ce fût une pure curioſité. En un mot ſans la Science des langues & de la Critique il n'eſt pas poſſible, de l'aveu même de St. Auguſtin, d'avoir une connoiſſance exacte de l'Ecriture: & c'eſt de cela ſeul dont il s'agit dans la préface du Traducteur. On pourroit ajouter, que la Science de l'Hebreu & du Grec fait une partie de la Théo-

logie, comme il seroit aisé de le prouver par les disputes qui ont été agitées autrefois entre les Orthodoxes & les Ariens. Il ne suffit pas à un Théologien de posseder les Traditions de l'Eglise : il faut outre cela qu'il sçache répondre aux Herétiques, pour établir plus fortement les Dogmes reçûs. Combien y a-t'il eû de disputes entre les Peres & les anciens Ariens, sur la signification propre de certains mots, & même de quelques particules ? & encore aujourd'hui, quelque habileté qu'ait un Théologien dans sa profession, il sera difficile qu'il satisfasse pleinement aux objections des nouveaux Antitrinitaires, s'il n'a une connoissance plus que mediocre des langues & de la Critique. Ce n'est pas assez pour les refuter solidement de les renvoyer à des Traditions qu'ils ne reçoivent point : il faut les aller chercher jusques dans leurs retranchemens, & leur faire voir qu'ils donnent de fausses interpretations à l'Ecriture : & c'est ce que l'Auteur de la nouvelle Traduction a fait dans ses Scolies.

On accuse de vanité le nouveau Traducteur, comme s'il s'étoit préferé lui-même aux plus celebres Traducteurs de nôtre tems ; & on fonde cette accusation sur ces paroles du Traducteur dans sa préface : *On ne sçauroit trop loüer Mr. de Sacy, le P. Amelo-*

te ; Meſſieurs de Port-Royal, & les RR. PP. Jeſuites de Paris : il auroit été neanmoins à ſouhaiter, que ces ſçavans Traducteurs euſſent eû une plus grande connoiſſance des langues originales, & de ce qui appartient à la Critique. „ On voit par-là trop claire-„ ment, dit-on *, „ que l'Auteur veut ſe „ donner l'avantage au deſſus de tous les „ Traducteurs, ſous prétexte de cette Scien-„ ce, qui rend ordinairement les Hommes „ vains, plûtôt que ſages & judicieux.

L'Auteur qui a recommu dans ce même endroit de ſa préface, qu'il a profité des lumieres de ces ſçavans & celebres Traducteurs, n'a pas prétendu s'élever au deſſus d'eux. Un Pygmée monté ſur les épaules d'un Géant, n'eſt pas plus grand que le Géant, bien qu'il voye plus loin que lui. Au reſte le Traducteur a fait connoitre dans ſes Hiſtoires critiques, que le Pere Amelote & Meſſieurs de Port-Royal, n'ont pas eû toute la connoiſſance neceſſaire des langues & de la Critique ; & il lui ſera facile de montrer, s'il le juge à propos, que Mr. de Sacy eſt tombé dans un grand nombre de fautes dans ſa Verſion de l'ancien Teſtament & dans ſes notes, pour n'avoir pas ſçû la langue Hebraïque. Vatable qu'il ſuit ordinairement lui a été à la verité d'un grand ſecours : mais un homme qui ne voit que

* *Pag.* 125.

par les yeux d'autrui eſt ſujet à ſe tromper.

„ C'éſt encore ſur le même fondement, „ continuë l'illuſtre Cenſeur *, que dès l'E- „ pître dedicatoire, & en parlant à un ſi „ grand & ſi ſçavant Prince, il ſe fait don- „ ner par ſon Libraire le titre ambitieux du „ plus *capable d'un pareil Ouvrage*, (c'eſt-à- „ dire d'une Traduction auſſi importante „ que celle du nouveau Teſtament) *& qui „ a ſi bien rèüſſi, qu'il ſemble que les Evan- „ geliſtes eux-mêmes l'ont inſpiré pour parler „ la langue Françoiſe.* Cependant cet Ou- „ vrage inſpiré par les Evangeliſtes, eſt cor- „ rigé d'abord par l'Auteur même en une „ infinité d'endroits. On multiplie les cor- „ rections, & on ne peut épuiſer les fautes, „ quoique l'on n'ait point encore touché „ au vif ; & ſi l'on y met la main, il n'en „ pourra reſulter qu'un nouvel Ouvrage.

Quand il plaira au ſçavant Prélat de s'informer de qui vient l'Epître dedicatoire, il apprendra que le Traducteur n'y a eû aucune part, & qu'il ne l'a même vûë, qu'après qu'elle a été imprimée. Il écrivit auſſi-tôt à ſon Libraire de l'ôter ou de la faire retoucher. Il lui marqua même les endroits qu'il falloit reformer. Enfin ne pouvant rien obtenir de lui, il l'en fit preſſer par une autre perſonne. Mais tout cela fut

* *Pag.* 116.

fut inutile. Le Libraire répondit toûjours que Monſieur l'Abbé Geneſt étoit Auteur de l'Epître dédicatoire ; & que l'Illuſtre & ſçavant Prince à qui elle étoit addreſſée en étoit content ; & qu'enfin cela ne regardoit nullement le Traducteur, mais l'Imprimeur de Trevoux au nom de qui elle étoit.

Pour ce qui eſt de ces corrections multipliées à l'infini, ſi l'on parle de celles qui ſont à la tête du Livre dans *l'errata*, ce ne ſont la plus-part, que des fautes du Copiſte ou de l'Imprimeur, & qui ſont de peu d'importance. A l'égard des cartons, il n'y en a que quatre ou cinq de la main de l'Auteur ; & encore n'étoient-ils pas tous abſolument neceſſaires. Si l'on en a mis d'autres enſuite, c'eſt qu'on a bien voulu donner cette ſatisfaction aux perſonnes qui les ſouhaitoient, au moins pour la plus-part. Mais après tout, l'Auteur a aſſez fait connoître dans ſa préface qu'il ne donnoit qu'un eſſai d'un Ouvrage qui ne pouvoit être perfectionné que peu à peu. Il a d'abord fait ſentir, que la vie d'un homme ſeul ne ſuffiſoit pas pour y réüſſir : & c'eſt dans cette vûë qu'il a rapporté ces paroles de Genebrard ; que pour faire une Verſion de la Bible en nôtre langue, il falloit trente années, trente perſonnes ſçavantes dans

les langues & dans la Théologie, & plus de deux cens mille écus pour les frais ; & qu'avec tout cela on ne feroit pas un Ouvrage qui fût exempt de reproche.

Qu'on parcoure toutes les Verſions de l'Ecriture, qui ont été faites dans ces derniers ſiécles par de très-habiles gens, on n'en trouvera aucune qui n'ait été corrigée & retouchée dans les nouvelles éditions. Il n'y a point de honte de varier ſur un Ouvrage auſſi difficile à executer qu'eſt celui-là. Meſſieurs de Port-Royal reconnoiſſent, qu'ils ont employé trente ans à leur Traduction du nouveau Teſtament. Cependant on l'a toûjours retouchée depuis leur premiere Edition, & elle n'eſt pas encore aujourd'hui ſans reproche, pour me ſervir des termes de Genebrard. L'on corrige tous les jours la Verſion de Mr. de Sacy ; & vous connoiſſez une perſonne qui nonobſtant toutes ces corrections y a encore trouvé plus de deux cens fautes ; & qui dit librement, que quand il voudra la relire avec plus d'application, il y en trouvera au moins deux cens autres. On a mis beaucoup plus de cartons dans la traduction ſeule des quatre Evangiles publiée par le Pere Bouhours, qu'il n'y en a dans tout le nouveau Teſtament de Trevoux. Je ne vous dis rien des corrections qui ont été

faites dans la derniere édition du P. Quesnel en des endroits mêmes d'une très-grande importance, & suspects d'heresie.

On attaque après cela l'érudition Hebraïque du Traducteur. „ Au reste, dit le „ sçavant Prélat *, il faut trouver bon, „ que dans une matiere de cette consé„ quence, je remarque serieusement qu'un „ Ouvrage comme celui-ci, demandoit „ plus de simplicité & de modestie, aussi„ bien que plus d'attention & d'exactitude. „ Lorsqu'on croit que c'est sçavoir tout, que „ de sçavoir les langues & la Grammaire, „ on ne veut qu'ébloüir le Monde: & on „ s'imagine fermer la bouche aux contre„ disans, dès qu'on allegue un Hebraïsme „ ou un Hellenisme. Je dirai même libre„ ment, que dans l'Hebreu & dans le „ Grec de nôtre Auteur, il y a plus d'osten„ tation que d'utilité. Il trouve des difficul„ tez insurmontables dans le passage d'un „ Pseaume cité par Saint Paul, où sous le „ nom du Sauveur que David a prophe„ tizé, on lit ces mots: *Il est écrit de moi „ à la tête du Livre &c.* Cette tête du Li„ vre embarrasse nôtre Auteur, il appelle „ Saint Jerôme à son secours, aussi-bien „ que les Interpretes Juifs, & ne trouve „ que des conjectures. La sienne est, que

* *Pag.* 127. 128.

„ par le mot de *tête*, *il faut entendre volume*
„ *ou rouleau*, *parce que les Livres des Juifs*
„ *étoient des rouleaux en forme de cylindre*,
„ *& ils ſe ſervent encore aujourd'hui de ces*
„ *rouleaux dans leurs Synagogues*, *lors qu'ils*
„ *liſent la Loi*. C'eſt-là ſans doute une éru-
„ dition Hebraïque ancienne & moderne
„ aſſez triviale : mais voici le fin : *Les Sep-*
„ *tante auront appellé* tête *ce que nous ap-*
„ *pellons rouleau*, *à cauſe de la figure ronde*
„ *de ces rouleaux qui eſt ſemblable à celle d'u-*
„ *ne tête*. N'eſt-ce pas là une rare érudition
„ Hebraïque, & une heureuſe comparaiſon
„ de nôtre tête à un cylindre ?

Le Traducteur de Trevoux n'a nullement eû en vûë d'ébloüir le Monde, par les frequens Hebraïſmes ou Helleniſmes qu'il a remarquez. Il eſt certain, que le ſtyle Grec des Apôtres & des Evangeliſtes eſt rempli d'Hebraïſmes ou de Caldaïſmes : ce qui a donné lieu à l'Auteur de la nommer quelquefois un Grec de Synagogue. Tous les habiles Critiques demeurent d'accord de cela. Saumaiſe qui s'eſt déclaré ſi fortement contre la langue Helleniſtique, avoüe que St. Luc même & S. Paul, qui ont ſçû la langue Grecque, ſont remplis de Caldaïſmes ; & la raiſon qu'il en apporte, c'eſt que comme ils ont ſçû le Grec & la langue Caldaïque, ils ont fait un mélange

de l'un & de l'autre. Peut-on donc trouver mauvais, que le Traducteur ait eû ſouvent recours à ces Hebraïſmes ou Caldaïſmes, pour donner un plus grand jour à la diction des Evangeliſtes & des Apôtres ? Par exemple dès le commencement de S.Matth. ſur ces mots, *Jeſus-Chriſt Fils de David, Fils d'Abraham*, il a obſervé que les Hebreux appellent *Fils* dans leur langue, celui qui tire ſon origine d'un autre, ſoit mediatement ſoit immediatement, quelque éloignement qu'il y ait entre l'un & l'autre. Ainſi cette expreſſion ſeroit un barbariſme en François, ſi l'uſage ne l'avoit introduite, lorſqu'il s'agit de la genealogie de JESUS-CHRIST, ou de quelque autre genealogie marquée dans l'Ecriture.

Ce n'eſt point par oſtentation que l'Auteur a fait ces ſortes de remarques dans ſes notes : il n'a eû d'autre vûë, que d'être utile à ſes Lecteurs, en leur expliquant des choſes qui ne ſont pas communes parmi nous. S'il y en a quelques unes qui paroiſſent triviales au docte Cenſeur, il doit conſiderer, que tout le monde n'eſt pas ſi ſçavant que lui dans les coûtumes & les uſages des Juifs. A l'égard du paſſage du Pſeaume 39. cité par Saint Paul dans ſon Epître aux Hebreux, où on lit, *Il eſt écrit de moi à la tête du Livre* ; il eſt conſtant que les Inter-

pretes ſont fort partagez entre eux ſur l'explication de ce paſſage. Le Traducteur a rapporté ce qu'il y a trouvé de meilleur ; & après tout cela, il ajoute, qu'*on n'a que des conjectures là-deſſus.* Y a-t'il en cela de l'oſtentation ? l'Auteur a-t'il peché contre la ſimplicité & la modeſtie, ou même contre l'exactitude ? Mais ce qu'on rapporte de ces rouleaux des Juifs, eſt, dit-on, d'une érudition triviale. Je le veux croire : il y a cependant encore bien des gens aujourd'hui même parmi les Théologiens, qui n'ont pas cette érudition triviale. Pour ce qui eſt de l'heureuſe comparaiſon de nôtre tête avec un cylindre, il me ſemble qu'elle eſt plûtôt de l'illuſtre Cenſeur, que de l'Auteur, qui conjecture ſeulement que les Septante auront pû appeller *tête* les rouleaux, à cauſe de leur figure ronde qui eſt ſemblable à celle d'une *tête.*

Le ſecond exemple qu'on produit, pour montrer que l'Auteur abuſe de *ſon ſçavoir & de ſa Critique*, eſt pris de ces paroles de JESUS-CHRIST, Matth. 22. 37. *Vous aimerez le Seigneur vôtre Dieu, de tout vôtre cœur, de toute vôtre ame & de tout vôtre eſprit.* L'Auteur a mis dans ſa note : *Les Hebreux ſe ſervent quelque fois de pluſieurs mots ſynonymes qui ne diſent tous que la même choſe* *. „ Sans examiner, dit ce Prélat, l'ap-

* Pag. 129. 130.

» plication au précepte de l'amour Divin, » que ſervent ici les Hebreux ? Il eſt de » toutes les langues de multiplier les ſyno- » nymes pour ſignifier l'affection avec la- » quelle on parle.... Une infinité d'Hebraïſ- » mes que le Traducteur releve, ne ſont » comme celui-ci, que des phraſes ou des » figures de toutes les langues : plus de la » moitié ſont ſi communs, que perſonne » ne les ignore. Qu'on parcoure tous les » endroits où nous avons démontré, que » l'Auteur ſe trompe, & qu'on peſe attenti- » vement ceux qui paroîtront dans la ſuite ; » on verra qu'il s'eſt ébloüi lui-même, ou » qu'il veut ébloüir les autres par ſon Grec » & par ſon Hebreu, & qu'il cache ſous ſa » Critique (je le dirai hardiment, parce » qu'il le faut, & ſans craindre d'être dé- » menti par les vrais Sçavans,) une igno- » rance profonde de la Tradition & de la » Théologie des Peres. J'en dirai un jour » la raiſon.

Lorſque le Traducteur a obſervé ſur Saint Matth. xxii. 37. que les Hebreux ſe ſervent quelquefois de mots ſynonymes qui ne diſent tous que la même choſe, il n'a pas prétendu exclurre pour cela des autres langues ces ſortes de ſynonymes : mais, comme ils ſont plus frequens dans la langue Hebraïque, que dans toutes les autres,

il a eu raiſon de faire cette obſervation. Je ſuis même perſuadé que lors qu'il l'a faite il avoit en vuë les Calviniſtes, qui abuſent des paroles de ce commandement pour fortifier leurs ſentimens. C'eſt ce qui a fait dire à Maldonat ſur ce paſſage, que ces mots, *cœur*, *ame*, *eſprit*, ne ſignifient en ce lieu, que la même choſe, & que ceux qui les diſtinguent, font paroitre plus de ſubtilité que de ſolidité. Il accuſe en même tems Calvin d'impieté, pour avoir abuſé de cette exaggeration, comme ſi elle inſinuoit que les Commandemens de Dieu fuſſent impoſſibles : *Terret hac exaggeratio Calvinum, & impoſſibilia hominibus Deum præcipere mentitur.*

Vous ſçavez qu'il y a eû de grandes diſputes entre les Sçavans ſur les Hebraïſmes ou Helleniſmes : quelques-uns ont ſoutenu, que la diction des Septante & des Ecrivains du nouveau Teſtament étoit purement Grecque, parce qu'on trouvoit les mêmes expreſſions dans les Auteurs profanes. Pfoken qui a été de cette opinion, l'a appuyée de pluſieurs exemples tirez principalement des Poëtes Grecs. Mais ces exemples n'ont pas empêché les plus habiles Critiques, de mettre ces expreſſions au nombre des Helleniſmes. Voyez Gataker & Jean Vorſtius. Ce dernier a donné

au Public un excellent Livre, touchant les Hebraïſmes du nouveau Teſtament. Il a trouvé contre la penſée de Saumaiſe plus d'Hebraïſmes dans l'Evangile de S. Luc, que dans tous les autres Ecrivains du nouveau Teſtament, quoique cet Evangeliſte poſſedât mieux la langue Grecque, que les autres.

Ne croyez donc pas, que dans tous les endroits où l'Auteur a marqué que les Hebreux parlent de la ſorte, il ait prétendu que ces mêmes expreſſions ne ſe trouvaſſent jamais dans les autres langues. Il y en a à la verité quelques unes de telles, & qui ſont de purs Hebraïſmes, étant tout à fait propres aux Hebreux : mais il n'en eſt pas de même de toutes. Par exemple au ch. 1. de Saint Luc v. 32. où il y a dans le Texte, *On l'appellera Fils du tres-Haut*, le Traducteur a mis dans ſa note, *c'eſt à dire*, il ſera : *car* être appellé *&* être, *ſont ſouvent dans l'Hebreu la même choſe*. Il n'a pas prétendu, qu'on ne trouvât aucun exemple de cette expreſſion dans les autres langues ; car il s'y en trouve en effet, mais bien plus rarement. De même lors qu'il a obſervé ſur le v. 47. que ces mots, *Et mon eſprit eſt rempli de joye en Dieu mon Sauveur*, ſont une repetition de ceux qui précedent, & que ces repetitions ſont ordinaires aux Hebreux,

ſur tout dans leurs Cantiques, il n'a pas voulu dire, que ces ſortes de repetitions ne ſe trouvaſſent jamais dans les autres langues; mais ſeulement qu'elles ſont bien plus ordinaires aux Hebreux. On remarque ordinairement que le mot, *frere*, ſe prend ſouvent parmi les Hebreux pour *couſin* ou *parent*. Cela empêche-t'il que dans les autres langues le mot de *frere* ne ſe trouve en ce ſens-là? Ciceron en ſes Philippiques dit, qu'Antonia étoit Sœur de Marc-Antoine, parce qu'elle étoit Fille de ſon Frere C. Antonius. Dans la Lettre d'Ovide intitulée *Hermione à Oreſte*, Hermione appelle Oreſte ſon Frere, parce qu'il étoit ſon Couſin germain. Dans Denys d'Halicarnaſſe le Roi Tullus-Hoſtilius appelle *Freres* les Horaces & les Curiaces, parce qu'ils étoient Couſins germains, Enfans des deux Sœurs.

Le Traducteur n'a rien en cela de particulier: il a ſuivi la methode des plus habiles Commentateurs. Maldonat a fait les mêmes obſervations; & on les a même augmentées après lui dans ſon propre Commentaire. Ce ſçavant Jeſuite avoit même compoſé un Livre des *Hebraïſmes* du nouveau Teſtament: & il cite ſouvent cet Ouvrage qu'il avoit intitulé *Idiomata*. Il y obſerve doctement, que quelques-uns de ces

Hébraïſmes ont été pris de la Vérſion Grecque des Septante, qui a été ſuivie par les Evangeliſtes & par les Apôtres. Le Traducteur de Trevoux n'a point impoſé à ſes Lecteurs, lorſqu'il a eû recours à ces Hebraïſmes dans ſes notes. Il y fait voir en pluſieurs rencontres qu'il a étudié le ſtyle Grec du nouveau Teſtament. Le jugement qu'il a porté ſur les Livres de Lightfooth eſt une preuve évidente, qu'il n'étoit point entêté du Rabbiniſme. Voici ce qu'il en dit dans ſon Hiſtoire des Commentateurs, p. 793. *Il a paſſé la meilleure partie de ſa vie à lire les Livres des Juifs, afin d'entendre mieux les Ecrits des Evangeliſtes & des Apôtres; leſquels ayant été Juifs ont ſuivi les uſages & les façons de parler de ceux de leur Nation. Mais après tout, à la reſerve de leurs rits & des autres choſes de cette nature, quelque érudition Rabbinique que cet Anglois faſſe paroître dans ſon Ouvrage, les Chrétiens n'en tireront pas un grand ſecours, s'ils ne joignent à cela l'étude de la Verſion des Septante, qui eſt plus utile pour apprendre le ſtyle du nouveau Teſtament, étant jointe à une connoiſſance mediocre de la langue Hebraïque & de la Syriaque, que tout ce grand appareil de Rabbiniſme.*

L'Auteur ne s'eſt donc point ébloüi lui-même, & il n'a point non plus voulu

ébloüir les autres. Son dessein a été de se rendre utile à ses Lecteurs, en éclaircissant par ce moyen plusieurs passages du nouveau Testament. Il a aussi observé quelque fois, que certaines expressions qui semblent être propres aux Hebreux, se trouvent dans les Auteurs profanes. C'est ainsi qu'au ch. 1. de Saint Luc v. 34. où on lit dans le Texte, Je ne connois point d'Homme, il a mis dans sa note, c'est à dire, *je suis Vierge*: puis il ajoute, *Cette expression n'est pas seulement commune aux Hebreux en ce sens-là; mais elle se trouve aussi dans les anciens Ecrivains Grecs & dans les Latins*: ce qu'il prouve par un exemple tiré d'Euripide, & rapporté par Hermogene: mais il est certain, qu'elle se trouve rarement dans ceux-ci; au lieu qu'il n'y a rien de si commun parmi les Hebreux qui se servent du mot Hebreu *jada* lequel signifie *a connu*. Vous trouverez une semblable observation sur le ch. 2. de Saint Luc, v. 7. où le Texte porte, *Elle mit au monde son Fils premier-né*. Il y a dans la note: *on ne peut pas prouver de cette expression, que la Sainte Vierge ait eu d'autres enfans. Car même les Auteurs Latins employent le mot de* primus *dans le même sens pour marquer un fils unique*. Quand le Traducteur a fait ces remarques & un grand nombre d'autres semblables, il n'a

point eû deſſein de faire illuſion à ſes Lecteurs par ſon Grec & par ſon Hebreu; mais d'éclaircir par ſa Critique les endroits du nouveau Teſtament, qui avoient beſoin de quelque éclairciſſement. On verra dans la ſuite ſi l'illuſtre Cenſeur apportera des exemples ſolides de l'ignorance profonde du Traducteur, dans ce qui regarde la Tradition & la Theologie des Peres. Au moins peut-on aſſurer librement, que les exemples qui ont été produits ci-deſſus avec un ſemblable reproche, ne prouvent point ce qu'on a prétendu prouver. Vous avez pû voir dans les Lettres précedentes, que le docte Prélat a mis au nombre des Traditions conſtantes de l'Egliſe, des choſes qui n'y doivent point être miſes : & c'eſt ſans doute cela qu'il appelle la Théologie des Peres. Je ſuis Monſieur &c.

Janvier 1703.

LETTRE XLVIII.[a]

Du ſens ſublime & ſpirituel de l'Ecriture. Faux Myſtiques diſtinguez des veritables. L'Auteur n'a jamais avancé, que les Propheties alleguées par JESUS-CHRIST *& par les Apôtres, ne fuſſent que des applications ingenieuſes.*

MONSIEUR,

Le huitiéme paſſage de la Préface qui eſt attaqué par l'illuſtre Cenſeur, regarde les explications myſtiques de l'Ecriture. „ [b] Je „ ne ſçai, dit-il, à qui en veut nôtre Auteur, „ quand il attaque avec tant de force, & à „ tant de diverſes repriſes les explications „ myſtiques de l'Ecriture; puiſqu'il avoüe „ ſi ſouvent, que Saint Paul en eſt rempli: „ mais voici ſur ces ſens myſtiques une „ obſervation plus importante: Il n'y a „ rien de plus commun dans les notes de „ nôtre Auteur, que d'attribuer, comme „ il fait auſſi dans ſa Préface, un *deras*, c'eſt-

[a] *Cette Lettre eſt beaucoup plus longue dans l'Original. On l'a abbregée, parce que l'Auteur a parlé fort au long de cette même matiere dans le troiſiéme tome Lettre iv. & v.* [b] *P.* 31. 32.

» à-dire un ſens ſublime & ſpirituel à cer-
» tains paſſages de l'Ecriture. Sans s'arrê-
» ter à ſon mot Hebreu, qui ne ſert de rien
» pour autoriſer ſon ſentiment, il eût fallu
» inſtruire le Peuple, que ce ſens *ſublime*
» *& ſpirituel*, loin d'exclurre le ſens verita-
» ble, le contient ſouvent; & que c'eſt mê-
» me le ſens primitif & principal, que le
» Saint Eſprit a eû en vûë. Bien éloigné de
» faire cette obſervation, & au contraire
» oppoſant par tout le terme de *literal*,
» dont il abuſe, au ſens ſpirituel & prophe-
» tique, le Traducteur induit le Peuple à
» erreur, comme ſi les Propheties & les
» figures de la Loi, qui ſont toujours alle-
» guées par JESUS-CHRIST & par les Apô-
» tres, comme des avant-coureurs & des pré-
» dictions de la nouvelle Alliance, n'étoient
» qu'allegorie & application ingenieuſe.

L'Auteur s'eſt expliqué très-nettement dans ſa Préface, ſur ce qui regarde les Interpretations myſtiques. Il y diſtingue d'une maniere claire & préciſe, les faux Myſtiques d'avec les veritables. Il eſt très-éloigné de confondre les ſens ſublimes & ſpirituels, qui ſont autoriſez par JESUS-CHRIST & par les Apôtres, avec les viſions de certains Myſtiques, qui abuſent manifeſtement des paroles de l'Ecriture, pour les accommoder à leurs idées. Les plus ſça-

vans & les plus judicieux Commentateurs ont parlé comme le Traducteur, ou plûtôt le Traducteur a parlé comme eux. Il eſt aiſé de voir quels Myſtiques il a indiquez, lorſqu'il dit p. 12. de ſa Préface : „ Il „ ſemble que nous ſoyons aujourd'hui dans „ ces anciens tems, où les Heretiques appellez Gnoſtiques, avoient tellement accommodé les paroles du Texte ſacré à „ leurs interpretations allegoriques & phi„ loſophiques, qu'ils avoient entiérement „ étouffé par leur Philoſophie la Religion „ de JESUS-CHRIST. Ces Gnoſtiques où „ faux ſpirituels, s'étoient formé une Théo„ logie particuliere pleine de viſions. Ils „ affectoient de ne rien dire de commun, „ traitant les autres de gens ſimples & groſ„ ſiers, qui expliquoient les Livres ſacrez „ d'une maniere baſſe & literale. L'Auteur ajoute en ce même endroit, que c'eſt-là le caractere de nos faux Myſtiques, qui n'ayant rien de fixe & d'arrêté, s'éloignent du ſens literal de l'Ecriture, pour ſuivre leurs viſions. Ce caractere convient proprement aux Gnoſtiques ou Quietiſtes de nôtre tems, qui ſous prétexte d'être plus ſpirituels que les autres, ont forgé je ne ſçai quelle nouvelle Théologie qu'ils prétendent trouver dans l'Ecriture.

Le même Auteur parle encore des ſens

mystiques p. 39. indiquez par le Censeur. Il y dit que n'ayant point eû d'autre dessein que d'expliquer dans ses notes le sens literal des Evangelistes & des Apôtres, on n'y doit point chercher aucune *mystiquerie*, laquelle ne peut être goutée des personnes judicieuses. Il assure qu'il a imité en cela Estius, qui s'étant proposé d'expliquer à la lettre les Epîtres de Saint Paul, n'y avoit rien inseré d'allegorique & de tropologique. Il donne aussi pour exemple Saint Chrysostome, qui dans ses sçavantes & éloquentes Homelies, ne s'est point jetté sur les allegories & les tropologies, quoi qu'il eût lû avec beaucoup de soin les Livres d'Origene, le plus fecond de tous les anciens Ecrivains Ecclesiastiques en ces sortes d'explications. Peut-on trouver mauvais, que le Traducteur ait suivi de si grands Hommes, dans un Ouvrage où il fait profession de ne donner que des interpretations literales?

Quand le Traducteur s'est servi du mot Hebreu *deras*, pour exprimer le sens sublime, il a eû en vûë les Juifs. Il a voulu insinuër par-là, comme il a fait dans son Histoire du Texte du nouveau Testament, que ces sens sublimes ne sont point de l'invention de JESUS-CHRIST & de ses Apôtres; & ainsi, que les Juifs ne peuvent

pas les rejetter, comme ſi c'étoient plûtôt des fictions ingenieuſes, que de veritables interpretations. Il n'etoit point neceſſaire que l'Auteur s'étendît au long pour faire voir, que le ſens ſublime & ſpirituel n'exclut point le veritable; & que c'eſt même le ſens principal que le Saint Eſprit a eû en vûë. Ces ſens myſtiques & ſpirituels étant fondez dans l'Ecriture même, & dans un uſage conſtant de la Synagogue & de l'Egliſe, on ſuppoſe d'un commun conſentement, qu'ils ne ſont pas moins vrais, que le ſens literal. Ces ſortes d'explications appartiennent plûtôt à des Traitez particuliers & à de longs Commentaires, qu'à des Scolies. Auſſi l'Auteur en a-t'il traité dans ſon Hiſtoire du Texte du nouveau Teſtament; où il prouve fortement, que les Juifs ne peuvent rien reprocher ſur ce ſujet aux Evangeliſtes & aux Apôtres; puiſque cette methode a été priſe de leurs plus anciens Docteurs. Il y dit p. 246. que ces ſens myſtiques & allegoriques, ſur leſquels les Juifs ont établi la verité d'un Meſſie, étant fondez ſur la Tradition de leurs Peres, doivent paſſer pour des preuves réelles. Il ajoute en ce même endroit, qu'*il eſt vrai, que ce qui eſt purement allegorique ne peut ſervir de preuve poſitive pour établir une Religion. Mais lorſque ces allegories ſont appuyées*

sur la Tradition, on peut alors les employer & les appliquer à des faits qui sont déja constans par cette Tradition.

Un Auteur qui parle de la sorte, a-t'il pû croire que les Propheties & les figures de la Loi alleguées par JESUS-CHRIST & par les Apôtres, *n'étoient qu'allegorie & application ingenieuse ?* Il n'a point opposé le terme de *literal* au sens spirituel, comme s'il n'y avoit que le premier qui fût veritable. Il a reconnu au contraire l'un & l'autre veritables : mais il a suivi le sentiment des plus sçavans Commentateurs & des plus habiles Critiques, qui ne croyent pas qu'il puisse y avoir deux sens veritablement literaux ou historiques d'une même chose. Mais au reste le sens mystique & spirituel n'est pas moins vrai que le premier, & il est même plus étendu. L'illustre Censeur a pû croire avec de Lira & quelques autres Commentateurs de l'Ecriture, qu'il y a deux sens literaux d'une même chose : mais ceux qui s'expliquent de la sorte ne semblent pas parler assez exactement, comme l'Auteur l'a remarqué page 152. de son Histoire critique du Texte du nouveau Testament.

Tout ce que je viens de rapporter vous fait voir, qu'on n'a pas rendu justice au

Traducteur [a], lorſqu'on lui a objecté que ſelon ſon ſentiment les Propheties n'étoient qu'une application ingenieuſe. Cependant l'Illuſtre Prélat ajoute à ce qu'il avoit déja dit [b]: „ On ſçait que c'eſt-là une des erreurs des Sociniens : Grotius s'eſt perdu „ avec eux : il a lui-même abandonné les „ Propheties qu'il avoit ſi bien ſoutenuës „ dans ſon Livre de la vraye Religion : & „ par leurs ſubtilitez nous ſerions preſque „ réduits à ne bâtir plus avec Saint Paul ſur „ les fondemens des Apôtres & des Pro„ phetes. L'Auteur a pris le même eſprit, „ & il n'avoit garde de prémunir le Peuple „ contre ce *deras* ſcandaleux des Prophe„ ties, puis qu'il les élude avec les autres, „ comme les remarques particulieres le fe„ ront paroître.

Il eſt vrai que les Sociniens & Grotius ont trop multiplié les ſens myſtiques : mais il ne me paroît pas qu'ils ayent crû, que tous ces ſens myſtiques ne fuſſent que des penſées ingenieuſes. L'Auteur ſuppoſe au contraire dans ſon Hiſtoire du Texte du nouveau Teſtament, que les Sociniens & même Servet défendent quelquefois la veri-

[a] *Conſultez ſur ce ſujet les Lettres* 4. *&* 5. *du* 3e. *Tome où l'on a traité à fond cette matiere ; & l'on y a répondu par avance à toutes les objections de Mr. l'Evêque de Meaux.* [b] *P.* 133.

té de ces explications ſublimes & ſpirituelles, pour établir la Religion Chrétienne contre les Juifs. Ils ſoutiennent auſſi-bien que les Orthodoxes, que les Evangeliſtes & les Apôtres ont ſuivi en cela un uſage qui étoit reçû & autoriſé. Et en effet les anciens Docteurs Juifs ont entendu du Meſſie pluſieurs paſſages de l'Ecriture, qui ſemblent avoir un autre ſens, ſi l'on n'a égard qu'à la lettre; & ces mêmes paſſages ſe trouvent auſſi expliquez de JESUS-CHRIST dans le nouveau Teſtament. Ce ſont des veritez que les Sociniens reçoivent également avec les Catholiques. C'eſt pourquoi l'Auteur a pris de-là occaſion dans ſes Hiſtoires critiques de combatre les nouveaux Antitrinitaires; leur faiſant voir qu'outre le ſens purement literal de l'Ecriture, on doit recevoir des interpretations appellées myſtiques & ſpirituelles, qui ſont fondées ſur des Traditions authentiques.

Au reſte le Traducteur n'a point eû beſoin de prémunir le Peuple contre le *deras*, ou explication myſtique. Il n'a rien avancé de ſcandaleux ſur ce ſujet, & qui ne ſe trouve dans les plus ſçavans Commentateurs Catholiques. Il a parlé avec eux quand il a diſtingué le *deras*, ou l'Interpretation myſtique & ſpirituelle, des explications purement literales. Ce n'eſt

donc ni de Grotius, ni des Sociniens, que ce Traducteur a emprunté cette distinction; mais des anciens Docteurs de l'Eglise, & des plus habiles Commentateurs orthodoxes de ces derniers siecles.

Il est à propos que vous observiez, que l'Illustre Prélat dans les remarques manuscrites qu'il a envoyées à l'Approbateur, a fort approuvé le *deras* du Traducteur. Il n'y trouve rien qui approche du Socinianisme : mais il souhaite seulement qu'on avertisse dans la Preface que ce *deras*, ou sens mystique n'exclut point le sens literal. Voici ce qu'il dit dans sa remarque: „ Je suis bien aise d'observer encore, que „ l'Auteur attribuë souvent un *deras*, c'est „ à dire un sens sublime & spirituel, à cer„ tains passages. Il est obligé d'avertir, que „ ce sens sublime & spirituel, loin d'exclu„ re le sens literal, le contient souvent, & „ est même le primitif & le direct. Autre„ ment, il donnera la fausse idée, que tout „ sens spirituel n'est pas literal. Loin d'appeller *scandaleux* le *deras* du Traducteur, il le loüe & l'approuve. A l'égard de la note qu'il falloit ajouter, je vous ai fait voir qu'elle n'étoit nullement necessaire, & que bien qu'on reconnût ce sens sublime pour vrai, il étoit néanmoins distingué du literal & historique. Je finis ma Lettre

par une belle Remarque de Saint Jerôme ſur les ſens ſublimes & allegoriques. Elle vous fera connoître, qu'il ne faut pas confondre le ſens allegorique avec le literal, de peur de tomber dans l'erreur des Marcionites & des Manichéens, qui prétendoient que les paroles de la Loi ne devoient point s'entendre à la lettre, mais d'un ſens ſublime & élevé. Ce Saint Docteur expliquant ces paroles du chap. 4. v. 24. de l'Epître aux Galates, *Tout cela eſt dit allegoriquement &c.* fait cette obſervation : Marcion & Manichée ne les ont point ôtées de leurs exemplaires de cette Epître, parcequ'ils ont crû, qu'elles nous étoient contraires, & qu'on prouvoit par-là qu'il ne faut pas prendre à la lettre le Texte de la Loi, mais dans un ſens plus élevé. *Marcion & Manichæus*, dit Saint Jerôme, *hunc locum in quo dixit Apoſtolus*, Quæ quidem ſunt allegoricè &c. *qua ſequuntur de codice ſuo tollere noluerunt, putantes adverſum nos relinqui, quòd ſcilicet Lex aliter ſit intelligenda quam ſcripta eſt, cùm utique, etiamſi allegorica (quod nos quoque fatemur, & Paulus docet) accipienda ſit, non pro voluntate legentis, ſed pro ſcribentis auctoritate condita ſit &c.* Je ſuis, Monſieur &c.

Janvier 1703.

LETTRE XLIX.

A Monsieur ***.

Nouvelles Remarques sur le double sens qui est particulier aux Livres sacrez. On répond aux objections d'un illustre Censeur contre ce double sens. Ce que signifie sens appliqué. Divers exemples du sens appliqué.

MONSIEUR,

Je me souviens très-bien de vous avoir écrit assez au long il y a quelques années, sur le double sens qui est attaché à plusieurs passages de l'Ecriture. Vous ne devez point être surpris qu'un illustre Prélat renouvelle aujourd'hui les objections que vos Amis firent en ce tems-là contre quelques endroits de l'Histoire critique du Texte du nouveau Testament. Il n'y a personne qui sçache mieux que vous les liaisons que Mr. Nicole à toujours eûës avec ce Prélat. C'est de vous que j'ai appris qu'il l'avoit sollicité fortement à écrire contre l'histoire des Commentateurs au sujet des Peres Grecs & de Saint Augustin. Et comme je trouve

trouve dans les *Instructions* de Mr. l'Evêque de M. les mêmes objections sur ce dernier article, que celles qui vous furent faites alors par Mr. Nic. cela me fait juger que l'Illustre Censeur, qui est chargé de tant d'affaires, se sera servi des memoires de son Ami qui n'entendoit gueres ces sortes de matieres, comme vous l'avez remarqué vous même dans plusieurs entretiens que vous avez eûs avec lui.

Quoi qu'il en soit; que ces nouvelles objections viennent du sçavant Prélat, ou de Mr. Nicole, j'y répondrai exactement pour vous satisfaire. „ Grotius, dit l'Illus„ tre Censeur *, avoit appris des Soci„ niens, que les Propheties alleguées dans „ les Evangelistes & par les Apôtres, pour „ prouver que JESUS-CHRIST étoit le Messie, „ étoient des allegories qui n'avoient rien „ de literal & de concluant.

Grotius a pû dire qu'une partie des Propheties alleguées dans les Evangiles & par les Apôtres, n'étoient point alleguées selon le sens literal, sans l'avoir emprunté des Sociniens. Les plus sçavans Interpretes orthodoxes conviennent là-dessus avec lui, & même avec les Sociniens, sans qu'on puisse conclurre de là, que les passages citez par JESUS-CHRIST & par les Apôtres n'ont rien

* *Instruct.* 2 *p.* 26. *dans la Dissertat. sur Grotius.*

de concluant contre les Juifs. C'eſt ce que j'ai expliqué au long dans mes deux Lettres précedentes, que je vous prie de relire avec attention : j'ajouterai ſeulement en ce lieu l'autorité de Sixte de Sienne, qui dans le Livre 3. de ſa Bibliotheque ſainte, établit ce double ſens de l'Ecriture par l'Ecriture même. Il dit que le ſens myſtique ou ſpirituel, eſt bien plus caché & plus ſublime, que le literal ; qu'il ne ſe preſente pas à tout le monde ; mais qu'il eſt caché dans l'interieur des paroles; qu'il n'eſt point ſignifié par les mots, mais par les choſes mêmes. Saint Paul, ajoute ce docte Bibliothecaire, nous a enſeigné la difference de l'un & de l'autre dans ſon Epitre 2. aux Corinthiens, lorſqu'il dit que les Juifs liſent & entendent tous les jours l'ancien Teſtament ſelon la lettre, mais qu'ils ont un voile ſur le cœur, qui les empêche d'en connoître le ſens ſpirituel. Sixte apporte en ce même lieu un bel exemple de ce ſens ſpirituel, ſçavoir le ſerpent d'airain dans le deſert, qui repreſentoit JESUS-CHRIST attaché ſur la Croix.

„ Mr. Simon, continue le Cenſeur *, „ remarque lui même, qu'Epiſcopius ne „ pouvoit ſouffrir qu'on prît ces Propheties „ à la lettre, cela étant, diſoit-il, con-

* *Ibid. p. 26. & 27.*

„ traire au bon ſens, & même à la penſée
„ de ceux qui ſe ſont ſervis les premiers de
„ ces ſens myſtiques. Ils ſe ſont contentez,
„ pourſuit Epiſcopius, des miracles & de
„ la Reſurection de JESUS-CHRIST, pour
„ prouver aux Infidelles qu'il étoit le Meſ-
„ ſie, ayant propoſé ces ſortes d'interpreta-
„ tions à ceux qui l'avoient déja reconnu.
„ La remarque de Mr. Simon, ajoute le
„ docte Cenſeur, eſt étonnante en ce lieu,
„ puiſqu'il ne refute Epiſcopius que par
„ ces foibles paroles : *Il me ſemble pour-*
„ *tant, qu'une bonne partie de ces autoritez*
„ *du nouveau Teſtament, pouvoient auſſi faire*
„ *quelque impreſſion ſur l'Eſprit des Juifs*
„ *mêmes qui n'étoient point encore conver-*
„ *tis, voyant que leurs Docteurs les avoient*
„ *auſſi appliquez au Meſſie.*

Il ne s'agit point, comme vous voyez, du fond de la choſe : car Mr. Simon n'approuve point le ſentiment d'Epiſcopius, puiſqu'il le refute. Mais *c'eſt*, dit-on *, *tout accorder à Epiſcopius, que de lui répondre ſi foiblement. Mr. Simon ne parle qu'en tremblant. Il me ſemble, dit-il : il n'en ſçait rien.*

Au contraire Mr. Simon a expliqué ſon ſentiment avec netteté en diſant, *il me ſemble*. Quoi qu'il ne ſoit pas ſi déciſif que le

* *Ibid. p.* 19.

docte Censeur, il a dit tout ce qu'il devoit dire la-dessus par rapport & à la matiere & aux personnes dont il s'agissoit. Il étoit question des sens allegoriques : or du consentement des Théologiens, on ne peut rien conclurre d'un sens allegorique, si l'on n'y joint d'autres raisons : & c'est ce qui a fait dire à Saint Augustin parlant contre les Donatistes dans sa Lettre à Vincentius, que c'est une chose très-impudente d'établir quoi que ce soit sur une allegorie, si l'on n'a d'ailleurs des témoignages clairs qui ôtent l'obscurité du sens allegorique : *Quis autem non impudentissime nitatur aliquid in allegoria positum pro se interpretari, nisi habeat & manifesta testimonia ?*

A l'égard des personnes, ce sont des Juifs qu'on suppose n'être point convertis à la Religion Chrétienne. Mr. Simon croit que ces Juifs ont dû ajouter foi aux interpretations allegoriques, parce que ces interpretations étoient autorisées par leurs Docteurs. Mais ce motif de credibilité, pour ainsi parler, n'étoit pas si convaincant, que quelques uns n'en pussent douter : outre que les Sadducéens qui étoient alors en grand nombre, ne recevoient point ces sortes d'explications fondées sur les traditions, qu'ils ne reconnoissoient point.

Il n'y avoit que les Phariſiens leſquels compoſoient la Secte dominante, qui reçuſſent ces interpretations; & encore pouvoient-ils douter de quelques unes. Ce ſeroit ici le lieu de vous apporter le ſentiment de Salmeron ſur cette matiere, ſi je ne vous l'avois déja produit dans une de mes Lettres. Ce docte Jeſuite, qui n'eſt pas ſi déciſif que le Cenſeur, a pouſſé les choſes bien plus loin que l'Auteur des Hiſtoires critiques, & perſonne juſqu'à preſent n'a crû que ce ſçavant Homme favoriſât la cauſe des Sociniens.

L'Auteur des Hiſtoires critiques a donc eû raiſon d'avancer : *Il me ſemble qu'une bonne partie de ces autoritez &c.* Mais ce n'eſt pas aſſez de dire, continuë le Cenſeur *, *une bonne partie : il falloit dire, la plus grande. Il ne ſuffiſoit pas non plus de dire, pouvoit faire quelque impreſſion, puiſque ces autoritez faiſoient impreſſion par la force même des paroles.*

Pour ne pas chicaner, accordons à la qualité de l'Illuſtre Cenſeur, qu'il eût été mieux de dire, *la plus part, qu'une bonne partie*, pourvû que de ſon côté il veüille bien nous accorder, que ces autoritez ne convainquoient point toutes par la force des paroles. Ce qui eſt ſi vrai, que nos

* *Ibid.*

plus habiles Commentateurs ne conviennent point entre eux de celles qui ſont convaincantes, & dont on ne peut nier la verité. Froidmont Diſciple du fameux Janſenius d'Ipres, dans ſon Commentaire ſur les Actes des Apôtres, ch. 28. v. 26. où Saint Paul applique ſelon un ſens myſtique à JESUS-CHRIST & à ſes Apôtres, ce qui s'entend à la lettre de la miſſion d'Iſaïe au Peuple Juif, reprend Maldonat de ce qu'il n'a entendu ce paſſage, ni ſelon le ſens literal, ni ſelon le ſens myſtique, mais ſeulement ſelon un ſens accommodé. * *Maldonatus 2. Matth. v. 15. ſic interpretatur, ut nec ſenſu literali, nec myſtico intelligatur de Chriſto & Apoſtolis, & tamen dicitur impleri in Chriſto & Judæis qui tunc erant; quia Prophetia iſta non minus aptè de Chriſto, quàm de quo olim dicta eſt, videatur potuiſſe dici: ſed tunc ſenſus potius erit accommodatitius, quàm intentus à Spiritu Sancto.*

Cette remarque de Froidmont inſinüe, que Maldonat a reconnu comme un troiſiéme ſens outre le literal & le myſtique, que ce Théologien de Louvain appelle un ſens de pure *accommodation*, *ſenſum accommodatitium*. Eſtius & quelques autres doctes Commentateurs ont entendu ſelon ce ſens ces paroles de l'Epître aux Romains ch. 10.

* *Fromond. Comm. in Act. Apoſtol.*

v.8. tirées du Deuteron. ch.30. v.14. *La parole n'eſt point éloignée de vous : elle eſt dans vôtre bouche & dans vôtre cœur.*

Il y a donc ſelon ces doctes Commentateurs un ſens qui n'eſt proprement ni literal ni myſtique, bien qu'il ſoit vrai ; mais on n'en peut pas tirer les mêmes preuves, que du literal & du myſtique. Il eſt à propos que vous obſerviez ici, que les plus ſçavans Commentateurs ſe ſervent des mots de ſens appliqué, de ſens accommodé, *applicuit, adaptavit, accommodavit*, lorſqu'ils parlent du ſens veritablement myſtique & ſublime. Ils n'ont pas crû pour cela, que ces explications ne fuſſent que des penſées ou applications ingenieuſes ; mais ils ont ſeulement voulu marquer par-là, que les Interpretations des Apôtres ne ſont pas proprement literales ; mais qu'ils les ont appliquées à leur ſujet par un *deras*, ou ſens myſtique & ſpirituel, qui eſt auſſi veritable que le ſens literal. Or la verité de ce ſens myſtique ne ſe fait pas toûjours ſentir par la force des paroles.

Cependant l'illuſtre Cenſeur veut abſolument, que les Propheties alleguées par JESUS-CHRIST & par les Apôtres, prouvent d'elles-mêmes & par la force des paroles. *La belle reſſource*, dit-il *, *pour l'Evangile !* Selon ſon ſentiment on eſt forcé par le

* P.30.

texte même de ces passages, de se rendre à leurs explications, qui sont d'elles-mêmes des preuves concluantes. Il prétend que ceux qui ont recours aux Docteurs Juifs qui *leur auront donné un double sens, dont ils en auront appliqué un au Messie sans être forcez par le texte & sans qu'on en puisse operer une preuve concluante, détruisent la Religion Chrétienne. Voilà*, ajoute le Censeur, *le Christianisme que nous laisseront les Critiques, si nous en passons par leurs mains; & le fondement des Propheties sur lequel Saint Paul a bâti, n'aura de fermeté qu'autant qu'il aura plû aux Rabbins de lui en donner, quand ils l'auront voulu.*

Quelque grande que soit l'érudition du Censeur dans les Livres sacrez, il ne montrera pas facilement, que les Propheties alleguées par JESUS-CHRIST & par les Apôtres, soient toutes des preuves concluantes par la seule force des mots. Quand JESUS-CHRIST applique dans St. Matthieu 15. 8. aux Scribes & aux Pharisiens de son tems, ces paroles d'Isaïe, *Ce Peuple m'honore des levres, mais son cœur est éloigné de moi*; le Censeur dira-t'il, qu'on est forcé par le texte même de reconnoître qu'on les doit entendre dans le sens que JESUS-CHRIST leur a donné? Je fais la même reflexion sur cette autre Prophetie d'Isaïe

citée par JESUS-CHRIST dans St. Matthieu ch. 13. v. 14. *Vous écouterez de vos oreilles; mais vous ne comprendrez point.* JESUS-CHRIST assure que cette Prophetie a été accomplie de son tems en ceux à qui il parloit en paraboles. Il est cependant manifeste, que cela s'entend à la lettre des Juifs obstinez qui vivoient au tems d'Isaïe. Ne pourroit-on point dire la même chose de cette Prophetie de Jeremie, *L'on a entendu une voix dans Rama*, que Saint Matthieu a appliquée au meurtre des Enfans ?

Il me semble qu'il seroit beaucoup mieux de dire, avec les plus doctes Commentateurs de l'Ecriture, que ces Propheties & quelques autres semblables, sont des applications qui étoient en usage parmi les anciens Docteurs Juifs, & qu'ainsi JESUS-CHRIST & les Apôtres ne sont point les Auteurs de cette maniere d'interpreter les Propheties. Car de vouloir prétendre que ces passages prouvent d'eux-mêmes & par la force du texte, c'est donner en quelque façon gain de cause aux Juifs, à Porphyre, à l'Empereur Julien, & à quelques autres Ennemis de la Religion Chrétienne, en les refutant si foiblement. Maldonat n'étoit pas persuadé que les Propheties alleguées par JESUS-CHRIST, fussent d'elles-mêmes & par la force du texte, des preuves

convaincantes de ce qu'il disoit. Ce docte Commentateur sur le ch. 27. v. 50. de Saint Matthieu, où il rapporte ces paroles de JESUS-CHRIST, Saint Luc 23. 46. *Mon Pere, je remets mon Ame* (spiritum) *entre vos mains*, observe qu'elles sont tirées du Pseaume 30. v. 6. & que ce que David avoit entendu de soi-même, JESUS-CHRIST se l'est appliqué, en ayant un peu changé le sens. Car David par le mot d'*esprit* n'a pas entendu son ame, mais sa vie : *Sumpsit autem ea verba Christus*, dit Maldonat, *ex psalmo 30. v. 6. & ad se quod de se ipso David dixerat, paululum immutato sensu, accommodavit. Nam David non animam suam, sed vitam suam quam per spiritum significavit Deo commendarat, Christus vero spiritum animam suam vocat.* Faites reflexion sur le terme *accommodavit*, & même sur toute la remarque de ce sçavant Jesuite.

Au reste ces doubles sens que les anciens Docteurs Juifs ont donnez à plusieurs Propheties, dont ils en ont appliqué un au Messie, n'ont pas absolument dépendu de leur caprice : mais ils ont suivi en cela leurs traditions & leurs usages. Ainsi l'Illustre Censeur n'a pas eû raison de dire, que *le fondement des Propheties sur lequel Saint Paul a bâti, n'aura de fermeté qu'autant qu'il a plû aux Rabbins de lui en donner*,

quand ils l'auront voulu. Ces anciens Rabbins ont suivi un usage autorisé par leurs Peres. Nous voyons que nos plus doctes Théologiens se servent de ces preuves tirées des Interpretations des Juifs, pour montrer que JESUS-CHRIST est le veritable Messie : & c'est une des plus fortes preuves qu'on puisse employer contre eux. On leur fait voir par l'autorité de leurs anciens Livres, que leurs Docteurs ont expliqué du Messie selon un *deras* ou sens sublime, plusieurs Propheties, qui selon le sens literal semblent devoir s'entendre autrement. Je finis ici ma Lettre, & suis, Monsieur, &c.

1703.

LETTRE L.

Au même.

Eclaircissemens sur le double sens de quelques Propheties alleguées dans le nouveau Testament. Les anciens Docteurs de l'Eglise ont eû recours à ce double sens, aussi-bien que nos plus celebres Commentateurs de l'Ecriture. On répond aux nouvelles objections de l'illustre Censeur.

MONSIEUR,

Puisque vous souhaitez que je réponde pied à pied aux autres remarques de l'illus-

tre Censeur sur le double sens de l'Ecriture, je le ferai très-volontiers pour vous obéir. Je ne m'arrête point à ce qu'il dit de nouveau contre Grotius : car je me suis étendu assez au long sur cet endroit dans mes Lettres précedentes. Il est vrai que Calovius, dont je vous ai quelquefois parlé, a objecté à ce Critique, qu'il a rendu douteux ce qu'il y a de plus clair dans l'ancien Testament, l'expliquant selon le sens allegorique ou sublime. Ce fameux Protestant de la Confession d'Ausbourg prétend, que les passages dont il s'agit ici, doivent s'entendre tous de JESUS-CHRIST à la lettre : mais ayant pris le parti de Grotius dans mes Histoires critiques en general seulement & pour ce qui regarde la methode, j'y ai soutenu que le principe de Grotius n'a rien de singulier, *qu'il est même commun aux plus doctes Peres*. Puis j'ai ajoûté : *Il se peut faire qu'il l'ait trop étendu : mais on ne doit pas condamner Grotius absolument, comme s'il appuyoit le Judaïsme. C'est au contraire la veritable voye de répondre solidement aux objections des Juifs.*

C'est en effet ce que j'ai reconnu par experience dans quelques disputes que j'ai eûës sur ce sujet avec un sçavant Juif. Je ne trouvai rien de plus sûr, que de le combatre par ses propres armes en lui faisant voir

avec évidence, que JESUS-CHRIST & ſes Diſciples avoient ſuivi dans les Evangiles la methode reçûë alors dans la Synagogue. Il eſt conſtant que nos plus celebres Commentateurs ont eû recours aux types & aux figures, & à ce double ſens, auſſi-bien que les Rabbins. Cependant le Cenſeur forme des difficultez là-deſſus. Il eſt à propos de les reſoudre ces difficultez, qui ne ſont pas fort embarraſſantes.

Mr. Simon, dit-il *, *a oſé citer les Peres, ſans néanmoins en nommer un ſeul.* Mais ſi je n'en ai nommé aucun, c'eſt que je n'ai pas crû qu'il fût neceſſaire de produire des preuves ſur un fait qui me paroiſſoit ignoré de peu de perſonnes. Saint Epiphane, *hær.* 8. prouve aſſez au long, que dans les Ceremonies il y avoit un ſens caché : Tertullien fait la même choſe dans ſon liv. 3. contre Marcion. Les Commentateurs Grecs ſelon Juſtiniani, établiſſent cette même verité ſur ces paroles de Saint Paul de l'Epître 1. aux Corinth. ch. 2. v. 7. *Loquimur Dei Sapientiam in myſteria, quæ abſcondita eſt* ; c'eſt à dire, dit ce docte Interprete de Saint Paul, une Sageſſe cachée en myſteres, l'Apôtre ayant voulu ſignifier par-là, qu'il découvre des myſteres qui étoient autrefois envelopez ſous des types & des enigmes dans la Loi : *Quaſi dicat in myſte-*

* P. 40.

rio abſconditam, ut ſignificet ſe illa myſteria patefacere, quæ olim erant in Lege typis atque ænigmatibus involuta. Juſtiniani dit qu'il préfere cette explication à l'autre qu'on apporte ordinairement, parce qu'elle n'eſt plus approuvée des Commentateurs Grecs, & que cette autre ne convient pas ſi-bien aux paroles de Saint Paul. Ecoutons Saint Jerôme qui appuye ce double ſens de l'Ecriture en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages.

Ce docte Pere ſur ces paroles de Malachie, *J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Eſaü*, a fait cette remarque : Je vous ai aimez en la perſonne de Jacob, & j'ai haï les Idumeens en la perſonne d'Eſaü. Saint Paul expliquant ſelon le ſens myſtique ce paſſage dans ſon Epître aux Romains, joint enſemble deux témoignages dont l'un eſt pris de la Geneſe, & l'autre, du Prophete Malachie : *In Jacob vos dilexi*, dit Saint Jerôme, *In Eſaü Idumæos odio habui : quem locum Paulus myſticâ diſputatione eventilans ſcribit ad Romanos, duo pariter teſtimonia de Geneſi Malachiáque conjungens &c.*

Nos plus doctes Commentateurs conviennent tous de ce double ſens de l'Ecriture. Bonfrerius en donne pluſieurs exemples dans les prolegomenes qu'il a mis au commencement de ſes Commentaires ſur

le Pentateuque. Voyez la section 4. du ch. 20. Quand, dit-il, Saint Paul dans son Epître 1. aux Corinthiens ch. 9. v. 9. & dans son Epître 1. à Timothée ch. 5. v. 18. applique par un sens tropologique aux Predicateurs de l'Evangile ces paroles du Deuteronome, *Vous ne tiendrez point la bouche du bœuf liée, lorsqu'il foule le grain*, il ne nie pas le sens literal de ce passage, & que Dieu n'ait pas donné veritablement aux Juifs ce commandement à l'égard des bœufs; mais il fait connoitre un autre sens plus excellent de ces paroles, qui est le sens symbolique & mystique : *Non vult* (Paulus) *negare Deum literali sensu intendisse de bobus loqui, Judaïsque id præceptum quoad boves datum; sed Deum aliud longè præstantius, quod per boves symbolicè & mysticè significabatur, illis verbis intendisse; videlicet Doctorum & Concionatorum necessariam & honestam victûs suppeditationem.*

Le même Bonfrerius observe en ce même lieu, que ces paroles de Saint Matthieu 2. 15. *J'ai appellé mon Fils d'Egypte*, qui ont été prises d'Osée, s'entendent à la lettre du Peuple d'Israël qui fut tiré d'Egypte, & de JESUS-CHRIST selon le sens mystique : *Quod quidem ad literam est de Populo Israëlitico ex Ægypto educto, secundum verò mysticum sensum de Christo.* Il fait une sem-

blable remarque ſur ces autres paroles de Saint Matthieu v. 18. du même chap. *On a entendu dans Rama une voix &c.* Cela, dit-il, ſe doit entendre à la lettre du meurtre des Enfans, lorſque la Ville fut priſe par les Babyloniens ; mais il ſe prend allegoriquement des Enfans que fit tuer Herode. *Quod ad literam de cade puerorum factâ, expugnatâ urbe à Babyloniis intelligi jubet, & ſecundum allegoriam de infantium cade ab Herode factâ.* Je n'aurois jamais fait ſi je voulois citer tous les doctes Commentateurs de l'Ecriture qui ont appuyé cette verité. Ecoutons encore l'Illuſtre Cenſeur. Je ſçai, dit-il, „ Car qui ne le ſçait „ pas, qu'il y avoit parmi les Juifs une ve„ritable Tradition du vrai ſens des Pro„pheties, comme on le voit par la réponſe „ de la Synagogue aux Mages ſur la Naiſ„ſance de JESUS-CHRIST à Bethléem, „ Matth. 2. 4. 5. 6. mais c'étoit une Tradi„tion, non d'un double ſens des Prophe„ties, ou de l'application que les Docteurs „ en faiſoient, mais de l'évidence de ces „ anciennes prédictions, comme il paroit „ expreſſément par l'expreſſion de celle-ci, „ qui n'a rien au-deſſus de tant d'autres qui „ ſont rapportées ; & maintenant on y re„nonce pour faire valoir par tout des dou„bles ſens qui anneantiſſent la preuve, &

„ faire dépendre la Foi d'une érud ition Rab-
„ binique. Je dis la faire dépendre dans le
„ fond, & non pas la faire ſervir à un ſim-
„ ple éclairciſſement, comme ont fait les
„ Peres & les bons Interpretes.

Lorſque j'ai parlé du double ſens des Propheties, je ne l'ai pas étendu generalement à toutes, mais ſeulement à quelques-unes : Conſultez là-deſſus la Démonſtration Evangelique de Mr. Huet ancien Evêque d'Avranche, & intime Ami du Cenſeur. Ce Prélat y explique fort clairement toute cette matiere. Il y obſerve, que quelques-unes des Propheties n'ont qu'une interpretation qui regarde uniquement JESUS-CHRIST ; que d'autres ont une double interpretation, dont l'une eſt literale, & l'autre eſt ſelon le ſens allegorique : * *Animadvertendum eſt*, dit Mr. Huet, *Prophetiarum quaſdam unicam admittere interpretationem quæ Chriſtum merè reſpiciat ; quaſdam verò duplici interpretatione gaudere, alia* κυρίως, *alia* τύπῳ, *ſive ut Rabbinicè loquar, juxta ſonum ſuum, hoc eſt literæ ſuæ ſenſum, alia juxta ſenſum allegoricum.*

Ce ſçavant Ecrivain ſubdiviſe cette ſeconde Interpretation en deux autres, dont la premiere ſe rapporte directement à JESUS-CHRIST, & indirectement à d'autres choſes ; la ſeconde regarde JESUS-CHRIST ſelon

* *D. Huet. demonſt. evang. p. 635. edit. 1.*

le ſens allegorique : au lieu que ſelon le ſens literal, & qui ſe preſente d'abord, elle regarde d'autres choſes : *Harum autem duplex eſſe genus, cùm alia rectâ referantur ad Chriſtum, ad alia verò obliquè ; alia contra allegoricè pertineant ad Chriſtum ; juxta obviam verò & ſimplicem ſignificationem aliò ſpectent.* Il apporte des exemples de tout ce qu'il a avancé.

On demeurera donc facilement d'accord avec le Cenſeur, que dans le nouveau Teſtament il ſe trouve des Propheties qui conviennent à JESUS-CHRIST ſelon le ſens literal, & l'on mettra dans cette claſſe celle du Prophete Michée, que les Docteurs Juifs alleguérent à Herode. Il ne s'enſuit pas de là, que les Juifs ne donnaſſent à toutes les Propheties qu'un ſeul ſens qui étoit le literal. Leurs anciens Livres prouvent manifeſtement le contraire ; & ſans qu'il ſoit beſoin d'avoir recours pour cela à leurs plus anciens Rabbins, je crois vous avoir fait voir, que JESUS-CHRIST a expliqué ſelon ce double ſens la Prophetie de Malachie, *Je vous envoyerai Elie &c.* Je ne repete point ce que je vous ai déja écrit là-deſſus.

Ce principe du double ſens de l'Ecriture eſt ſi bien établi dans l'Antiquité, que les Peres l'ont ſuppoſé comme une choſe qui

étoit hors de doute. Origene, dit Mr. Huet dans sa Demonstration Evangelique, marque le sens literal par τὸ ἱστὸν, c'est à dire *la lettre*, & le sens allegorique par διάνοια, l'*intelligence*. Saint Jerôme dans son Commentaire sur le chap. 4. de l'Epître aux Galates, a remarqué qu'une bonne partie de l'Ecriture contient en elle un sens allegorique, & que ce que Saint Paul nomme allegorie en ce lieu, il l'appelle sens spirituel en un autre endroit, sçavoir au ch. 7. v. 14. où il dit : *Nous sçavons que la Loi est spirituelle.* Nous appellons spirituel qui juge de tout, ajoute ce Saint Docteur, l'homme qui connoissant tous les mysteres de l'Ecriture, les entend d'une maniere sublime ; & voyant JESUS-CHRIST dans les Livres divins, n'y reconnoit rien qui sente les traditions Judaïques : *Scriptura divina per allegoriam non modicâ parte contexta est : quam Apostolus hic allegoriam dixit, alibi vocat intelligentiam spiritualem, ut Rom. 7. Scimus quia Lex spiritualis est &c. Nos spiritualem qui omnia judicat eum Virum dicimus, qui universa Scripturarum sacramenta cognoscens sublimiter ea intelligit, & Christum in divinis Libris videns, nihil in eis Judaica traditionis admittit.* Par ce mot de *tradition Judaïque*, Saint Jerôme a entendu le sens literal auquel les Juifs, qui ne

vouloient pas reconnoitre JESUS-CHRIST, s'arrétoient entierement. Il veut qu'on ne s'attache pas avec eux à l'écorce de la Lettre; mais qu'on remonte juſqu'au ſens ſublime. Du reſte l'allegorie de Saint Paul dans le chap. 4. de l'Epitre aux Galates v. 22. 23. & 24. ne détruit pas le ſens hiſtorique, mais elle nous apprend qu'il ne faut pas en demeurer là.

Le même St. Jerôme dans ſon Commentaire ſur le chap. 7. de l'Epitre aux Epheſiens, reconnoit de certaines traditions cachées & ſecrettes parmi les Juifs, leſquelles renfermoient en quelque maniere ces ſens ſublimes que la Lettre du Texte de l'Ecriture ne preſente point à ceux qui la liſent. Il cherche d'où Saint Paul a pû tirer ces quatre mots dont il ſe ſert, *principauté, puiſſance, vertu, domination*, qui ne ſe trouvent dans aucun endroit de l'Ecriture. Son ſentiment eſt, qu'il les a tirez des traditions des Hebreux, leſquelles contenoient des choſes ſecrettes & cachées; ou que connoiſſant, que la Loi eſt ſpirituelle, il a expliqué ſelon un ſens ſublime ce qui y eſt literalement & hiſtoriquement. *Quærendum eſt*, dit ce ſaint Docteur, *ubi Apoſtolus hæc quatuor nomina, principatum loquor, poteſtatem, & virtutem, & dominationem ſcripta repererit, & in medium unde*

protulerit, neque enim fas est eum qui divinâ lectione fuerat institutus, aliquid locutum putare, quod in sanctis voluminibus non habetur. Arbitror itaque illum, aut de traditionibus Hebræorum ea quæ secreta sunt in medium protulisse, aut certè quæ juxta Historiam scripta sunt, eum intellexisses Legem esse spiritualem, sensisse sublimiùs &c.

Voilà, ce me semble, le double sens dont il est question, bien autorisé par les Saints Peres, quoi qu'en puisse dire le Censeur qui n'a pas tout vû. Qu'il ne traite donc plus de *scandaleux* le *deras* ou sens sublime, qui ne détruit point les preuves qu'on tire des Propheties, puisque l'un & l'autre sens est vrai; je veux dire le literal ou historique, & l'allegorique ou spirituel. St. Jerôme qui étoit si sçavant dans l'Ecriture, a reconnu que l'Apôtre a emprunté des traditions secrettes des Juifs. Dira-t'on que ce saint Apôtre a fait *dépendre la Foi d'une tradition Rabbinique ?*

Vous jugerez par tout ce que je viens de vous alleguer pour appuyer le double sens de l'Ecriture, si le docte Censeur toujours opposé à ce double sens, a eû raison de le combatre par l'autorité de Saint Justin, de Tertullien, & d'Origene *, qui dans leurs apologies pour la Religion Chrétien-

* P. 41. & seqq.

ne ſe ſont ſervis des Propheties, comme de preuves démonſtratives. Ce fait ne peut être revoqué en doute : mais on ne doit pas conclurre de-là que dans le nouveau Teſtament il n'y a point de Propheties alleguées ſelon le ſens myſtique & ſublime. Tant de ſçavans Commentateurs qui reconnoiſſent le double ſens des Livres ſacrez, nient-ils que *les prédictions des Propheties & leur accompliſſement entrent dans la perfection de la Foi de l'Egliſe?* Ne croyent-ils pas auſſi-bien que le docte Prélat, que *le caractere par où l'on déſigne la troiſiéme Perſonne Divine, c'eſt de les avoir inſpirées?* Nier que les Prophetes ayent été inſpirez, c'eſt renoncer au Chriſtianiſme.

Cela étant, je ne vois pas clairement à quel propos l'illuſtre Cenſeur dit encore ici *: *On a toûjours caracterizé dans les Conciles le Saint Eſprit en l'appellant l'Eſprit Prophetique.* Ceux qui ſuppoſent le double ſens dans les Propheties croyent auſſi-bien que le Cenſeur, que l'Eſprit qui a parlé par les Prophetes *a parlé de* JESUS-CHRIST, *& que la Foi du Fils de Dieu qu'on expoſoit dans le Symbole, étoit la Foi des Prophetes, comme celle des Apôtres.* Ils ſont perſuadez que le ſens myſtique n'eſt pas moins vrai que le ſens literal, & qu'il eſt *ſelon l'intention directe & primitive du Saint Eſprit.* Ils

* P. 48.

nient ſeulement qu'il ſoit literal & hiſtorique ; parce qu'ils croyent que ceux qui veulent parler exactement ne doivent admettre qu'un ſeul ſens literal, & non pas deux.

Quoique Froidmont ce fameux Auguſtinien, n'ait pas rejetté l'opinion de ceux qui croyent que l'Ecriture peut avoir deux ſens literaux, il ne laiſſe pas d'appuyer en pluſieurs endroits de ſes Commentaires le double ſens dont il eſt queſtion. Sur le ch. 13. v. 41. des Actes des Apôtres, où Saint Paul allegue un paſſage du Prophete Habacuc, il dit qu'à la lettre il s'entend des Caldéens qui devoient ruiner les Juifs, & brûler leur Temple ; mais que Saint Paul l'a expliqué dans un ſens allegorique de l'aveuglement des Juifs. *Locus Habacuc*, dit Froidmont, *loquitur ad literam de clade Nabuchodonoſor & Chaldæorum, & combuſto eorum Templo ; ſed allegoricè S. Paulus exponit de clade & cæcitate ſpirituali quâ Judæi converſi ſunt & dati Diabolo, quia Chriſto non crediderunt.* Je demanderois volontiers à l'illuſtre Prélat, ſi ce fameux Diſciple de Janſenius a pris ſa remarque de l'Ecole des Sociniens, ou de Grotius ?

„ Theodore de Mopſueſte, continuë le „ docte Cenſeur *, ayant détourné les Pro-
„ pheties en un autre ſens, comme ſi celui

* P. 49.

„ où elle étoient appliquées à la Perſonne
„ & à l'Hiſtoire de JESUS-CHRIST, étoit
„ impropre, ambigu, & peu literal; mais
„ au contraire attribué au Sauveur du Mon-
„ de *par l'évenement* ſeulement, ſans que
„ ce fût le deſſein de Dieu de les conſacrer
„ & de les approprier directement à *ſon*
„ Fils; ſcandaliza toute l'Egliſe & fut frap-
„ pé d'anatheme, comme impie & *blaſphe-*
„ *mateur.*

Je n'examine point en ce lieu ſi Theodore de Mopſueſte a été veritablement condamné par le cinquiéme Concile General: je veux bien le ſuppoſer avec l'illuſtre Cenſeur. Je remarquerai ſeulement en paſſant, que ſi l'on en croit Facundus, il y eut une erreur de fait dans les accuſations qui chargeoient Theodore d'avoir anneanti les Propheties qui regardent JESUS-CHRIST, par une erreur ſemblable à celle des Manichéens. Facundus a prétendu montrer la fauſſeté de cette accuſation, en produiſant les paroles mêmes de l'Auteur tirées de ſes Commentaires ſur les Pſeaumes, où il attaque les Juifs ſur le fait même dont il eſt queſtion. Vous ſçavez que les Commentaires de ce Theodore ſur l'Ecriture ſont en grande veneration parmi les Syriens, qui les ont traduits du Grec en leur langue, & du Syriaque en Arabe. Je me

trompe

trompe fort si ses Commentaires sur une partie des Prophetes ne se trouvent dans quelques Bibliotheques de l'Europe. Par-là on pourroit juger s'il est aussi coupable qu'on le fait. Je suis, Monsieur, &c.

26. Août 1703.

LETTRE LI.

Le nouveau Traducteur n'a rien avancé sur le mot haïr, *qui ne se trouve en termes exprès dans les plus sçavans Commentateurs Catholiques. On lui attribue sans raison des sentimens qu'il a réfutez ouvertement dans tous ses Ouvrages.*

L'Illustre Censeur qui a eû principalement en vûë, de trouver dans la Version de Trevoux des explications qui approchassent de celles des Sociniens, se met peu en peine, si ces explications se trouvent dans les Commentateurs les plus orthodoxes. C'est assez qu'elles soient dans un Ecrivain Socinien, pour qu'il en conclue que l'Auteur de cette Version les a prises dans les Livres des Unitaires.

„ Si l'on vouloit, dit-il *, „ donner un „ exemple de cette Version témeraire, pour

* *Pag.* 9.

„ ne rien dire de plus, la premiere qui ſe
„ préſenteroit à la penſée, ſeroit celle-ci:
„ *J'ai plus aimé Jacob qu'Eſaü*, au lieu de
„ traduire, *J'ai aimé Jacob, & j'ai ha-*
„ *Eſaü*, comme porte le Texte Grec auſſi-
„ bien que celui de la Vulgate, Rom. IX.
„ 13. Le Traducteur leur a préferé Epiſco-
„ pius: *Odio habui*, dit-il, *id eſt minùs di-*
„ *lexi, nec tot beneficiis affeci: Je l'ai haï,*
„ *c'eſt-à-dire, je l'ai moins aimé, & je ne*
„ *l'ai pas gratifié de tant de bien-faits.* Ainſi
„ la Traduction eſt dictée de mot à mot par
„ le grand Docteur des Sociniens, avec
„ cette ſeule difference, que le Socinien en
„ a fait ſa note, & que l'autre la inſerée
„ dans le Texte même. On ſçait au reſte,
„ que les Sociniens ont leurs raiſons pour
„ effacer la haine de Dieu contre Eſaü, qui
„ ſuppoſe le peché originel: & le Traduc-
„ teur a mieux aimé les favoriſer que de
„ s'attacher à ſon Texte.

Le Traducteur n'a rien mis dans ſa Verſion ni dans ſa note, qui ne ſoit pris de mot à mot des plus habiles Critiques, & des plus ſçavans Commentateurs Catholiques: & ainſi c'eſt inutilement qu'on fait venir ici ſur les rangs Epiſcopius. Je place à la tête de ces Ecrivains Catholiques Mr. Huré, qui ne peut être ſuſpect à ceux qui font profeſſion d'être Auguſtiniens: Il n'y

a pas long-tems qu'il a donné au Public en Latin, un petit Recüeil de Canons ou Regles de l'Ecriture Sainte sous ce titre: *Novum Testamentum regulis illustratum, seu Canones Scripturæ sacræ certâ methodo digesti, ad Novi Testamenti intelligentiam potissimùm accommodati.* Il établit cette Regle pag. 187. & 188. de son Ouvrage: *Verba affirmativa pro contrariis negantibus quandoque ponuntur, eo sensu, ut per epitasim seu exaggerationem minùs intelligatur quàm significetur.* Il donne pour exemple de cette figure appellée *epitase* ou exaggeration, le verbe *odisse*, *haïr*, qui se prend, dit-il, pour *minùs amare*, *moins aimer*, Luc. 14. 26. & Rom. 9. 13. en sorte que selon lui ces paroles de Saint Paul, *J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü*, signifient, *J'ai préferé Jacob à Esaü, que j'ai moins aimé*, ne voulant point accorder à sa posterité les mêmes bien-faits que j'ai accordez à la posterité de Jacob: *Jacob dilexi, Esaü autem odio habui*, id est, *posthabui, ac minùs dilexi, nolens singularia in ejus posteros beneficia conferre, quæ in Jacobi posteros contuli.*

Cette remarque de Mr. Huré a été prise des Canons ou Regles *très-utiles pour l'intelligence de l'Ecriture*, que Bonfrerius a rapportées dans ses prolegomenes, à la tête de son Commentaire sur le Pentateuque.

Ce docte Commentateur dans le Canon 16. dit, que l'Ecriture se sert de la figure appellée *epitase*, c'est à dire d'une locution plus forte, pour une moins forte; & il donne pour exemple le passage dont il est question: *Utitur Scriptura epitasi seu verbo vehementiori pro minus vehementi, ut Malachiæ 1. & ad Rom. 9. Jacob dilexi Esaü autem odio habui. Ubi odio habere ponitur pro negligere, minùs amare.* Estius qui ne peut être soupçonné de Socinianisme, dit aussi que ces paroles, *Jacob dilexi, Esaü autem odio habui*, signifient, *J'ai plus aimé Jacob qu'Esaü*, en donnant plus de biens temporels au premier, c'est à dire, à sa posterité, quoiqu'ils fussent Freres jumeaux, & qu'il semblât qu'Esaü dût être préferé, à cause de son droit d'ainesse: *Etsi Fratres essent germani ac gemini, eóque nomine pares, nisi quod Esaü ratione primogenituræ præponendus videretur; ego tamen Jacob dilexi, id est, volui ei in sua posteritate benefacere; Esaü autem odio habui ac rejeci, nolens singularia in ejus posteritatem beneficia conferre.* Ce Docte Commentateur que le Prélat ne peut pas avoir pour suspect, ajoute immediatement après, que ce sens est le sens litteral des paroles du Prophete Malachie, *Hic sensus est litteralis verborum Prophetæ*, & que l'Apôtre s'est servi d'un sens mysti-

que ou ſpirituel. En un mot l'Auteur de la nouvelle Traduction n'a rien mis tant dans ſa Verſion, que dans ſa note, qui n'ait été pris des plus ſçavans Commentateurs orthodoxes.

Si c'eſt favoriſer l'explication des Sociniens, que de ne point ſuppoſer le peché originel, dans la haine qu'on attribuë à Dieu contre Eſaü; il faudra placer Eſtius à la tête de tous les Sociniens. Car il attaque fortement au même endroit cette interprétation, comme étant contraire à la penſée de Saint Paul. Il eſt, dit-il, évident par toute la ſuite du diſcours de l'Apôtre, qu'il ne parle point de cette maſſe corrompuë par le peché originel: *Liquet Apoſtolum non ſupponere in hâc ſuâ diſputatione maſſam corruptam: hæc enim ſuppoſitio pugnat cum verbis Apoſtoli.* En effet le deſſein principal de Saint Paul dans l'Epître aux Romains, eſt de faire connoître, que Dieu eſt le maître abſolu de ſes graces, & que c'eſt par ſa pure volonté qu'il a appellé les Gentils à la grace de l'Evangile, ſans que les Juifs euſſent aucune raiſon de s'en plaindre.

Saint Paul prouve cette verité par quelques exemples, & entre autres par celui de Jacob & d'Eſaü. Il ſuppoſe manifeſtement, que ce n'a point été en vûë du bien, ou du mal qu'ils euſſent fait, que Dieu a préfé-

Jacob à Esaü ; mais parce qu'il l'a voulu ainsi. Lisez le Commentaire d'Estius en cet endroit, où il combat en termes exprès l'interprétation de St. Augustin, quoi qu'il fît profession d'être Augustinien & Thomiste. Il n'a pas pris pour cela le parti des Sociniens : mais tout Augustinien qu'il étoit, il a reconnu que l'explication de ce Saint Docteur étoit plûtôt Théologique que litterale. Il conclut enfin, que ce qui est dit de la haine que Dieu a eûë pour Esaü, se doit entendre conformément à la pensée du Prophete Malachie, de la posterité d'Esaü, qui a été rejettée de Dieu, pour ce qui étoit des biens temporels : *Quod hic dicitur Esaü odio habitus à Deo, id ex mente Prophetæ de odio, seu rejectione, quoad prærogativam temporalis ac terrena felicitatis esse intelligendum, & non tàm in ipsius Esaü personâ quàm in ejus posteritate completum fuisse.*

Plusieurs autres sçavans Commentateurs ont remarqué la même chose qu'Estius, du nombre desquels sont le Cardinal Tolet & Salmeron. Celui-ci dans ses disputes de l'Epitre aux Romains, en a fait une exprès qui a pour titre : *De modis diligendi & odio habendi.* Il y rapporte d'abord les paroles du Prophete Malachie, où il est dit que Dieu a aimé Jacob, & qu'il a haï Esaü :

ce qui ne ſignifie autre choſe, ſelon Salmeron, ſinon qu'il a plus aimé Jacob qu'Eſaü, parce qu'il avoit promis au premier & à ſa poſterité la Loi & les Prophetes, & un meilleur païs : *Dilexit ergo plus Jacob quàm Eſaü, quia illi & ſemini ſuo promiſit Legem & Prophetas & meliorem terram.* Ce ſçavant Théologien prouve enſuite par pluſieurs exemples, que Dieu ne hait pas ceux qu'il aime moins : d'où il infere que l'Ecriture qui s'accommode à nos uſages ſe ſert du terme *haïr* au-lieu de *moins aimer*, à l'imitation des enfans qui diſent que leur pere les hait, s'il les aime moins que leurs autres freres. Et ainſi le mot de *haï* à l'égard de Dieu ſignifie à la lettre *moins aimé*, parce qu'il avoit reçû de Dieu moins de bien-faits que Jacob ſon Frere. Voici les propres termes de Salmeron : *Metaphoricè ſumitur illud odio haberi, pro eo quod eſt minùs diligi. Solent autem Scripturæ ſe noſtris exiſtimationibus accommodare. Conqueruntur enim plerique ex liberis in parentes ſuos, & odio haberi ſe dicunt, cùm vident alios fratres ſuos, in aliquo munere & favore ſibi anteponi. Et ita ad litteram minùs Eſaü dilectus fuit, quia nec terram promiſſam habuit, ut Jacob, nec Legem & Prophetas, nec ex eo deſcendit Chriſtus, ut ex Jacob. Non enim quia Eſaü fuit ab illis prærogativis ex-*

elusus, propterea fuit reprobatus ad necem; sed habuit & ipse familiam & gentem suam, & bonis terra non caruit; licet Populus Israel longè fuerit honoratior & ditior. Voyez aussi là-dessus le Cardinal Tolet, qui n'est pas moins décisif dans son Commentaire sur l'Epître aux Romains.

Tout ce qu'on vient de rapporter prouve manifestement, que le Traducteur de Trevoux n'a point suivi Episcopius, mais ces illustres & sçavans Commentateurs, qui se sont bien plus étendus sur le v. 13. du chap. 9. de l'Epître aux Romains qu'aucun Socinien. Dira-t'on pour cela qu'ils sont favorables aux Sociniens? Non; mais seulement qu'ils s'accordent sur ce sujet avec eux. Les Unitaires expliquent plusieurs autres endroits de l'Ecriture de la même maniere que les plus sçavans Commentateurs Catholiques. Selon le raisonnement du Censeur il faudra dire, que ceux-ci ont emprunté des Sociniens leurs explications.

Mais pourquoi, dit-on, l'Auteur a-t'il mis dans sa Traduction, ce qui ne devoit trouver sa place tout au plus que dans une note? Il y a de l'apparence que cet Auteur a suivi l'explication de Bonfrerius, de Tolet, d'Estius, & de Salmeron, qui ont crû que la signification litterale du mot *haïr*,

dans ce verset de l'Epître aux Romains, est *moins aimer*. Or vous sçavez que le sens litteral peut être consideré de deux manieres, sçavoir comme simplement litteral, ou comme litteral grammatical. Messieurs de Port-Royal font souvent cette distinction dans leur Version du Nouveau Testament, où pour marquer ce dernier, ils mettent en note la lettre *L*. Par exemple, *Liber generationis*, signifie selon le litteral grammatical, *Livre de la generation*, & selon le sens simplement litteral, *Genealogie*. Le Traducteur de Trevoux a crû, que la veritable signification du mot *haïr* en cet endroit, n'étoit autre chose que *moins-aimer*. C'est pourquoi il a renvoyé la signification purement grammaticale à la note, où on lit: *L. J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü.*

Mr. Arnauld a justifié cette methode dans sa Défense du nouveau Testament de Mons contre Mr. Mallet. Celui-ci avoit objecté à Messieurs de Port-Royal, qu'en traduisant ces mots de Saint Luc, chap. 2. v. 23. *Omne masculinum adaperiens vulvam, Tout enfant mâle premier-né*, ils avoient enlevé à l'Eglise une belle preuve, pour établir la Virginité de la Mere de Dieu, & qu'on devoit les traduire litteralement: *Tout mâle qui ouvre le sein de sa mere.* Mr. Arnauld Liv. 5. chap. 9. pag. 418. répond

ainſi à ſon Confrere : „ Il faut ne ſçavoir „ ce que c'eſt que de traduire litterale„ment, quand on croit que cela ne con„ſiſte qu'à mettre mot pour mot : au lieu „ que ce qu'on doit rechercher dans une „ Traduction pour la rendre litterale & fi„delle, c'eſt de trouver des mots qui don„nent nettement les mêmes idées que „ ceux de l'Original.

Or il montre, que l'idée veritable de cette façon de parler des Hebreux, *adaperieus vulvam*, eſt ce que les Traducteurs de Mons ont mis dans leur Verſion. Le Traducteur de Trevoux a prétendu auſſi, que *haïr* en pluſieurs endroits de l'Ecriture, ſignifie proprement & naturellement *moins aimer* ; & qu'ainſi il a pû mettre dans ſa Verſion ce ſens qui eſt literal, marquant dans ſa note l'autre qui eſt literal grammatical.

„ Le Traducteur, dit-on *, n'eſt pas „ plus excuſable d'avoir traduit dans Saint „ Luc, XIV. 26. *Si quelqu'un vient à moi, „ & qu'il aime ſon pere & ſa mere, ſa fem„me, ſes fils, ſes freres, ſes ſœurs, & même ſa „ propre perſonne, plus que moi, il ne peut „ être mon Diſciple* ; au lieu de mettre *haïr*, „ comme il eſt écrit dans le Texte Grec „ & dans la Vulgate. C'eſt viſiblement al-

* Pag. 10.

„ terer la ſainte Parole. Que diroit-on de
„ celui qui changeroit cette vive expreſ-
„ ſion du Pſalmiſte ; *Vous aimez la juſtice*
„ *& vous haïſſez l'iniquité*, en ce froid lan-
„ gage, *Vous aimez mieux la juſtice que l'i-*
„ *niquité*, & la vertu que le vice? En tout cas
„ s'il l'eût fallu expliquer, c'eſt autre choſe
„ d'addoucir un mot dans une note avec
„ les précautions neceſſaires, autre choſe eſt
„ d'attenter ſur le Texte même, & vouloir
„ déterminer le Saint Eſprit à un ſens plus
„ foible que celui qu'il s'eſt propoſé.

Comme l'Auteur de la Verſion de Trevoux, a crû après Salmeron & pluſieurs autres Théologiens, que le mot *haïr* ne ſe doit pas prendre à la rigueur de la lettre dans ce paſſage de Saint Luc, il a jugé qu'il falloit mettre dans le Texte même de l'Evangeliſte, *moins aimer*, qui lui a paru être la veritable ſignification, en renvoyant néanmoins l'autre ſignification qui eſt purement grammaticale à la note, où on lit : *L. & ne hait ſon pere &c.* En effet Salmeron a remarqué ſur cet endroit de St. Luc, que JESUS-CHRIST ne commande pas proprement de haïr ſon pere & ſa mere ; puis qu'il y a au contraire un Commandement exprès de les honorer & de les aimer. Ainſi *haïr* ſe prend en ce lieu pour *moins aimer*, & le ſens eſt, qu'il faut plus aimer JESUS-

CHRIST que ſes propres Parens : *Quo in loco*, dit ce ſçavant Commentateur, *proprie non precipit Dominus odio haberi patrem & matrem, quos peculiari precepto honorari ac diligi mandavit ; ſed per odii vocem metaphoricè ſumptam ſignificavit minorem dilectionem parentibus exhibendam, majorem autem Chriſto.* Mr. Huré a produit auſſi pour exemple des endroits du Noveau Teſtament où *haïr* ſignifie *moins aimer*, le verſet 26. du chap. xiv. de Saint Luc.

Pour ce qui eſt de cette expreſſion vive du Pſalmiſte, qu'on propoſe, elle ne vient gueres à propos ; puiſque l'Auteur de la Verſion convient qu'il y a des endroits, où *haïr* ſe doit prendre à la lettre, & où par conſequent il le faut conſerver neceſſairement, tel qu'eſt celui-ci : *Vous haïſſez l'iniquité* ; parce que l'iniquité eſt haïſſable d'elle même, au lieu qu'il eſt contre le droit naturel de haïr ſon pere & ſa mere. Cela étant ſuppoſé, le Traducteur n'a point attenté ſur le Texte de l'Evangeliſte, & il n'a point déterminé le Saint Eſprit à un ſens plus foible, que celui qu'il s'eſt propoſé ; mais il a exprimé dans ſa Verſion le veritable ſens, & il a mis dans ſa note le ſens purement grammatical, ou la metaphore ; comme parle Salmeron. Sur ce principe qui paroit bien établi, il ſera fa-

cile de résoudre toutes les autres difficultez qu'on peut proposer contre l'expression de *moins aimer* substituée à la place de *haïr*.

„ L'Auteur avec Grotius, dit-on encore *, nous renvoye à Saint Matthieu, „ ch.x. v. 37. où il est porté seulement : „ *Qui aime son pere & sa mere plus que moi, „ n'est pas digne de moi.* Mais qui dit le „ moins n'exclut pas le plus. Il falloit donc „ conserver la parole de JESUS-CHRIST, & „ mettre *haïr* sans hesiter, comme a fait „ l'Auteur, Matth. ch.VI. v. 24. *Nul ne „ peut servir deux maîtres : car ou il haïra „ l'un, & aimera l'autre ; ou il s'attachera „ à l'un & méprisera l'autre.*

Ce n'est point avec Grotius que l'Auteur a renvoyé à Saint Matthieu, chap.x. v. 37. mais avec Salmeron, lequel dans le passage allegué ci-dessus explique le Texte de Saint Luc, XIV. 26. par Saint Matthieu ch.x. 37. *Sicut & alia loco dixit : Qui amat patrem aut matrem plus quàm me, non est me dignus :* c'est-à-dire, comme JESUS-CHRIST a dit en un autre endroit : Celui qui aime son pere, ou sa mere, plus que moi, n'est pas digne de moi. Peut-on mieux expliquer l'Ecriture, que par l'Ecriture même ? Le passage de Saint Luc étant parallele à celui de Saint Matthieu, le Traducteur a eû rai-

* *Pag.* 13.

son de traduire comme il a fait, & de faire cette remarque dans sa note sur Saint Luc : *Le mot* haïr *ne se doit pas prendre ici à la rigueur, mais selon ce qu'on lit dans Saint Matthieu chap. x. v. 37. & il n'a point d'autre sens en plusieurs endroits, tant du vieux que du nouveau Testament.* C'est aussi de cette maniere que Coqueus sçavant Theologien, explique le *non odit* de Saint Luc, dans son Commentaire sur le Liv. 21. de la Cité de Dieu ch. 26. Et la raison qu'il en apporte, c'est qu'il ne nous est pas commandé de haïr nos parens, mais de préferer entierement l'amour de J. C. à celui que nous avons pour eux. *Non odit*, dit ce Commentateur expliquant Saint Luc par Saint Matthieu, *id est* non minus amat : *Neque enim parentes odisse jubemur; sed amorem Christi eorum dilectioni longè præferre præcipimur, ne amor quo erga eos afficimur ullatenus saluti nostræ officiat, ac perturbet eum amorem quem Christo debemus.*

Au reste, on a conservé toute sa force à la Parole de JESUS-CHRIST; puisque c'est lui-même qui parle dans Saint Matthieu, aussi-bien que dans Saint Luc, & qu'il explique nettement & selon le veritable sens dans Saint Matthieu, ce qui est trop à la lettre dans Saint Luc, lequel est celui des Evangelistes, qui a le plus confer-

vé de ces façons de parler qui ſont comme propres aux Hebreux. Si l'Auteur a retenu dans ſa Verſion le mot *haïr*, Matth. VI. 24. c'eſt qu'il a vû qu'il ne ſe prenoit pas en ce lieu-là métaphoriquement, mais proprement ; & comme le Cenſeur l'a très-bien obſervé, il ne s'y agit pas ſeulement de *moins aimer*, mais de *haïr* & de *mépriſer* poſitivement.

Dans le deſſein que l'illuſtre Cenſeur s'eſt propoſé, de trouver dans la Verſion de Treveoux quelque choſe de ſemblable aux penſées des Sociniens, il lui arrive quelquefois de rafiner un peu trop ſur cette matiere ; comme vous en pourrez juger vous-même par la remarque ſuivante, qui me paroit avoir je ne ſçai-quoi de forcé.

„ Quand ſur le même chapitre Rom. „ IX. 10. l'Auteur dit *, que Dieu étant „ le Maître abſolu, a pû rejetter les Juifs, „ quand même ils n'auroient point été „ coupables ; c'eſt encore un ſecret du So„ cinianiſme : puiſque c'eſt la doctrine „ commune de ces Hérétiques, de conſti„ tuer le Domaine abſolu de Dieu & ſon „ Empire ſouverain, dans le pouvoir de „ damner qui il lui plait, même les plus „ juſtes : ils en ont fait des Livres entiers „ ſous ce titre, *de ſupremo dominio*, ou *in-*

* Pag. 15.

„ *peria Dei.* Et il eſt certain qu'ils laiſſent
„ exercer en partie à Dieu ce Domaine ſi
„ abſolu, dans la réprobation des Juifs, &
„ dans la vocation des Gentils : ce que l'Au-
„ teur exprime en ce lieu.

Je vous avoüe franchement, que je n'ai jamais entendu parler de ces Livres *de Supremo dominio*, ou *imperio Dei* ; & il n'y a guéres d'apparence que le Traducteur les ait lûs. Auſſi ſa doctrine eſt-elle tout-à-fait éloignée de cette impieté Socinienne. Il n'y a qu'à conſulter ſes Ouvrages pour y voir qu'il a par tout horreur de ce ſentiment, qu'il regarde comme une impieté Mahometane. De plus il ſuppoſe dans ce Chapitre IX. de l'Epître aux Romains, qu'il ne s'agit ni de la prédeſtination, ni de la réprobation ou damnation, mais de la vocation à la Grace de l'Evangile.

Il ſuppoſe encore dans ſon Ouvrage, des graces univerſelles, que Dieu donne à tous les hommes. Il s'agit ici d'une grace ſpéciale. Or Dieu étant le Maître abſolu, il a pû rejetter les Juifs & appeller les Gentils en leur place. Ce qui aura ſans doute engagé l'Auteur à préferer cette interprétation, c'eſt que toute la ſuite du diſcours de Saint Paul, qui attribuë abſolument cette Vocation à la Toute-puiſſance & à

la pure volonté de Dieu, semble aller là. S'il y a en cela quelque chose qui approche du Socinianisme, il faudra aussi accuser tous les véritables Thomistes d'être favorables à cette pernicieuse Secte.

Cela doit aussi servir de réponse à une autre objection qu'on a faite au Traducteur. On a prétendu que cette même note sur le chapitre IX. v. 10. de l'Epître aux Romains, *favorise la doctrine de la premiere proposition condamnée par les Constitutions des Papes Innocent X. & Alexandre VII.* & qu'elle va même jusqu'à l'erreur des Calvinistes rigides. C'est ce qui n'a pas besoin de réfutation. Outre que la note de la maniere dont elle est conçûë est au dessus de toute hypothese, on sçait assez que l'Auteur de la Version de Trevoux, s'est déclaré nettement dans tous ses Ouvrages contre les Calvinistes, & contre la doctrine condamnée dans l'affaire de Jansenius. Il n'est pas besoin d'en dire davantage là-dessus. Je suis, Monsieur &c.

1703.

TAYLOR INSTITUTION UNIVERSITY OF OXFORD LIBRARY 1956

LETTRE LII.

On répond aux nouvelles Objections sur ces paroles, Jacob dilexi, Esaü autem odio habui, *traduites par*, J'ai plus aimé Jacob qu'Esaü.

MONSIEUR,

Je vous ai fait voir dans ma derniere Lettre, la difference qu'il y a entre une Version purement grammaticale qui est trop à la lettre, & celle qui est veritablement litterale. Si l'illustre Censeur avoit fait reflexion sur cette regle, & qu'il eût consideré en même tems, que le Traducteur n'a point crû qu'en cet endroit de Saint Paul, il fût parlé de la prédestination & de la réprobation, il auroit évité un long discours de Théologie, qui n'est nullement à propos, si l'on suppose ce que je viens de vous marquer, & qu'il faut necessairement supposer; puisque l'Auteur s'est expliqué nettement là-dessus.

„ On sçait assez, dit le sçavant Prélat *, „ que Mr. Simon a mis dans son Texte, „ *J'ai plus aimé Jacob qu'Esaü*, en suppri-

* P. 227.

„ mant hardiment la haine exprimée dans la „ Vulgate, comme dans le Grec. On a été „ étonné de cette hardieſſe : la Cenſure l'a „ ſéverement repriſe : j'en ai parlé amplement en deux endroits. Il reſte à examiner, ſi j'ai prévenu les vaines défaites „ expoſées dans la Remontrance. Il y a ici „ deux queſtions, l'une ſur le Texte de la „ Traduction, & l'autre ſur la note.

Le Traducteur n'a point ſupprimé le mot de *haïr*, qu'on dit être dans la Vulgate, s'il eſt vrai que le *odio habui* de la Vulgate ne ſignifie point en ce lieu, non plus qu'en quelques autres endroits de l'Ecriture une veritable haine. Or l'Auteur a prouvé, qu'il n'y eſt point parlé d'une haine veritable & poſitive. On a répondu à la Cenſure & aux remarques de l'illuſtre Cenſeur. Il reſte donc à faire voir, que ce qui eſt expoſé dans la Remontrance n'eſt point une vaine défaite.

„ La premiere queſtion, dit-on *, eſt „ trop aiſée à réſoudre, pour meriter un „ long diſcours. Il n'y a qu'à dire en un „ mot, que c'eſt une altération du Texte, „ que de mettre le Commentaire à la place „ du Texte même : c'eſt le principe de l'Auteur dans ſa préface. Or eſt-il, que l'Auteur eſt viſiblement tombé dans ce dé-

* *Pag.* 228.

„ faut. Selon lui-même c'eſt faire parler „ l'homme à la place du Saint Eſprit : il eſt „ donc tombé dans le défaut de faire parler „ l'homme à la place du Saint Eſprit, qui „ eſt le plus grand & le plus énorme de „ tous les attentats.

Il eſt vrai que l'Auteur a remarqué, *même plus d'une fois*, qu'un Traducteur ne doit point mettre le Commentaire à la place du Texte ; parce que c'eſt faire parler l'homme à la place du Saint Eſprit : mais il a fait voir, qu'on ne peut traduire exactement *odio habui* dans ce paſſage de Saint Paul, qu'en le traduiſant *j'ai moins aimé* : le Traducteur n'eſt donc point *tombé dans le plus grand & le plus énorme de tous les attentats* : mais il a exprimé à la lettre le ſens du Saint Eſprit ſans aucune alteration du Texte. Traduire literalement ne conſiſte pas à mettre mot pour mot, mais à trouver des mots qui donnent la veritable idée de ceux qui ſont dans l'Original.

„ J'errerai encore en peu de mots, „ ajoute le Cenſeur *, „ dans une ſeconde „ conſideration. L'explication de Saint Au„ guſtin & des Saints qui l'ont ſuivi dans „ la défenſe de la Grace contre Pelage, ſup„ poſe en Dieu une haine veritable contre „ Eſaü, comme figure des Reprouvez, à

* *Pag.* 229.

„ cause qu'elle y suppose le peché, comme
„ l'objet de cette haine ; & du moins le
„ peché originel. Pour abreger la matiere,
„ on voudra bien se contenter d'entendre
„ ici le Concile des Saints Evêques bannis
„ en Sardaigne pour la Confession de la
„ Foi. Voici comme ils parlent dans leur
„ Epître synodique, que Saint Fulgence a
„ composée : Vous direz (ce sont les pa-
„ roles de ce Saint Concile aux Catholi-
„ ques qui les consultoient) que lorsque
„ vous assurez qu'avant la naissance d'Esaü
„ & de Jacob, Jacob est élû par une mise-
„ ricorde gratuite, & qu'Esaü est haï par un
„ juste jugement de Dieu, c'est à cause du pe-
„ ché originel. S'il ne falloit que rapporter,
„ ajoute le sçavant Prélat, cinq cens passa-
„ ges de cette force de Saint Augustin &
„ des autres Saints, tout le monde sçait
„ qu'il seroit aisé de le faire. D'où enfin on
„ tire cette conclusion. Voici donc en
„ quoi le Traducteur de Trevoux est
„ inexcusable : c'est qu'une interpretation
„ si autorisée & si solemnelle, qui est celle
„ de Saint Augustin, de tant de Saints, &
„ notamment d'un si grand nombre d'E-
„ vêques bannis pour la Foi de la Trinité,
„ demeure exclue par le Texte même, sans
„ pouvoir seulement être écoutée.

L'Auteur demeure d'accord, que Saint

Auguſtin & ſes Diſciples ont entendu le *odio habui* de l'Epître aux Romains d'une veritable haine, parce qu'Eſaü ſelon ce Saint Docteur, étoit haïſſable à cauſe du peché originel. Mais, parce qu'il traduiſoit Saint Paul, & non pas Saint Auguſtin, qui ne lui a pas paru s'être attaché au ſens de l'Apôtre, lequel n'a eû nullement en vûë le peché originel dans tout ſon diſcours; il a crû qu'il devoit plûtôt exprimer dans ſa Verſion la penſée de Saint Paul, que celle de Saint Auguſtin. En quoi il a ſuivi la regle que ce Saint Evêque preſcrit à ceux qui expliquent les Livres ſacrez. Saint Auguſtin ne veut point, qu'on ait égard à l'autorité des Interpreres, quelque ſainteté & quelque érudition qu'ils ayent, ſi l'on voit que leurs explications ne s'accordent pas avec le Texte de l'Ecriture. Or il eſt manifeſte, même ſelon Eſtius, qui a toûjours été fort attaché à la doctrine de Saint Auguſtin, que l'interpretation de ce Saint Docteur eſt contraire aux paroles de Saint Paul; *pugnat cum verbis Apoſtoli.*

J'avoüe que tous ces Saints Evêques bannis en Sardaigne pour la Confeſſion de la Foi, ont écrit dans un Concile aux Catholiques qui les conſultoient, qu'*Eſaü eſt haï par un juſte jugement de Dieu à cauſe du peché originel*: mais ce ſont les Diſciples de

Saint Auguſtin qui parlent comme leur Maître ; & ainſi tout ce grand nombre de Témoins ſe réduit à la ſeule autorité de Saint Auguſtin, lequel eſt le premier qui ait eû recours au peché originel pour expliquer ce paſſage de Saint Paul, qui n'a point penſé à la maſſe corrompuë : *Liquet Apoſtolum*, dit Eſtius, *non ſupponere in hac ſua diſputatione maſſam corruptam.* Ce ſont à la verité de grands Saints que nous devons honorer à cauſe de leur ſainteté ; mais ils ne ſont pas pour cela infaillibles dans leurs ſentimens ; quoi qu'en diſe Froidmont Diſciple de Janſenius d'Ipres, qui a été ſuivi par le Cenſeur.

Bien que l'Egliſe ait approuvé la Doctrine de Saint Auguſtin ſur pluſieurs chefs, elle n'a pas prétendu qu'il ne fût jamais permis de s'en éloigner. Auſſi les plus ſçavans Commentateurs de l'Ecriture, même ceux qui le regardent comme le Chef & le Maître des Theologiens, n'ont-ils fait aucune difficulté de préferer à ſes explications, celles qui leur ont parû être plus conformes au Texte des Livres ſacrez. Mais, dit-on, le Traducteur eſt inexcuſable d'avoir exclu par ſon Texte même une explication ſi autoriſée & ſi ſolemnelle. Cette explication pour être ſolemnelle, & autoriſée par un ſi grand nombre de Témoins,

qui se réduisent tous au seul Saint Augustin, n'en est pas plus veritable ; puis qu'Estius qui ne peut pas être suspect dans ce qui regarde la doctrine de Saint Augustin, a été obligé de l'abandonner, comme n'étant pas soutenable. Pourquoi donc ne veut-on pas qu'il ait été permis au Traducteur de ne la pas suivre ? Mais après tout, elle ne demeure pas exclue entierement dans la Version de Trevoux, puis qu'on a remarqué dans la note, qu'il y a à la lettre, *J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü* ; l'on a ajouté, que dans le style de l'Ecriture, *haïr* signifie souvent *aimer moins*.

Le Censeur, qui ne peut abandonner ici Saint Augustin & ses Disciples, fait une nouvelle instance *. » Qui a donné, dit-il, » cette liberté à un Interprete particulier ? » Qu'il soit permis, si l'on veut de disputer » contre leur sentiment ; mais, que malgré la conformité du Grec & du Latin de » la Vulgate, sans que jamais ni les Grecs, » ni les Latins ayent lû autrement, on ferme toute entrée à Saint Augustin, & à ce » nombre infini de Disciples qu'il a toûjours eûs dans l'Eglise ; c'est soumettre » le Texte sacré à sa fantaisie ; c'est le déterminer de sa propre autorité ; c'est » une manifeste corruption de l'Ecriture, & »

* *Pag.* 231.

& un attentat inoüi jusqu'à present parmi les Fidelles.

Le Traducteur n'a point pris d'autre liberté, que celle que lui donne Saint Augustin, qui veut qu'on interprete les Livres sacrez par rapport à la pensée de leurs Auteurs. Or le terme de *haïr* signifiant en cet endroit *moins aimer*, le Traducteur a eû raison de ne pas garder dans sa Version celui de *haïr* qui est purement grammatical, & qui n'est point le veritable sens du Saint Esprit. Il est constant, & cela se prouve par l'Ecriture, que Dieu ne hai rien de ce qu'il a fait, & que s'il hait quelque créature, c'est à cause du peché. Si donc tout le raisonnement de Saint Paul montre, qu'en cet endroit il n'est supposé aucun peché, il est absolument necessaire que *haïr* y signifie moins *aimer*. Ceux qui n'ont pas fait assez d'attention à ce que je viens de vous dire, ont donné à ce passage des explications conformes aux principes de leur Théologie. Ces explications peuvent à la verité entrer dans des disputes de Théologie; mais il n'est point necessaire qu'un Scoliaste qui fait profession de donner des notes litterales & critiques, les y fasse entrer. Un Traducteur qui suit cette methode, ne soumet point le Texte sacré à sa fantaisie: il évite au contraire de

le soumettre aux opinions particulieres des Interpretes, & de donner de simples conjectures pour de veritables Interpretations. Au reste l'Auteur n'a abandonné ni le Texte, Grec, ni le Latin de la Vulgate; puisqu'il a exprimé le sens litteral qui se trouve dans le Grec & dans le Latin. Loin d'avoir commis *un attentat inoüi* parmi *les Fidelles*, il a ôté de leur esprit cette fausse pensée, que Dieu puisse haïr sa créature, sans qu'elle ait fait ni bien ni mal. Je suis, &c.

1703.

FIN.
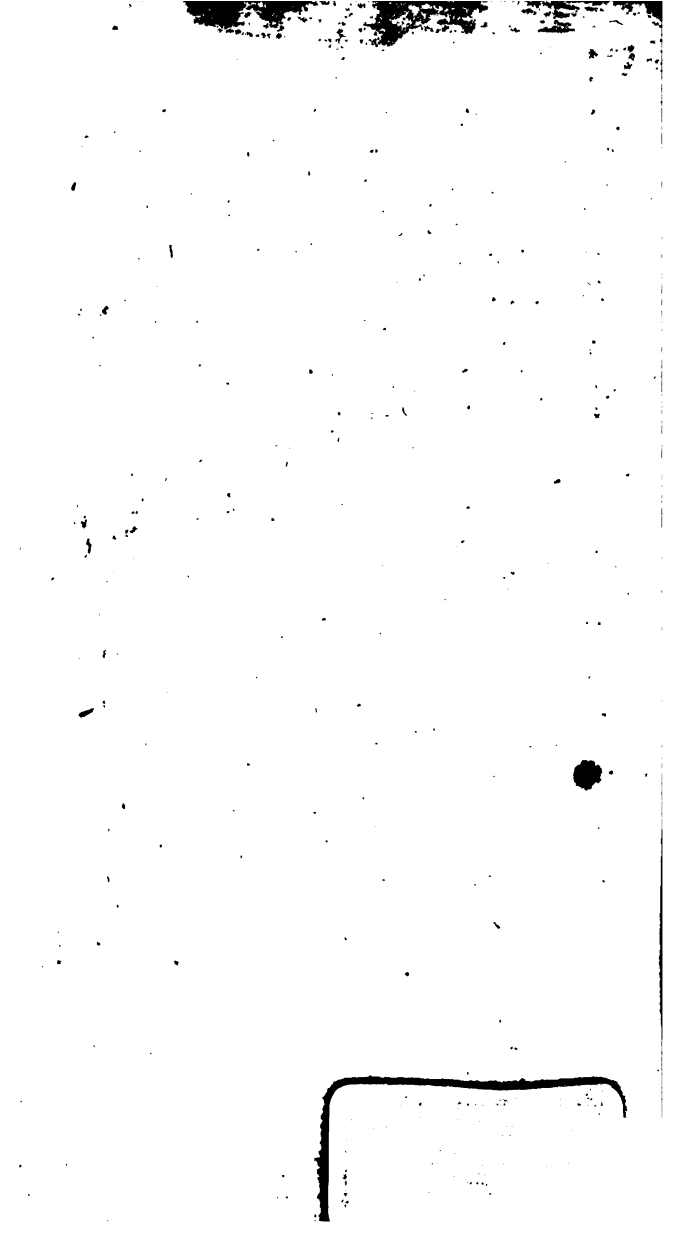
561030